

Cent soixante-dixième session

170 EX/4

Partie I

PARIS, le 20 août 2004

Original anglais/français

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

PARTIE I

RÉSUMÉ

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif de l'état de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale. La Partie I du rapport contient les principaux résultats obtenus au cours des six premiers mois de l'exercice 2004-2005, correspondant au document 31 C/5.

La Partie II contient le tableau de bord de l'exécution du programme en 2004-2005 (32 C/5 approuvé).

TABLES DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION.....	1
GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	17
GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	31
GRAND PROGRAMME IV - CULTURE.....	41
GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION.....	54
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO	66
PROJETS RELATIFS AUX THÈMES TRANSVERSAUX	
(i) L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	66
(ii) La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	73
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	79
Programme de bourses	82
Information du public.....	83
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	85
Relations extérieures et coopération	89
Programme de participation	98
Gestion des ressources humaines	99
Questions budgétaires et financières	101

GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION

Évaluation globale

1. L'Éducation pour tous (EPT) - offerte à tous, à tous les niveaux, tout au long de la vie - est le but essentiel du grand programme I (Éducation) de l'UNESCO. Au cours de l'exercice 2004-2005, les deux premiers sous-programmes et près de 80 % du budget sont consacrés à la priorité principale "L'éducation de base pour tous". Le sous-programme I.1.1 concerne directement les actions de l'UNESCO visant à aider les États membres à progresser vers la réalisation des six objectifs du cadre d'action de Dakar et des deux objectifs de développement du Millénaire correspondants. Le sous-programme I.1.2 est relatif à l'appui à apporter aux politiques et plans nationaux pour l'EPT et à la mission de coordination mondiale du mouvement de l'EPT qui est impartie à l'UNESCO en accordant une attention particulière aux pays où les besoins sont les plus pressants, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne et du groupe de l'E-9. À la demande du Conseil exécutif à sa 169^e session (décision 169 EX/3.4.4) un examen stratégique du rôle de l'UNESCO en faveur de l'EPT dans le cadre du suivi de Dakar a été effectué et en conséquence, un document correspondant est présenté à la présente session du Conseil sur les stratégies futures (voir document 170 EX/8). D'importants efforts ont été consacrés à l'organisation de la cinquième Réunion du groupe de travail sur l'EPT (Paris, 20-21 juillet 2004).
2. L'engagement pris par la communauté internationale à Dakar selon lequel "aucun pays réellement désireux d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous ne devrait voir son action entravée par le manque de ressources" a trouvé sa première traduction concrète au niveau mondial avec le lancement de l'Initiative de financement accéléré (FTI) en 2002. Cette Initiative a été redéfinie par le groupe de donateurs à sa réunion d'Oslo (novembre 2003) et l'accord-cadre ouvrant l'accès à l'Initiative accélérée à tous les pays à bas revenus a été ultérieurement approuvé à Washington (mars 2004). La mise en œuvre a démarré et tous les crédits immédiatement disponibles à ce jour pour 2004 au titre du fonds catalyseur, également créé à Oslo, sont épuisés. On cherche à mobiliser des fonds additionnels.
3. La stratégie visant à employer la contribution des États-Unis à la reconstruction des systèmes éducatifs dans les pays en situation d'après-conflit a commencé à être mise en œuvre dans quatre pays : le Libéria, la Sierra Leone, l'Afghanistan et la République démocratique du Congo. Une mission composée de membres du personnel du Siège et des instituts s'est rendue au Libéria pour recenser les besoins en matière de reconstruction du système d'éducation du pays s'agissant notamment de la formation des maîtres et de l'éducation en matière de lutte contre le VIH/sida.
4. Pendant le premier semestre de l'exercice biennal, on a jeté les bases du travail qui devra permettre d'atteindre les résultats escomptés des activités du grand programme. Au cours de la période, une très importante réunion a eu lieu à la suite de l'invitation lancée par l'UNESCO aux autres organismes coparrainant l'ONUSIDA pour qu'ils lancent en commun une initiative mondiale en faveur de l'éducation préventive pour "une génération sans sida". Cette initiative dont le but est de protéger les fonctions essentielles de l'éducation contre les assauts de la pandémie du VIH/sida constituera une ressource pour les décideurs. Elle supposera aussi un élargissement du rôle de l'UNESCO.
5. L'éducation des filles en Afrique subsaharienne a été bien relancée par une consultation au niveau décisionnel (Nairobi, Kenya, 22-25 juin), organisée en coopération avec la Banque mondiale, l'UNICEF, le Secrétariat du Commonwealth, la Banque africaine de développement et le Forum des éducatrices africaines (FAWE), rencontre à laquelle ont assisté quelque 150 personnes venues de 27 pays. Cette rencontre a abouti à une réaffirmation forte de l'engagement politique et à la mise en place de partenariats visant à développer effectivement un ensemble précis de bonnes

pratiques en matière d'éducation des filles dans la région. Le rôle de premier plan joué par l'UNESCO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation a souligné l'importance de l'alphabétisation pour le développement et conduit à renforcer l'engagement en faveur de l'inclusion de l'alphabétisation dans les plans pour l'EPT.

6. Des progrès notables ont été accomplis sur deux questions importantes pour lesquelles l'UNESCO est le chef de file de la communauté internationale. À sa 32e session, la Conférence générale a demandé que l'UNESCO mette au point une Convention internationale contre le dopage dans le sport. Deux réunions intergouvernementales (janvier et mai) ont été consacrées à l'examen du projet, qui a maintenant été distribué à tous les États membres. En ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui s'ouvrira en janvier 2005, le plan de mise en œuvre international est désormais prêt et pourra être présenté par le Directeur général à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session pour approbation.

7. Lors d'une cérémonie d'une haute valeur symbolique qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO le 25 juin, le Directeur général a lancé un appel à toutes les nations pour qu'elles observent la Trêve olympique durant les XXVIIIe Jeux olympiques (Athènes, Grèce, 13-29 août). Il a lui-même accompagné le geste de la passation de la flamme olympique entre une petite fille israélienne et un jeune garçon palestinien.

8. On se rend de mieux en mieux compte de l'importance de l'enseignement secondaire pour la réalisation des six objectifs de Dakar. Les participants à la quatrième Réunion du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse, conduit par l'UNESCO (Paris, 30 juin - 2 juillet), sont convenus de la nécessité d'insister fortement sur l'importance du développement et de la réforme de l'enseignement secondaire si l'on voulait atteindre les objectifs de l'EPT. Les 45 participants venus d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et d'organismes donateurs ont par ailleurs fait des suggestions concrètes concernant l'orientation des débats durant la 47e session de la Conférence internationale de l'éducation.

9. Le rôle moteur que joue l'UNESCO pour la formulation des politiques visant à promouvoir l'instauration de mécanismes de qualité au niveau national pour assurer la viabilité des systèmes d'enseignement supérieur dans le contexte de la mondialisation et l'émergence de prestataires d'enseignement supérieur transfrontières a été réaffirmé au cours du deuxième Forum mondial sur l'assurance qualité internationale, l'agrément et la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur (Paris, 28-29 juin 2004). Les 250 participants, experts venus de plus de 80 pays et représentants d'ONG et d'OIG, se sont penchés sur les questions tournant autour du thème général "Élargir l'accès à un enseignement supérieur de qualité". Leurs travaux devraient déboucher ultérieurement sur l'élaboration d'instruments juridiques renforcés : révision des conventions sur la reconnaissance des titres et principes directeurs UNESCO-OCDE sur la qualité de l'enseignement supérieur transnational, notamment.

10. L'intégration entre les activités de programme des six instituts de l'UNESCO pour l'éducation et celles du Secteur, y compris les bureaux hors Siège a continué de s'approfondir, ainsi qu'il ressort des indications données dans le présent rapport sur leur contribution aux divers axes d'action du grand programme I, Éducation. Une nouvelle brochure intitulée *UNESCO and Education: Institutes and Centres* décrit minutieusement leurs activités. Le Bureau international d'éducation s'est surtout occupé de l'organisation de la 47e session de la Conférence internationale de l'éducation dont le thème général sera "Une éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités" (8-11 septembre 2004).

Programme I.1 :
L'Éducation de base pour tous

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005	Dépenses au 30.06.2004	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004
	\$	\$	%
Sous-programme I.1.1	21.336.300	4.583.802	21,5
Sous-programme I.1.2	13.837.863	2.652.176	19,2
Programme I.1	35.174.163	7.235.978	20,6

I.1.1 : L'Éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés

01111 **Axe d'action 1 :**
Faire du droit à l'éducation une réalité pour tous les enfants

11. L'UNESCO a contribué à la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous et des objectifs de développement du Millénaire correspondants, concernant, d'une part, la généralisation de l'enseignement primaire et, d'autre part, l'élimination des disparités entre les sexes en 2005 et la réalisation de l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation en 2015, en soutenant les actions engagées par les États membres pour **élaborer des politiques développant l'accès équitable, améliorant la qualité de l'enseignement primaire et des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE)** ainsi que l'éducation des filles dans la perspective d'assurer le droit à l'éducation. La triple stratégie vise à la consolidation et au partage des connaissances au niveau mondial sur l'enseignement primaire et l'éducation des filles ; à l'octroi d'un appui technique à certains États membres, à la réforme dans ce domaine et à l'élaboration de politiques ; et à la mise en place de campagnes promotionnelles et à la constitution de réseaux avec des partenaires. L'information systématiquement rassemblée au sujet des activités que mène l'UNESCO sur l'enseignement primaire et l'éducation des filles dans une perspective d'égalité des sexes (2000-2004) est en cours d'analyse en vue d'en tirer des enseignements importants et des exemples de bonnes pratiques propres à être appliqués dans la prise de décision. Les efforts que font les pays pour développer et améliorer leur système d'enseignement primaire et pour élaborer une législation qui garantirait mieux le droit à l'éducation, en particulier au niveau de l'enseignement primaire, ont bénéficié d'appuis de caractère technique et financier. Le Kenya et le Nigéria ont ainsi reçu une assistance technique, le premier pour élaborer un cadre juridique cohérent et moderniser sa législation nationale et le second à propos d'une nouvelle législation dans le domaine de l'éducation de base. Une évaluation à mi-parcours du programme conjoint pour la promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches a été effectuée en vue d'estimer l'effet du programme sur la réalisation des objectifs de l'EPT. Des opérations du même type seront entreprises dans d'autres pays. Une conférence internationale sur l'enseignement bilingue qui s'est tenue à N'Djamena, au Tchad, en juin 2004, a rassemblé des fonctionnaires de haut niveau d'un grand nombre de pays et des agents d'organismes multilatéraux et bilatéraux afin de lancer un programme parrainé par l'UNESCO au Tchad et au Niger.

12. Les actions que mène actuellement l'UNESCO pour promouvoir **l'introduction et le développement de politiques garantissant l'éducation des enfants exclus** comportent l'élaboration de directives sur l'inscription dans les plans de l'EPT de l'intégration des enfants exclus, la publication en six langues d'une note d'orientation sur l'éducation intégratrice, les activités

de suivi du Séminaire international Afrique-Asie sur les enfants de la rue et le VIH/sida (Bamako, Mali, décembre 2003) et un forum régional à l'intention de 15 pays d'Afrique francophone sur les droits des enfants de la rue (Dakar, Sénégal, juin 2004). Vingt-six participants venus de 17 pays ont reçu une formation concernant l'EPT au niveau de la petite enfance lors d'un séminaire (16-24 mai). L'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) a aidé à mieux assurer un accès équitable à l'enseignement moderne par des cours de formation spécialisée sur le thème "les TIC et l'éducation spécialisée", mis en place au cours de l'atelier de formation sur les TIC au service de l'éducation des personnes ayant des besoins spéciaux (mai 2004). Une édition révisée de l'ouvrage *Special Needs in the Classroom* a été publiée.

13. L'IPE a contribué au renforcement des capacités de gestion, de planification et d'administration des systèmes éducatifs des pays membres par ses programmes de formation (Programme de formation approfondie : 32 participants, sept cours intensifs : 211 participants) et ses activités d'études et de recherche (29 études publiées, deux lettres d'information, quatre séminaires organisés : 136 participants). L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a surtout cherché à promouvoir le renforcement des capacités humaines dans le but d'atteindre les objectifs de l'EPT, en fournissant un modèle d'école à maître unique enseignant à des élèves exclus de différents niveaux, qui tout en étant de haute qualité, pertinent et bon marché, pourrait être multiplié dans les zones rurales éloignées. Un projet pilote sur les classes réunissant des élèves de plusieurs niveaux et les écoles à maître unique en Éthiopie a été développé et quatre classes pour élèves de différents niveaux sont en construction.

01112 Axe d'action 2 :

Garantir l'égalité entre les sexes dans l'EPT

14. **La sensibilisation à l'importance de l'égalité entre les sexes** et de l'éducation des filles s'est accrue grâce à la consolidation des connaissances, à l'établissement de réseaux et à des campagnes de mobilisation ainsi qu'à des conseils sur les orientations à suivre. L'UNESCO rassemble pour en faire la synthèse les exemples d'acquis et de bonnes pratiques de son action dans le monde dans le domaine de l'éducation des filles et de l'égalité des sexes afin d'en tirer des enseignements pour l'action. Un programme mené en collaboration sur le thème "Une éducation pour tous favorisant l'égalité des sexes en Asie et dans le Pacifique" a été mis sur pied et un programme analogue est envisagé pour l'Afrique qui permettra de tirer des enseignements comparatifs utiles aux décideurs. L'UNESCO, partenaire actif de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles qui a été relancée, a participé à l'organisation d'une consultation de décideurs sur le développement de meilleures pratiques en matière d'éducation des filles en Afrique, qui sera suivie d'une consultation ministérielle dans le cadre de la 47^e session de la Conférence internationale de l'éducation. L'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement des sciences et de la technologie au niveau secondaire a été favorisée par une série d'activités destinées aux jeunes filles en situation difficile qui comprenaient un module d'orientation et de formation aux carrières scientifiques intitulé "Les filles et les carrières scientifiques". Le programme de renforcement des capacités financées par les pays nordiques sur le thème de la formation scientifique et technologique ouverte aux personnes des deux sexes a contribué à l'inclusion dans les plans d'action nationaux pour l'EPT de formules d'enseignement des sciences et de la technologie soucieuses d'égalité entre les sexes et de respect des caractères socioculturels (Népal, Égypte, Burkina Faso et Argentine) tandis qu'un projet sur la formation technologique des filles marginalisées a contribué à la promotion sociale de filles non scolarisées de milieux pauvres de certains villages du Cambodge, d'Indonésie et du Népal en les aidant à acquérir des connaissances et des savoir-faire technologiques appropriés.

15. L'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) a jeté **les bases d'un travail d'élaboration de recommandations et de principes directeurs fondés sur la recherche concernant la création d'environnements pédagogiques favorables aux filles**. En coopération avec le Siège, l'IUE a engagé un projet de recherche portant sur neuf pays d'Afrique, de la région arabe et d'Asie pour renforcer les politiques relatives à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle dans les plans nationaux pour l'EPT en intégrant une optique favorable à l'égalité des sexes au moyen de principes directeurs correspondants. La phase initiale porte sur l'établissement d'un cadre de recherche sur les plans nationaux pour l'EPT et autres plans relatifs à l'éducation, le choix des pays et la constitution d'équipes nationales.

01113 **Axe d'action 3 :**
Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle

16. L'engagement politique pris aux niveaux national et international en faveur de l'alphabétisation a été affermi par le rôle éminent et dynamique qu'assume l'UNESCO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. **Les États membres ont reçu une aide pour formuler leurs propres objectifs aux fins de la Décennie et leur gouvernements ainsi que les organismes internationaux ont été mobilisés à l'appui des engagements pris à l'échelle mondiale en faveur de l'alphabétisation pour tous**. La deuxième réunion annuelle de la Décennie (Paris, 6-7 avril 2004) a fait le point de l'état d'avancement des activités et examiné les moyens qui permettraient de faire progresser encore la Décennie. Dans ce contexte, une équipe d'experts internationaux a été mise en place pour donner des conseils d'ordre général visant à promouvoir la Décennie et pour coopérer avec l'UNESCO en vue de la faire connaître et d'en coordonner les activités. La réunion du Jury des prix d'alphabétisation de l'UNESCO (Paris, mai 2004) a sélectionné trois projets d'alphabétisation exemplaires de Maurice, du Brésil et de la Chine. Les capacités nationales mises en œuvre pour planifier et exécuter les activités de façon non formelle avec le concours actif de partenaires du secteur public et de la société civile ont été renforcées au Cambodge, en Inde et en République-Unie de Tanzanie moyennant un appui technique à la vérification d'une méthodologie expérimentale visant à établir un système d'information sur la gestion de l'éducation non formelle (NEF-MIS). Le projet spécial concernant le développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en Afghanistan (LAND AFGHAN) a aidé le Ministère de l'éducation à réaliser une enquête nationale sur l'évaluation des besoins des apprenants, à élaborer un programme d'études national sur l'alphabétisation, à établir des livres de lecture et des guides de l'enseignant au plan national et à adapter quatre manuels sur l'alphabétisation/l'éducation non formelle. Dans le cadre du Programme phare de l'EPT pour l'éducation des populations rurales, l'UNESCO a apporté une aide financière substantielle et fourni des conseils techniques à l'Institut chinois pour l'enseignement rural (INRULED).

17. L'IUE a lancé une enquête internationale sur la reconnaissance et la validation de l'apprentissage fondé sur l'expérience dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Les travaux préparatoires nécessaires pour mieux faire prendre conscience de l'importance que revêt l'éducation des adultes dans la réduction de la pauvreté ont été entrepris par l'IUE dans le cadre d'un projet de recherche mené dans 13 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et d'une conférence sur l'éducation des adultes et la réduction de la pauvreté (Gaborone, Botswana, juin 2004), qui a réuni des participants de 45 pays. L'IUE a coopéré au Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) qui vise **à améliorer les méthodes de suivi et d'évaluation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle**. L'Institut a favorisé l'intégration de l'apprentissage tout au long de la vie dans les plans d'enseignement nationaux et internationaux destinés aux personnes handicapées grâce à une base de données des organisations et réseaux s'occupant de l'éducation des personnes handicapées dans toutes les régions

du monde. La Semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes, coordonnée par l'IUE, a donné un nouvel élan au mouvement mondial des fêtes de l'apprentissage, en mettant en évidence le potentiel de mobilisation de ces fêtes en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, dans le cadre de la CONFINTEA, de l'EPT et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Une initiative Sud-Sud de l'IUE portant sur des expériences de premier ordre enregistrées dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'éducation des adultes comprend des études sur l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde et le Mexique. Six pays d'Afrique et d'Asie ont élaboré des plans d'action biennaux nationaux et interrégionaux pour améliorer la qualité des activités locales d'apprentissage destinées aux jeunes lors d'une réunion de planification internationale (mars 2004). En coopération avec les autorités locales de l'enseignement à Hambourg (Allemagne), l'IUE a lancé un projet pilote sur l'alphabétisation des familles afin de dégager des conclusions sur les moyens de l'étoffer et d'en étendre le champ d'action, en particulier dans les pays industrialisés. Le Réseau de documentation et d'information sur l'éducation des adultes (ALADIN) de l'IUE a tissé des partenariats et créé des synergies pour mieux étayer la recherche et la prise de décisions grâce à des activités de renforcement des capacités et de mise en réseau.

01114 **Axe d'action 4 :** **Améliorer la qualité de l'éducation**

18. **Des progrès très sensibles ont été réalisés dans la définition d'approches et de stratégies communes fondées sur un large dialogue.** Un indicateur de résultats, une convention internationale contre le dopage dans le sport, progresse de façon satisfaisante. À l'issue de deux réunions, le Directeur général a adressé un rapport accompagné d'un projet de convention aux États membres afin qu'ils puissent communiquer leurs observations avant le 14 novembre. Seuls quelques points restent encore à préciser dans le texte et les États membres sont priés de les examiner lors de la prochaine tenue de MINEPS IV (Athènes, 6-8 décembre 2004). Deuxième indicateur, le Plan international d'action de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable est actuellement finalisé afin d'être présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies pour approbation à sa cinquante-neuvième session. Des principes directeurs concernant les préparatifs du lancement de la Décennie ont été élaborés et communiqués aux gouvernements pour qu'ils puissent entreprendre leurs propres activités nationales.

19. Un certain nombre d'activités contribuant à ce que des **éléments clés de l'éducation de qualité soient mieux pris en compte dans les politiques et contextes éducatifs** ont été entreprises. Le deuxième projet de la stratégie proposée pour l'analyse et la révision des programmes d'enseignement et des manuels (2004-2009), qui est un élément de base important pour améliorer la qualité des manuels scolaires, inscrit l'analyse et la révision des manuels dans le cadre de l'éducation de qualité fondée sur les droits. L'éducation interculturelle en Turquie a été encouragée par la tenue du colloque international sur l'éducation aux droits de l'homme et l'analyse des manuels scolaires. Malgré l'insécurité croissante en Iraq, le projet relatif aux manuels scolaires, qui a été prolongé de six mois, continue d'apporter une aide au Ministère iraquien de l'éducation. Des versions électroniques de ces manuels ont été remises au Ministère et à la Banque mondiale afin de faciliter la diffusion desdits manuels pour l'année scolaire 2004-2005. Dans le cadre d'une série d'activités d'appui aux capacités, des voyages d'étude ont été prévus au Maroc et en Thaïlande pour obtenir des informations sur l'élaboration des manuels et sur les processus connexes, ainsi qu'en Égypte en vue d'étudier plus précisément les méthodes de production des manuels. De concert avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNESCO élabore le Plan d'action de la première phase (2005-2007) du Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme, qui vise les systèmes d'enseignement primaire et secondaire.

20. **L'éducation à la paix et aux droits de l'homme** sera mieux intégrée dans les programmes scolaires, en particulier dans la région des États arabes, suite à plusieurs réunions qui ont eu un rôle influent à cet égard. Cinquante et un participants représentant les ministères de l'éducation et des droits de l'homme des sept États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) ont participé à l'atelier sous-régional (Doha, Qatar, 15-19 février 2004) qui a dégagé une interprétation commune des droits de l'homme aux fins des programmes scolaires et recensé des mécanismes pour intégrer les droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement. Les participants à une conférence régionale (Tunis, Tunisie, 4-6 mai 2004) ont fait des recommandations concrètes concernant des actions à mener dans le domaine des politiques de l'éducation, des programmes scolaires et des manuels, de la formation des enseignants et de l'environnement scolaire. Des améliorations sont également apportées dans les pays de l'Europe du Sud-Est suite à la mise en œuvre, d'une part, du projet régional qui dessert l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro et la Slovénie et dont l'objet est de mettre en place des systèmes d'assurance qualité pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et, d'autre part, d'un projet national destiné à l'Albanie qui vise à améliorer la qualité de la formation relative à l'éducation aux droits de l'homme, y compris la qualité des manuels de formation. L'IPE a collaboré avec 15 ministères de l'éducation en Afrique de l'Est et en Afrique australe afin d'exécuter des programmes de formation novateurs et de mener d'importants travaux de recherche appliquée dans le domaine des politiques éducatives, l'objectif étant de mettre en place les capacités nécessaires aux planificateurs de l'éducation pour surveiller les conditions dans lesquelles se déroulent les études et évaluer la qualité des acquis. L'IIRCA a apporté un soutien au programme du PNUD sur les initiatives visant à consolider la paix en Afrique en élaborant des manuels et des programmes pour une culture régionale de programmes en faveur de la paix.

21. **Les capacités des États membres dans certains domaines venant appuyer l'éducation de qualité sont actuellement développées, en particulier en matière de suivi et d'évaluation.** La qualité de l'éducation des adultes a été renforcée par des études communes interrégionales dues à l'initiative de l'IUE et portant sur des questions de qualité liées aux résultats de l'apprentissage et sur l'impact de l'éducation des adultes sur la vie des populations. Des études préliminaires ont été entreprises dans la région des États arabes ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Pour améliorer la qualité de l'éducation par l'utilisation des TIC, l'ITIE a élaboré un système d'indicateurs appropriés. L'Institut a par ailleurs organisé un atelier qui a réuni des participants de neuf pays de l'Europe du Sud-Est. Des projets du BIE relatifs à l'élaboration de programmes d'étude et exécutés au Moyen-Orient, en Europe du Sud-Est et en Asie du Sud-Est ont ouvert la voie à des réformes de l'enseignement selon un modèle fondé sur les compétences qui vise à améliorer la qualité de l'éducation conformément aux principes du Rapport Delors, L'éducation : un trésor est caché dedans. L'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) a publié un logiciel d'autoévaluation pour les universités en coopération avec la chaire UNESCO de l'Universidad de Los Andes en Colombie. Suite à des consultations techniques, des essais pilotes ont été entrepris dans plusieurs universités de la région. Pour améliorer la qualité de l'éducation, l'ITIE a publié une étude analytique intitulée Problèmes éthiques, psychologiques et sociétaux liés à l'application des TIC à l'éducation.

01115 **Axe d'action 5 :**
Éducation et VIH/sida

22. Le climat d'écoute et de réconfort dont bénéficient toutes les personnes touchées ou infectées par la pandémie découle de l'engagement croissant des ministères de l'éducation et de l'interdépendance entre le cadre scolaire et le cadre extrascolaire. L'éducation de qualité axée sur la prise de conscience et la compréhension de la pandémie, la détermination accrue des responsables de l'éducation et la définition précise des actions prioritaires au sein des secteurs de l'éducation sont

toutes trois mises en valeur, notamment par l'intermédiaire du document intitulé *Éducation de qualité et VIH/sida*, présenté lors de la réunion de l'Équipe de travail interinstitutions sur l'éducation et le VIH/sida (Ottawa, mai 2004). Un échange Sud-Sud avec le Brésil et le Mozambique va de pair avec la participation des jeunes des deux pays.

23. L'IPE développe son **Service d'échange d'information** qui permet de collecter les documents et les recherches les plus récents sur le VIH/sida et de les mettre à la disposition des acteurs de l'éducation. Il est adaptable aux technologies auxquelles les pays les plus touchés par le VIH/sida ont accès et représente un outil pratique pour les consultants, les établissements scolaires et les ministères. **Le programme de recherche-action** de l'IPE sur l'impact du VIH/sida sur l'éducation et sur l'évaluation des différentes mesures permettant de faire face à la pandémie a été développé en Ouganda, Malawi et République-Unie de Tanzanie. Les travaux de l'IPE ont permis d'analyser les besoins de formation et de développer en collaboration avec l'Université du Kwazulu-Natal des **matériels de formation** sur la gestion de l'éducation dans les régions affectées par le VIH/sida.

24. Les efforts déployés par le BIE pour élaborer des programmes de prévention du VIH/sida ont essentiellement porté sur la mise à disposition du maximum d'informations possible par l'adjonction d'une centaine de matériels pédagogiques à la Banque mondiale de programmes, la distribution de plus de 500 exemplaires de son CD-ROM sur l'éducation préventive pour lutter contre le VIH/sida, la mise à jour du site Web du BIE sur le VIH/sida, la création (en coordination avec tous les autres centres UNESCO pour l'échange de données) d'une page d'accueil commune, l'élaboration de la deuxième version des critères du BIE utilisés pour évaluer les bonnes pratiques et les programmes relatifs au VIH/sida, et la mise au point d'une version spécialement adaptée pour l'éducation non formelle à utiliser au Mozambique (en collaboration avec UNESCO/Maputo et Brasilia). Deux cents personnes environ ont participé à un séminaire de formation tenu au Mozambique, dans le cadre de l'ONUSIDA, afin d'accélérer la réaction du Secteur de l'éducation face au VIH/sida.

25. Le projet étalé sur six ans que l'IUE a mis sur pied pour renforcer les capacités en matière de prévention efficace du VIH/sida est parvenu au bout de sa deuxième phase, laquelle portait essentiellement sur les stratégies de prévention destinées aux groupes à risques dans trois (sous-) régions (Asie, Afrique australe et orientale, Europe centrale et orientale) grâce à l'identification, la formulation, la publication et la diffusion de stratégies d'apprentissage fondées sur l'autonomisation. Dans un atelier/séminaire tenu en Thaïlande, en mars 2004, des spécialistes représentant les pouvoirs publics, les ONG et les universités/centres de recherche d'une quinzaine de pays ont mis en commun leurs idées, données d'expérience et pratiques afin d'en tirer des stratégies à même d'associer la prévention du VIH/sida et l'autonomisation via l'apprentissage. L'IIRCA aide les pays africains à mettre en place une stratégie de prévention du VIH/sida en élaborant des matériels d'enseignement et de recherche, tout en mettant l'accent sur les établissements de formation des maîtres. Sa bibliothèque électronique sur le VIH/sida a été traduite en portugais.

I.1.2 : Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT

01121 Axe d'action 1 :

Planification de la mise en œuvre de l'EPT

26. Les pays ont chacun été soutenus dans les domaines qu'ils avaient indiqués comme prioritaires pour la planification nationale et la mise en œuvre de l'EPT au cours des enquêtes organisées par l'UNESCO. Ces enquêtes, dont le but était d'évaluer l'état de la planification nationale de l'EPT et la nécessité d'une assistance technique, ont montré que les pays avaient besoin d'un appui dans les domaines suivants : concertation basée sur la connaissance des faits ;

compétences techniques et méthodologiques pour planifier les actions ; renforcement des capacités institutionnelles pour les ministères de l'éducation ; conception de cadres macroéconomiques et de techniques de simulation ; analyse des coûts et techniques de budgétisation ; système d'information pour la gestion de l'éducation ; et mobilisation financière au service de la mise en œuvre des plans de l'EPT. Le renforcement des capacités nationales a aussi été conforté par des séminaires, des ateliers techniques et de formation sur des questions fondamentales de planification, de simulation et de prévision des ressources (Algérie, Nigéria, République populaire démocratique de Corée).

27. Un appui technique interne à la planification et à la mise en œuvre des politiques de réforme éducative et des plans de l'EPT a été fourni à une vaste gamme de pays, à savoir : Algérie, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Haïti, Mongolie, Niger, Nigéria, République populaire démocratique de Corée, République tchétchène de la Fédération de Russie, Soudan. La planification et la mise en œuvre de l'Initiative accélérée au plan national ont été soutenues au Mozambique, en Éthiopie, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie, au Nigéria et en Mauritanie. La troisième étude sur l'état d'avancement des préparatifs des plans nationaux de l'EPT et de leur exécution a été programmée. Un guide méthodologique relatif au système d'information sur la gestion de l'éducation, intitulé "Outils d'information pour l'établissement et le suivi des plans d'éducation", a été publié et diffusé en anglais et en français. Les États membres ont bénéficié d'un appui pour l'analyse des politiques et l'évaluation des systèmes d'éducation dans le cadre de l'EPT grâce à une réunion qui a rassemblé une trentaine de spécialistes internationaux de ces sujets, et qui a répertorié les principales questions et difficultés qui préoccupent les pouvoirs publics dans ces domaines. Il a été recommandé chaleureusement aux participants de resserrer la coopération entre les décideurs et les évaluateurs et leur attention a été attirée sur l'importance de l'évaluation des résultats de la formation.

28. **Les capacités nationales devant répondre aux besoins éducatifs des pays en crise, en période de reconstruction ou en situation d'après-conflit** ont été soutenues par la création de moyens et la constitution d'un réseau interinstitutions afin d'assurer la réalisation des objectifs de l'EPT. Ce type de soutien continue d'être dispensé via les bureaux hors Siège, essentiellement dans les pays comme l'Afghanistan, la Jordanie pour les opérations menées en Iraq et par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Le Programme d'assistance aux pays en période de reconstruction après conflit, financé par la contribution des États-Unis d'Amérique en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Libéria, vient de débiter. Un programme global d'assistance à cinq autres pays est en cours de préparation au titre de la contribution des États-Unis. Ce programme est centré sur les pays et suppose une étroite coopération entre les divisions du Siège, les instituts et les bureaux hors Siège pertinents, et consolide les initiatives de l'UNESCO déjà engagées. Un programme d'assistance au Guatemala sera établi sur le même modèle. L'UNESCO a renforcé ses relations de travail avec le Réseau interinstitutions pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), dont le secrétariat se trouve au Siège de l'UNESCO. Ce Réseau a tenu des consultations régionales en Afrique, en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient dans le but d'apporter des réponses adaptées pour garantir l'application de normes éducatives minimales dans les pays en crise ou en situation d'après-conflit. Le site Web de l'INEE touche une large audience et les pochettes techniques qu'il parraine sont largement utilisées.

29. Le projet de l'IPE sur l'éducation en situation d'urgence s'est largement développé avec la publication de trois ouvrages sur l'éducation pendant et après les situations d'urgence. Par ailleurs, l'IPE collabore activement avec le Réseau interagences d'éducation d'urgence (INEE). L'IPE a animé une consultation nationale sur les plans d'action d'EPT en Angola, soutenu les activités de reconstruction de l'Afghanistan et enfin, organisé un cours au Timor-Leste sur les coûts et le financement de l'éducation. L'IIRCA collabore étroitement avec d'autres organisations chefs de file pour aider les pays au sortir d'un conflit à remettre en état leur système éducatif ; cela vaut en particulier pour la République démocratique du Congo, l'Angola, la Sierra Leone et le Libéria et se

traduit essentiellement par la formation des enseignants en cours d'emploi, la réintégration des enfants qui ont abandonné l'école en raison de conflits sociaux ou de la guerre civile, la fourniture de manuels scolaires et les programmes des ministères de l'éducation relatifs à la prévention du VIH/sida, la valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités.

01122**Axe d'action 2 :****Entretien des efforts pour respecter les engagements politiques et financiers**

30. L'UNESCO a joué un rôle plus prospectif en stimulant la réalisation du Programme d'éducation pour tous. Le communiqué du troisième Groupe de haut niveau sur l'EPT (New Delhi, Inde, 10-12 novembre 2003) a été traduit en français, en espagnol, en chinois et en arabe, et distribué à toutes les parties prenantes. Une réunion du Groupe de donateurs de l'Initiative accélérée sera adossée à celle du quatrième Groupe de haut niveau (Brasilia, Brésil, 8-10 novembre 2004) en vue d'assurer des liaisons plus efficaces entre les deux groupes et d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes. L'ordre du jour de la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'EPT (Paris, 20-21 juillet 2004) a été établi en consultation avec tous les intéressés et comprend des séances sur les questions d'actualité de l'EPT comme les données et les statistiques, le financement extérieur et la coopération avec la société civile et le secteur privé. Il est prévu d'y adosser une réunion du Comité directeur de l'Initiative accélérée. Un examen stratégique du rôle que joue l'UNESCO en matière d'EPT suite au Forum de Dakar est mené conformément à la décision 169 EX/3.4.4 (voir document 170 EX/8). On trouvera dans le document 170 EX/7 un rapport sur la coopération Sud-Sud et la solidarité.

31. La coordination de l'Initiative E-9 a essentiellement porté sur l'intensification des **progrès visant à atteindre les objectifs de l'EPT** grâce à la mise en œuvre de la Déclaration du Caire découlant de la cinquième réunion des ministres des neuf pays à forte population (Caire, Égypte, 19-21 décembre 2003). Un Secrétariat tournant est en cours d'implantation en Égypte et des coordonnateurs nationaux ont été nommés dans chaque pays. Les délégués permanents des pays de l'E-9 ont assisté à une réunion d'information, tenue le 6 avril 2004, en vue de prolonger la réunion ministérielle par un échange d'idées. Il est prévu d'organiser lors de la 47^e session de la Conférence internationale de l'éducation (Genève, 8-11 septembre 2004), une réunion ministérielle chargée d'examiner les dispositions administratives adoptées depuis la réunion du Caire, d'arrêter le rôle et les fonctions du Secrétariat, de poser les jalons de la onzième réunion ministérielle qui se tiendra au Mexique, en 2005, et de resserrer le réseau unissant les pays de l'E-9.

32. La collecte de fonds extrabudgétaires est toujours fortement concentrée sur les activités liées à l'EPT, reflétant le fait que c'est la priorité numéro 1 du Secteur de l'éducation. Dans ce contexte, le programme de renforcement des capacités pour l'EPT a bénéficié d'un soutien supplémentaire de la part des Flandres (300.000 euros), qui s'ajoute à l'apport déjà fourni par les pays nordiques (Suède, Norvège, Danemark et Finlande). Des efforts soutenus sont déployés pour inviter d'autres donateurs bilatéraux, notamment le Royaume-Uni, l'Espagne et la France, à participer. Plusieurs contacts prometteurs ont été établis au sein du secteur privé et pourraient, le moment venu, dynamiser sensiblement les ressources financières disponibles au titre de ce programme, tout en élargissant et en confortant les mécanismes du partenariat au service de l'EPT.

33. La campagne lancée autour de la Semaine de l'éducation pour tous (19-23 avril 2004) a sensibilisé l'opinion aux 100 millions d'enfants privés d'éducation et attiré plus d'un million de participants dans 110 pays. Coordonnée par la Campagne mondiale pour l'éducation et l'UNESCO, cette semaine promotionnelle a rassemblé des élèves, des enfants des rues et des enfants handicapés qui ont fait pression auprès des parlements du monde entier et obtenu des promesses d'aide de la part de plusieurs pays, ainsi que le lancement de nombreuses activités nouvelles pour promouvoir

l'EPT. Deux numéros de l'éducation aujourd'hui ont été produits et distribués en sept langues, totalisant 35.000 exemplaires. L'IIPE a effectué une analyse et un recensement des expériences nationales (Ouganda et République-Unie de Tanzanie) en matière d'approche sectorielle (SWAp) pour développer une méthode sectorielle et faciliter une perspective globale de développement intégré dans un pays.

01123 **Axe d'action 3 :** **Suivi des progrès et évaluation des stratégies d'EPT**

34. *Le Rapport mondial annuel de suivi de l'EPT pour 2005*, qui **analyse et présente les principales évolutions en matière de politiques, de processus, de capacité et de financement au service de l'EPT**, a comme thème central la qualité de l'éducation ; il progresse rapidement et une première version est en passe d'achèvement. Il se fonde pour une part importante sur des éléments de recherche établis à la demande, concernant à la fois des questions d'actualité se rapportant au thème traité et des études de cas par pays. En outre, les préparatifs du rapport 2006, qui aura l'alphabétisation pour thème, ont débuté. La diffusion du rapport 2003-2004 intitulé "*Genre et éducation pour tous : le pari de l'égalité*" s'est poursuivie, notamment avec la parution de la version française et de celles établies dans de nombreuses autres langues. La version française du rapport 2003-2004 a été lancée au Siège de l'UNESCO à la mi-mars ; trois lancements nationaux ont été organisés en Afrique lors de la Semaine de l'éducation pour tous (Mali, Burkina Faso et Niger) et un en Asie (Viet Nam). Des séminaires nationaux ont été organisés en Finlande, en Suède, au Royaume-Uni, en Irlande, en Norvège, au Canada et aux États-Unis d'Amérique. L'actuel directeur de l'équipe chargé du rapport sur l'EPT, Christopher Colclough, prendra congé en août 2004. Son successeur, Nicholas Burnett, nommé en juin par le Directeur général, prendra ses fonctions en octobre. L'IUE a fourni des données qualitatives sur les faits nouveaux relevant de ses domaines de compétences, ainsi qu'un document conceptuel sur la qualité de l'apprentissage des adultes, établi à partir des résultats de l'examen à mi-parcours que CONFINTEA a entrepris en 2003 dans le cadre du Rapport mondial de suivi de l'EPT pour 2005. La contribution du BIE au Rapport a consisté en une analyse internationale des heures de cours prévues dans les écoles, en une analyse des buts et objectifs de l'éducation tels qu'énoncés dans les déclarations de politique nationale et en une analyse qualitative d'un ensemble de programmes d'études et matériels connexes sur l'éducation relative à la prévention du VIH/sida à l'école.

35. **Les capacités nationales de collecte et d'analyse des données ont été renforcées** par toute une gamme d'activités conduites par l'Institut de statistique de l'UNESCO, lesquelles ont contribué à leur tour au suivi de l'EPT. L'ISU a préparé et présenté les données du Rapport mondial de suivi de l'EPT pour 2005 et établi le chapitre consacré à l'état d'avancement des pays au regard des objectifs de l'EPT du point de vue de la qualité de l'éducation. Pour ce qui est de **l'élaboration de nouveaux indicateurs pour mesurer les progrès vers l'EPT**, l'ISU a été à l'origine de la mise au point d'une nouvelle méthodologie pour mesurer l'alphabétisation (LAMP) et œuvre de concert avec cinq pays pour piloter cette étude. À l'échelon national, les équipes de l'ISU chargées d'étayer la capacité statistique ont fait preuve de dynamisme dans le monde entier et l'Union européenne a financé un programme de renforcement des capacités statistiques pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs de l'EPT dans 11 pays de l'Initiative accélérée. Les thèmes communs abordés dans ces pays sont la nécessité de diffuser les données en temps utile et de fournir des informations exhaustives pour suivre l'EPT et les plans nationaux du Secteur de l'éducation. Ces améliorations auront aussi des répercussions positives sur la qualité des données transnationales. Les bases de données nationales sur les statistiques rétrospectives de l'éducation sont rendues facilement accessibles aux usagers grâce au transfert des données existantes vers une base de type pluriannuel, suivant la méthode de modélisation mise au point par l'ISU et accessible grâce à une interface conviviale.

**Programme I.2 :
Édifier des sociétés "apprenantes"**

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005	Dépenses au 30.06.2004	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004
	\$	\$	%
Sous-programme I.2.1	4.663.798	652.278	14,0
Sous-programme I.2.2	2.156.861	593.959	27,5
Programme I.2	6.820.659	1.246.237	18,3

I.2.1 : Au-delà de l'éducation primaire universelle

01211 **Axe d'action 1 :
Rénovation de l'enseignement secondaire**

36. **Le dialogue sur les politiques concernant le développement et la rénovation de l'enseignement secondaire à la lumière de l'EPT** et du Cadre d'action de Dakar s'est renforcé au plan international à l'occasion d'une réunion du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les affaires relatives à la jeunesse (Paris, juin 2004) que dirige l'UNESCO. Des suggestions concrètes ont été avancées au sujet des questions qui seront débattues lors de la 47e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) à Genève en septembre 2004. Les réseaux et les forums régionaux sur l'enseignement secondaire dans la région Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique latine (où un observatoire des réformes de l'enseignement secondaire au niveau régional a été mis en place en février 2004) ont bénéficié d'un soutien. La collaboration intersectorielle avec le Secteur de la communication et de l'information a débouché sur des projets pilotes d'enseignement secondaire à distance s'adressant aux jeunes défavorisés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. L'IPE et l'Institut argentin de développement économique et social (IDES) viennent de lancer un réseau latino-américain sur l'éducation, le travail et l'insertion sociale, le RedEtis, avec l'objectif d'encourager la diffusion et l'échange d'informations sur les réponses que l'enseignement secondaire peut apporter aux jeunes et aux groupes défavorisés. Un programme de cours de formation spécialisée certifiante de l'ITIE intitulé L'initiation aux TIC (*Basic ICT Literacy*) a permis de recenser les nouvelles tendances et les défis de l'enseignement secondaire et a été utilisé dans le cadre du Séminaire sur le recyclage des éducateurs scolaires aux fins de l'application des TIC à l'éducation (mai 2004, Arménie). Aux termes d'un projet de coopération du BIE, 24 experts de l'élaboration des programmes d'enseignement de sept pays de l'ABEGS ont actualisé leurs connaissances en assistant à un atelier régional (Doubai, 28-31 mars).

01212 **Axe d'action 2 :
Promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités
dans le domaine de la science et de la technologie**

37. Six États membres bénéficient actuellement d'une aide pour réviser et actualiser leurs politiques nationales et leurs programmes d'enseignement des sciences et des technologies (Cambodge, Bolivie, Roumanie, Ghana, Mali et Viet Nam). Un travail de préparation et de diffusion de matériels éducatifs est en cours pour **former les enseignants et leur donner les moyens de mieux adapter les programmes nationaux aux besoins locaux**. On trouve, parmi les matériels éducatifs mis au point à cet effet, un module d'orientation et de conseil sur les études et les

carrières scientifiques en Afrique du Sud ayant pour objet de faire obstacle aux stéréotypes sexistes qui ont cours à cet égard, un outil (guide et site Web) UNESCO/PNUE sur les échanges entre jeunes pour accroître les ressources et moyens d'action concernant la consommation durable dont disposent les organisations de jeunesse, les écoles, l'administration publique locale et les associations de consommateurs, ainsi qu'un dossier pédagogique sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), mis au point avec le concours du Secteur des sciences exactes et naturelles et s'adressant aux enseignants et élèves du secondaire. Le Népal, l'Égypte, le Burkina Faso et l'Argentine bénéficient d'un projet sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'initiation aux sciences et à la technologie dans une perspective d'égalité entre les sexes visant à développer les compétences utiles dans la vie courante, projet mené dans le cadre du Programme de renforcement des capacités aux fins de l'EPT financé par les pays nordiques. La publication et la diffusion de la brochure *Connexion*, tirée en six langues à 25.000 exemplaires au total, ont contribué à un vaste échange d'informations et d'expériences au sein de la communauté des enseignants de science et de technologie.

01213 Axe d'action 3 :

Réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels

38. Cinquante-cinq **hauts responsables de la politique de l'éducation ont reçu une formation concernant la mise en œuvre d'une réforme novatrice de la politique de l'EFTP** dans leur système national dans deux séminaires ayant pour objet de promouvoir l'application des recommandations de l'UNESCO et de l'OIT concernant l'enseignement technique et professionnel, l'un pour les États arabes à Sanaa (Yémen) du 9 au 12 mai, l'autre pour les Républiques d'Asie centrale à Almaty (Kazakhstan) du 14 au 18 juin. Dans le cadre du projet extrabudgétaire *Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'EPT pour le développement des compétences*, un atelier interrégional organisé en étroite coopération avec l'IPE (Paris, 22-23 janvier) a réuni une cinquantaine de participants, dont des représentants des ministères concernés de pays en développement, des bailleurs de fonds bilatéraux et des organisations internationales, venus s'informer mutuellement des résultats des activités de renforcement des capacités conduites auprès de hauts fonctionnaires ministériels chargés de l'éducation en République démocratique populaire lao, au Népal, au Mali et au Sénégal. Neuf États membres d'Europe du Sud-Est ont renforcé leurs capacités en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels grâce à un atelier et à un cours de formation spécialisés de l'ITIE sur les TIC appliquées à l'EFTP, à Sofia (Bulgarie) en avril 2004.

01214 Axe d'action 4 :

Promouvoir la diversité et la coopération dans l'enseignement supérieur

39. Conformément à la recommandation du Comité de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES), on a encouragé les États membres à **entreprendre une réforme de l'enseignement supérieur** en diffusant les conclusions de la Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur (Paris, juin 2003) à l'ensemble des partenaires de l'UNESCO. À cette occasion, il a été souligné que l'enseignement supérieur devait se réformer et s'adapter aux nouveaux défis et aux nouvelles attentes, afin de pouvoir jouer pleinement son rôle dans le développement culturel, social, économique et politique, où il est un facteur clé, dans le renforcement des capacités endogènes et dans la promotion des droits de l'homme, du développement durable, de la démocratie, de la paix et de la justice. Le rapport final a été publié en anglais et en français. Le rapport de la 8e Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur renseigne sur les activités des ONG dans ce domaine et témoigne de leur volonté de continuer à contribuer à la réforme de l'enseignement supérieur. Une étude sur l'exode des cerveaux dans les pays d'Afrique francophones a été publiée à titre de contribution à l'actuelle

réflexion mondiale sur cette question cruciale. Des données ont été collectées pour être versées dans une base de données mondiale des femmes spécialistes dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

40. **La coopération internationale en matière d'enseignement supérieur a été élargie et les capacités de recherche dans les pays en développement ont été renforcées dans ce domaine** au moyen des activités suivantes : un atelier international organisé par l'UNESCO, l'Association des universités africaines et le Conseil sudafricain de l'enseignement supérieur à Accra (Ghana) du 27 au 29 avril, à l'occasion duquel ont été analysées les répercussions de l'AGCS de l'OMC sur l'enseignement supérieur en Afrique ; le premier séminaire régional de recherche pour l'Asie et le Pacifique à Tokyo (Japon) du 13 au 14 mai, qui a rédigé neuf études sur le changement de la politique de recherche dans autant de pays d'Asie et cinq monographies dans la collection UNESCO Forum Occasional Papers sur les systèmes d'enseignement supérieur et les politiques dans ce domaine. La qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur "virtuel" pour la région ont été mises en avant par l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), avec la publication d'études de cas et de *Educación virtual en America Latina*. L'ITIE a publié *Distance Learning in the CIS countries: Monitoring of Educational Needs and Opportunities (L'apprentissage à distance dans les pays de la CEI : suivi des besoins et des possibilités en matière d'éducation)*.

41. Le **processus de révision des conventions régionales** a commencé en Afrique, dans les pays arabes, en Asie et dans le Pacifique et dans la région de la Méditerranée. Un projet de renforcement des capacités en matière de reconnaissance des qualifications et d'assurance qualité dans les pays de la Méditerranée, pour lequel une ouverture de crédit a été approuvée par la Commission européenne, a été lancé en juin 2004. Le deuxième Forum mondial sur l'assurance qualité (juin 2004) a servi à élaborer une stratégie pour les activités de renforcement des capacités dans les pays en développement. L'IIPE a développé des recherches sur l'homologation et l'assurance qualité des offres transnationales d'enseignement supérieur et a organisé un cours à distance sur la Gestion des partenariats université-entreprise et activités créatrices de revenu pour les universités sélectionnées. L'IESALC a promu la création d'un réseau des offices d'homologation en Amérique latine, ce qui a conduit à établir un diagnostic pour chaque pays. Il a aussi promu la création d'un réseau de macro-universités, qui a permis de constituer une plate-forme de 29 universités. Le Brésil a amélioré ses capacités d'évaluation institutionnelle en coorganisant des séminaires avec l'IESALC.

01215**Axe d'action 5 :****Soutenir les enseignants et le personnel éducatif**

42. La formation des enseignants est reconnue, de plus en plus, comme une question fondamentale pour le développement. Une stratégie globale a été définie pour l'importante initiative de **renforcement des capacités des principales institutions de formation des enseignants en Afrique** grâce à laquelle tous acteurs des institutions chef de file dans le processus de 2003 participeront aux réunions de travail sous-régionales par zones économiques qui ont pour objet de renforcer le travail en réseau et de développer le dialogue entre les instituts de formation des enseignants, les facultés de formation des professeurs d'université et les pouvoirs publics s'agissant des engagements nationaux en faveur de l'EPT. Dans le même temps, huit pays sont en train d'appliquer progressivement des propositions financées à hauteur de 200.000 dollars par le fonds-en-dépôt japonais prévoyant une meilleure formation pour les formateurs. De nombreux pays, faisant suite aux suggestions de l'OIT et l'UNESCO concernant la nécessité de **renforcer les politiques nationales visant à améliorer les normes professionnelles et le statut des enseignants**, organisent des séances de travail réunissant des représentants de l'administration publique et du monde du travail pour évaluer les performances des enseignants et planifier des

mesures de professionnalisation dans le contexte des politiques économiques nationales (par exemple au Nigéria, les 27 et 28 mai 2004).

43. Un excellent exemple **d'utilisation accrue de didacticiels pour l'éducation à distance des enseignants** est l'important plan d'enseignement ouvert et à distance organisé par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok, qui a servi à former plus de 120.000 enseignants en Chine. L'IIRCA se concentre sur l'amélioration des instituts de formation des enseignants dans divers États membres et soutient des programmes de cours universitaires associant téléenseignement et cours en vis-à-vis de brève durée. L'IIRCA, l'UNESCO et les ministres de l'éducation des pays africains ont convoqué une conférence panafricaine des ministres de l'éducation sur l'enseignement ouvert et à distance au Cap (Afrique du Sud) du 1er au 4 février 2004. L'IIRCA a actuellement recours au Réseau de formation des enseignants pour suivre l'évolution de la formation des enseignants en Afrique. Afin de renforcer les capacités nationales de formation des enseignants, l'ITIE a conçu des matériels de formation des enseignants, dont divers supports de cours de formation spécialisés et matériels didactiques d'appoint et il a organisé, à partir de ces matériels, plusieurs séminaires de formation (Moscou, janvier 2004, plus de 100 participants ; Bucarest (Roumanie), février 2004, une trentaine de participants ; Sofia (Bulgarie), avril 2004 ; Erevan (Arménie), mai 2004, plus de 35 participants) et trois sessions de formation de 72 heures (Moscou, plus de 50 participants).

I.2.2 : Éducation et mondialisation

01221 Axe d'action 1 :

Saisir les opportunités et relever les défis

44. Les prises de décisions en matière éducative ont été guidées par des recommandations et des notes d'orientation sur les possibilités qu'ouvre la mondialisation et les défis qu'elle pose dans le domaine de l'éducation, dont un document présentant la position de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur dans une société plus mondialisée (en six langues) et la déclaration formulée à l'issue d'un atelier organisé en coopération avec l'Association des universités africaines sur l'impact de l'AGCS sur l'enseignement supérieur en Afrique. Un travail sur les orientations en matière de qualité de l'enseignement supérieur transnational a été entamé avec l'OCDE et lancé à l'occasion d'une première réunion préparatoire organisée à l'UNESCO les 5 et 6 avril 2004 qui a rassemblé les représentants d'une soixantaine d'États membres de l'UNESCO et d'autres parties prenantes. Les responsables des politiques éducatives et les organisations non gouvernementales et intergouvernementales compétentes en matière d'éducation ont trouvé une source d'information complémentaire dans les quelque 130.000 documents diffusés, dont 30.000 exemplaires du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004*. Une initiative concernant les nouveaux mécanismes mis en place pour atteindre un meilleur équilibre entre l'exode des cerveaux et le retour des cerveaux comprend des projets pilotes en partenariat avec Hewlett-Packard axés sur des solutions novatrices s'agissant de freiner l'exode des cerveaux, projets pilotes lancés en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-et-Monténégro et élargis à l'Albanie et à l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le deuxième Forum mondial sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres (Paris, 28-29 juin 2004) a représenté une étape dans le sens d'une plus grande disponibilité de didacticiels libres de qualité, en débattant de l'accès ouvert à des ressources éducatives ouvertes de qualité et en proposant de futures activités pour l'UNESCO dans ce domaine.

45. L'étude de l'IPE sur l'université virtuelle a permis de dégager les implications en matière de politique générale et de planification (nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage, nouvelles approches de développement institutionnel dans un contexte sans frontière). L'IIRCA s'est penché sur la manière de permettre aux États membres africains d'exploiter les technologies de l'information et de la communication à des fins éducatives à peu de frais mais efficacement. Suite

aux demandes de l'Ouganda, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, de Maurice, du Ghana, du Kenya, du Botswana, du Swaziland, de l'Éthiopie et de l'Afrique du Sud, l'ITIE a poursuivi la réalisation de son projet international sur les *TIC dans l'éducation à distance* en vue d'aider les États membres de l'UNESCO à résoudre les problèmes provoqués, dans le domaine de l'éducation, par la mondialisation et l'évolution rapide des nouvelles technologies. Une collaboration avec la communauté virtuelle des spécialistes de l'éducation à distance en Afrique subsaharienne est en train de prendre corps avec le soutien de la plate-forme Web sur l'éducation à distance créée et gérée par l'ITIE. Celui-ci a également apporté sa contribution à la culture de la paix et à la compréhension mutuelle à l'ère de la mondialisation avec une recherche analytique sur *les TIC dans l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères* et la publication d'un rapport et de matériels choisis.

01222**Axe d'action 2 :****Réseaux mondiaux à l'appui de l'EPT, de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation pour une culture de la paix**

46. Le programme UNITWIN/chaires UNESCO répond à la demande croissante d'échanges transnationaux dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les chaires ont contribué directement ou indirectement au développement durable, aux objectifs de l'éducation pour tous et aux objectifs de développement du Millénaire. Les technologies de l'information, les femmes et le développement, l'éducation à la santé de l'enfant, l'alphabétisation, l'interculturalité, la paix, la gestion des conflits et la protection de l'environnement sont autant de domaines de recherche, de formation et de partage d'informations. La nouvelle évolution qui se dessine est que les chaires se développent en réseaux. L'initiative Universités transfrontières est mise en œuvre à titre d'activité complémentaire du programme UNITWIN/chaires UNESCO. Elle consistera en un tronc commun de cours sur les technologies de pointe, un cercle d'enseignants et de professionnels de premier plan et une base de données d'universités et de personnel bénévole de l'enseignement supérieur. L'IESALC a travaillé en étroite collaboration avec cinq des sept chaires d'enseignement supérieur attribuées à l'Institut dans la région.

47. Des rapports des bureaux hors Siège ont montré l'aide fournie aux chaires et aux réseaux par des financements ou des apports techniques. De nouvelles chaires sont en train d'être définies grâce à des études de faisabilité et à un dialogue avec des établissements d'enseignement supérieur. La coopération Sud-Sud se développe d'une manière positive. En Afrique, ce sont le Nigéria et l'Afrique du Sud qui en sont les moteurs. La coopération Nord-Sud draine un soutien financier (public ou privé) du Nord, et un échange authentique d'expériences est également encouragé entre le Nord et le Sud. Le Centre européen pour l'enseignement supérieur (CEPES) a apporté son soutien à la création et à la consolidation de chaires dans trois grands domaines en Europe du Sud-Est : la gouvernance et la gestion de l'enseignement supérieur au service de la réforme et de la durabilité ; la recherche et le transfert de technologie en matière d'énergie et de protection de l'environnement et les études du secteur des entreprises visant à améliorer la contribution au développement social et économique. Des mesures sont actuellement prises pour déterminer les chaires qui ont cessé de fonctionner et les fermer. Il y a actuellement 508 chaires UNESCO et 63 réseaux UNITWIN ; un tiers des 17 chaires créées depuis janvier 2004 sont en Afrique.

48. Le Réseau du système des écoles associées a continué à se développer et on a recensé 161 nouvelles écoles, soit un total de 7.687 écoles dans 174 pays. Plusieurs grands ateliers régionaux ont été organisés pour renforcer les capacités du RéSEAU et son rôle dans la promotion d'une éducation de qualité pour tous : Saint-Domingue (République dominicaine), mars ; Réunion consultative pour l'Asie du Sud-Est sur le RéSEAU à Hanoi (Viet Nam), avril ; Atelier sous-régional du RéSEAU à Bakou (Azerbaïdjan), mai et Réunion consultative régionale du RéSEAU à

Suzhou (Chine), juin. Une consultation internationale à Berlin (Allemagne), du 14 au 18 juin, a servi à définir des directives pratiques pour de nouvelles mesures en faveur d'une éducation de qualité. La publication *Peace Pillar Award Initiatives: Selection of Good Practices* a été réalisée en trois langues. Dans le cadre du projet éducatif du RéSEAU intitulé "Rompre le silence" sur la traite négrière transatlantique, une consultation internationale organisée en mai à Oslo (Norvège) a mis au point le plan d'un forum mondial de la jeunesse sur la traite négrière transatlantique (novembre 2004) qui lancera une nouvelle campagne internationale sur le thème "Les écoles mobilisent les écoles contre le racisme et la discrimination". Le troisième atelier régional sur les causes et les conséquences de la traite négrière dans l'océan Indien s'est tenu à Maputo (Mozambique) au mois de mars. Sur le thème de la *Célébration de la diaspora africaine*, la chaîne CNN a produit et diffusé des sujets sur les trois forums régionaux des jeunes organisés par le RéSEAU sur la traite négrière transatlantique. La version française de l'histoire d'Haïti illustrée par un élève et intitulée *Levons le voile pour un futur meilleur* ainsi qu'un bulletin électronique spécial sur la traite négrière transatlantique ont été diffusés et un nouveau fascicule de 16 pages a été publié en anglais et en français sur le même thème. Le dialogue interculturel entre écoles de différents pays a été encouragé par l'initiative UNESCO/Daimler-Chrysler "Mondialogo School Contest". Quelque 1.470 équipes des écoles du RéSEAU pour la plupart (90 %), y participent dans 126 pays. Les écoles ont engagé un dialogue interculturel soutenu - grâce, essentiellement, à l'utilisation des TIC - entre février et juin 2004. Un jury international se réunira le 30 juillet 2004 pour sélectionner les "bonnes pratiques" Mondialogo à la lumière des rapports des projets soumis à l'UNESCO.

49. Des mesures ont été prises pour promouvoir et consolider le réseau UNEVOC (en partenariat avec les États membres et des organisations partenaires), auquel sont rattachés 231 centres dans 157 États membres de l'UNESCO, afin d'attirer de nouveaux centres actifs et d'organiser des ateliers de formation en collaboration avec les États membres pour actualiser les compétences du personnel des centres UNEVOC (trois nouveaux pays ont rejoint le réseau au cours du premier semestre 2004). Une série de séminaires sous-régionaux a été organisé en partenariat avec le Siège pour promouvoir les recommandations UNESCO-OIT relatives à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, pour favoriser l'échange de meilleures pratiques et de pratiques novatrices entre les centres UNEVOC et pour renforcer le réseau UNEVOC (ateliers régionaux à Sanaa (Yémen), du 9 au 12 mai 2004, et à Almaty (Kazakhstan), du 15 au 17 juin 2004). Le *Bulletin UNESCO-UNEVOC* (numéro 8, avril 2004) et *UNEVOC Forum* (numéro 3, avril 2004) ont été publiés en anglais, français, espagnol et arabe et diffusés en direction des centres UNEVOC. *UNEVOC en bref* et sept autres plaquettes sur divers aspects du travail des centres UNEVOC ont été publiées en anglais et en français et diffusées en direction des centres UNEVOC et des organisations partenaires.

GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Évaluation globale

50. Les activités de programme du Secteur des sciences exactes et naturelles sont exécutées dans la perspective des objectifs pertinents de développement du Millénaire, du plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. L'eau et les écosystèmes associés sont demeurés la priorité principale du Secteur pendant les six premiers mois de l'exercice.

51. La coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO a encore été renforcée afin de répondre plus efficacement aux besoins des États membres, et en particulier à ceux des pays les moins avancés (PMA). Parallèlement, les activités de programme continuent d'être progressivement axées plus particulièrement sur l'Afrique et les petits États insulaires en développement. À cet

égard, le processus de consultation entamé en vue de la Réunion d'examen après dix ans du Plan d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement (Maurice, 2004) s'est poursuivi et a fourni d'utiles orientations quant à la préparation par l'Organisation de sa contribution au programme de "Barbade + 10". De même, l'UNESCO ayant été choisie par l'Union africaine comme organisme chef de file pour tout ce qui a trait à la science, la coopération avec les États membres de la région Afrique dans le cadre du NEPAD a été considérablement renforcée : des efforts sont en cours pour mettre au point un plan d'action régional pour la science et la technique, et l'UNESCO encourage le lancement d'une initiative panafricaine en matière de politique scientifique et technologique.

52. Les activités menées dans le cadre du grand programme II portent aussi de façon accrue sur des questions transsectorielles, notamment l'éthique de la science et de la technologie et le rôle de la science en faveur de la consolidation et du maintien de la paix. De ce fait, elles font appel à une approche globale plus complexe, à la coopération d'un nombre accru de disciplines et aux technologies les plus récentes, la coopération interdisciplinaire et intersectorielle s'en trouvant du même coup renforcée.

53. Au cours des six premiers mois de l'exercice, les **activités de l'UNESCO en matière d'eau douce** ont été vigoureusement poursuivies. Le renforcement du budget ordinaire a permis d'entreprendre un certain nombre d'importantes initiatives telles que l'Initiative internationale sur les crues et les inondations et l'Initiative internationale sur la sédimentation, et de poursuivre la mise en œuvre d'autres axes d'action importants comme les projets HELP (Hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation de politiques) et FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de données internationales et de réseaux) ainsi que les activités thématiques de la sixième phase (2002-2007) du Programme hydrologique international (PHI). Les crédits alloués aux bureaux hors Siège pour l'exécution décentralisée du sous-programme ont presque triplé, ce qui s'est traduit par une augmentation sensible de leurs ressources. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) se consacre déjà de façon intensive à l'élaboration du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) qui sera présenté lors du quatrième Forum mondial sur l'eau (Mexico, mars 2006) ; le PHI collabore activement à ces préparatifs. Les activités relatives au projet SIMDAS (Gestion et développement intégrés durables des régions arides et semi-arides d'Afrique australe) ont démarré, notamment la mise en place des mécanismes de coordination dans la sous-région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

54. Divers aspects du programme relatif à la gestion des eaux souterraines ont été renforcés plus avant, par exemple ceux qui concernent le programme mondial de cartographie hydrogéologique et la gestion des aquifères transfrontières. Une action soutenue a continué d'être menée dans le cadre d'autres programmes, dont ceux concernant l'écohydrologie (en coopération avec le MAB) la résolution des conflits et la gestion des eaux urbaines. L'expansion et le renforcement du réseau de centres régionaux et internationaux qui s'occupent des questions liées à l'eau sous les auspices de l'UNESCO ont été vigoureusement poursuivis : des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne la création du Centre international sur les risques liés à l'eau et à leur gestion à Tsukuba (Japon) et du Centre régional d'écohydrologie de Lodz (Pologne) et un certain nombre d'autres propositions sont à l'étude. La planification de la septième phase du PHI (2008-2013) a véritablement commencé avec l'analyse, par une équipe spéciale, des contributions des États membres à la formulation initiale du plan.

55. En ce qui concerne les **sciences écologiques**, les activités portent sur l'élargissement prévu du réseau de réserves de la biosphère, qui se voient confier un rôle accru dans l'élaboration de nouvelles approches du développement durable. Le programme MAB contribue activement à réduire la perte de biodiversité en mettant la recherche scientifique et le renforcement des capacités au service de la durabilité écologique. En ce qui concerne les **sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur**, le nouveau Programme international relatif aux sciences fondamentales, le resserrement des liens avec les instituts de l'ACTP et du CERN ainsi que le développement du projet phare "La science au service de la paix au Moyen-Orient : SESAME" se sont traduits par un renforcement de la coopération dans ce domaine.

56. S'agissant de la **Commission océanographique intergouvernementale (COI)**, quatre événements majeurs ont eu lieu au cours des six premiers mois de l'exercice : le Symposium sur les indicateurs écosystémiques quantitatifs pour la gestion des pêcheries, le Colloque sur l'océan dans un monde à forte concentration de CO₂ (il est rendu compte du résultat de ces deux activités dans le rapport), la création du Réseau de zones océaniques et côtières des Nations Unies ("UN-Oceans") et l'adoption du Document-cadre du deuxième Sommet sur l'observation de la Terre, tenu à Tokyo. En outre, lors de sa sixième session, en septembre 2003, le Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP) "a approuvé la création d'un réseau de zones océaniques et côtières (...), reposant sur le SOCA et aligné sur la demande du Conseil d'administration (CEB) pour un accord plus dynamique qui permettrait aux acteurs extérieurs aux Nations Unies de contribuer à la réalisation des objectifs ciblés par le JPOI" (référence CEB/2003/7). À la demande du Secrétariat du CEB, la COI, de concert avec les anciens membres du Sous-Comité sur les océans et les zones côtières (SOCA), a participé au processus mené par le HLCP en vue de définir les termes de référence et l'établissement du Réseau des Nations Unies sur les océans et les zones côtières (UN-Oceans). Au cours du cinquième Processus consultatif informel sur le droit de la mer (ICP V) qui s'est déroulé à New York du 7 au 11 juin 2004, UN-Oceans s'est réuni à deux reprises et a confirmé les termes de référence et la liste préliminaire des membres.

57. Le Sommet sur l'observation de la Terre (EOS), qui s'est tenu à Washington du 30 juillet au 2 août 2003, était organisé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique afin de "promouvoir la création, par des gouvernements et la communauté internationale, d'un système ou de systèmes très complets, coordonnés et permanents d'observation de la Terre pour comprendre et pouvoir relever les défis environnementaux et économiques mondiaux". Le Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (GEO) créé à cette occasion a mis en place le mécanisme de suivi nécessaire afin de préparer un document-cadre en temps voulu pour la Conférence ministérielle sur l'observation de la Terre qui s'est tenue le 25 avril 2004 à Tokyo ainsi qu'un plan de mise en œuvre complet à temps pour une nouvelle conférence ministérielle dont l'Union européenne sera l'hôte au premier trimestre 2005. La COI a pleinement pris part à ce processus, coprésidant avec des représentants de l'Australie et des États-Unis le Sous-Groupe de coopération internationale (ICSG) du GEO. Le GEO a chargé l'ICSG d'élaborer, en vue du plan décennal de mise en œuvre, des stratégies, modèles et structures organisationnels susceptibles d'être utilisés pour assurer la coordination efficace à long terme d'un système ou de systèmes complets et coordonnés d'observation de la Terre, à partir de mécanismes et de structures existants. Au terme d'efforts considérables déployés par l'ICSG, les principes proposés à cette fin ont été adoptés par le GEO à sa troisième session (février 2004, Cape Town) et intégrés dans le document-cadre par EOS II (Tokyo, 25 avril 2004).

**Programme II.1 :
Science, environnement et développement durable**

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005	Dépenses au 30.06.2004	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004
	\$	\$	%
Sous-programme II.1.1	9.085.205	1.995.313	22,0
Sous-programme II.1.2	3.036.589	716.401	23,6
Sous-programme II.1.3	1.362.300	439.613	32,3
Sous-programme II.1.4	839.380	115.991	13,8
Sous-programme II.1.5	4.335.600	1.240.059	28,6
Programme II.1	18.659.074	4.507.378	24,2

II.1.1 : L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

02111 **Axe d'action 1:
Les changements planétaires et l'eau : avancement des sciences hydrologiques en vue
d'améliorer l'évaluation**

58. En ce qui concerne **l'évaluation du stress hydrique dans diverses conditions socio-économiques, dans certains bassins fluviaux et certains aquifères**, le programme HELP a lancé un appel mondial pour la création de bassins en octobre 2003. Le réseau compte actuellement 64 bassins, ce qui signifie que 56 États membres participeront officiellement au programme HELP. L'Université de Dundee souhaite créer un centre PHI-HELP spécialisé dans les questions juridiques, la formulation de politiques et les sciences relatives à l'eau. Le projet FRIEND/Nile s'est poursuivi avec le soutien de la communauté flamande, de même que d'autres composantes de l'Initiative FRIEND. Suite au lancement de l'Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI), le Groupe directeur de l'Équipe spéciale de l'ISI a défini les grandes lignes de trois projets à exécuter. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) se consacre déjà activement à l'élaboration du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR2), dont la publication est prévue en mars 2006. Le PHI prépare sa contribution à ce processus.

59. Le PHI a poursuivi vigoureusement la mise en œuvre d'un programme relatif à la **gestion des ressources en eaux souterraines**. Plusieurs colloques et conférences ont été organisés au niveau international afin de promouvoir une coopération transdisciplinaire débouchant sur une meilleure compréhension des aquifères transfrontières. Les premières livraisons de la série de publications du PHI sur les eaux souterraines sont parues. Des activités de renforcement des capacités sont menées dans le cadre du Programme international conjoint UNESCO/AIEA d'application des isotopes à l'hydrologie. Plusieurs projets ont été mis en route dans le cadre du partenariat UNESCO/Agence spatiale européenne pour **une gestion intégrée des ressources en eau dans les pays en développement**, en particulier en Afrique.

02112 **Axe d'action 2 :**
L'eau pour satisfaire les besoins humains

60. Afin de contribuer à la **base de connaissances et aux capacités de gestion de l'eau, notamment dans les zones arides et semi-arides**, le Comité directeur du Réseau mondial sur les ressources en eau dans les zones arides et semi-arides (G-WADI) a établi un plan de travail pour l'exercice biennal. Dans le cadre de ses activités relatives à la gestion des eaux urbaines visant à **contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire**, le PHI a conclu un accord avec GTZ-Allemagne pour la production d'une publication portant sur "l'intégration dans l'éducation formelle et l'éducation permanente des principes d'un assainissement répondant aux critères de la durabilité écologique". Plusieurs partenaires ont suivi à Mombasa (Kenya) les travaux d'un atelier organisé dans le cadre du NEPAD sur le thème : "Études des bassins hydrologiques africains : effets côtiers, environnementaux et sociaux des prélèvements et retenues - Réaction face aux changements globaux et scénarios". La possibilité et les moyens de constituer un réseau de surveillance des glaciers des Andes (A-GMN) ont été examinés au cours d'un atelier organisé à l'occasion du Colloque sur le bilan de masse des glaciers andins, qui a eu lieu à Valdivia, au Chili.

02113 **Axe d'action 3 :**
Éducation relative à l'eau et renforcement des capacités pour assurer un développement durable et la sécurité

61. Dans le cadre du **développement des capacités d'éducation en vue de la gestion durable des ressources en eau**, les activités portant sur la dimension socioculturelle de cette gestion ont consisté notamment à poursuivre, avec l'Association internationale sur l'histoire de l'eau, la préparation de l'ouvrage en plusieurs volumes "Histoire de l'eau et des civilisations" et la préparation de la conférence sur l'histoire de l'eau prévue à Paris en novembre 2005. Le PHI a assuré, conjointement avec la COMEST, la préparation des 12 premiers volumes de la nouvelle collection du PHI intitulée "**L'eau et l'éthique**". L'Année internationale de l'eau douce 2003, pour la célébration de laquelle l'UNESCO a joué le rôle de chef de file, a été déclarée officiellement close par le Directeur général de l'UNESCO en janvier 2004.

02114 **Axe d'action 4 :**
Pour une gestion durable des interactions terre-eau

62. Concernant la **mise au point d'approches écohydrologiques et écosystémiques pour la gestion intégrée des ressources en eau dans divers écosystèmes**, l'axe d'action commun PHI/MAB représente la continuation de la collaboration entre le PHI et le MAB entamée au titre d'un axe d'action commun figurant pour la première fois dans le document 31 C/5, et témoigne de la réussite de cette expérience. Le Comité consultatif scientifique sur l'écohydrologie a convenu d'une méthodologie commune et a adopté une liste internationale de sites où l'approche écohydrologique sera appliquée à titre expérimental. Un plan d'action pour le projet "Modélisation et gestion intégrée des eaux urbaines dans des climats spécifiques" a été mis au point. Le PHI a continué de collaborer avec le Centre régional pour la gestion des eaux urbaines de Téhéran à la reconstruction de l'Afghanistan et dans le cadre d'autres initiatives.

63. L'Initiative interdisciplinaire de l'UNESCO pour le développement durable du bassin de la Volga-Caspienne, auquel participent les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO, a débouché sur la publication de l'ouvrage "Vision de la Volga". La Commission européenne a financé une étude collective sur l'incidence du **changement climatique mondial sur les réserves de biosphère** situées en montagne, à laquelle a participé l'UNESCO dans le cadre du nouveau projet sur les Changements planétaires et les régions montagneuses. Un premier atelier

thématique a identifié un certain nombre d'indicateurs cryosphériques et socioéconomiques permettant d'évaluer l'incidence du changement planétaire. Le financement par le Gouvernement flamand de Belgique du projet "Gestion durable des terres arides marginales (SUMAMAD)" a été approuvé. Ce projet vise à lutter contre la désertification dans huit pays d'Afrique du Nord et d'Asie grâce à des recherches menées en collaboration.

64. Les deux séminaires organisés au Brésil ont débouché sur la publication en portugais et en anglais de l'ouvrage "Issues of Local and Global Use of Water from the Amazon". Un Séminaire international auquel ont participé des spécialistes des huit pays d'Amazonie a été consacré aux bases d'un programme de coopération Sud-Sud pour les populations de la Pan-Amazone. Une réunion sous-régionale d'experts sur les questions relatives à l'environnement côtier et marin organisée dans les Émirats Arabes Unis a été consacrée à la réalisation d'une "analyse/diagnostique transfrontières des questions relatives à l'environnement côtier et marin dans la zone maritime de l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (ROPME)". L'UNESCO contribue à la mise en œuvre du SIMDAS (Gestion et développement intégré durable des zones arides et semi-arides d'Afrique australe).

II.1.2 : Sciences écologiques : promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations

02121 Axe d'action 1 :

Réserves de biosphère : approches du développement durable

65. En ce qui concerne les résultats escomptés en matière **d'utilisation durable des ressources naturelles, de fonctionnement des réseaux régionaux et thématiques du MAB et d'aménagement de certaines réserves de biosphère pour qu'elles servent de sites de démonstration de modes d'existence durables**, le Comité consultatif sur les réserves de biosphère (juin 2004) a examiné 27 nouvelles désignations ou révisions, y compris deux cas visés par la coopération transfrontière, et a passé en revue 12 rapports périodiques relatifs à des réserves de biosphère désignées depuis plus de dix ans. Les recommandations du Comité seront présentées au Conseil international de coordination du programme MAB lors de sa 18e session, qui se tiendra en octobre 2004. Six réserves de biosphère localisées au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal sont subventionnées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) **en tant que sites de démonstration de modes d'existence durables**. L'UNESCO s'est associée à la FAO, au PNUD, au PNUE, à la Banque mondiale et à l'OMS pour procéder à une Évaluation internationale des sciences et des techniques agronomiques au service du développement ; le réseau *ArabMab* a décidé de porter ses efforts sur les politiques et les techniques de remise en état des terres dégradées ; de plus, la Division des sciences écologiques et l'Université des Nations Unies ont réuni conjointement des ateliers au Japon, au mois de février 2004, sur le thème de l'Atlas mondial des Mangroves et de l'environnement marin.

02122 Axe d'action 2 :

Contribuer à réduire la perte de biodiversité : la science et le renforcement des capacités au service de la durabilité écologique

66. Concernant les résultats escomptés en matière de **renforcement des capacités, en particulier en Afrique, et d'intégration des systèmes urbains et de l'interface ville-campagne**, des stagiaires originaires du Cameroun, du Congo, de Côte d'Ivoire, de Guinée, de Madagascar, du Niger, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Tchad et du Togo sont entrés à l'École régionale supérieure d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIPT). La Belgique s'est engagée à poursuivre le financement pour 2004-2006 de ce projet

régional phare du MAB. En juin 2004, l'Union européenne a octroyé un montant de 5 millions et demi de dollars des États-Unis au titre de la coopération entre l'ERAIFT et une institution sœur au Gabon. Le Réseau Écotechnie de la région arabe (AREN) s'est réuni à Amman, Jordanie (5-7 janvier 2004) et a élaboré une proposition commune de formation à la biodiversité. L'atelier consacré aux "Répercussions de la consommation d'eau urbaine sur les écosystèmes naturels et la biodiversité" (23-25 février 2004, Shiraz, République islamique d'Iran) a adopté une déclaration en faveur de la gestion intégrée des eaux urbaines et de la biodiversité.

02123 Axe d'action 3 :

Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable

67. En ce qui concerne les résultats escomptés en matière **d'interdépendance de la diversité biologique et de la diversité culturelle**, des activités de recherche ont été lancées en mer d'Andaman (Thaïlande) afin de mieux comprendre le rôle des marins dans la gestion de la biodiversité marine, avec l'appui de la National Oceanic and Atmospheric Administration [Administration nationale des océans et de l'atmosphère] (États-Unis d'Amérique) et en coopération avec des chercheurs attachés aux universités thaïlandaises de Chulalongkorn et de Chiang Mai.

II.1.3 : Sciences de la terre - Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes

02131 Axe d'action 1 :

La géologie au service de la société : interactions roches-eau-vie

68. La réunion annuelle du Conseil scientifique du Programme international de géosciences (PICG) a approuvé 9 propositions nouvelles, ce qui représente au total 42 projets et se traduit par une recherche pluridisciplinaire visant à résoudre **des problèmes géoscientifiques fondamentaux liés au développement durable** et à intensifier le transfert d'informations géologiques entre les pays développés et les pays en développement. Une nouvelle équipe spéciale PICG-PHI sur l'hydrogéologie a été créée en vue de **renforcer les capacités** dans ces domaines. Une réunion internationale d'experts a été organisée à l'UNESCO ; c'est à cette occasion qu'ont été présentées les *"Directives opérationnelles applicables aux géoparcs nationaux sollicitant l'assistance de l'UNESCO"* et qu'a été créé un réseau mondial de géoparcs avec le concours de l'Organisation. Il renforcera les capacités institutionnelles et individuelles au service du patrimoine géologique et se traduira par la mise au point de modèles des **meilleures pratiques et des normes** fixées pour intégrer la préservation du patrimoine géologique dans une stratégie de développement économique régionale.

02132 Axe d'action 2 :

Partenariat mondial pour l'observation de la terre depuis l'espace au service du développement durable

69. Pour ce qui est de la coopération avec le CEOS (Comité sur les satellites d'observation de la Terre) et l'IGOS (Stratégie d'observation mondiale intégrée), quatre études thématiques sur le cycle du carbone et le cycle hydrologique, les récifs coralliens et les géorisques ont été publiées en vue de leur présentation à Tokyo, en avril de cette année, au Groupe d'observation de la Terre (GEO) et au deuxième Sommet "Observation de la Terre". À l'occasion de ce sommet, l'UNESCO a joué un rôle vital dans l'adoption d'un document cadre pour le plan d'action destiné à rendre opérationnelle l'observation de la Terre pour la période 2005-2015. Il en résultera une **amélioration de l'ensemble des données et de la définition des paramètres ainsi qu'une mise en réseaux plus efficace**.

70. Dans le programme d'éducation spatiale (SEP), des activités sont organisées en vue de **sensibiliser le public aux avantages des technologies spatiales** en présentant l'espace comme un outil de formation et de recherche au service du développement durable et en suscitant chez les élèves un regain d'intérêt pour les sciences et les techniques spatiales. Des activités de sensibilisation (concours de dessin, rédaction et science-fiction) ont été lancées par l'UNESCO avec le concours d'ONG spécialisées et du Centre spatial norvégien. Un accord a été signé avec l'International Space University en vue de renforcer la formation spatiale dans les pays en développement.

71. Dans le cadre du **renforcement des capacités en sciences de la Terre**, un certain nombre d'activités d'information et de formation, d'ateliers et de séminaires ont été mises sur pied et facilitées (méthodes d'exploration géochimique ; géologie de l'environnement, exploration des ressources minières et pollution du sol). En coordination avec la Commission de la carte géologique du monde (CGMW), trois "projets" ont été établis : la carte métallogénique de l'Amérique du Sud, la carte géodynamique de la Méditerranée et la carte géodynamique de l'Asie, en vue d'une diffusion mondiale des données géologiques.

02133**Axe d'action 3 :****Améliorer la prévention des catastrophes et la capacité d'y faire face**

72. L'UNESCO a contribué à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), ce qui s'est traduit par **l'amélioration de la capacité des États membres en matière de prévention des catastrophes**. Elle a fourni des éléments en vue de l'examen de la Stratégie de Yokohama et de son Plan d'action, entrepris par le Secrétariat de la SIPC. L'Organisation a participé aux préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui se tiendra à Kobe, en janvier 2005. **En ce qui concerne l'amélioration des capacités** dans la région méditerranéenne, le Programme de réduction des pertes causées par les tremblements de terre en Méditerranée orientale (RELEMR) a poursuivi le renforcement des capacités scientifiques et techniques visant à prévenir les catastrophes naturelles. En Libye, le projet de réseau sismique national a progressé dans la mise en place de son équipement. Pour ce qui est **des activités prévues dans les plans directeurs de prévention des risques**, la mission d'experts de l'UNESCO dépêchée dans la région sinistrée de Bam a été à l'origine de la promotion d'une Alliance ouverte sur la réduction des risques sismiques en Iran et dans les pays de la région comprenant l'UNESCO, le PNUD et le Secrétariat de l'ONU/SIPC.

II.1.4 : Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières**02141****Axe d'action 1 :****Promouvoir un programme intersectoriel et interrégional d'action dans les petits États insulaires en développement**

73. Des contributions intersectorielles et interrégionales ont été faites au processus d'examen du programme Barbade + 10 et aux préparatifs de la Réunion internationale de Maurice (janvier 2005). Les activités conduites ont notamment compris : la mise à jour d'un site Web interactif (<http://portal.unesco.org/islandsBplus10>) ; la participation aux diverses activités préparatoires entreprises par les Nations Unies et l'AOSIS (Alliance des petits États insulaires) en vue du programme Barbade + 10/Réunion internationale de Maurice, et notamment une contribution substantielle au rapport synthétique du Secrétaire général des Nations Unies présenté à la session d'avril 2004 de la Commission du développement durable. Une contribution a aussi été apportée au Programme d'action dans les petits États insulaires en développement (PEID), lequel évolue notamment avec l'incorporation, en 2004, de dimensions telles que la diversité culturelle et les possibilités économiques des cultures insulaires. Un dossier Petits États insulaires a été publié dans

le "Nouveau Courrier" de l'UNESCO et "Planète science". En outre, le document de travail consacré aux "Petits États insulaires : l'après 2004" a été actualisé.

74. En coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, notamment ceux d'Apia, de Dar es-Salaam et de Kingston, **et comme moyen d'atteindre les résultats escomptés en ce qui concerne l'établissement de liens entre des projets relatifs aux petites îles et le renforcement des capacités dans les États membres, en particulier les PEID**, les approches intégrées du mode d'existence et du développement durables ont été stimulées et confortées par les initiatives transversales intitulées "Voix des petites îles" et "les savoirs locaux et autochtones" (LINKS) dans plus d'une quinzaine de cadres insulaires des régions du Pacifique, de l'océan Indien et des Caraïbes. **La promotion d'un mode d'existence et d'un développement durables** a en outre progressé grâce à l'atelier régional sur les réponses communautaires à l'érosion du littoral en février, avec la coopération du Bureau de l'UNESCO à La Havane. Cet atelier a rassemblé des participants originaires des PEID de la région orientale des Caraïbes.

02142 Axe d'action 2 :

Élaborer des pratiques éclairées : créer des moyens de gérer les conflits relatifs aux ressources côtières dans les petites îles et les régions côtières

75. **Les moyens dont disposent les pays pour gérer des conflits portant sur des ressources côtières ou des valeurs sociales, économiques et culturelles** ont été étayés par des activités notamment axées sur la concertation entre partenaires pour une douzaine de projets locaux menés en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, dans le Pacifique et en Amérique du Sud - tous mis en œuvre avec les bureaux hors Siège correspondants. Un rapport sur l'étude des accords de pratiques éclairées est issu du Réseau de jumelage universitaire Asie-Pacifique et a été publié sur le Web (www.unesco.org/csi/wise/khura1.htm). En Russie, le projet côtier "mer Blanche-mer de Barents" a sensiblement progressé vers la mise en place d'un accord de pratiques éclairées et les premiers manuels en russe sur la gestion côtière intégrée ont été publiés (www.unesco.org/csi/act/russia/text.htm). Grâce au Forum Internet sur les pratiques éclairées pour un développement humain durable, visant à **partager des données d'expériences et élaborer des pratiques éclairées**, un débat mondial s'est engagé sur la vulnérabilité et la résilience des petites îles (www.csiwisepractices.org/?read=495).

II.1.5 : Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

02151 Axe d'action 1 :

Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques

76. **Développement des avis scientifiques et techniques fournis aux États membres sur les observations et les recherches nécessaires pour comprendre le rôle de l'océan dans l'évolution du climat et dans le cycle mondial du carbone** : La Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) ont réuni à Paris, du 10 au 12 mai 2004, un Colloque ouvert sur l'océan dans un monde à forte teneur en gaz carbonique en vue d'aborder les conséquences biologiques et biogéochimiques des taux croissants de CO₂ dans l'océan, ainsi que les stratégies susceptibles de les atténuer. Les résultats sont parus dans un numéro spécial de la Revue de recherche géophysique-océans et la presse internationale s'en est fait l'écho.

77. **Amélioration de la capacité des programmes scientifiques et de recherche en matière d'évaluation de la santé des écosystèmes océaniques :** Le Colloque sur les indicateurs quantitatifs de l'écosystème pour la gestion des pêches (Paris, 31 mars - 3 avril 2004) a été le point culminant des travaux accomplis depuis 2001 par le Groupe de travail 119 SCOR-COI pour évaluer les changements (états et processus) intervenus dans les écosystèmes marins d'un point de vue environnemental, écologique et halieutique. Les conclusions de cette réunion ont été présentées à l'occasion de la 37^e session du Conseil exécutif de la COI et seront largement diffusées par l'intermédiaire de publications soumises à l'examen des pairs. Un atelier s'est déroulé au laboratoire d'océanographie de Villefranche-sur-Mer en avril 2003 sur le thème des changements de régime. Les communications présentées et les recommandations formulées ont été publiées dans un numéro spécial de la revue *Progress In Oceanography* au printemps 2004.

02152 Axe d'action 2 :

Développer les capacités de surveillance et de prévision aux fins de la gestion et du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer

78. **Élargissement du Système mondial initial d'observation de l'océan (GOOS) rendu pleinement opérationnel :** Au cours de la période de six mois, le Bureau des projets du GOOS a organisé sept réunions afin de coordonner la conception et d'accélérer la mise en œuvre des modules du GOOS relatifs à l'échelle des bassins et aux zones côtières. Le Bureau des projets a accueilli la réunion sur le "Thème relatif aux côtes" dans le cadre de la Stratégie intégrée d'observation mondiale. Au niveau régional, le deuxième Forum régional du GOOS a eu lieu en février 2004. Ce Forum a passé en revue les progrès réalisés par les 13 alliances régionales pour le GOOS (GRA) avec 185 institutions mobilisées dans 88 pays. Concernant la mise en œuvre du module du GOOS relatif à l'échelle des bassins, près de 1.250 flotteurs-profileurs du programme ARGO ont été déployés pour la fin juin, ce qui correspond à 42,5 % environ du total escompté.

02153 Axe d'action 3 :

Mettre en place et renforcer un mécanisme mondial permettant d'assurer à tous libre accès à l'intégralité des données et de l'information océanographiques

79. **Libre accès à l'intégralité des données et de l'information océanographiques facilité et communication des résultats de la recherche océanographique aux décideurs et au public améliorée :** Au cours du premier semestre de l'année 2004, le secrétariat de l'IODE et son Bureau ont participé à un certain nombre de réunions (GOOS, JCOMM, Ocean Ops) et de conférences tendant à promouvoir l'IODE et à susciter un regain d'intérêt chez les spécialistes de l'océanographie opérationnelle pour les capacités disponibles à partir du réseau de centres de données de l'IODE. En ce qui concerne le **renforcement de la capacité de recueillir, préserver, diffuser et utiliser les données et l'information océanographiques**, l'IODE a sollicité avec succès des bailleurs de fonds pour financer la prochaine phase opérationnelle du programme (OceanTeacher) qui s'appellera ODIMeX pour l'exercice 2004-2005. La première session de la réunion des éditeurs et de la planification d'ODIMeX s'est tenue au Cap (Afrique du Sud), du 19 au 23 avril 2004. Le programme OceanTeacher peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://www.oceanteacher.org>.

80. **Normes mondiales pour la collecte, la gestion et l'échange de données et d'information océanographiques définies et diffusées :** La troisième session du Groupe d'études CIEM/COI sur le développement de systèmes d'échange de données marines utilisant le langage XML (SGXML) s'est déroulée à Ostende (Belgique) en mai 2004. Le Groupe a décidé de parachever et d'étayer ses travaux d'ici la tenue de l'IODE-XVIII. La deuxième session du Groupe d'experts de l'IODE pour la gestion des données biologiques et chimiques et les modalités d'échange s'est tenue en mars 2004,

au centre Foresight - Université de Liverpool sous les auspices du Centre britannique de données océanographiques (BODC). Outre les membres ordinaires, ont assisté à la session des représentants de la FAO, du GBIF, du CIEM et de l'ITIS, ainsi que la chaire du programme IODE. Le Groupe a adopté un plan de travail détaillé qui est en cours d'exécution.

81. **Information sur la topographie du fond de l'océan mondial et sur ses paramètres géologiques/géophysiques améliorée** : Les principaux résultats sont la publication des Atlas géologiques/géophysiques internationaux des océans Atlantique et Pacifique (GAPA), de la troisième version actualisée de la Carte générale bathymétrique des océans sur CD-ROM (GDA) et de la deuxième édition de la Carte bathymétrique internationale de l'océan Arctique (IBCAO). La version numérique de la carte bathymétrique internationale de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique a été réalisée par l'INEGI (Mexique). Toutes les publications sont à la disposition des utilisateurs. Le programme de l'ITSU a continué d'appuyer le Centre international d'information sur les tsunamis (CIIT), à Honolulu et Hawaii, contribuant ainsi à renforcer **les systèmes d'alerte aux tsunamis et les procédures d'atténuation des effets**. La mise en œuvre du plan de travail ITSU-XIX s'est poursuivie.

02154 Axe d'action 4 :

Développer les questions de gouvernance des océans et accroître l'efficacité des organes directeurs de la COI

82. Coordination accrue entre les gouvernements, les OIG, les ONG, le secteur privé et les institutions de recherche dans le cadre de l'exécution du Plan d'application du SMDD : le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles a organisé un événement de haut niveau en marge de la cinquième réunion du Processus consultatif officieux des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (ICP V) tenue à New York, en juin 2004. La COI a contribué **à la mise en œuvre des 10 partenariats de type II du SMDD sur l'océan** par le biais : du Partenariat pour l'observation de l'océan mondial (POGO), du Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles et de l'initiative du Forum mondial financée par la Nipper Foundation afin d'analyser les politiques nationales sur l'océan ; grâce à POGO, la capacité d'utilisation par les pays en développement de la télédétection au service de la gestion durable des océans a été renforcée au cours du premier semestre de l'année 2004. Les efforts se sont poursuivis afin d'**améliorer la gestion des réunions statutaires et de l'activité de la COI**, ainsi que le **stockage, l'accès, la production et la distribution des documents et matériels d'information des réunions statutaires de la COI** : le Centre de documentation de la COI a établi la documentation statutaire nécessaire aux organes directeurs et aux organes subsidiaires de la commission. Elle comprend notamment les récentes réunions de l'ABE-LOS IV (Lefkada, Grèce), d'IOCARIBE VIII (Récife, Brésil) et de la 37e session du Conseil exécutif (23-29 juin 2004).

02155 Axe d'action 5 :

Développer la capacité et l'efficacité des États membres en matière de recherche scientifique marine et de gestion et de développement durable de l'océan côtier et de la haute mer

83. **Augmentation du nombre de bourses attribuées à des individus et des institutions pour une formation/des études scientifiques, techniques et en sciences de l'ingénieur** : Sept allocations d'études et bourses de voyage ont été attribuées lors de la session de printemps (avril) du Programme de bourses de la COI. Une nouvelle stratégie de consolidation des capacités a été élaborée et présentée au Conseil exécutif à sa 37e session (23-29 juin 2004). En ce qui concerne **le renforcement de la mise en œuvre régionale du GOOS à l'appui du développement durable**, les alliances régionales existantes ont mis au point le projet GRAND qui financera une partie des activités d'interconnexion avec des fonds provenant de l'Union européenne (Programme-cadre VI).

Pour ce qui est de la constitution du **Réseau de données et d'information océanographiques (ODIN) dans différentes régions**, la création d'ODINCINDIO (océan Indien central) a été amorcée au cours du premier semestre 2004. Les Flandres ont confirmé leur appui à la phase III d'ODINAFRICA à hauteur de 2,5 millions de dollars des États-Unis pour 2004-2007. Le Réseau d'information et de données océanographiques pour les régions des Caraïbes et d'Amérique du Sud a continué de se développer.

Programme II.2 :

Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005	Dépenses au 30.06.2004	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004
	\$	\$	%
Sous-programme II.2.1	6.213.000	1.841.490	29,6
Sous-programme II.2.2	1.071.300	158.045	14,8
Programme II.2	7.284.300	1.999.535	27,4

II.2.1 : Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur

02211 Axe d'action 1 :

Partenariats interdisciplinaires pour la promotion de la recherche fondamentale et l'utilisation du savoir scientifique

84. Progressant vers la réalisation **des résultats escomptés en matière d'élargissement des capacités nationales en recherche fondamentale, d'amélioration des connaissances en sciences fondamentales dans diverses régions et d'une meilleure sensibilisation de l'opinion quant aux services rendus à la société par les sciences fondamentales**, la coopération UNESCO/CIUS a essentiellement porté sur le lancement et la mise en œuvre des activités du programme envisagées dans la seconde phase de l'Accord-cadre échelonné sur six ans. L'un des éléments clés de ces activités est le Programme de bourses du CIUS qui englobe une cinquantaine de projets de premier plan, exécutés en coopération avec les unions et comités scientifiques du CIUS. En application de la décision 167 EX/3.4.2 et de la résolution 32 C/15, le rapport du Directeur général sur l'état d'avancement du **Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)**, accompagné d'un projet de statuts d'un Conseil scientifique, a été présenté au Conseil exécutif à sa 169^e session (document 169 EX/13). Le Conseil exécutif a approuvé les statuts proposés par le Directeur général et le plan d'action relatif à la création du PISF. Le 15 avril 2004, le projet phare de la Science au service de la paix au Proche-Orient (SESAME) est devenu officiellement une organisation intergouvernementale.

02212 Axe d'action 2 :

Renforcement des capacités dans les sciences fondamentales

85. En ce qui concerne le **résultat escompté en matière d'amélioration des capacités de recherche et d'enseignement en physique et en mathématiques**, plusieurs sessions et ateliers de formation ont été organisés en collaboration avec le Centre international Abdu Salam de physique théorique (CIPT) et le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA). Pour ce qui est des actions visant à intensifier la reconnaissance de l'importance des mathématiques et de la physique de la part du public, l'Année internationale de la physique (approuvée par la cinquante-

huitième Assemblée générale des Nations Unies) est en préparation en partenariat avec l'UIPPA, la Société européenne de physique (EPS) et d'autres sociétés régionales et nationales de physique. De même, une exposition internationale itinérante sur la découverte mathématique est en préparation avec la collaboration de partenaires français, japonais et philippins. Afin de contribuer plus avant à la réalisation du résultat escompté en matière de renforcement de la collaboration et de la mise en réseau avec des institutions et centres internationaux spécialisés, des activités ont été organisées dans le domaine de la formation et de la recherche de pointe grâce à une étroite coopération avec le Centre international d'études sur la chimie (ICCS), l'UICPA, l'Institut Trace Elements pour l'UNESCO, la Société américaine de chimie (ACS), ISESCO et des ONG.

86. Les activités liées au **résultat escompté de renforcement des capacités endogènes et des compétences en matière de recherche dans les domaines des sciences de la vie et de l'amélioration des capacités techniques des institutions nationales** ont essentiellement porté sur l'appui à la formation et aux ateliers avec les partenaires traditionnels. Dans le cadre du programme des centres de ressources microbiennes (MIRCEN), un soutien a été fourni pour la tenue d'une réunion consultative au Kenya, chargée d'élaborer une proposition de projet tendant à établir un Centre de ressources biologiques pour l'Afrique orientale, et pour une session de formation au Maroc sur la gestion des souchothèques de micro-organismes. En outre, deux cours de formation régionale se sont déroulés au Brésil. L'UNESCO a aussi participé activement au lancement du Réseau de coopération interinstitutions sur la biotechnologie, en coopération avec la CEA, la FAO, le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), le BIT, la CNUCED, le PNUE, l'ONUDI, l'UNU et l'OMPI.

02213**Axe d'action 3 :****Renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur et en technologie**

87. **Pour une meilleure défense, connaissance, et promotion de l'ingénierie en tant que composante de la société du savoir et qu'outil au service du développement socioéconomique**, l'UNESCO est étroitement associée à l'Organisation de la deuxième Convention mondiale des ingénieurs prévue à Shanghai, en 2004, ainsi qu'à l'établissement de la Déclaration de cette Convention et aux travaux de l'Équipe spéciale sur la science, la technologie et l'innovation relevant du projet des Nations Unies pour le Millénaire. Parmi les activités spécifiques figurent l'organisation et la présentation de l'International Focus on Engineering and Technology for Poverty Eradication [Pleins feux sur l'ingénierie et la technologie au service de l'élimination de la pauvreté] - manifestation qui s'est déroulée en mars 2004, au siège de l'American Association for the Advancement of Science à Washington D.C. L'Université a mis en place avec succès une bibliothèque pilote virtuelle sur l'ingénierie au service du développement durable.

88. En ce qui concerne le **projet phare relatif à la promotion des énergies durables et renouvelables au service du développement, avec le résultat escompté de développer les capacités pour formuler des politiques énergétiques et promouvoir une collaboration novatrice avec les partenaires encourageant l'utilisation des énergies renouvelables**, les deux brochures exhaustives, respectivement intitulées "Les énergies renouvelables au service des besoins fondamentaux de la population - construire l'avenir" et "Le chapitre africain du programme GREET, contribution à l'initiative du NEPAD", ont été parachevées et imprimées en vue d'une large diffusion. Lors de la consultation régionale Amérique latine-Caraïbes qui s'est tenue à Aruba, une fructueuse contribution a permis de définir des priorités nationales et régionales et d'arrêter un programme d'énergies renouvelables pour les Caraïbes (CARE). Le concours actif de l'UNESCO à la consultation intergouvernementale organisée à Bonn à l'initiative de la République fédérale d'Allemagne doit aussi être signalé.

02214 **Axe d'action 4 :**
Promotion de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

89. En ce qui concerne le **résultat escompté qui consiste à donner aux enseignants la formation et les moyens nécessaires et de développer l'échange d'informations et de données d'expérience au sein de la communauté de l'EST à tous les niveaux**, une réunion régionale a été organisée (en Amérique latine) et les préparatifs d'une autre sont en route (en Afrique). La mise au point commune par le Secteur des sciences et celui de l'éducation d'une mallette de formation pédagogique dans le domaine des organismes génétiquement modifiés est en cours.

II.2.2 : Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable

02221 **Axe d'action 1 :**
Renforcement des capacités et gestion des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et des innovations

90. Dans le cadre de son action relative au renforcement des **capacités et à la gestion des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et des innovations, et à l'amélioration des capacités nationales à évaluer et formuler des politiques dans le domaine des sciences**, l'UNESCO a aidé le Nigéria, le Congo et le Soudan à formuler leur politique nationale et leur plan d'investissement. Le Gouvernement nigérian a contribué à hauteur de 500.000 dollars sous forme d'un accord de fonds-en-dépôt constitué au profit du donateur, équivalent au montant de la contribution versée à cet effet par le Gouvernement japonais (500.000 dollars). Le Gouvernement japonais a également alloué la somme de 96.000 dollars à la mise au point d'une politique nationale dans le domaine des sciences et des technologies pour le Congo. Le projet de politiques dans le domaine des sciences, des technologies et des innovations pour le Liban a été achevé et fait actuellement l'objet d'une diffusion auprès des partenaires. L'assistance à la République populaire lao et à la Mongolie s'est traduite par l'élaboration d'un cadre permettant la formulation de leur politique scientifique nationale.

91. Un échange de données d'expérience et de **méthodologies sur les politiques dans le domaine des sciences, des technologies et des innovations**, a été encouragé par une conférence internationale sur le thème des "politiques régionales dans le domaine des systèmes d'innovation, des sciences et des technologies dans les économies des pays émergents : expériences réalisées en Chine et dans le monde", laquelle a été organisée en avril 2004 par l'UNESCO/Beijing, en coopération avec l'ISESCO et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), France. En ce qui concerne les résultats escomptés en matière de **gouvernance des systèmes relatifs aux sciences, aux technologies et aux innovations** et à titre de suivi de la première Conférence sur la législation des sciences et des techniques, qui a eu lieu à Helsinki, un Forum international des politiques scientifiques a été constitué en coopération avec l'UNESCO, le CIUS et l'Union européenne, connu sous la dénomination Forum mondial sur la science (Budapest).

92. Pour ce qui est de la **collaboration internationale dans le domaine de la construction d'indicateurs des sciences et des technologies**, l'ISU et le secteur ont lancé une enquête reposant sur l'étude internationale des statistiques et des indicateurs applicables aux sciences et aux technologies, laquelle visait à évaluer les besoins d'information en vue de la formulation de politiques dans le domaine des sciences et des technologies parmi les États membres et la communauté internationale, afin de définir des domaines prioritaires pour élaborer des statistiques et des indicateurs transnationaux dans le domaine des sciences et des technologies. Dans le domaine de **l'éthique des sciences et des technologies**, le Secteur de la science a amorcé une étude globale

sur le fondement de l'éthique de la recherche scientifique et des innovations technologiques, à mener en étroite coopération avec le Secteur des sciences sociales.

93. Dans le cadre des actions intéressant **la science au service de la paix** et comme conclusion de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement, des chercheurs israéliens et palestiniens se sont mis d'accord sur deux projets importants : le Centre scientifique à implanter à l'Université d'Al-Qods, à Jérusalem et l'Organisation israélo-palestiniennes pour la science (IPSO), qui est une cofondation destinée à appuyer des projets communs. Une étude internationale portant sur **les sciences, les techniques et la parité** a été lancée. Cette étude technique sera le fruit d'un effort interinstitutions faisant intervenir un certain nombre d'organismes des Nations Unies et autres.

GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Évaluation générale

94. La mise en œuvre du programme s'est poursuivie harmonieusement et à un rythme raisonnable au cours des premiers six mois de l'exercice biennal. De plus, les efforts déployés ont continué d'accroître la visibilité de l'action menée par l'UNESCO au titre de la principale priorité, à savoir l'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique, ainsi que des autres priorités. Dans le cadre de la priorité principale, par exemple, des brochures concernant la **Déclaration internationale sur les données génétiques humaines** et la résolution de la Conférence générale relative à son application, ont été largement diffusées, en particulier auprès des délégations permanentes et des commissions nationales pour l'UNESCO, dans toutes les régions. En ce qui concerne l'autre dimension de cette principale priorité, c'est-à-dire les travaux de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), des actions ont été entreprises pour rendre effectives les nouvelles orientations du programme, approuvées par la 32^e session de la Conférence générale, visant à porter le débat global sur l'éthique des sciences et des technologies au niveau régional, ainsi qu'à mettre plus fortement l'accent sur l'enseignement de l'éthique.

95. Les objectifs de l'UNESCO, dans le cadre de son action pour la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination, ont notablement progressé avec le succès du Forum mondial des droits de l'homme, organisé par la Ville de Nantes, en coopération avec l'Organisation et la Commission française pour l'UNESCO (Nantes, France, mai 2004), qui a réuni l'ensemble des acteurs travaillant dans le domaine des droits de l'homme. Le Forum répondait à la nécessité d'engager un dialogue libre et ouvert sur les questions prioritaires en matière de droits de l'homme, telles que le terrorisme, la mondialisation et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion, ainsi que la pauvreté considérée comme une violation des droits de l'homme.

96. S'agissant des autres domaines prioritaires, notamment la Prospective, la philosophie et les sciences sociales ou la Gestion des transformations sociales (MOST-Phase II), on a continué de déployer des efforts en vue de favoriser le renforcement des articulations entre recherches et politiques. La première session de remue-méninges concernant la stratégie de l'UNESCO en matière de philosophie a été organisée au Siège avec la participation de représentants de 53 délégations permanentes afin d'identifier les questions clés à inclure dans la Stratégie.

97. L'appui au **Forum des ministres du développement social**, qui regroupe 17 États membres d'Amérique latine et des Caraïbes a été renforcé et des progrès ont été accomplis en vue de relier ce réseau à des entités similaires proposées en Afrique et en Asie. En ce qui concerne l'Afrique, des progrès ont été enregistrés dans la recherche visant à établir et à institutionnaliser un réseau de

ministres africains du développement social, en commençant par une réunion des ministres des 14 États membres de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) prévue à Cape Town, Afrique du Sud, le 28-29 octobre 2004.

98. Le Secteur a continué d'améliorer **la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation** en augmentant le nombre de membres du personnel dans les bureaux hors Siège, sous réserve des contraintes imposées par l'importance relative du Secteur et la proportion du personnel qui peut être affectée sur le terrain.

Programme III.1 :

Éthique des sciences et de la technologie, en particulier la bioéthique

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005	Dépenses au 30.06.2004	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004
	\$	\$	%
Programme III.1	3.096.520	707.446	22,8

03101 **Axe d'action 1 :** **Bioéthique**

99. Les activités de l'UNESCO concernant la bioéthique ont été principalement axées sur la définition d'un cadre éthique normatif commun en matière de bioéthique et sur les normes permettant de guider les progrès dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, la première étape consistant à élaborer une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique (voir documents 169 EX/16 et 170 EX/9 et Add.).

100. Un certain nombre d'activités ont été entreprises en vue de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la bioéthique et d'accroître la visibilité de l'UNESCO aux niveaux régional et national. Dans le cadre du projet "L'éthique dans le monde", une première conférence pilote a été organisée le 18 mars 2004 à La Haye (Pays-Bas), en coopération avec la Commission nationale hollandaise pour l'UNESCO, qui a été suivie par une conférence tenue le 2 mai 2004 à Hamadan (République islamique d'Iran) en coopération avec la Commission nationale iranienne pour l'UNESCO. Comme la priorité est donnée à l'élaboration d'une déclaration sur des normes universelles en matière de bioéthique, ces conférences ont été consacrées aux consultations relatives à la portée et à la structure de la déclaration future (voir document 170 EX/9 et Add.). En outre, le programme et les activités de l'UNESCO ont été présentés à des conférences portant sur l'éthique et le traitement de la douleur (Université de Sheffield, et Economic and Social Research Council, Royaume-Uni, mars 2004), ainsi que les technologies créatives en faveur de la justice et de la santé (Creighton University, Omaha, États-Unis d'Amérique, avril 2004) et l'éthique et l'anesthésiologie (Lisbonne, Portugal, juin 2004). Par ailleurs, en vue de renforcer les capacités nationales, des travaux préparatoires ont été menés en vue de l'établissement d'un centre régional d'information et d'éducation en matière de bioéthique à Vilnius (Lituanie).

101. **En vue d'assurer la diffusion et la promotion des principes de la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines**, une brochure sur la Déclaration et la résolution relative à sa mise en œuvre a été publiée (en anglais, français et espagnol) et largement distribuée, en particulier aux délégations permanentes et aux commissions nationales pour l'UNESCO. La participation aux conférences et réunions internationales - notamment à la

26e réunion du Comité directeur pour la bioéthique (CDBI) du Conseil de l'Europe, ainsi que la Conférence organisée par la Commission européenne sur les "implications de la recherche en génétique humaine" (mai 2004) - ont fourni des occasions de diffuser la Déclaration et de promouvoir les principes qui y sont énoncés aux niveaux international et régional. En outre, la Déclaration internationale a fait l'objet d'un Atelier national de formation organisé par la Commission nationale iranienne pour l'UNESCO à Qeshm (Iran) du 29 au 31 janvier 2004, en vue d'amorcer les travaux relatifs à sa mise en œuvre au niveau national.

102. En ce qui concerne les **actions visant à stimuler la réflexion et la sensibilisation en matière d'éthique** et en vue de créer des réseaux professionnels d'enseignants de l'éthique et d'élaborer des programmes pédagogiques en matière d'éthique au niveau régional, l'UNESCO a participé, avec des spécialistes de l'enseignement dans ce domaine, à plusieurs réunions organisées en Amérique latine et en Europe centrale et orientale (Panama, Israël, Lituanie). Par ailleurs, l'UNESCO a poursuivi ses efforts visant à favoriser la sensibilisation par la mise à jour régulière de son site Internet (www.unesco.org/bioethics) et par la publication et la diffusion des rapports et des actes des réunions et des sessions du Comité international de bioéthique (CIB) et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), ainsi que d'un kit d'information pour le grand public sur les questions éthiques liées au clonage ("Cloning - Ethical issues").

103. Finalement, l'Organisation a confirmé son **rôle de catalyseur de la coopération internationale dans le domaine de la bioéthique** en accueillant la troisième réunion du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique à Paris, les 24 et 25 juin 2004. Au-delà de la discussion portant sur la future déclaration en matière de bioéthique (voir document 170 EX/9 et Add.), cette réunion a été une occasion de mener un débat sur "l'éthique, la propriété intellectuelle et le partage des bienfaits" en vue d'identifier les modalités de coordination des activités entreprises dans ce domaine entre membres et Membres associés, et d'envisager les possibilités de coopération future.

03102**Axe d'action 2 :****Éthique des sciences et des technologies**

104. Les activités de l'UNESCO en matière d'éthique des sciences et des technologies ont été principalement centrées sur la mise en œuvre des nouvelles orientations données à la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) depuis la 32e session de la Conférence générale, concernant la nécessité de porter le débat global au niveau régional, ainsi que la nouvelle importance accordée à l'enseignement de l'éthique. **Afin de renforcer encore le rôle, la portée et les effets de la COMEST en tant que principale tribune multilatérale dans le domaine de l'éthique, des sciences et des technologies**, le Directeur général a convoqué une session extraordinaire de la COMEST en mai 2004, au cours de laquelle il a été décidé de créer un groupe d'experts chargés de mener une recherche sur l'état actuel des connaissances en matière d'éthique de l'environnement, d'élaborer un document d'orientation sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique, d'étudier la possibilité d'élaborer un code de conduite pour les scientifiques, et de mettre en œuvre les recommandations sur l'enseignement de l'éthique. Des initiatives seront prises pour se pencher sur les questions éthiques concernant les technologies émergentes telles que la nanotechnologie. À cette occasion, il a aussi été décidé, à l'aimable invitation du Gouvernement thaï, de tenir la quatrième session de la COMEST à Bangkok, en Thaïlande, en mars 2005. Le rapport de la troisième session de la COMEST (Brésil, décembre 2003) a été publié et diffusé. Un Groupe de travail sur le principe de précaution, comprenant des experts externes de diverses régions, a tenu une première réunion à Paris (12-13 mai 2004). Il avait pour objectif d'explicitier le principe de précaution et les difficultés qu'il

présente et de formuler des recommandations pour les décideurs et les scientifiques à soumettre à la prochaine session de la COMEST.

105. Dans le domaine de l'éthique de l'espace extra-atmosphérique, l'UNESCO a participé à la réunion annuelle du "Practitioners Forum" (12 mars 2004), organisée à Paris par l'Agence spatiale européenne (ASE) ainsi qu'au Groupe de travail éthique sur l'exobiologie, l'éthique et la protection de la planète, établi par l'ASE (14 juin 2004). L'UNESCO a aussi participé à la 43e session du Sous-Comité juridique du Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (ONU-COPUOS) (Vienne, Autriche, mars 2004). À ces deux occasions, le COPUOS a été informé des projets de l'Organisation dans le domaine de l'éthique de l'espace extra-atmosphérique, en particulier l'étude visant à établir s'il est souhaitable d'élaborer un projet de déclaration sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique et s'il est nécessaire de consulter des experts sur la base du rapport d'orientation qui serait présenté à la session de la COMEST en mars 2005.

106. Dans le cadre des efforts que l'Organisation déploie pour développer **l'éducation relative à l'éthique ainsi que l'éthique et la responsabilité de la science et de la technologie**, le rapport de la COMEST sur l'enseignement de l'éthique a été publié et largement diffusé, ainsi qu'une nouvelle brochure sur l'eau douce - intitulée *L'eau et la gouvernance : quelques exemples des meilleures pratiques éthiques*, établie en collaboration entre la Sous-Commission de la COMEST sur l'éthique de l'utilisation de l'eau douce et le Secteur des sciences, et comprenant les recommandations de la COMEST sur cette question. Pour contribuer, par ailleurs, à accroître la visibilité de la dimension éthique des sciences et des technologies, la première cérémonie de remise du *Prix Avicenne d'éthique scientifique* s'est tenue en avril 2004. Immédiatement après, la lauréate, Mme Margaret Somerville (Canada), a rendu visite à plusieurs universités de la République islamique d'Iran.

Programme III.2 :

Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005 \$	Dépenses au 30.06.2004 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004 %
Programme III.2	2.125.335	531.449	25,0

03201 Axe d'action 1 :

Promotion des droits de l'homme

107. Pour mieux **expliquer le contenu et l'application des droits de l'homme relevant de la compétence de l'UNESCO, ainsi que les recours en justice les concernant** et pour faire avancer la mise en œuvre de ces droits, les actions suivantes ont été engagées : (a) des mesures ont été prises pour établir un réseau de recherche pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec la participation du Bureau du médiateur de la région. Lors de la réunion tenue pour le lancement officiel du réseau (Quito, Équateur, 16-19 juin 2004), les participants ont fait du droit à l'éducation l'axe prioritaire essentiel du réseau. Un système d'indicateurs du droit à l'éducation sera construit pour l'information des responsables des politiques publiques pertinentes ; (b) une série d'études ont été commandées, qui serviront de base aux initiatives de recherche de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme. Ces études portent sur les questions suivantes : l'indivisibilité, les liens réciproques et

l'interdépendance de l'ensemble des droits de l'homme ; les possibilités de recours en justice pour la défense des droits économiques, sociaux et culturels ; le point sur les indicateurs de mesure de la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier, le droit à l'éducation et le droit de participer à la vie culturelle.

108. **Pour améliorer les connaissances sur les normes et procédures relatives aux droits de l'homme**, un certain nombre de publications et de documents ont été publiés, dont *Human Rights: Questions and Answers*, version revue et actualisée de cet outil pédagogique dont la première version remonte à 1983 et qui a été traduit en une trentaine de langues et *Major International Instruments. Status as at 31 May 2004*, en préparation.

109. **Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat mondial pour les droits de l'homme**, un Forum mondial sur les droits de l'homme a été organisé par la Ville de Nantes (France) en coopération avec l'UNESCO et la Commission nationale française pour l'UNESCO, du 16 au 19 mai 2004. Le Forum, qui rassemblait de nombreux acteurs œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, répondait à la nécessité d'un dialogue franc et ouvert sur les questions prioritaires de droits de l'homme et d'un resserrement de l'interaction entre le monde de la recherche, les décideurs et les acteurs de terrain. Le Forum s'est articulé autour de trois thèmes : (a) droits de l'homme et terrorisme ; (b) mondialisation et lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion ; et (c) la pauvreté comme violation des droits de l'homme. Par ailleurs, l'UNESCO a sensiblement resserré sa coopération et son interaction avec le système des Nations Unies et a participé à un séminaire de haut niveau sur le droit au développement (février 2004), à la 5e session du Groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement (février 2004), à la session du Groupe de travail sur l'établissement d'un protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et à la 32e session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (26 avril - 14 mai 2004). L'Organisation a aussi été représentée à la 60e session de la Commission des droits de l'homme (15-23 avril 2004) et à la 110e Assemblée de l'Union interparlementaire (18-23 avril 2004).

110. **En vue de renforcer le réseau des chaires UNESCO des droits de l'homme** et la communauté des droits de l'homme en général dans les États arabes, une réunion a été organisée au Caire (Égypte) en avril 2004, à laquelle ont participé 35 représentants de chaires UNESCO, de centres de recherche et d'organisations non gouvernementales de la région. Les participants ont décidé d'entamer la création d'un réseau universitaire arabe pour l'enseignement et la recherche relatives aux droits de l'homme, afin de favoriser le partage des expériences et des bonnes pratiques, ainsi que les échanges d'idées et de résultats de recherche.

03202**Axe d'action 2 :****Égalité entre les sexes et développement**

111. Pour le **renforcement des capacités et pour la mise en place de mécanismes dans les États membres afin d'encourager la promotion de la femme**, une réunion a été organisée avec succès "en soutien aux femmes palestiniennes" (Tunis, février 2004) pour recenser les besoins stratégiques et dessiner les éléments d'un plan d'action. Cette réunion s'est conclue par une demande de création d'un centre de ressources et observatoire spécialisé et indépendant, qui se chargerait notamment de rassembler et d'abriter des activités de recherche et de documentation sur le statut et la condition des femmes palestiniennes, d'analyser et de diffuser l'information aux décideurs et partenaires appropriés et qui offrirait aux organisations féminines plus de facilités en matière de formation, de travail en réseau et d'action.

112. Pour **renforcer la capacité institutionnelle à répondre aux besoins dans les domaines de compétence de l'UNESCO**, la section Rapports sociaux entre hommes et femmes et développement a mis la dernière main à sa stratégie 2005-2010. L'un des principaux objectifs de cette stratégie est d'intégrer une optique d'égalité entre les sexes dans toutes les activités de planification, de mise en œuvre et d'évaluation du programme du Secteur des sciences sociales et humaines, en particulier s'agissant de la lutte contre la discrimination, de la promotion de la démocratie et de la gouvernance démocratique, des migrations internationales, de l'élimination de la pauvreté, du développement urbain, de l'éthique et de la sécurité humaine.

113. Des mesures de **sensibilisation et de renforcement des capacités pour promouvoir les droits des femmes** ont été mises en œuvre comme suit. Afin de travailler en liaison avec les organisations féminines, les universités, les organisations et militants des droits de l'homme, et pour discuter des possibilités de coopération, l'UNESCO a participé à un certain nombre de réunions et de conférences dont la 47^e session de la Commission de la condition de la femme (New York, mars 2004), la Conférence sur la compréhension des inégalités entre les sexes (Nairobi, avril 2004), le Forum mondial des droits de l'homme (Nantes, France, mai 2004) et une Conférence sur le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est : changements stratégiques et continuité après l'Iraq (Washington, D.C., mai 2004).

03203**Axe d'action 3 :****Lutte contre le racisme et la discrimination**

114. L'UNESCO a participé à d'importantes réunions et en a organisé plusieurs sur le même thème afin de lancer **un dialogue sur le développement de politiques publiques en matière de lutte contre les nouvelles formes de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'intolérance**. Parmi celles-ci, on peut citer la Conférence internationale sur le thème "Migrations : aspects sociaux et interculturels du développement durable" (mars 2004, Moscou, Fédération de Russie) ; la Conférence internationale sur "La promotion des idées de tolérance et la lutte contre la discrimination : le rôle des autorités locales" (mars 2004, Solikamsk, Fédération de Russie) et la Conférence internationale sur le thème "Tolérance et droits de l'homme : lutter contre la discrimination et la xénophobie - la dimension caucasienne", organisée en collaboration avec l'Office du médiateur de Géorgie et la Commission nationale géorgienne pour l'UNESCO (juin 2004, Tbilissi, Géorgie). Elle a aussi participé à la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2004. Par ailleurs, la collaboration avec les bureaux hors Siège a été renforcée grâce au Programme pour l'éducation des enfants en détresse. De ce fait, les Bureaux de l'UNESCO à Brasilia, Beijing, San José, Santiago du Chili, Bangkok, Moscou, Bamako et Windhoek bénéficieront d'un soutien financier pour mettre en œuvre des projets en faveur des enfants en détresse.

115. Parmi les actions menées pour renforcer **la coopération avec les principaux partenaires dans la lutte contre la discrimination et le racisme**, on peut citer les suivantes : pour mettre en œuvre les objectifs prioritaires assignés à l'action conjointe des Nations Unies en 2004 par le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida en Fédération de Russie et en particulier faire reculer la stigmatisation et la discrimination, une mission conjointe UNESCO-ONUSIDA s'est rendue à Moscou en juin 2004 pour des consultations avec le Groupe thématique des Nations Unies sur les possibilités de lancer le projet sur le VIH/sida. Les Bureaux de l'UNESCO et de l'ONUSIDA à Moscou reverront et adapteront les outils de formation mis au point dans le cadre du projet (VIH/sida et les droits de l'homme : Jeunes en action). Le Conseil latino-américain et caraïbe des organisations de services contre le sida (LACASSO) et l'Acción Ciudadana Contra el SIDA (ACCSI) accueillent conjointement une consultation régionale qui se tiendra du 21 au 23 juin 2004

à Caracas (Venezuela). Il s'agira lors de cette réunion d'aborder ces grandes questions dans une optique régionale.

116. En vue de **l'établissement d'un partenariat avec des réseaux de municipalités pour renforcer l'action contre le racisme, la discrimination et l'exclusion au niveau des villes**, on continue, dans le cadre d'une initiative intitulée "Coalition internationale de villes unies contre le racisme et l'exclusion" (lancée par l'UNESCO) à vouloir unir dans un front commun les villes et localités qui souhaitent renforcer leur politique de lutte contre le racisme. Afin de tenir compte des spécificités des différentes régions du monde, l'approche adoptée est l'approche régionale. Une réunion d'experts pour l'Europe s'est tenue les 9 et 10 juillet 2004 à Nuremberg afin d'élaborer un plan d'action en dix points pour la région. Parallèlement, un programme de recherche sur la construction d'indicateurs du racisme et de la discrimination dans les villes a été chargé d'évaluer l'application du plan d'action en dix points dans chacune des villes membres de la coalition. Une série d'études ont été lancées pour élaborer le cadre conceptuel.

Programme III.3 :
Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005	Dépenses au 30.06.2004	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004
	\$	\$	%
Programme III.3	3.797.431	730.698	19,2

03301 **Axe d'action 1 :**
Anticipation et prospective

117. **Meilleure anticipation des tendances prévisibles et défis émergents dans les domaines de compétence de l'UNESCO :** La poursuite du cycle des entretiens et dialogues du XXI^e siècle a contribué à renforcer le rôle de forum d'anticipation et de promotion du dialogue prospectif de l'UNESCO et à conforter sa visibilité et son rayonnement dans ce domaine avec la tenue de trois séances des Entretiens du XXI^e siècle : (1) "Faut-il démocratiser la mondialisation ?" (22 mars 2004), en présence du Directeur général de l'UNESCO, avec la participation de M. Boutros Boutros-Ghali, M. Arjun Appadurai, M. Daniel Cohen, et M. Edgar Morin ; (2) "Où vont les valeurs ?" (28 avril 2004), à l'occasion de la publication de l'ouvrage du même nom (cf. infra), en présence de Mme Hélé Béji, M. Axel Kahn, M. Paul Ricoeur, et M. Gianni Vattimo ; (3) "Peut-on maîtriser la pandémie de sida ? Prospective, éducation, prévention" (14 juin 2004), sous la présidence du Directeur général de l'UNESCO, en sa qualité de président du Comité des organisations cosponsors du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Mme Cristina Owen-Jones, M. Jim Yong Kim, et M. Luc Montagnier. La dernière phase d'élaboration du premier Rapport mondial de l'UNESCO sur le thème "Construire des sociétés du savoir" a permis l'intégration des acquis du Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2003). Un mécanisme de coopération avec le Secteur de la culture a été mis en place pour la préparation du second Rapport mondial de l'UNESCO sur le thème de "L'avenir de la diversité culturelle", en vue de la préparation d'une note méthodologique sur la collecte de données statistiques sur la diversité culturelle.

118. **Sensibilisation des États membres, des communautés scientifiques et intellectuelles, des médias et des institutions de la société civile à la nécessité de renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'anticipation et de prospective** : La publication d'articles porteurs de messages prospectifs clés en lien avec le thème de séances passées des Entretiens du XXI^e siècle s'est poursuivie dans le courant du premier semestre 2004, en particulier l'article du Directeur général, "Des brebis et des hommes" qui a été publié par 46 journaux de référence des différentes régions du monde. La seconde anthologie des *Entretiens et dialogues du XXI^e siècle* a été publiée en avril 2004 en français sous le titre *Où vont les valeurs ?* (coédition Albin Michel/Éditions UNESCO). Cet ouvrage a donné lieu à une communication à grande échelle dans la presse francophone sur le thème de l'avenir des valeurs.

03302 Axe d'action 2 :

Réflexion philosophique et sciences humaines

119. Concernant **la promotion des échanges de connaissances et d'informations et la création de synergies entre la philosophie et les sciences humaines**, d'une part, et une **meilleure reconnaissance du rôle social de la philosophie et des sciences humaines**, d'autre part, un certain nombre d'activités de mise en réseau et de sensibilisation ont été organisées : Dans le cadre du réseau interdisciplinaire de l'UNESCO "Chemins de la pensée", un colloque sur l'histoire et la philosophie de la science d'un point de vue cosmopolitique a eu lieu au Siège le 26 mai 2004 en hommage au scientifique et essayiste latino-américain Carlos Chagas Filho. Organisé conjointement avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), il a fourni à des philosophes, des sociologues, des anthropologues et des leaders religieux l'occasion de procéder à un échange d'idées avec d'autres scientifiques, des médecins et des physiciens, afin d'explorer les moyens de réconcilier les rationalités de différentes disciplines et de défendre la finalité humanitaire du savoir scientifique. Les résultats des colloques organisés dans le cadre du projet "Chemins de la pensée" à Alexandrie (Égypte) en décembre 2003 et au Bénin en août 2002 ont été publiés dans la revue *Diogène* (numéros 206 et 202).

120. Suite à la Journée de la philosophie 2003, des contacts ont été établis avec des partenaires dans 63 pays en vue de la préparation d'une publication. Un réseau virtuel a été constitué avec pour objectif le renforcement de la coopération intellectuelle, en particulier pour la préparation des activités organisées à l'avenir à l'occasion de la Journée de la philosophie. La première session de brassage d'idées concernant la Stratégie de l'UNESCO en matière de philosophie a été organisée en juin, avec la participation de représentants de 53 délégations permanentes.

03303 Axe d'action 3 :

Promotion de la sécurité humaine et de la paix

121. **Promotion de la sécurité humaine et de la prévention des conflits à la source dans les domaines de compétence de l'UNESCO** : Dans le cadre de la préparation des réunions régionales sur le thème "paix, sécurité humaine et prévention des conflits" en Asie centrale, en Asie du Sud et dans les États arabes, plusieurs contacts avec les principaux acteurs spécialisés dans ce domaine ont été établis afin d'identifier des institutions régionales susceptibles de coopérer avec l'UNESCO en la matière. Une publication intitulée "*Human Security in East Asia*" (2004) a été produite par la Commission nationale de la République de Corée, le Ilmin International Relations Institute de la Korea University et l'UNESCO. Concernant le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix, le Jury international du Prix, lors de sa dernière réunion, le 26 avril 2004, a décidé de suspendre l'octroi du Prix pour l'année 2004. Un projet d'amendements aux Statuts et au Règlement financier du Prix a été préparé.

122. **Amélioration de la compréhension des liens entre les formes contemporaines de violence et le niveau de la sécurité humaine et du développement** : Faisant suite au colloque international "La violence et ses causes : où en sommes-nous ?", coorganisé par l'UNESCO et l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN, Paris) le 3 novembre 2003, la publication de l'intégralité des conférences prononcées lors de ce colloque est actuellement en préparation et sera disponible en plusieurs langues.

123. Afin de **renforcer les liens entre démocratie et développement**, la constitution de plusieurs partenariats avec la communauté internationale des philosophes et des spécialistes des sciences de l'homme est actuellement en cours, en coopération avec le Centre international des sciences de l'homme (CISH) à Byblos (Liban). Quatre réunions marquant le lancement de la Stratégie intégrée visant à mettre en place un programme international sur la démocratie ont eu lieu en mars 2004 à Beyrouth : (i) la troisième Réunion du Comité scientifique du CISH ; (ii) la sixième Réunion du Conseil d'administration ; (iii) une réunion du Panel international sur la démocratie et le développement présidée par M. Boutros-Ghali ; et (iv) une réunion conjointe du Comité scientifique du Centre de Byblos et du Panel international sur la démocratie et le développement, avec la participation de spécialistes de la démocratie dans les sociétés au sortir d'un conflit (Afghanistan, Iraq et République démocratique du Congo). À sa troisième réunion, le Comité scientifique a formulé des recommandations sur divers aspects du programme du Centre de Byblos. À sa sixième réunion, le Conseil d'administration a adopté ces recommandations et approuvé le budget du Centre pour 2004-2005.

Programme III.4 :
Gestion des transformations sociales : MOST-Phase II

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005 \$	Dépenses au 30.06.2004 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004 %
Programme III.4	2.986.584	758.138	25,4

03401 **Axe d'action 1 :**
**Formulation de politiques, coopération internationale et partage
des connaissances en sciences sociales**

124. Conformément à l'accent mis au cours de la phase II du programme MOST sur le **renforcement des articulations entre recherche et formulation des politiques**, on a entrepris, dans le cadre du programme remanié, d'exploiter les travaux de recherche existants menés dans le cadre de MOST en sélectionnant ceux qui peuvent contribuer à la formulation des politiques, en vue de la diffusion d'un ensemble de meilleures pratiques ainsi que d'éléments d'information propres à éclairer la prise de décisions, présentés sous une forme facile à utiliser. Dans cette perspective, un colloque international sur le thème "Cultures à usage illicite dans la région andine - implications politiques, mouvements sociaux et développement alternatif", faisant fond notamment sur six années de recherche MOST sur les drogues, et organisé conjointement par le programme MOST, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), la Maison des sciences de l'homme (MSH) et le groupe Actualités Colombie, avec le soutien du Ministère français des affaires étrangères, s'est tenu au Siège de l'UNESCO en mai 2004. Un autre colloque organisé en Argentine du 29 au 31 mars 2004 a été consacré au renforcement institutionnel des structures intercommunautaires. L'organisation du cinquième Forum de ministres du développement social d'Amérique latine qui

s'est tenu à Lima (Pérou), les 1er et 2 mai 2004, a permis de poursuivre plus avant l'action visant à forger de nouvelles alliances avec des acteurs politiques établis ou émergents auprès desquels MOST sert de passeur de connaissances utiles pour la formulation des politiques. Dans le cadre de leur programme consacré aux aspects du développement durable, les chaires UNESCO et réseaux UNITWIN ont continué d'organiser des réunions internationales, comme la célébration internationale du 10e anniversaire des chaires ayant obtenu les meilleurs résultats organisée à l'Université fédérale du Parana, à Curitiba, en mars-avril 2004, en étroite partenariat avec le secteur privé.

125. Dans le but de conforter la réputation académique de la Revue internationale des sciences sociales (ISSJ) et dans la perspective de l'orientation générale de la phase II du programme MOST, le numéro 179 de la Revue, paru en mars 2004, avait pour thème "*Usage et effets du savoir - Articuler sciences sociales et politiques publiques*", le numéro 180, à paraître d'ici à la fin juin 2004, portant sur "L'excellence dans les sciences sociales".

03402 Axe d'action 2 :

Migrations internationales et politiques multiculturelles

126. **Le renforcement des capacités de recherche sur les politiques en matière de migrations internationales a porté sur les questions liées à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants.** La publication d'une étude détaillée sur les droits des migrants au Burkina Faso (Pacere, UNESCO/Karthala, 2004) a contribué au processus de ratification de la Convention dans ce pays. D'autres études ont été publiées concernant le Bangladesh, l'Indonésie, le Japon, la Corée du Sud, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie (parution prochaine), le Sénégal, le Nigéria, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Hongrie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, la Fédération de Russie, l'Ouzbékistan, l'Ukraine, la République tchèque et l'Estonie (le texte intégral de toutes ces études est disponible sur le site Web de l'UNESCO).

127. Concernant **une meilleure compréhension des migrations internationales et de la situation des migrants dans la société**, la coopération avec les réseaux de recherche sur les migrations a été renforcée en Europe centrale et orientale (réseau CEENOM) et dans la région Asie et Pacifique (réseau APMRN). Des activités menées en étroite coopération avec le Secteur de la communication et de l'information ont contribué à une meilleure compréhension du problème du multilinguisme dans le cyberspace. Une série de six articles a été publiée dans l'*International Journal on Multicultural Societies* (volume 6, numéro 1, février 2004). L'élaboration d'un recueil des meilleures pratiques de lutte contre la traite des êtres humains a été entreprise en étroite coopération avec un institut universitaire norvégien et en consultation avec l'OIM. Un projet sur l'émergence de réseaux de la diaspora intellectuelle et scientifique entrepris avec des partenaires extérieurs du CNRS a abouti à une première publication sur le concept de réseaux de la diaspora intellectuelle et scientifique et sur la façon dont ils contribuent à transformer "l'exode des cerveaux" en "gain de compétences".

03403 Axe d'action 3 :

Développement urbain

128. **Promotion d'approches interdisciplinaires du développement urbain :** Le projet de stratégie proposée en 2003 "Politiques publiques urbaines vers le droit à la ville", a été revu grâce au travail de concertation réalisé avec le Collège universitaire de Londres et les spécialistes concernés. Dans le cadre de la coopération avec UN-Habitat une première réunion de travail interagence a été organisée en avril 2004. Outre la coordination générale de la participation de l'UNESCO au Forum urbain mondial organisé par UN-Habitat à Barcelone (13-17 septembre 2004),

il a été convenu de convoquer une table ronde UNESCO sur le thème de "La durabilité sociale des quartiers historiques", en septembre 2004. D'autre part un observatoire des paysages périurbains a été créé à Rome le 2 juin dans le cadre des activités de la chaire UNESCO "Paysage et environnement".

129. Concernant **l'élaboration de processus participatifs associant des femmes, des enfants et des jeunes en vue d'améliorer l'environnement urbain**, l'organisation annuelle de l'atelier des sites des jeunes urbanistes à Genève a été finalisée avec ISoCaRP et le concours d'architecture pour le Prix UNESCO lancé en mars 2004. Des actions de coopération ont été lancées avec deux réseaux de recherche sur les processus et mécanismes de prise de décision en matière de politique urbaine et de participation des habitants : la première phase de travail sur le terrain du projet "Quartiers du monde" (ENDA) a débuté. Un groupe de suivi méthodologique et de valorisation a été constitué. Par ailleurs, le Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD) a présenté ses premiers résultats au cours du Colloque international "Gouverner les villes du Sud, défis pour la recherche et pour l'action" (mai 2004), organisé par l'UNESCO.

GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

Évaluation globale

130. Conformément à sa priorité principale, le Secteur de la culture a commencé à œuvrer en faveur de la diversité culturelle et du dialogue interculturel en s'attachant : (i) à promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel ; (ii) à encourager le pluralisme et le dialogue entre les cultures et les civilisations à travers la promotion de la diversité culturelle ; et (iii) à renforcer les liens entre culture et développement par le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

131. Des efforts particuliers ont été consacrés au renforcement de la contribution du **patrimoine culturel** sous toutes ses formes - physique, naturel ou immatériel - à la cohésion sociale, à la réédification de la nation après un conflit et au développement économique. Pour ce faire, on s'est attaché notamment à lier les actions en faveur de la sauvegarde et de la réhabilitation du patrimoine monumental aux savoirs et savoir-faire traditionnels qui lui sont associés et les projets concernant la création d'itinéraires culturels propices à un tourisme culturel respectueux de l'environnement à la promotion de capacités endogènes artisanales générant des revenus et/ou au développement de musées locaux et nationaux. La formation et le renforcement des capacités ont systématiquement constitué un élément de tous les projets.

132. En ce qui concerne les **interventions après un conflit**, des actions de sauvegarde et de remise en état du patrimoine culturel en Afghanistan ont été menées en dépit du report temporaire de la tenue de la deuxième session du CIC pour des raisons de sécurité. Le Secteur a renforcé son engagement en faveur de la réhabilitation du patrimoine culturel en Iraq, ce qui a conduit à l'approbation à un projet général à cet effet du Secteur de la culture de l'UNESCO au titre du Fonds d'affectation spéciale du GNUD pour l'Iraq d'un montant total de 5,5 millions de dollars des États-Unis. Le projet est déjà en route dans différents domaines : sites archéologiques, bâtiments historiques, musées et institutions culturelles, bibliothèques et archives, patrimoine culturel immatériel et mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la protection du patrimoine, eu égard notamment à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. En application de la décision 9.2 prise par le Conseil exécutif à sa 167e session, le Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq (CIC) a tenu sa première session plénière sur convocation conjointe du Directeur général de l'UNESCO et du Ministre de la culture d'Iraq, M. Mufid Al-Jazairi, à Paris, les 24 et 25 mai 2004. Cette réunion a été suivie par le premier forum

culturel en Iraq présidé par le Ministre iraquien de la culture, forum qui, en présence d'intellectuels et d'artistes d'Iraq et de la diaspora iraquienne, a jeté les bases d'une nouvelle politique culturelle du pays. Dans leur appel final, les participants ont recommandé que les droits religieux, linguistiques et culturels de tous les groupes constitutifs de la société iraquienne, ainsi que la liberté d'expression et les franchises universitaires soient garantis par la future Constitution de l'Iraq. Ils ont également proposé diverses mesures pour promouvoir la créativité et la participation de tous à la vie culturelle, suggéré d'établir un inventaire du patrimoine architectural et urbanistique - y compris des monuments construits par l'ancien régime - et espéré que l'appel constituerait une base pour des discussions plus approfondies lors d'une réunion qui se tiendrait à Bagdad à une date ultérieure en 2004.

133. On a commencé à réhabiliter le patrimoine culturel en Haïti, au Soudan et au Libéria après les conflits qui ont déchiré ces pays, ainsi que le patrimoine naturel en République démocratique du Congo au titre de la Convention de 1972. Des préparatifs ont été mis en route pour l'organisation d'une conférence de donateurs prévue à une date ultérieure cette année. Des actions en vue de la restauration du patrimoine culturel ayant souffert des catastrophes naturelles ont en outre démarré à Madagascar et en République islamique d'Iran, à la suite de la destruction de l'ancienne citadelle de Bam. Dans ce contexte, l'UNESCO déploie de grands efforts, en collaboration avec le PNUD et les autorités italiennes et iraniennes, pour préparer une stratégie globale sur la culture et la science qui serait présentée à une conférence internationale de donateurs à l'automne 2004. En ce qui concerne le Moyen-Orient, des orientations stratégiques ont été données au Comité conjoint UNESCO-Palestine sur les questions de préservation, de conservation et de gestion du patrimoine culturel, sur les industries culturelles et la promotion des cultures vivantes, le tourisme culturel et l'identification et la protection des éléments du patrimoine culturel immatériel, en vue de l'adoption d'une stratégie globale et de la mise en route d'opérations concrètes à cet égard.

134. Toute l'importance voulue a été accordée à la sauvegarde du **patrimoine culturel immatériel**. En particulier deux conférences régionales ont été organisées pour l'Afrique centrale et occidentale (Sénégal) et pour l'Amérique latine (Brésil) afin de sensibiliser les États membres à l'importance de l'identification de leur patrimoine culturel immatériel et à la nécessité de le prendre intégralement en compte dans les politiques de conservation en tant qu'élément clé de la diversité culturelle et de la créativité humaine, et afin de promouvoir la ratification de la Convention de 2003. On a tâché d'encourager les États à recenser plus précisément les formes et les éléments du patrimoine culturel et de faire comprendre aux États et aux populations la valeur de ce patrimoine et leurs responsabilités à son égard, en particulier, par des activités d'ordre législatif, institutionnel et éducatif. En outre, le secteur a reçu 55 demandes d'assistance pour la préparation de la troisième Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité qui se tiendra en juillet 2005.

135. Les préparatifs de la **28e session du Comité du patrimoine mondial** ont été engagés, en vue notamment de l'examen de 165 rapports sur l'état de conservation des sites et de 48 nouvelles candidatures à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La session a donné lieu à l'inscription de 34 nouveaux sites sur la Liste, dont 29 sites culturels et cinq sites naturels. La représentativité géographique de la Liste s'est étoffée grâce à l'inscription de sites de cinq nouveaux pays, à savoir Sainte-Lucie, le Togo, Andorre, la République populaire démocratique de Corée et l'Islande, le nombre total de sites inscrits sur la Liste du patrimoine culturel étant ainsi porté à 788. Il est à noter que trois sites ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril à la suite de la présentation de rapports sur le succès des activités de conservation (Angkor - Cambodge ; les monts Rwenzori - Ouganda ; Fort de Bahla - Oman). Ils ont été remplacés sur cette liste par trois autres sites jugés en péril, à savoir Bam (Iran) ; la cathédrale de Cologne (Allemagne) et Kilwa Kisiwani et Songo Mnara (République-Unie de Tanzanie). Le Comité a recommandé aux États parties de ne

pas soumettre dorénavant plus de deux nouvelles candidatures à chacune de ses sessions. Pour des raisons de temps, le Comité a dû prévoir de reprendre ses travaux au cours d'une session extraordinaire d'une semaine en décembre 2004.

136. Les trois réunions d'experts sur la préparation d'un **avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques** ont mené à bien leurs travaux et les États membres ont été informés des mesures prises en vue de les consulter sur cet avant-projet. Des experts ont estimé que tout en reconnaissant la double nature économique et culturelle des expressions culturelles, l'avant-projet s'inscrivait dans une logique culturelle ; dès lors, il n'entre pas en contradiction avec d'autres instruments internationaux. Le succès des travaux des experts a dépassé toutes les espérances et cette première phase de réflexion a permis d'aboutir à un avant-projet largement consensuel. Des consultations en bonne et due forme ont été ouvertes avec l'OMC, la CNUCED et l'OMPI à ce sujet. Après le démarrage de la deuxième phase du projet à la mi-juillet, conformément aux délais statutaires, un rapport préliminaire accompagné d'un avant-projet de convention sera adressé aux États membres pour les inviter à faire parvenir leurs observations et commentaires à la mi-novembre 2004 au plus tard. La date de la première réunion intergouvernementale a été fixée au 20 septembre 2004.

137. Dans le cadre de l'**Alliance globale pour la diversité culturelle**, on s'est efforcé d'aider les pays en développement ou en transition à établir des industries culturelles viables et compétitives, efforts qui ont conduit à la création d'une trentaine de partenariats pour le développement des industries culturelles et la lutte contre la piraterie dans les pays en développement.

138. Dans le cadre de l'accord de partenariat entre la Grèce et l'UNESCO pour l'édition 2004 des **Jeux olympiques**, les autorités grecques patronnent quatre sites historiques (au Kosovo, en Afghanistan, en Éthiopie et au Pérou) ce qui est venu confirmer la prise en compte de la notion de conservation du patrimoine en tant qu'héritage partagé et responsabilité commune. Le but est de faire mieux comprendre au monde la nécessité de protéger le patrimoine culturel comme incarnation des valeurs culturelles grâce à l'octroi à ces pays du label olympique qui renforce les liens entre les valeurs du sport et le patrimoine culturel.

139. Le programme concernant *la préservation de biens culturels meubles en péril et la création de musées* a été mis en place pour renforcer les moyens dont dispose l'UNESCO pour aider ses États membres à préserver les biens culturels meubles, ce en faveur des pays les moins avancés et des pays à bas revenus ainsi que des pays en transition. Actuellement, le programme est financé sur la contribution des États-Unis pour un montant de 3,5 millions de dollars (conformément à la décision prise par la Conférence générale en octobre 2003). Le processus de sélection est achevé et 11 projets ont été retenus pour être mis en œuvre. Deux projets commencent à être engagés avec les bureaux régionaux de l'UNESCO correspondants au Kirghizistan, en Mongolie, au Pakistan, au Ghana, au Kenya, au Mali, au Soudan, au Yémen, au Guatemala, au Tadjikistan et en Afghanistan.

140. Enfin, des activités entrant dans le cadre de l'*Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition* (2004) ont été lancées avec succès à Maurice (février 2004) et aux Bahamas (mai 2004) et l'exposition itinérante virtuelle *Lest We Forget* montée par le Schomburg Center for Research in Black Culture, la New York Public Library, en coopération avec le projet de l'UNESCO sur la Route de l'esclave a été présentée.

Programme IV.1 :
Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005	Dépenses au 30.06.2004	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004
	\$	\$	%
Sous-programme IV.1.1	3.762.487	945.565	25,1
Sous-programme IV.1.2	1.331.149	244.439	18,4
Programme IV.1	5.093.636	1.190.004	23,4

**IV.1.1 : Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle
et mise en œuvre de son Plan d'action**

04111 **Axe d'action 1 :**
**Application des principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO
sur la diversité culturelle aux niveaux national et international**

141. Conformément à la résolution 32 C/34 adoptée par la Conférence générale (octobre 2003), le Directeur général a constitué un groupe international de 15 experts indépendants de différentes disciplines et aires géographiques chargés de lui adresser des suggestions et des avis sur l'élaboration de l'avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. À l'issue de trois réunions (catégorie VI) qui se sont déroulées entre décembre 2003 et mai 2004, le groupe a transmis un projet de texte au Directeur général. **L'avant-projet de convention, accompagné du rapport du Directeur général, sera adressé dans les délais statutaires aux États membres,** ainsi qu'aux OIG et aux ONG entretenant des relations avec l'Organisation, afin de leur permettre de soumettre leurs observations pour la mi-novembre 2004 au Directeur général. Ce dernier a informé les États membres de l'état d'avancement du travail des experts au cours de deux réunions d'information (7 avril et 21 juin 2004). À la dernière réunion d'information, le Directeur général a annoncé aux États membres que la première réunion intergouvernementale d'experts aurait lieu le 20 septembre prochain au Siège. Des consultations ont été lancées auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) conformément à la résolution susmentionnée. **La Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai), célébrée dans une vingtaine d'États membres, a permis de clarifier et de diffuser les principes issus de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle,** favorisant un débat politique aux niveaux local, national et régional. La stratégie de diffusion et de publication de la Déclaration a été mise en œuvre notamment par sa traduction en langues locales et par la production d'une version "jeunes" de la Déclaration (en cours de traduction en langues locales), disponible depuis mai 2004 et largement distribuée auprès des États membres, des OIG et des ONG.

04112 **Axe d'action 2 :**
Contribution du dialogue interculturel et du pluralisme
au respect de la diversité culturelle

142. La publication des derniers volumes des Histoires générales et régionales s'est poursuivie : le volume VI de l'**Histoire de l'Humanité** est en cours d'impression et le volume VII est au stade de la finalisation. Le volume VI de l'**Histoire générale de l'Amérique latine** a été officiellement présenté lors de la 169^e session du Conseil exécutif en avril 2004. Les volumes V et VI de l'**Histoire générale des Caraïbes** sont sous presse et seront publiés d'ici à la fin de l'année 2004. La recherche scientifique produite au travers du Projet de l'Histoire de l'humanité a bénéficié de la coopération UNESCO-PNUD dans le cadre de l'édition 2004 du Rapport mondial sur le développement humain intitulé "*La liberté culturelle dans un monde diversifié*".

143. **L'identification des méthodes issues des bonnes pratiques en matière de pluralisme culturel à l'échelle nationale et locale** a été poursuivie par deux projets pilotes : d'une part, le réseau "*Culture de quartier*" pour le dialogue interculturel entre quartiers a été renforcé, notamment au Burkina Faso, au Gabon, au Ghana et dans les sociétés en situation d'après-conflit comme en Afghanistan ; d'autre part, le développement de la base de données du réseau "*Villes pour la paix*", constituée à l'issue du "Prix UNESCO Villes pour la paix", a permis de recenser plus de 800 bonnes pratiques de convivialité urbaine (<http://citiesforpeace.unesco.org>). Cette année, le Prix sera remis le 6 septembre 2004, à Barcelone, à cinq villes ayant accompli des actions exemplaires en matière de pluralisme et de promotion de la paix.

144. La publication en mai 2004 d'un CD-ROM sur la diversité culturelle et les **populations autochtones** montrant les modes d'expression des cultures autochtones et communiquant la puissance des nouvelles voix autochtones qui se font entendre à travers les arts et la parution en juin 2004 de la brochure intitulée *Activités de l'UNESCO en faveur des populations autochtones*, de même que la désignation, le 12 mai 2004, de l'auteur Navarre Scott Momaday (États-Unis) comme artiste de l'UNESCO pour la paix, sont venues appuyer les efforts de l'UNESCO pour encourager l'adoption de politiques nationales en faveur des peuples autochtones ou leur révision.

145. Dans le cadre du programme de **dialogue interculturel**, dont le dialogue interreligieux est une composante, des activités ont été entreprises pour renforcer la compréhension mutuelle entre les cultures et les religions et aider à surmonter les conflits intercommunautaires. Par rapport aux résultats prévus, on peut noter les avancées concrètes suivantes : la consolidation du réseau des chaires en réseau UNESCO/UNITWIN ; l'édition de publications spécialisées axées sur les résolution des conflits, notamment dans le contexte africain.

146. La coopération entre l'UNESCO, l'OSCE et l'Institut humaniste de coopération pour le développement (HIVOS) a été encouragée par le projet sur le **dialogue interculturel en Asie centrale**, mené dans le cadre de la Conférence internationale tenue en avril 2004 au Kirghizistan sur le thème "*Culture, dialogue et développement durable en Asie centrale*" et centré sur la promotion de la paix par le dialogue interculturel et le pluralisme dans la région, ainsi que sur les liens entre diversité culturelle, dialogue et développement durable. Suite aux recommandations de la Conférence internationale sur "Le rôle des femmes dans le dialogue interculturel en Asie centrale", tenue en 2003 au Tadjikistan, un *site Web culturel des femmes d'Asie centrale* a été créé au Bureau de l'UNESCO à Almaty, en collaboration avec l'Université nationale kazakhe et les ONG locales compétentes. Des recommandations pour la promotion de la coopération entre le monde arabe et la culture japonaise, formulées au cours d'un colloque international sur le thème "*Diversité culturelle et mondialisation : l'expérience arabo-japonaise, un dialogue interrégional*", ont servi de base au développement d'actions futures dans le cadre du **Plan Arabia** (6-7 mai 2004).

147. Le projet phare "**La Route de l'esclave**" a bénéficié de la dynamique de l'**Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition (2004)**, qui a été officiellement inaugurée par le Directeur général en janvier 2004 au Ghana et qui a été suivie de lancements à l'Île Maurice (février 2004) et aux Bahamas (mai 2004), ainsi que de colloques organisés au sein des États membres. Une stratégie de communication a été mise en place pour assurer la mobilisation des États membres, notamment par la publication d'affiches didactiques, la conception d'un clip vidéo en français, en anglais en espagnol et en portugais, la conception d'une exposition itinérante sur l'esclavage et les abolitions due au *schomburg Center for Research on Black Culture*, de New York, avec une version virtuelle abrégée (<http://www.one9ine.com/dev/lest/build2/>) ainsi que par la publication en français, en anglais, en espagnol et en portugais de la brochure "*Luttes contre l'esclavage*". L'édition d'articles spécialisés dans la presse écrite aux niveaux national et international ainsi que le *Nouveau Courrier de l'UNESCO* ont permis d'assurer une grande visibilité tant à la commémoration qu'au dixième anniversaire du projet **La Route de l'esclave**, notamment par la mise en valeur des expressions culturelles issues de la traite négrière et de l'esclavage. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York s'associe à ces efforts en finançant la reproduction de documents et en diffusant la totalité des outils de communication de l'UNESCO sur ce sujet par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies dans le monde. D'autre part, l'UNESCO a présenté l'état d'avancement de l'inventaire général des sites et des lieux de mémoire liés à l'esclavage et à la traite négrière au cours de la 41e réunion de l'OMT pour l'Afrique. Conformément aux recommandations du Conseil exécutif et aux objectifs de l'Année 2004 en matière de recherche scientifique, une attention accrue a été portée aux formes contemporaines d'esclavage. Dans le cadre du projet transversal de lutte contre la migration à des fins d'exploitation, une série d'études sur la traite des femmes et des enfants en Afrique ont été mises en route dans six pays pilotes (Afrique du Sud, Bénin, Lesotho, Mozambique, Nigéria, Togo). Enfin, un réseau de recherche interinstitutions piloté par l'UNESCO pour ce qui a trait aux aspects socioculturels de la traite des personnes a été lancé en partenariat avec le BIT, l'OMI, l'UNICEF et l'ONUDC.

IV.1.2 : Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement

04121

Axe d'action 1 :

Assistance aux États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles novatrices

148. Trois États membres ont reçu l'assistance technique de l'UNESCO pour la révision de leurs **politiques culturelles** depuis le début de l'exercice biennal en cours. Les premières Assises culturelles pour l'Iraq, convoquées conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement iraquien ont permis l'adoption d'un *Appel* en vue de l'élaboration d'un plan d'action national pour la culture (26 et 27 mai 2004). Le lien entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable a fait l'objet d'une réflexion, dans la perspective de la révision de la politique culturelle nationale en Jordanie, au cours d'un séminaire d'experts sur "La politique culturelle en Jordanie" (Amman, 15-17 juin 2004).

149. Pour les gestionnaires culturels, une formation a été organisée à l'intention de 32 étudiants/fonctionnaires provenant de 15 pays, dans le cadre du Diplôme international de gestion culturelle au titre de la chaire UNESCO de gestion et politiques culturelles de l'Université de Girona (4-6 février 2004). En ce qui concerne la mise en œuvre des projets opérationnels, le "Portail de la culture latino-américaine et de la culture caraïbe" a été créé par le Forum des Ministres de la culture et l'UNESCO (ORCALC) et présenté à la treizième Conférence statutaire quadriennale des commissions nationales de la région (Aruba, 3-7 mai 2004). Un atelier sous-régional auquel ont assisté 41 experts de haut niveau a été organisé du 19 au 21 mai 2004 à Esmeralda (Équateur) en

vue de la création d'un centre afro-américain pour la diversité culturelle et le développement. Le projet conjoint UNESCO/ONUSIDA pour une approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/sida a été élargi et renforcé, notamment par des actions en Afrique et en Amérique centrale sur les méthodes de l'approche culturelle du VIH/sida, ainsi que dans le cadre de la Journée internationale de la femme (8 mars 2004), ce qui a permis l'échange de connaissances sur la prévention du sida et l'éducation en la matière dans une perspective culturelle, en mettant l'accent sur les facteurs culturels liés à ce fléau afin d'identifier les besoins, les groupes prioritaires et les partenaires potentiels sur le terrain. Le **renforcement des capacités s'est poursuivi dans les États membres** grâce à l'Atelier régional sur les indicateurs culturels du développement en Afrique (Maputo, mars 2004), organisé en collaboration avec l'ISU, pour aider les pays participants à évaluer les outils, qualitatifs et quantitatifs, nécessaires à la mise en œuvre et au contrôle de l'application des politiques culturelles. Six projets de terrain ont été lancés en Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'initiative du NEPAD pour la définition de stratégies pour un **tourisme culturel**. Une coopération s'est engagée avec l'Autorité palestinienne pour l'élaboration d'une politique de tourisme culturel.

04122 **Axe d'action 2 :**
Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle
qui est une condition de base du développement durable

150. Comme suite au Sommet de Johannesburg, les secteurs de la culture et des sciences ont poursuivi l'initiative visant à explorer les différentes interfaces entre **biodiversité et diversité culturelle**, notamment dans le cadre du projet de recherche "diversité culturelle et environnement" lancé par le PNUE. Cette recherche a débuté par un travail sur la diversité linguistique et son impact sur la biodiversité. Réunissant des représentants des communautés intéressées, des ethnologues et des linguistes, une opération pilote de cartographie culturelle portant sur la biodiversité liée aux cérémonies a été lancée avec des communautés maasai du Kenya et de Tanzanie et sous leur direction, les participants comprenant des anciens, des faiseurs d'opinion et des dirigeants politiques, des groupes de femmes, des chefs traditionnels, des chefs de village et des administrations locales. Par ailleurs, dans la perspective de l'Exposition Aichi 2005, la participation de l'UNESCO a été lancée par l'organisation d'une table ronde dans le cadre du projet transversal *LINKS*, sur la transmission interrégionale et intergénérationnelle de savoir-faire traditionnels concernant l'environnement.

Programme IV.2 :
Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde
par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005 \$	Dépenses au 30.06.2004 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004 %
Sous-programme IV.2.1	2.090.500	751.407	35,9
Sous-programme IV.2.2	7.322.585	1.772.915	24,2
Programme IV.2	9.413.085	2.524.323	26,8

IV.2.1 : Promotion et mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)

04211 Axe d'action 1 : **Prestation de services aux organes directeurs du patrimoine mondial**

151. Au 1er février 2004, **50 nouvelles propositions d'inscription au patrimoine mondial** au total, dont trois propositions transfrontalières, étaient parvenues des États parties. À sa 28e session, tenue du 28 juin au 10 juillet à Suzhou (Chine), le Comité s'est attaché à déterminer combien de ces propositions étaient prêtes à être évaluées par l'UICN et l'ICOMOS. Leurs analyses pour les biens naturels et mixtes et les biens culturels, respectivement, ont été examinées au cours de la session, où 165 rapports sur l'état de conservation de sites et 48 nouvelles propositions ont aussi été étudiés. Enfin, 34 nouveaux sites, soit 29 sites culturels et 5 sites naturels, ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont la couverture géographique s'est enrichie avec l'inscription, pour la toute première fois, de sites de cinq nouveaux pays, à savoir Sainte-Lucie, le Togo, Andorre, la République populaire démocratique de Corée et l'Islande, ce qui a porté à 788 le nombre des sites figurant sur la Liste. À la suite de la présentation de rapports faisant état de succès en matière de conservation, trois sites - Angkor (Cambodge), les monts Rwenzori (Ouganda) et le Fort de Bahla (Oman) - ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril et remplacés par trois nouveaux sites considérés comme menacés, à savoir la cité et le paysage culturel de Bam (Iran), la cathédrale de Cologne (Allemagne) et les ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara (République-Unie de Tanzanie). Le Comité a recommandé qu'à l'avenir deux nouvelles propositions au maximum par État partie (dont une portant sur un site naturel) lui soient présentées à chacune de ses sessions. Faute de temps, il n'a pu achever ses travaux, ce qu'il fera à l'occasion d'une session extraordinaire d'une semaine en décembre 2004. La **version révisée des orientations** devant guider la mise en œuvre de la Convention en est aux dernières mises au point et sera adoptée dans le courant de l'automne 2004.

04212 Axe d'action 2 : **Protéger la diversité culturelle du monde et appuyer le processus de développement par le biais de la Convention de 1972**

152. Les Tonga ont adhéré à la Convention le 30 avril 2004, ce qui porte **le nombre total des États parties à 178**, soit 12 de moins seulement que l'universalité parfaite par rapport à la composition de l'UNESCO. Le choix du nombre de **listes provisoires** présentées par les États parties comme indicateur de performance est revu à la lumière des questions que l'UICN et l'ICOMOS ont soulevées en analysant les listes, à propos de la qualité de leur contenu. Des rapports ont été présentés au Comité pour examen à sa session de Suzhou (Chine) sur l'état de conservation de tous les **sites du patrimoine mondial en péril, soit 35** ; des **rapports** sur 165 autres sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial lui ont aussi été présentés à la même session pour qu'il en prenne note ou pour action. Une aide internationale du **Fonds du patrimoine mondial** a été approuvée pour l'organisation de huit stages/séminaires de formation et six projets concernant l'élaboration de plans de gestion de sites. **De nouveaux partenariats** sont actuellement mis en place, avec Earthwatch par exemple et les partenariats existants avec la Fondation pour les Nations Unies et de grands groupes de médias comme CBS, National Geographic et le groupe en ligne Omnitourism sont développés pour englober d'autres sites dans l'avenir. **La contribution aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement du système des Nations Unies** (décisions 167 EX/7.2 et 167 EX/8.1) a été renforcée par la signature en février 2004 d'un mémorandum d'accord entre le Centre du patrimoine mondial, le Programme de petites subventions du FEM (PNUD) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en vue de promouvoir des activités locales en faveur des zones protégées et à l'appui des efforts de

préservation. Les ressources mobilisées grâce à ce programme du FEM, au Fonds du patrimoine mondial et à d'autres partenaires comme la Fondation pour les Nations Unies serviront à faciliter les activités prévues par le mémorandum d'accord. En ce qui concerne les sites du patrimoine mondial dans les situations d'après-conflit, un atelier d'évaluation du patrimoine naturel de la RDC a été organisé dans le cadre du projet Fondation pour les Nations Unies/UNESCO/RDC. Une action de sensibilisation à la Convention de 1972 a été conduite auprès de **spécialistes des médias** chinois et un atelier de formation sur la Convention organisé de concert avec la Commission nationale chinoise à l'intention de journalistes au mont Emei, dans la province du Sichuan. Pour la préservation du **patrimoine mondial sis en Afrique**, des actions ciblées ont été menées sur trois sites du Mali, et l'on a préparé la mise au point du projet de plan de gestion du Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya et le lancement d'un plan pour le site de la vieille ville de Lamu. Un stage d'une semaine a été organisé en avril 2004 à Nanyuki (Kenya), dans le cadre du projet de développement des compétences "Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes", pour sensibiliser les jeunes à la protection de ce patrimoine.

IV.2.2 : Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative

04221 Axe d'action 1 :

Préserver la diversité culturelle à travers la sauvegarde du patrimoine culturel physique

153. Une trentaine de sites culturels, situés notamment dans 18 PMA, dont neuf en Afrique, bénéficient d'activités opérationnelles de sauvegarde. Une quinzaine de stages de formation ont été organisés depuis le début de l'exercice biennal en cours pour une centaine de spécialistes de 30 États membres. Sept musées bénéficient actuellement de l'expertise et du soutien de l'Organisation pour leur création ou leur modernisation. Un numéro double de *Museum International* consacré au patrimoine immatériel a été publié, accompagné d'un CD-ROM relatif aux "Proclamations".

154. Au Mozambique, les plans d'opérations pour la restauration de la forteresse de San Sebastian ont été signés grâce au concours financier du Japon, à hauteur de 1 million de dollars et de l'Association des villes lusophones à raison de 500.000 euros. Une stratégie pour la campagne internationale de sauvegarde de Tyr a été établie et soumise aux autorités libanaises. Les opérations de conservation et de restauration des Grottes aux mille bouddhas de Kumtura (Chine) se sont poursuivies dans le cadre du projet UNESCO/fonds-en-dépôt du Japon au nord et à l'ouest de Yaoundé, l'identification des sites à préserver a été achevée. Les études en vue de la réhabilitation de la Pagode des Rois Bell à Douala (Yaoundé) ont été finalisées. Au Kazakhstan, une action de renforcement des moyens nationaux et régionaux de conservation est actuellement menée pour l'architecture de brique crue et les structures en terre. Au Kirghizistan, c'est un programme de conservation qui est en cours d'élaboration, en particulier pour le second ensemble de temples bouddhiques. Un plan d'évaluation des résultats du modèle de restauration et gestion de la vieille ville de La Havane a été approuvé. L'évaluation de la conservation et de la gestion du patrimoine du Sud-Est européen a été achevée, en Albanie et en Croatie. La coordination d'un projet financé par l'Italie en Albanie, qui prévoit la restauration du bâtiment de l'Institut des monuments nationaux et la formation à la conservation et la gestion du patrimoine culturel, a été lancée, de même que la conservation du centre historique de la ville de Plovdiv (Bulgarie), qui sera financée par le Japon. L'action prévue en coopération avec la Croatie pour transformer Vukovar en centre culturel a démarré. À la suite des troubles dont le Kosovo a été le théâtre et des dommages causés à son patrimoine culturel en mars 2004, une mission d'évaluation de ces dommages y a été envoyée (26-30 avril 2004).

155. Un **Programme pour la préservation des biens culturels meubles en péril et le développement des musées** a été lancé pour permettre à l'UNESCO d'être mieux en mesure d'aider les États membres à préserver leurs biens culturels meubles et développer leurs musées, les principaux bénéficiaires devant en être les pays les moins avancés (PMA), les pays à faible revenu et les pays en transition. La principale source de financement est une contribution des États-Unis de 3,5 millions de dollars (approuvée par la Conférence générale en octobre 2003) mais le soutien d'autres donateurs permettra d'élargir la portée du programme. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO ont soumis une trentaine de propositions de projet. Onze projets pilotes seront entrepris au Kirghizistan, en Mongolie, au Pakistan, au Ghana, au Kenya, au Mali, au Soudan, au Yémen, au Guatemala, au Tadjikistan et en Afghanistan. La création d'un **site Web relié à une base de données sur les biens culturels en péril de concert avec l'ICOM et l'ICCROM**, complétera ces efforts, permettant une coopération technique Nord-Sud et Sud-Sud en ligne entre experts. La 14e session du Conseil intergouvernemental pour la campagne des musées d'Égypte s'est tenue au Caire et a désigné la société en charge de la construction du musée. Le document d'appel d'offres pour la réhabilitation du Musée national du Koweït a été finalisé, de même que la stratégie de gestion du patrimoine culturel pour la région d'Al Aym dans les Émirats Arabes Unis. Des dispositions préparatoires ont commencé d'être prises à Almaty en vue de la gestion du musée d'Asie centrale. Le Programme pour le développement des musées en Afrique, à Mombasa (Kenya), publié dans l'édition 2004 de son bulletin d'information, largement diffusé, des renseignements ayant trait au patrimoine matériel. Les bonnes pratiques de gestion muséale en Asie du Nord-Est (Chine, Mongolie et République populaire démocratique de Corée) ont été encouragées par des études ciblées concernant par exemple l'emploi des TIC pour l'information muséologique, la collecte de fonds et l'éducation.

Projet phare : Sauvegarde du patrimoine en situation de pré- et postconflit

156. En Afghanistan, six sites culturels majeurs sont en cours de restauration ; les murs et la toiture du Musée de Kaboul ont été reconstruits. La deuxième session du Comité international de coordination ainsi qu'une réunion internationale sur les travaux de sauvegarde menés par les équipes scientifiques italiennes ont dû être reportées en raison de questions de sécurité et auront lieu après les élections. La première réunion du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq s'est tenue avec succès au Siège les 24 et 25 mai, 3 millions de dollars ont été obtenus des États membres et 5,5 millions de dollars dans le cadre du GNUM. La huitième session du Comité international d'experts pour la reconstruction du Vieux Pont de Mostar s'est tenue le 8 avril. Ce monument, le Petit Pont dont la reconstruction a été financée par le Luxembourg, ainsi que le Hammam restauré grâce à un financement de la France, seront inaugurés le 23 juillet 2004. Plus d'un million d'euros ont également été obtenus pour renforcer la formation des archéologues en Albanie. La réunion technique du Comité international de coordination pour Angkor s'est tenue à Siem Reap en février 2004. Une stratégie globale pour la Palestine en vue de la prochaine réunion mixte Autorité palestinienne/UNESCO qui se tiendra les 15 et 16 juillet 2004 au Siège est en cours de finalisation. Au Libéria, une évaluation du patrimoine en péril nécessitant une aide d'urgence est en cours de préparation. Une stratégie de réhabilitation du patrimoine culturel en **Haïti** est également en cours de finalisation dans le cadre des efforts des Nations Unies.

04222

Axe d'action 2 :

Sauvegarde et promotion du patrimoine culturel immatériel

157. La procédure de la troisième **Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité** a débuté en janvier. Cinquante-cinq demandes d'assistance préparatoire ont été enregistrées par l'UNESCO au 30 juin 2004. Quarante-cinq États membres ont bénéficié d'une assistance financière et technique. Un appui est apporté dans le cadre de l'assistance

préparatoire à la création des comités nationaux. Dix-sept plans d'action de sauvegarde des chefs-d'œuvre proclamés lors de la deuxième Proclamation sont en cours d'élaboration grâce au généreux soutien du Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel. La promotion du programme des chefs-d'œuvre a été assurée par un séminaire régional de formation à Dakar (22-24 mars 2004), avec la participation de huit pays de l'Afrique de l'Ouest. La brochure de la troisième Proclamation a été publiée en anglais et français en mai 2004 et la version japonaise sera disponible fin juin. Un nouveau site Web de la Proclamation a été lancé et une médiathèque audiovisuelle avec toutes les candidatures de la Proclamation a été créée (www.unesco.org/culture/masterpieces). Trois présentations des chefs-d'œuvre proclamés ont eu lieu au Siège de l'UNESCO : le théâtre de marionnettes Ningyô Johruri Bunraku (Japon), le théâtre de marionnettes Wayang (Indonésie) et le Carnaval de Barranquilla (Colombie). Une deuxième série des courts-métrages coproduits avec la chaîne Discovery et diffusée notamment au Forum universel des cultures à Barcelone a été réalisée dans le cadre du **programme des langues en danger**. La 5^e célébration de la **Journée internationale de la langue maternelle** a été organisée le 21 février, en coopération avec le Secteur de l'éducation et avec la participation des délégations permanentes. L'Atlas en ligne des langues en péril se poursuit en coopération avec le Secteur de la communication. La protection et la promotion du patrimoine immatériel des minorités ethniques chinoises ont été encouragées en coopération avec la Chinese Folk Literature and Art Association. En ce qui concerne le **renforcement des capacités nationales**, 16 projets décentralisés ont été lancés par les bureaux hors Siège. S'agissant des musiques traditionnelles et populaires du monde, la numérisation de la collection de disques a été achevée en partenariat avec le magazine en ligne sur les musiques du monde MONDOMIX (France) et dans le cadre du projet EmuCast financé par l'Union européenne. Au total, 112 titres ont été numérisés, sous divers formats numériques. Des systèmes nationaux de **Trésors humains vivants** sont en cours d'établissement dans plusieurs régions, notamment dans sept pays africains, au Brésil pour l'Amérique latine, au Cambodge et à Fidji pour l'Asie et le Pacifique et, enfin, dans certains pays du Maghreb pour les États arabes.

04223 Axe d'action 3 :

Protection de la diversité culturelle par une action normative

158. On peut citer, comme constituant d'importants indicateurs de progrès et de résultats, les augmentations du nombre d'États parties aux conventions ci-après : la **Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé** de 1954, dont le nombre des parties a atteint 110 (une de plus), ainsi que le (**premier**) **Protocole** de 1954 dont le nombre des parties est demeuré stable à 88, et le (**deuxième**) **Protocole** de 1999 dont le nombre des parties a atteint 22 (deux de plus) ; la **Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels** (Paris, 1970), dont le nombre des parties a atteint 103 (une de plus) ; la **Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique** (Paris, 2001) (deux ratifications, nombre inchangé) et la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** (Paris, 2003) (trois premières ratifications : Algérie, Maurice et Japon). À l'occasion du 50^e anniversaire de la Convention de La Haye, un symposium commémoratif, auquel ont assisté une quarantaine d'États membres, a eu lieu le 14 mai 2004. Un jeu de matériels d'information (en anglais, espagnol et français) a été produit et diffusé pour mieux faire connaître la Convention et ses protocoles. La **Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel** a été largement diffusée. La coopération instaurée entre l'UNESCO et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour contribuer à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels a abouti à l'adoption par le Comité technique permanent de l'OMD, en mars 2004, d'un modèle de certificat d'exportation de biens culturels, avec des notes explicatives. Quinze États ont fourni à l'UNESCO des versions électroniques de leur législation en vue de la création de la base de données de l'UNESCO sur les lois relatives au patrimoine culturel. Pour promouvoir la **Convention sur la**

protection du patrimoine culturel subaquatique de 2001 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, un Séminaire régional pour les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale a été organisé à Dakar (Sénégal) en juin 2004.

Programme IV.3 :

Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005 \$	Dépenses au 30.06.2004 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004 %
Sous-programme IV.3.1	1.480.420	371.994	25,1
Sous-programme IV.3.2	1.459.345	269.806	18,5
Programme IV.3	2.939.765	641.800	21,8

IV.3.1 : Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable

04311 Axe d'action 1 :

Les arts vivants et leur contribution au développement humain et à la cohésion sociale

159. S'agissant de la **consolidation de la coopération avec les artistes et les réseaux spécialisés**, les actions engagées confirment que les résultats escomptés seront atteints : l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste a reçu des contributions de 28 États membres et de six ONG ainsi qu'un important courrier confirmant son impact. Concernant **les autres initiatives artistiques**, deux centenaires de naissance ont été célébrés : celui du Chilien Pablo Neruda, en coopération avec la délégation permanente du Chili auprès de l'UNESCO, à l'occasion de la Journée mondiale de la poésie ; et celui du danseur et chorégraphe ukrainien Serge Lifar, en coopération avec la délégation ukrainienne auprès de l'UNESCO et le Conseil international de la danse. Au titre d'accords-cadres conclus entre des ONG et l'UNESCO, un guide international des marchés, réseaux professionnels et centres de ressources culturels panafricains (*International Guide to Pan African Cultural Markets, Professional Networks and Resource Institutions*), établi par le Conseil international de la musique (CIM), est, depuis mai 2004, accessible en ligne gratuitement. L'Institut international du théâtre (IIT) a étendu le réseau de ses membres à sept nouveaux pays : l'Arménie, le Viet Nam, l'Ukraine, le Portugal, le Canada, l'Inde et l'Iran. Sur le plan de **l'éducation artistique**, la première consultation préparatoire qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO en vue du Congrès mondial sur l'éducation artistique (Lisbonne, Portugal), a réuni une trentaine d'experts d'organisations spécialisées européennes intergouvernementales et non gouvernementales. Les thèmes possibles du Congrès mondial, ainsi que le mode d'organisation à prévoir, ont été discutés et les dates du Congrès ont été reportées à mars 2006, ce qui retardera au biennium prochain l'atteinte des résultats escomptés.

160. En ce qui concerne la **promotion des arts et de la créativité**, l'UNESCO fournit son appui pour l'organisation du Festival mondial du théâtre d'enfants qui se déroulera à La Havane du 19 au 25 juillet, au cours duquel plus de 30 groupes de théâtre amateur d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Afrique se produiront et qui rassemblera environ 500 participants. Dans le cadre de la préparation du Congrès mondial sur l'éducation artistique (2006), la question concernant **l'éducation artistique et l'identité culturelle nationale** a fait l'objet, en coopération avec l'Institut de culture contemporaine de Hong Kong, d'une recherche sur les meilleures pratiques d'éducation artistique

aux niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, fondées sur la créativité, le patrimoine culturel et les arts traditionnels en Chine.

04312 Axe d'action 2 :

Associer grâce à l'artisanat et au design, croissance économique et lutte contre la pauvreté

161. L'atteinte des résultats escomptés progresse à bon rythme : la conception du portail www.unesco.artisans.org a été arrêtée en mai 2004 notamment pour la promotion des lauréats du **Prix UNESCO de l'artisanat** et des femmes ayant participé aux différents ateliers sous-régionaux de formation. Les études de cas sur des **échanges d'expériences entre artisans et designers** réalisées en Inde et en Colombie ont été complétées en vue d'une publication trilingue et un partenariat établi avec le Museum of New Mexico Foundation (États-Unis d'Amérique) afin d'offrir à des lauréats sélectionnés du Prix UNESCO de l'artisanat l'occasion de participer à la première Foire de l'artisanat, à Santa Fe en juillet 2004. Une **assistance technique** a été fournie dans le cadre de la Foire internationale de l'artisanat de Puerto Rico, l'accent étant mis sur la promotion et la protection juridique des créations artisanales et, dans ce même but, des activités préparatoires ont été menées en vue de l'extension du "**Seal of Excellence**" dans d'autres sous-régions (Asie centrale et Asie du Sud) ; enfin, au Forum universel des cultures à Barcelone (Espagne), l'exposition "Love/Why?", dans le cadre du projet Design 21 financé par Felissimo Corporation (Japon), présente depuis le 8 mai 2004 des œuvres de 60 designers du monde entier reflétant le rôle de l'UNESCO dans la promotion de la diversité culturelle. **Sept études diagnostiques sur le potentiel de l'artisanat et son impact sur le développement socioéconomique** des pays participants (El Salvador, Costa Rica, Honduras, Nicaragua, Guatemala, Panama et Aruba) ont été réalisées pour déterminer la place de l'artisanat en tant que facteur de développement culturel dans la Mésoamérique et les Caraïbes. Les résultats de ces études sont à la base du projet transversal "L'artisanat en tant que facteur social, économique et culturel de développement dans la Mésoamérique et les Caraïbes".

IV.3.2 : Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique

04321 Axe d'action 1 :

Industries culturelles et droit d'auteur : politiques et partenariats

162. À la date de juin 2004, l'**Alliance globale pour la diversité culturelle** comptait quelque 300 membres, reliés par une base de données en ligne, et représentant les entreprises et les autorités de 80 pays de toutes les régions. Plus de **30 projets de partenariat** visant à développer les industries culturelles et lutter contre la piraterie dans les pays en développement sont actuellement en cours, dont des projets relatifs à la création de coopératives de musiciens comme moyen de développer l'industrie musicale africaine, à la publication de matériels didactiques sur le droit d'auteur et les pratiques contractuelles concernant les musiciens, les artistes des beaux-arts et les artistes de l'audiovisuel en Amérique latine, et à l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur des industries musicales en Jamaïque et en Colombie. Dans le domaine de l'édition, les projets concernent, notamment, la réforme et l'amélioration du secteur de l'édition en Algérie, la stimulation du commerce intra-africain du livre et le soutien au développement de l'industrie du livre au Cambodge. Le Forum "Quand la culture s'affaire" organisé en coopération avec le Ministère du patrimoine canadien s'est tenu à Paris du 12 au 14 janvier 2004 dans le but d'ouvrir de nouveaux marchés aux entrepreneurs canadiens, européens et africains du secteur des arts et de la culture. Tous les indicateurs pertinents sont positifs. Le **Centre d'échange d'information sur la traduction littéraire** a consolidé son audience, avec environ 10.000 visiteurs par mois, un réseau d'information de 500 organismes et institutions spécialisées et un réseau opérationnel dont les

organismes participants ont signé à Londres le 17 et 18 mars une déclaration d'intention commune. Une liste de romans modernes recommandés pour la traduction, établie à partir de l'enquête lancée auprès des Commissions nationales (avril 2003), a été publiée. Un processus de réforme de l'**Index Translationum** a été lancé avec la diffusion d'une enquête en ligne concernant sa qualité et son accessibilité.

163. La **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur** (23 avril) a été célébrée dans plus de 120 pays. Un projet de donation dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, associant le distributeur franco-belge Maxi-Livres et l'ONG "Culture et développement" et visant la promotion de l'édition et de la lecture en Afrique, a obtenu un vif succès. Le programme **Anvers, Capitale mondiale du livre 2004**, a été lancé officiellement et le comité de sélection de la Capitale mondiale 2005 a choisi la ville de Montréal. L'appel à candidature pour la Capitale 2007 a été lancé. Le projet Alliance globale pour le développement du livre en Algérie, avec la participation de l'Agence ISBN internationale de Berlin, a fourni la formation nécessaire en vue de l'implantation du système ISBN et du dépôt légal dans le pays (avril 2004). Le plan de travail pour le développement du secteur du livre au Maghreb a été établi en février 2004. La **médaille Fellini** a été remise aux cinéastes Ousmane Sembène et Chantal Akerman, dans le cadre de Barcelone 2004, et l'UNESCO a accueilli la séance d'ouverture de la quinzaine du cinéma argentin "La Sudestada".

164. Dans le domaine du droit d'auteur, le nouveau site contenant les législations nationales a été lancé. La publication en ligne des versions linguistiques du **Bulletin du droit d'auteur** se poursuit, la version russe du Bulletin étant passée elle aussi au "numérique". Le manuel *Droit d'auteur et droits voisins* est paru en arabe. Le premier séminaire sous-régional de formation des formateurs en matière de lutte contre la piraterie, financé par le Gouvernement de la Norvège, a été organisé à Sofia (Bulgarie) du 17 au 20 mai dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, à l'intention des fonctionnaires des pays d'Europe du Sud-Est chargés de faire respecter la législation sur le droit d'auteur. Le programme relatif au droit d'auteur et à la lutte contre la piraterie a pris un nouvel élan, ainsi qu'en témoignent la confiance des donateurs, la satisfaction des participants et l'augmentation du nombre de personnes visitant le site.

GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION

Évaluation globale

165. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2004-2005, l'exécution du grand programme V a bien démarré, dans le sens des trois objectifs stratégiques principaux assignés au programme dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) : (i) encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information ; (ii) promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux ; et (iii) assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public.

166. Bien que nous soyons encore en début d'exercice, certaines tendances et innovations commencent déjà à se manifester dans le **programme V.I** qui contient la priorité principale, à savoir "promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public". Le Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous (IFAP), qui est le cadet des deux programmes intergouvernementaux du Secteur de la communication et de l'information a été consolidé et son axe d'action affiné à l'issue de la troisième session de son Conseil intergouvernemental (mai 2004) et de deux réunions de son Bureau (mars et mai 2004). La dernière en date a consisté en une réunion virtuelle rassemblant les huit membres dans un cadre adapté aux téléconférences. Les membres sont convenus qu'il s'agissait d'une expérience positive et productive qui pourrait servir de modèle aux réunions d'organes similaires. Le Conseil de l'IFAP et

son Bureau ont présenté des propositions concernant l'élaboration du projet de 33 C/5. Ce faisant, les membres du Conseil ont recensé les besoins et réagi en suggérant des initiatives qui pourraient largement contribuer à la réalisation des buts de l'IFAP et illustrer les effets bénéfiques qu'en auraient les populations et les communautés. Le Plan d'action adopté par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, Genève, décembre 2003) a fortement orienté la mise en œuvre au cours de la période considérée. En vue d'améliorer la coordination et le suivi, tout en fournissant des renseignements sur la diversité des activités impulsées par l'UNESCO dans ce contexte, une plateforme en ligne a été lancée (<http://www.unesco.org/wsisdirectory>). L'Organisation a aussi entamé un nouveau cycle de consultations avec les membres de la communauté des ONG en vue de retenir certaines des meilleures pratiques et d'orienter la planification de l'UNESCO pour la deuxième phase du Sommet (novembre 2005), et a participé à la première réunion préparatoire du SMSI tenue à Hammamet (Tunisie, juin 2004).

167. La constitution de réseaux pertinents et la facilitation de l'accès aux vastes collections d'informations contenues dans les bibliothèques et les archives du monde font l'objet d'une demande croissante. Dans ce contexte, l'infrastructure de l'information - bibliothèques et outils spécialement conçus pour les TIC - est de plus en plus considérée comme une ressource précieuse qui est actuellement sous-exploitée dans les politiques et stratégies tendant à édifier les sociétés du savoir. Les communautés qui participent à la préservation de leur patrimoine documentaire font part de leur combat permanent pour trouver des financements et se faire connaître ; c'est à ce stade que le programme Mémoire du monde et autres actions de sensibilisation continuent à devoir jouer le rôle de catalyseur qui est vital pour la préservation. De même, l'accent est davantage mis sur les besoins et les possibilités d'utiliser les TIC dans l'éducation, en particulier pour (i) renforcer l'enseignement et la qualification des enseignants par l'intégration des TIC dans la conception des programmes d'études et la pédagogie ; (ii) fournir un contenu éducatif de qualité pertinent ; (iii) coordonner et mettre en commun les solutions techniques dans ce domaine ; et (iv) améliorer l'accès à l'enseignement à distance et réduire le coût de l'apprentissage pour les spécialistes des pays en développement. Les leçons étant tirées, les lacunes qui étaient apparues concernant la qualité, la pertinence et l'accessibilité économique sont prises en main et des améliorations continueront d'assurer l'autonomisation grâce à une formation reposant sur les TIC, en particulier pour l'échange des programmes d'études et les nouvelles méthodes de formation dans les domaines prioritaires.

168. Le nombre croissant d'organisations intervenant dans le domaine de l'accès communautaire en exploitant toute une gamme de modèles et de technologies est une autre tendance qui s'est fait jour au cours de la période considérée ; d'où la nécessité impérieuse de resserrer la coordination et la collaboration. D'ailleurs, l'UNESCO n'a pas ménagé ses efforts pour conclure des alliances avec des acteurs et partenaires de premier plan, y compris d'autres organismes des Nations Unies et du secteur privé, en vue d'atteindre des objectifs de développement communs en matière de communication et d'information. Saluons au passage la lettre d'intention que l'Organisation a signée avec Microsoft en vue d'une collaboration tendant à promouvoir l'utilisation efficace des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage ; à améliorer les perspectives d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes issus de milieux défavorisés ; et à étudier la possibilité d'incorporer dans les programmes mondiaux de l'UNESCO une plate-forme ouverte de partage d'applications mise au point par Microsoft.

169. La nécessité de sensibiliser davantage l'opinion à la liberté d'expression et au respect de cette liberté est l'une des préoccupations qui continuent de façonner l'action que l'UNESCO mène au titre du **programme V.2**. Le fleuron des activités réalisées pendant cette période a ainsi été la célébration, le 3 mai, de la Journée mondiale de la liberté de la presse, laquelle s'est traduite entre les séminaires et les conférences par la distribution de documents sur la liberté de la presse aux écoles et par les médias. D'autres moyens de renforcer ce travail de collaboration avec tous les

groupes professionnels des médias et les ONG internationales et nationales pertinentes seront élaborés en cours d'exercice. Les opérations d'assistance récemment menées avec succès pour aider les gouvernements à mettre en place une législation sur les médias propice à la liberté d'expression seront aussi poursuivies et confortées. Le cadre global d'assistance aux médias dans les zones ouvertes ou d'après-conflit, que l'UNESCO a défini, avec le concours des ONG et bailleurs de fonds de premier plan, a permis de promouvoir la mission spécifique de l'Organisation et d'accroître sa visibilité dans ce domaine. L'UNESCO a ainsi entrepris d'assister les médias à Haïti, en Iraq et au Soudan, en sus des activités en cours en Afghanistan, dans les Balkans, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Rwanda.

170. La promotion de l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux mondiaux d'information nécessite une action régulière pour (i) encourager la formulation de politiques créant un climat propice à la mise en place de médias et réseaux d'information pluralistes et (ii) assurer un appui pérenne aux systèmes de diffusion des moyens de communication et aux facilités d'accès, dans différentes langues, et selon des orientations qui conviennent à l'utilisateur. Les interventions de l'UNESCO entre janvier et juin 2004 reflètent la compréhension de cette interdépendance entre la promotion de politiques incitatives et l'appui au développement de moyens de communication libres et pluralistes et à la promotion de la diversité des contenus.

171. En ce qui concerne les partenariats, il importe de signaler que, lors de la mise en œuvre de ses activités au cours du premier semestre de l'exercice 2004-2005, le Secteur a collaboré étroitement avec un certain nombre d'ONG internationales, régionales et nationales, de groupes professionnels, d'instituts de formation et de recherche, ainsi qu'avec des associations dont les activités et les centres d'intérêt ressortissent au programme. Plusieurs interventions conduites par l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information contribuent à renforcer la participation à la prise de décisions concernant l'élaboration de programmes par différents segments de la société, en particulier les femmes et les jeunes, ce qui est considéré comme essentiel pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Programme V.1 :

Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005	Dépenses au 30.06.2004	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004
	\$	\$	%
Sous-programme V.1.1	4.105.715	981.471	23,9
Sous-programme V.1.2	2.169.945	239.793	11,1
Sous-programme V.1.3	3.610.925	712.409	19,7
Programme V.1	9.886.585	1.933.673	19,6

V.1.1 : Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale

05111 Axe d'action 1 : **Promouvoir les recherches, les principes et les politiques qu'appellent les sociétés du savoir**

172. L'UNESCO a impulsé des activités axées vers la réalisation des **résultats escomptés, à savoir le renforcement du cadre international de coopération pour la construction de sociétés du savoir et la consolidation du programme Information pour tous (IFAP)**, par la tenue des sessions du Conseil et du Bureau de l'IFAP au cours de la période considérée. Le secrétariat de l'IFAP a, de même, lancé avec succès un processus en ligne pour la présentation des projets à financer au titre du compte spécial de l'IFAP et des accords de fonds-en-dépôt. Ce processus comportait une réunion virtuelle rassemblant les huit membres du bureau du Conseil de l'IFAP, laquelle s'est traduite par une allocation de 247.416 dollars des États-Unis pour neuf projets. L'Organisation a entamé **la mise en œuvre des sections pertinentes de la Déclaration de principes et du Plan d'action adoptés par le Sommet mondial de la société de l'information** (Genève, décembre 2003) et a mis en place un mécanisme de suivi et de repérage des activités de l'UNESCO avec le lancement du Répertoire UNESCO des actions pour le SMSI (<http://www.unesco.org/wsisdirectory>). Il s'agit d'une plate-forme en ligne permettant d'obtenir des informations sur la contribution de l'Organisation à la mise en œuvre des sections pertinentes du Plan d'action du SMSI. L'UNESCO a également élaboré des principes à préserver lors du débat mondial sur la cybergouvernance. En Amérique centrale, une étude a été publiée, en coopération avec l'IUT ; y sont analysés les progrès réalisés par la société de l'information, l'application des TIC dans différents domaines liés au développement et ses liens avec le SMSI. Une Conférence internationale sur l'accès universel à l'information, cofinancée par l'UNESCO, s'est déroulée à Moscou dans le cadre des suites à donner au Plan d'action de Genève et des préparatifs du Sommet de Tunis en 2005.

173. À titre de mesure visant **la réalisation du résultat escompté, à savoir le positionnement et l'intervention de l'UNESCO en sa qualité d'organisation ayant un rôle clé pour la préparation de la seconde partie du Sommet mondial de la société de l'information** (Tunis 2005), l'Organisation a facilité la participation plus étroite des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO grâce à la création d'un comité ad hoc intitulé Comité de liaison ONG-UNESCO. Ce Comité vise à diriger l'intervention des ONG dans les préparatifs relatifs à la contribution de l'UNESCO à la phase de Tunis. Grâce à sa participation active à la première réunion préparatoire du SMSI (Hammamet, juin 2004), qui a arrêté l'axe d'action, les résultats escomptés et la structure du processus préparatoire de la phase de Tunis, l'UNESCO a élargi son rôle de partenaire clé des préparatifs de cette seconde partie du Sommet. L'Organisation a par ailleurs étroitement collaboré avec le Ministère de l'information et des NTIC du Sénégal, à la tenue, à Dakar, en avril 2004, de la réunion des Ministres en charge des NTIC convoquée par le Président du Nigéria. Cette rencontre devrait constituer un tournant dans la prise en charge de la question des TIC en Afrique, dans une démarche cohérente et une mise en synergie de tous les efforts. De même, l'UNESCO a impulsé des activités axées **sur l'amélioration de la liberté d'accès à l'information, de l'indépendance des médias et du pluralisme** grâce à une assistance technique et autres formes d'appui aux États membres pour qu'ils reformulent ou qu'ils instaurent une législation démocratique sur les médias, conforme aux principes internationalement reconnus de la liberté d'expression. À cet égard, les autorités du Paraguay ont promis, lors d'un séminaire sur la radiodiffusion parrainé par l'UNESCO, de reconnaître juridiquement et d'accorder des licences aux organismes de radiodiffusion communautaire, donnant ainsi la parole à différents secteurs de la société. Dans le cadre du premier Forum mondial des droits de l'homme, organisé par l'UNESCO et la Ville de Nantes, France (mai 2004), une table ronde faisant intervenir des journalistes, des membres de la société civile, des

universitaires et d'autres spécialistes a examiné les effets accrus du terrorisme et des mesures de lutte antiterrorisme sur les médias, les journalistes, la présentation de l'information et l'accès à l'information.

05112**Axe d'action 2 :****Renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles dans le domaine de la communication et de l'information**

174. Pour obtenir le **résultat escompté, à savoir améliorer les compétences, les capacités et les possibilités d'apprentissage concernant les nouvelles tendances des TIC**, le kit de formation multimédia appuyé par l'UNESCO, qui est un jeu complet de matériels de formation multimédia en accès libre pour les communicateurs de base, a été encore développé durant la période considérée, et les premières mesures visant à mettre le navigateur communautaire *eNRICH* de l'UNESCO à la disposition des pays africains francophones ont été prises (à savoir traduction et adaptation de l'anglais). L'UNESCO a également appuyé le programme de formation en internat du Caribbean Institut for Media and Communication (CARIMAC) en vue d'améliorer les compétences, les capacités et les possibilités d'apprentissage concernant les nouvelles tendances des TIC dans la région. Le Réseau du savoir et de l'apprentissage des Caraïbes a été établi à la Grenade pour relier des établissements et collèges virtuels en vue de la création d'un centre d'excellence des Caraïbes pour la formation aux TIC et leur développement, sous la direction de l'Université des Antilles et de l'Union des télécommunications des Caraïbes. De même, l'UNESCO a appuyé la conception de processus d'apprentissage en ligne et la préparation d'accords à conclure avec des organisations régionales et nationales en vue de la mise en place de cours en ligne, l'objectif étant d'améliorer les compétences, les capacités et les possibilités d'apprentissage concernant les nouvelles tendances des TIC en Amérique centrale, à Cuba, en République dominicaine et au Mexique. En Afrique, 60 étudiants en journalisme, dont 30 étudiants gambiens, ont bénéficié de cours de formation organisés, notamment, au centre multimédia du BREDA à Dakar, en janvier-février 2004. Des sessions de formation ont en outre été organisées au profit des journalistes du journal indépendant "Le Témoin", ainsi que pour des techniciens et animateurs de radio.

175. S'agissant du **renforcement de la liberté d'expression et de la liberté de la presse dans l'enseignement universitaire et dans la formation des professionnels des médias**, une chaire UNESCO sur la liberté d'expression a été ouverte à l'Universidad Especializada de las Americas à Panama (janvier 2004) ; l'UNESCO a apporté une aide à l'Université américaine de Beyrouth en vue d'organiser un séminaire sur l'éthique et la déontologie des journalistes de la région des États arabes (Beyrouth, juin 2004), ainsi que plusieurs ateliers sur l'élaboration de contenus visant à promouvoir la liberté d'expression au Costa Rica, en République dominicaine, au Guatemala, au Mexique, au Nicaragua et à Panama. Pour contribuer à l'obtention du **résultat escompté, à savoir renforcer les capacités des bibliothécaires, statisticiens et autres spécialistes de l'information en matière de traitement de l'information et d'accès aux connaissances**, un appui a été apporté (i) à un séminaire de formation régional sur l'initiation à WinIDAMS organisé à l'Université du Caire en Égypte (mai-juin 2004) et destiné à 16 représentants de distributeurs de logiciels IDAMS de 13 pays et huit spécialistes de l'information de divers établissements égyptiens ; (ii) à la radiotélédiffusion par satellite d'un Séminaire de formation à WinIDAMS dans la région des États arabes (avril 2004), destiné à quelque 400 participants ; (iii) à un stage de formation à l'informatisation des bibliothèques à l'aide des logiciels CDS/ISIS à Luanda (Angola), destiné à 43 bibliothécaires locaux, en coopération avec l'IPE et le Ministère français des affaires étrangères. Toujours pendant la période considérée, 1.200 demandes concernant WinIDAMS ont été reçues par l'Internet et traitées ; 450 copies du nouveau CD-ROM de l'UNESCO sur les outils de traitement de l'information, contenant les dernières versions de CDS/ISIS et IDAMS dans plusieurs langues, de même que 200 CD-ROM de l'UNESCO contenant Greenstone 2.50 ont été distribués.

05113 **Axe d'action 3 :**
Accroître l'accès des communautés par l'entremise des télécentres/centres multimédias, bibliothèques, archives et autres fournisseurs de services d'information

176. Les activités menées au titre de cet axe d'action ont été conçues pour obtenir un **double résultat, à savoir améliorer l'accès des communautés à la communication et leur aptitude à mettre la communication et l'information au service du développement, et renforcer des communautés en matière d'accès à l'information et d'échange d'information au service du développement**. À cet égard, les activités visant à renforcer les centres multimédias communautaires (CMC) au Mali, au Mozambique et au Sénégal ont débuté par la réalisation d'études nationales et par une campagne soutenue de mobilisation des ressources, dans le but de constituer un multipartenariat à l'appui du développement de ces centres. Un nouveau CMC a ouvert ses portes à Dondo dans le centre du Mozambique et un rapport de CNN sur les CMC ainsi que le Forum des radios communautaires au Mozambique (mai 2004) ont contribué à mieux faire connaître ces projets à l'échelle mondiale. L'UNESCO a publié et diffusé (en version papier et sur CD-ROM) un guide sur les centres communautaires intitulé *Guide to Community Multimedia Centres - Getting Started and Keeping Going* qui apportera une aide précieuse aux administrateurs et au personnel des CMC, ainsi qu'aux autres parties prenantes et partenaires s'intéressant au développement de ces centres. Par ailleurs, dans le cadre des mesures prises pour renforcer les capacités dont disposent les communautés pour accéder à l'information et échanger des informations au service du développement, l'UNESCO a contribué à une analyse du rôle, de la mise en réseau et des objectifs des télécentres communautaires polyvalents dans les pays membres de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC). Cette analyse, dont l'objet était de déterminer l'impact des projets communautaires, a montré que, si leur développement avait été impressionnant dans certains des pays considérés, le principal problème restait un problème de viabilité car, localement, peu de gouvernements pouvaient se permettre d'assumer le coût de gestion des télécentres. Pour que l'impact en soit plus sensible, il faudrait également que ces centres soient pris en main par la communauté et que leur contenu soit défini en fonction des besoins locaux.

177. Pour contribuer à **améliorer l'accès à l'information des jeunes issus de milieux défavorisés dans les pays en développement et les pays en transition**, l'UNESCO, agissant dans le cadre du programme INFOJEUNESSE, a entrepris plusieurs activités en Amérique latine et en Afrique pour prendre en compte les besoins des jeunes défavorisés ; ces activités visent notamment à développer et à soutenir la formation axée sur les compétences, à produire des contenus, à assurer la mise en réseau, à appliquer des mesures de prévention du VIH/sida et à encourager la coopération interrégionale.

05114 **Axe d'action 4 :**
Renforcement de la radiotélévision de service public

178. Pour **parvenir à une reconnaissance plus large de la fonction éducative et culturelle de la radiotélévision de service public, en tant que voie d'accès à la société du savoir**, une aide financière et technique a été apportée à des réunions internationales qui avaient notamment pour thème central la radiotélévision de service public. Ces réunions étaient les suivantes : (i) le Sommet asiatique sur les médias tenu à Kuala Lumpur (mai 2004) où, en collaboration avec l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion et le Conseil mondial de la radiotélévision, l'UNESCO a organisé un atelier spécial sur les médias des citoyens pour souligner la nécessité de la participation du public à la radiotélédiffusion en ligne, le **résultat escompté étant d'accroître la participation de l'auditoire à la radiodiffusion de service public** ; et (ii) la session extraordinaire sur la radiotélévision parlementaire lors de l'Assemblée générale de l'Association de radiodiffusion du Commonwealth tenue à Suva (Fidji, février 2004). Une plus grande

sensibilisation aux facteurs techniques qui ont une incidence sur les supports, et la mise en œuvre de mesures de restauration concrètes sont essentielles pour assurer **un meilleur accès à l'information pour les auditeurs et spectateurs de la radiotélévision de service public**. Dans ce contexte, l'UNESCO a aidé des spécialistes de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel à développer leurs compétences et leurs connaissances de manière à ce qu'ils puissent, d'une part, identifier les causes des problèmes techniques qui affectent la conservation à long terme des supports magnétiques audiovisuels dans les stations de radiotélévision de service public et, d'autre part, appliquer des solutions pertinentes. Les capacités du personnel de la radiotélévision de service public dans les Caraïbes ont été renforcées pour faire face au "syndrome du vinaigre", réaction chimique qui détruit les pellicules sur support en triacétate de cellulose et qui a un effet particulièrement dévastateur dans les régions tropicales. Douze spécialistes de la région ont également été initiés à des questions techniques concernant le numérique, le son, les pellicules, la radiotélévision et la vidéo, y compris la prévention des catastrophes, la restauration des bandes magnétiques et l'archivage vidéo linéaire non comprimé.

V.1.2 : Mettre les TIC au service de l'éducation

05122

Axe d'action 2 :

Promouvoir les apports des TIC dans l'apprentissage

179. L'UNESCO a appuyé l'élaboration de quatre modules d'apprentissage à distance destinés à des archivistes, dans le cadre d'un portail de formation en ligne mis en place par l'Association internationale des archives francophones. Le produit final sera disponible en ligne et sur CD-ROM, ce qui aidera à **renforcer la collaboration avec les institutions dans le domaine de la formation à distance, à l'aide des TIC, de professionnels des pays en développement, un des résultats escomptés**. Par ailleurs, pour obtenir **le résultat escompté qui consiste à améliorer l'accès aux ressources pédagogiques et à des logiciels libres et gratuits dans les domaines présentant un intérêt pour les institutions éducatives**, l'Organisation a notamment encouragé la mise en place sur le Web d'une plate-forme de formation gratuite trilingue (anglais, arabe et français) par le Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST) en Algérie. Sa diffusion fera l'objet d'une évaluation et la possibilité de prendre en compte d'autres alphabets non latins sera envisagée, l'objectif étant d'en faire un outil efficace pour donner accès à des ressources éducatives ouvertes. De même, de nouveaux progrès ont été enregistrés dans l'établissement d'un campus virtuel pour la formation des fonctionnaires en Amérique latine, 37 participants venus de 15 pays ayant reçu une formation dans le cadre d'un projet associant des établissements français et mexicains. Des spécifications fonctionnelles et techniques et des recommandations concernant la création d'un campus électronique à l'Institut latino-américain de communication éducative ont été formulées et leur bien-fondé a été vérifié en vue d'exécuter des programmes dont la conception sera confiée au Secrétariat de l'éducation publique du Mexique. L'UNESCO a organisé à Erevan, en collaboration avec l'Union des aveugles (Arménie) et Apple IMC, un atelier sur le thème "Les TIC au service des personnes ayant des besoins spéciaux".

05123

Axe d'action 3 :

Autonomiser les populations en leur apprenant à utiliser l'information, les médias et les TIC

180. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué de s'efforcer de **sensibiliser la communauté internationale à l'importance de l'initiation à l'information**, à travers son projet "Mentor". Ce projet, financé par la Commission européenne, vise à promouvoir l'initiation aux médias dans les écoles de la région méditerranéenne. Un séminaire international a été organisé dans le cadre du Forum international des cultures de Barcelone (mai 2004) pour intensifier les activités

d'éducation aux médias dans la région. Les participants ont établi un guide afin de faciliter une coopération entre les journalistes et les enseignants propre à promouvoir la connaissance des nouveaux médias et à améliorer l'accès à ceux-ci et ils ont proposé la création d'une association internationale pour l'éducation aux médias ("Mentor") qui contribuerait à l'établissement de meilleurs réseaux entre les spécialistes des médias et les enseignants. L'UNESCO a parrainé un autre séminaire organisé par l'école de journalisme (ISPI) à Tunis (mars 2004) où des représentants de pays d'Afrique du Nord ont discuté de la possibilité d'inscrire l'initiation aux médias dans les programmes de formation des journalistes afin que les journalistes confirmés puissent faire des cours à ce sujet dans les écoles secondaires. En Thaïlande, l'UNESCO a commencé à préparer, pour les professeurs du secondaire, un livre du maître sur l'initiation aux médias pour répondre à la nécessité, à notre époque, de mieux faire comprendre l'effet qu'ont les médias sur les jeunes ; on pense ainsi parvenir à une meilleure connaissance des médias parmi les professeurs et les élèves du secondaire du pays.

181. Au titre de la priorité du NEPAD relative au développement des TIC et de l'éducation, l'UNESCO a participé à la formulation d'un grand projet destiné à développer l'Université virtuelle africaine (UVA) grâce à un don de 7,5 millions de dollars des États-Unis de la Banque africaine de développement. Ce projet vise à accroître le nombre de pays participant à l'Université virtuelle africaine, à mettre en place des services de formation à distance interactifs, à renforcer les capacités dont dispose l'Afrique pour élaborer des cours informatiques de niveau supérieur et à établir une politique et une méthodologie d'assurance qualité. Ce projet de trois ans comporte les composantes principales suivantes : création de centres de formation et établissement des connexions informatiques nécessaires dans les institutions partenaires de l'UVA, en particulier l'Éthiopie, Djibouti, Madagascar, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe ; formation et perfectionnement des enseignants ; et intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de l'UVA. Il contribuera à **renforcer les capacités des établissements de formation et des enseignants dans le domaine de l'initiation à l'information et aux TIC**. Dans le cadre de l'action que mène l'UNESCO en faveur de la reconstruction de la République démocratique du Congo, l'Organisation a commencé à établir un réseau de centres de documentation pédagogique, reliant les établissements de formation des maîtres de différentes régions à un centre principal situé à Kinshasa et à des centres locaux dans des zones éloignées. L'établissement d'un programme universitaire en cyberformation et formation à distance sera également entrepris. En Macédoine, l'UNESCO et l'Association mondiale des journaux ont organisé six ateliers sur les médias et l'éducation auxquels ont assisté 120 enseignants de la région. Un manuel sur le sujet a été imprimé en 10.000 exemplaires destinés à être distribué à autant d'élèves de villes sélectionnées. L'objectif général du projet est de promouvoir les valeurs universelles de la liberté de parole, de la citoyenneté démocratique et d'une culture de la paix grâce à de meilleurs contenus de l'enseignement et à des réseaux scolaires.

V.1.3 : Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information

05131 Axe d'action 1 :

Appuyer les contenus culturellement diversifiés et multilingues

182. Dans le cadre du programme de l'UNESCO pour un contenu créatif, qui vise à favoriser l'expression de la diversité culturelle et linguistique par les médias, l'UNESCO a lancé sa plate-forme audiovisuelle. Cette initiative vise à stimuler la diffusion de productions télévisées à partir de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes aux niveaux national, régional et international. Cette plate-forme audiovisuelle a été instituée pour donner aux producteurs locaux les moyens d'atteindre des audiences internationales tout en faisant de l'Internet

un moyen de communication et d'information plus efficace. Elle aidera à atteindre les résultats escomptés, à savoir **un encouragement à la production de contenus de qualité au moyen de médias traditionnels et nouveaux, un élargissement de l'audience internationale des programmes endogènes ou à contenu local et une amélioration de la circulation Sud-Sud et Sud-Nord de l'information interculturelle.**

183. L'UNESCO a également apporté son appui à plusieurs initiatives internationales visant à **encourager la production et la distribution de contenus locaux de qualité sur les problèmes mondiaux** tels que (i) le Reel Intercultural Dialogue (Le dialogue interculturel par le film), une série de cinq courts métrages de fiction produits en collaboration avec les écoles de cinéma et de télévision du monde et publiés en DVD et en ligne ; (ii) le projet Reel Piece (Morceau de film), une série de courts métrages écrits et tournés sur place, produits par ScriptNet au Sri Lanka qui est la première œuvre de fiction sur la guerre et la paix dans le pays ; et (iii) la production et la diffusion d'émissions sur des problèmes épineux d'éducation et d'intégration régionale par la Gayelle Community Television de la Trinité-et-Tobago. L'UNESCO a également apporté son appui au Jamaica Creative Protection and Training Centre (CPTC) pour l'organisation en février 2004 d'un séminaire mondial de marketing au cours duquel les participants ont discuté de la question des forums internationaux, des stratégies et des réseaux en ligne propres à permettre la commercialisation et la diffusion d'émissions endogènes ou à contenu local à partir de la Jamaïque et d'autres pays des Caraïbes. Le projet "Africa animated" a été lancé en collaboration avec plusieurs partenaires dont la South African Broadcasting Corporation (SABC), l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), le National Film and Television Institute du Ghana (NAFTI) et la Southern African Broadcasting Association (SABA). Les objectifs du projet sont les suivants : (i) accroître le nombre de spécialistes qualifiés en cinéma d'animation dans les pays de l'Afrique orientale et australe et dans ceux du sud-est de l'océan Indien ; et (ii) produire des programmes indépendants, culturellement pertinents, pédagogiquement valables et plutôt bon marché pour la télévision ayant un contenu local abordable au cours d'une série d'ateliers régionaux de formation pratique surtout axés sur les programmes pour enfants.

184. En ce qui concerne le résultat escompté "**Amélioration des connaissances et des compétences des professionnels de la communication et de l'information pour ce qui est d'élaborer des contenus culturellement diversifiés et multilingues**", un certain nombre d'activités de formation ont bénéficié d'un soutien au cours de la période considérée, dont les suivantes : (i) la production, en collaboration avec le Public Service Broadcasting Trust de l'Inde, d'une série de didacticiels vidéos pour la formation des producteurs de contenus dans des zones peu favorisées de l'Inde où les possibilités de formation sont rares ; (ii) des cours de formation et des séminaires organisés en République de Corée en collaboration avec l'Asian Broadcasting Union ; (iii) le séminaire mondial de commercialisation à la Jamaïque qui a fourni d'intéressantes informations sur les stratégies et les réseaux d'accès en ligne pour permettre la commercialisation et la diffusion de programmes endogènes ou à contenu local dans les Caraïbes ; et (iv) une consultation sur l'environnement propice à la radio communautaire, tenue avec le concours du Ministère de l'information et de la radiotélévision en Inde et du PNUD, à laquelle ont assisté une soixantaine de défenseurs des médias communautaires locaux, de représentants de la société civile et de fonctionnaires.

185. Également au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué à développer l'Initiative B@bel, destinée à **promouvoir un accès équitable à l'information et accroître l'expression de la diversité culturelle et linguistique dans le cyberspace**, autre résultat escompté dans le cadre de cet axe d'action. Les travaux de recherche accomplis sur le thème de "Le multilinguisme et l'Internet" ont fait l'objet d'une publication dans l'*International Journal on Multicultural Societies*, et une deuxième série d'études sur la manière dont l'Internet menace la survie de petites

communautés linguistiques et sur les effets et difficultés que comporte l'utilisation de noms de domaines et d'adresses de courrier électronique multilingues chinois et russe ont été mis en route. En coopération avec des experts nationaux et internationaux, l'UNESCO travaille à la mise au point de polices unicode compatibles en arménien et en mandé et a commencé à travailler à titre expérimental sur le livre des langues menacées en Asie du Sud. Ce livre contient une méthode qui permet aux communautés linguistiques minoritaires d'assurer elles-mêmes la description de leurs langues. Le portail *america-indigena.org* a été créé pour offrir aux communautés autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes un espace d'expression locale ; un accord a été passé avec le Parlement autochtone des Amériques pour la création d'un comité régional autochtone qui collaborera à la production de contenus multilingues locaux à afficher sur le portail.

05132 **Axe d'action 2 :**
Préservation du patrimoine documentaire et audiovisuel

186. Un certain nombre d'activités ont été menées pour renforcer la **préservation numérique du patrimoine documentaire et améliorer l'accès au patrimoine audiovisuel**. L'UNESCO a, notamment, mis au point un outil pour la collecte et l'évaluation de ces éléments de patrimoine et leur inscription au Registre de la Mémoire du monde et elle a organisé un séminaire de formation sur la promotion du programme Mémoire du monde en Asie centrale en vue de sensibiliser à la nécessité de préserver le patrimoine documentaire. S'il est encore trop tôt pour dire dans quelle mesure l'Organisation a réussi à diversifier la palette des inscriptions nouvelles, les premières indications montrent que l'éventail des candidatures s'est élargi et que les États membres sont davantage intéressés par une participation au programme. Pour aider les États membres couverts par le Bureau multipays de Moscou (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Fédération de Russie) à élaborer une politique concernant les archives numériques publiques, l'UNESCO a lancé un programme relatif à la création d'archives publiques des documents numériques de la radio et de la télévision. Les archives numériques de la télévision et de la radio ont d'ores et déjà été établies pour la Fédération de Russie (www.tvmuseum.ru) et vont l'être pour les autres pays concernés. Par ailleurs, un cours de formation sur les techniques d'établissement de réseaux numériques pour la préservation du patrimoine culturel s'est tenu à l'Académie régionale pour la gouvernance des réseaux en ligne et l'administration des systèmes (RAONGSA) en mai-juin 2004, et une vingtaine d'institutions ont rejoint les rangs de l'Initiative de l'UNESCO pour les Routes numériques de la soie, laquelle qui vise à faire naître une coopération pour l'établissement de telles routes qui contribuerait à la préservation du patrimoine culturel.

Programme V.2 :
Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005 \$	Dépenses au 30.06.2004 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004 %
Sous-programme V.2.1	2.671.427	653.687	24,5
Sous-programme V.2.2	1.749.700	457.422	26,1
Programme V.2	4.421.127	1.111.108	25,1

V.2.1 : Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias

05211 Axe d'action 1 : **Promouvoir la liberté de la presse, la liberté d'expression et la démocratie**

187. La célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2004, a été l'occasion d'intensifier les efforts visant à atteindre **le résultat escompté de sensibilisation accrue de l'opinion publique au fait que la liberté de la presse est un droit fondamental**. Dans le monde entier, le 3 mai a permis d'informer l'opinion sur les violations du droit à la liberté d'expression et de rappeler les nombreux dangers auxquels les journalistes sont confrontés dans l'exercice de leur fonction qui consiste à apporter au public les nouvelles quotidiennes. L'UNESCO a marqué cette journée par une conférence internationale sur les médias dans les zones de conflit et les pays en transition, qui s'est terminée par l'adoption de la Déclaration de Belgrade sur l'appui aux médias dans les situations de conflit et de d'après-conflit. La Déclaration a souligné que des médias locaux indépendants sont indispensables pour fournir une information digne de confiance essentielle pour la paix et les efforts de réconciliation. Elle contenait aussi un appel aux autorités afin qu'elles respectent la liberté des agences de presse dans les zones qu'elles administrent, y compris en périodes de conflit. Les participants ont demandé à l'UNESCO de renforcer son rôle de coordination à l'appui des initiatives des médias dans les zones de conflit et d'après-conflit. Le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano pour 2004 a été décerné au journaliste et poète cubain emprisonné Raul Rivero. L'UNESCO a parrainé des manifestations organisées par l'Alliance de la presse de l'Asie du Sud-Est et la chaire UNESCO sur la liberté d'expression (Université de Chulalongkorn, Bangkok, Thaïlande) pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse. Outre les articles phares publiés le 3 mai, des rapports sur les célébrations soulignant l'absence de liberté de la presse et de liberté d'expression dans certains pays ont permis de mieux sensibiliser l'opinion quant aux limitations de ses droits tels qu'ils figurent à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le coparrainage par l'UNESCO d'une série d'activités qui ont duré une semaine pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse à Trinité-et-Tobago a contribué à mieux faire comprendre la liberté de la presse en tant que droit fondamental.

188. Pour parvenir **au résultat escompté d'une meilleure protection de la liberté de la presse et des droits des journalistes**, l'UNESCO a continué à avoir des relations étroites avec des organisations régionales et internationales des médias et des groupes de défense de la liberté de la presse, en particulier l'IFEX. Un soutien financier a été accordé à l'IFEX pour permettre à ses membres des pays en transition et des pays en développement de participer à son congrès annuel en Azerbaïdjan et pour organiser des ateliers de formation sur les TIC et la liberté d'expression. Également pendant la période considérée, l'UNESCO a préparé un rapport sur la liberté d'expression dans le cyberspace dans le cadre des activités de suivi du SMSI et aidé l'Institut international de la presse à publier une étude sur les tendances de la liberté de la presse dans le monde. Ces rapports contribueront à **sensibiliser les décideurs et la communauté internationale quant à l'importance du respect de la liberté d'expression dans les sociétés du savoir et aux nouvelles tendances dans ce domaine**.

05212 Axe d'action 2 : **Promouvoir des médias indépendants dans les situations de conflit**

189. L'UNESCO, en collaboration avec les ONG concernées et les partenaires donateurs, a commencé à échanger des expériences et des idées **concernant l'assistance aux médias dans les zones de tensions ou de conflits** afin d'élaborer un cadre d'action et une démarche d'ensemble pour **promouvoir des médias indépendants** dans ce genre de situations. Avec ces débats en toile de fond, l'Organisation a défini un cadre d'action qui intègre les enseignements et les expériences d'une

large gamme d'institutions familières des médias et des conflits, et qui prend en compte les divers besoins et formes potentielles d'aide aux médias dans différentes régions de conflit et au cours des différentes phases d'un conflit. Cela a permis de préparer les débats de la conférence internationale sur les médias dans les zones de conflit et les pays en transition qui a eu lieu à Belgrade en mai 2004, comme indiqué dans l'axe d'action précédent. L'UNESCO a contribué au lancement d'un partenariat stratégique pour répondre aux besoins des médias en Afrique de l'Ouest. En coopération avec une équipe de représentants d'ONG internationales et régionales, d'organisations professionnelles et de l'ONU, l'Organisation a entrepris une évaluation des besoins des médias au Libéria, dont les résultats ont été intégrés dans le chapitre gouvernance de l'évaluation GNUM/Banque mondiale des besoins du Libéria.

V.2.2 : Appui au développement des moyens de communication

05221 Axe d'action 1 : **Promouvoir le développement des médias**

190. Le Programme international de développement de la communication (PIDC) a accordé plus de 1,5 million de dollars des États-Unis à 62 projets concernant les médias dans des pays en développement et des pays en transition au cours des réunions du Bureau et du Conseil intergouvernemental à Paris (mars - avril 2004). Le soutien financier du PIDC contribuera à **renforcer les capacités des moyens de communication des pays en développement et des pays en transition**. Le Prix PIDC-UNESCO 2003 pour la communication rurale a été décerné à Radio Toco, la première et seule station de radio communautaire à Trinité-et-Tobago. Cette station est devenue un véritable laboratoire de mobilisation de la communauté et de formation à la radiodiffusion communautaire dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement humain durable. Au cours de la période considérée, les organes directeurs des deux programmes intergouvernementaux du Secteur de la communication et de l'information ont délibéré sur des mesures visant à **renforcer les synergies entre le PIDC et l'IFAP** - autre résultat escompté de cet axe d'action - et ils ont proposé une réunion conjointe des membres de leurs bureaux respectifs.

05222 Axe d'action 2 : **Renforcer la contribution de l'information et de la communication au développement durable**

191. Un séminaire sur les médias qui a bénéficié d'un appui de l'UNESCO (en juin 2004) a permis de sensibiliser des journalistes spécialistes de l'environnement provenant des six pays du bassin du Mékong en Asie du Sud-Est sur les questions actuelles et leur contribution au développement durable du Mékong. L'Organisation a aussi publié et diffusé un rapport sur les recherches tournées vers l'action dans le cadre du projet relatif au thème transversal sur les TIC pour la lutte contre la pauvreté en Asie du Sud (Bangladesh, Inde et Népal) et a également fourni un appui pour la publication d'un numéro spécial de *i4D* (Information for Development) ; ces activités devraient contribuer au **résultat escompté de mieux faire connaître et comprendre la contribution des TIC au développement durable et à la lutte contre la pauvreté**.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO

06004 192. Le Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les activités de l'Institut (document 170 EX/31), présenté à l'actuelle session du Conseil exécutif, contient des renseignements détaillés sur les activités de l'Institut.

PROJETS RELATIFS AUX THÈMES TRANSVERSAUX

(i) L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005 \$	Dépenses au 30.06.2004 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004 %
Total, L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	7.155.120	1.156.733	16,2

01511 Améliorer, dans les États arabes, les compétences socioéconomiques des jeunes défavorisés

193. Le projet, qui a pour objectif d'améliorer les compétences socioéconomiques des jeunes marginalisés d'Égypte, du Liban, du Soudan, des Territoires autonomes palestiniens et de Jordanie par l'éducation permanente, est actuellement dans sa phase de planification. Des consultations ont eu lieu concernant la mise en place de cours de formation. Les activités commenceront à la fin juin avec la formation nationale des formateurs en vue de promouvoir l'acquisition de compétences sociales pour les organisations non gouvernementales travaillant avec les communautés pauvres du Liban. Ensuite, des ateliers de formation sont prévus en juillet et août 2004.

01512 Enseignement technique destiné aux filles marginalisées : les établissements scolaires et les centres d'apprentissage comme catalyseurs locaux de la réduction de la pauvreté

194. Les efforts déployés dans le cadre du projet se sont poursuivis en vue d'autonomiser les filles pauvres et non scolarisées au Cambodge, en Indonésie et au Népal, en les aidant à acquérir des savoirs et des savoir-faire techniques appropriés leur offrant de meilleures perspectives d'emploi. La deuxième phase du projet vise à renforcer encore la capacité d'action des partenaires locaux, pour élargir les activités pilotes de formation lancées au cours du dernier exercice biennal et reproduire les modèles établis dans d'autres sites.

195. En **Indonésie**, un atelier national a été organisé en février 2004 pour passer en revue les résultats des activités pilotes de formation mises en place, dans les trois écoles techniques et professionnelles participantes, pour les filles pauvres non scolarisées. Il ressort de l'expérience la plus intéressante mise en évidence que la collaboration réussie école/ONG s'est avérée efficace pour atteindre les groupes d'exclus, et adapter le programme existant aux besoins des groupes spécifiques. À la suite de l'atelier et du processus de consultation, la direction de l'enseignement technique et professionnel du Ministère de l'intérieur a mis en place une équipe spéciale chargée de la question des genres, deux écoles professionnelles supplémentaires vont être associées au projet et un nouveau cycle de formation va commencer dans deux établissements scolaires. En outre, les activités scolaires/communautaires sont bien reliées à la politique globale du gouvernement visant à atteindre les exclus et les partenaires locaux sont encouragés à se sentir parties prenantes du projet.

196. Au **Cambodge**, le suivi des activités menées au cours du précédent exercice biennal est engagé. Les jeunes filles qui ont participé à la phase précédente du projet ont maintenant constitué des groupes autonomes et elles contribuent à faire connaître les techniques agricoles plus performantes dans leurs communautés. La formation professionnelle à assurer est encore plus diversifiée ; on met plus fortement l'accent sur les "technologies appropriées". Au **Népal**, un comité directeur composé de représentants du gouvernement, d'ONG et de centres d'apprentissage communautaires a été établi pour assurer le suivi de l'ensemble du projet. Une nouvelle évaluation des besoins a été faite, visant aussi à identifier d'autres sites pour l'application du projet.

01513 Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud

197. Les adolescentes défavorisées sont les principales bénéficiaires de ce projet. Au cours de sa première phase, en 2002-2003, un cadre interdisciplinaire et basé sur les droits a été mis en place dans quatre pays d'Asie du Sud pour autonomiser les adolescentes marginalisées. Avec une approche préventive, participative et orientée vers l'action, le projet est parvenu à mobiliser les familles et les communautés sur chaque site d'implantation et donc à obtenir leur participation à la mise au point de sa structure locale et à ses mécanismes de prestation de services, créant ainsi des environnements favorables à l'autonomisation des adolescentes.

198. L'objectif primordial du projet, en 2004-2005, consiste à consolider et renforcer le processus d'autonomisation lancé au cours de la première phase. À cette fin, au cours du premier semestre de 2004, les ateliers ci-après ont été organisés en Asie du Sud : (i) le deuxième atelier du réseau sous-régional de l'enseignement scientifique non formel et de la popularisation des sciences (février 2004), à Islamabad et Quetta, Pakistan. Les recommandations adoptées visaient à renforcer la communication interne grâce à un site Web scientifique commun, à poursuivre la mise en œuvre du projet national et la réflexion sur les moyens permettant d'initier les populations rurales aux sciences et aux technologies. L'orientation proposée pour les activités de la phase II consistait à produire des outils communs pour la popularisation des sciences, pouvant être utilisés dans un nombre maximal de pays de la région quelles que soient leurs langues ; (ii) l'atelier sous-régional sur les questions de politique générale concernant les besoins d'apprentissage des adolescentes non scolarisées (mars 2004) a suscité des débats concernant les stratégies susceptibles de répondre efficacement aux problèmes des adolescentes non scolarisées en Asie du Sud. Des questions essentielles telles que l'égalité des sexes, le cadre juridique permettant d'assurer le respect des droits des adolescents, la liaison entre éducation formelle et non formelle afin d'assurer des possibilités d'éducation permanente, la collaboration interministérielle et intersectorielle, ainsi que la planification d'une approche holistique, ont été discutées ; (iii) en outre, la deuxième phase de la Réunion de planification sur les thèmes transversaux, qui s'est tenue à Dhaka (mars 2004), a fourni une occasion de renforcer le réseau des partenaires nationaux et locaux et d'approfondir leur engagement. De plus, des directives relatives à la deuxième phase de suivi et d'évaluation ont été mises au point en mettant fortement l'accent sur le renforcement des capacités des techniques de suivi et d'évaluation pour les organisations de jeunes. Les directives concernant le suivi et l'évaluation ont été diffusées auprès des partenaires du projet et des bureaux sur le terrain pour la poursuite de la planification des activités prévues.

01514 Éducation non formelle et gestion de l'environnement à l'intention des communautés autochtones d'Indonésie

199. Le projet vise à préserver la relation entre les autochtones de la Réserve de biosphère de l'île de Siberut et leur environnement naturel, car il s'agit d'un facteur crucial, garant d'un développement socioéconomique réussi et de la survie des moyens de subsistance autochtones. Au cours des premiers six mois de la mise en œuvre du projet, le Bureau de l'UNESCO à Djakarta s'est consacré à une intense campagne de sensibilisation et d'actions stratégiques (par exemple, séries de réunions, visites des villages, diffusion des informations, etc.), qui a été menée à des niveaux divers à l'intention des parties prenantes, y compris des ONG, des organismes de recherche, du gouvernement local et des communautés autochtones, qui a permis de parvenir à une meilleure compréhension du vaste éventail de problèmes liés à la pauvreté auxquels les communautés autochtones de la Réserve de biosphère de l'île de Siberut se trouvent confrontés. Il en ressort principalement qu'à Siberut, les directives venues d'en haut en matière de développement ont provoqué une dégradation de l'environnement et n'ont pas réussi à assurer le bien-être à long terme des communautés locales. Conformément aux orientations et aux objectifs stratégiques d'ensemble du projet, un certain nombre de mesures ont été identifiées et seront présentées, débattues et arrêtées au cours d'une réunion entre les principales parties prenantes en juillet 2004.

02511 Intégrer la science et la technologie dans les systèmes de microfinancement : de l'activité de subsistance à la petite entreprise

200. Le projet a entrepris de donner une impulsion à l'utilisation des technologies appropriées dans le cadre d'organismes de microfinancement, afin de contribuer à transformer les activités des clients des établissements de microfinancement (MFI) en les faisant passer d'une économie de subsistance à la petite entreprise. Au cours des premiers six mois de l'exercice biennal, des chercheurs ont été identifiés pour participer à une évaluation nationale des pratiques des établissements de microfinancement. Ces chercheurs ont réalisé une étude nationale qui conduira à définir non seulement les meilleures pratiques, mais aussi les politiques susceptibles d'avoir un effet néfaste sur la croissance des activités financées par les établissements de microfinancement. En tant que partenaire externe, le Réseau d'études sur la politique technologique en Afrique (ATPS) a contribué à la désignation des chercheurs qui vont mener l'enquête sur le terrain.

02513 Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée

201. Le projet sur les savoirs locaux et autochtones (LINKS) a poursuivi son action visant à mettre les communautés rurales marginalisées au cœur des initiatives en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité, en mettant l'accent sur la nécessité de reconnaître et d'intégrer les savoirs, les pratiques et les visions du monde autochtones. Les travaux se sont poursuivis dans le sens de la consolidation et de l'élargissement du réseau de projets sur le terrain et des projets de recherche dans dix pays dans le monde avec des organismes partenaires de neuf autres pays. En vue de consolider et d'élargir les projets hors Siège de LINKS dans les petits États insulaires en développement du Pacifique (SIDS), des consultations ont été organisées avec les organismes partenaires et les communautés locales des Palaos et des Îles Salomon sur les savoirs autochtones, la préservation de la biodiversité et l'enseignement des savoirs traditionnels. Dans le cadre de cet effort, des travaux sont en cours avec l'Université de Bergen (Norvège) en vue de réviser et de mettre à jour une Encyclopédie en marovo et en anglais qui fait découvrir de façon détaillée les savoirs traditionnels concernant la richesse et la spécificité de la biodiversité du lagon de Marovo (Îles Salomon).

202. Le projet sur le terrain relatif à la Réserve de biosphère de Bosawas (Nicaragua) a obtenu l'accord formel de l'Association Kunaspawa (Miskito-Mayangna) concernant son action axée sur les connaissances traditionnelles en matière d'environnement des communautés mayangna de la rivière Lakus. Une formation a été dispensée aux enseignants locaux autochtones, ainsi qu'aux chefs de la communauté afin qu'ils conduisent les débats avec les villageois en vue de recueillir systématiquement les connaissances locales sur les ressources naturelles et leur évolution, ainsi que sur leurs modes d'exploitation. Le projet LINKS a aussi permis d'accueillir et de former un stagiaire Cree de la Baie James (Canada), en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS-France) et avec l'appui du Gouvernement du Québec. La formation était centrée sur l'élaboration d'archives photographiques et sonores sur la culture cree, y compris l'identification de matériels sonores du Musée canadien des civilisations (Canada). Finalement, une étude a été menée dans cinq pays du Pacifique concernant les programmes d'études, en vue de définir les contenus pédagogiques actuels ayant trait aux savoirs traditionnels. Sur cette base, un programme a été élaboré en vue d'intégrer le CD-ROM sur la navigation traditionnelle dans les cours de sciences, de mathématiques, d'anglais et les cours de civilisation.

02514 L'Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté

203. L'Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté repose sur deux piliers : la technologie (en anglais, TAPE = Technologie et élimination de la pauvreté) et l'éducation et la santé (en anglais UNISOL = Solidarité des universités avec les défavorisés pour la santé). En se fondant sur les réseaux mis en place et le travail de sensibilisation accompli durant le dernier exercice, l'Alliance s'est concentrée sur les objectifs suivants :

UNISOL : (i) amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux et sociaux offerts par les universités et leurs antennes - c'était le thème principal de la Conférence internationale UNISOL-2. La Conférence (Kenya, avril 2004) a élaboré des recommandations concernant la mise en place de données intégrées sur le développement sanitaire et social, dans le cadre d'un effort visant à dépasser les insuffisances des bases de données non intégrées et de l'usage de l'information prévalant dans les ministères sectoriels. Des participants de 15 pays africains y ont assisté, qui représentaient un large éventail de parties prenantes, allant des scientifiques aux chefs de communauté ; et (ii) la nécessité d'améliorer le niveau de compétences des étudiants pour qu'ils puissent poursuivre leur action préventive auprès des communautés défavorisées et la concrétiser en mesures appropriées a conduit à organiser un séminaire de formation de quatre jours à la suite de la Conférence, du 3 au 7 mai 2004. La formation s'est concentrée sur les meilleures pratiques, le rôle de la pauvreté considéré comme une violation des droits de l'homme et la gestion efficace du projet aux fins de s'employer à résoudre les inégalités au sein des services sanitaires.

TAPE : L'objectif stratégique global du projet TAPE a été poursuivi au cours des premiers six mois de l'exercice biennal en cours : informer, mettre en évidence et promouvoir les activités relatives à l'accès aux technologies des personnes vivant dans la pauvreté. Le projet a continué à mettre l'accent sur la sensibilisation, la formulation des politiques et leur mise en œuvre. À cette fin, plusieurs événements ont été organisés et coorganisés pendant l'exercice biennal en cours, qui ont tous été conçus, avec leurs publications, de façon à pouvoir être reproduits aux niveaux régional et national. Si le projet TAPE parvient à atteindre toutes les régions et de nombreux pays, la nécessité de renforcer son implantation et sa diffusion auprès des pays les moins avancés continue de constituer une priorité.

02515 **Petite exploitation minière et développement durable en Amérique latine**

204. En Amérique latine, les activités artisanales et la petite exploitation minière sont généralement pratiquées dans des écosystèmes fragiles souvent caractérisés par une économie primaire, sous-développée et en crise, une structure sociale éclatée et une grande diversité culturelle et biologique. Les activités sont largement tributaires de l'existence de relations économiques aux niveaux local et sous-régional. Convenablement gérées, elles peuvent donc jouer un rôle déterminant en faveur d'une réduction de la pauvreté et d'un développement économique et social durable au niveau local. Dans le cadre du projet, une perspective stratégique pour le sous-secteur des activités artisanales et de la petite exploitation minière a été élaborée et les principaux problèmes et axes d'action ont été définis et classés par ordre de priorité. Des études définissant les caractéristiques de ce sous-secteur, considérées par de multiples parties prenantes comme prioritaires pour la mise au point de programmes d'action aux niveaux national et régional, ont été effectuées en Bolivie, en Colombie, en Équateur et au Pérou. Leurs principaux résultats et enseignements sont en cours d'analyse et seront largement diffusés auprès des parties prenantes dans la région. Une action efficace de réduction de la pauvreté est également menée dans le cadre de projets pilotes exécutés dans certains pays andins et au Brésil pour tenter de résoudre les problèmes environnementaux, technologiques, économiques et sociaux que pose un développement local durable fondé sur les activités artisanales et la petite exploitation minière.

03511 **Élimination de la pauvreté - développer les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques, définir des stratégies et des plans d'action par pays et en suivre la mise en œuvre**

205. Les activités destinées à promouvoir l'élimination de la pauvreté au niveau des pays, principal objectif du projet, ont été mises en route et ont notamment consisté à développer les capacités nationales en matière de recherche et de plans d'action concernant la lutte contre la pauvreté. Un appel à candidatures pour l'obtention d'une aide au titre du Programme de petites bourses pour l'élimination de la pauvreté récemment créé à l'intention des entités nationales œuvrant dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques a été largement diffusé par l'entremise, notamment, du site Web de l'UNESCO d'une brochure en plusieurs langues et des bureaux hors Siège concernés. Un comité consultatif international composé d'éminents experts et de décideurs de différentes régions du monde a été chargé de donner son avis concernant la sélection finale des candidats et de se prononcer sur la qualité des résultats des recherches effectuées ainsi que sur les bonnes pratiques de lutte contre la pauvreté recensées dans le cadre de ce programme.

03513 **Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les femmes et les jeunes migrants en Chine, en République démocratique populaire lao, au Cambodge et en Mongolie**

206. Ce projet, qui vise à inculquer aux femmes et aux jeunes migrants des zones urbaines des compétences fondamentales et des savoir-faire indispensables à la vie de tous les jours, a amorcé la réalisation de ses trois principaux objectifs pour 2004-2005 : (i) continuer à soutenir des activités favorisant l'intégration des femmes migrantes ; (ii) étendre les activités de mise en réseau en dispensant une formation à un certain nombre d'organisations ; et (iii) élaborer, à partir des matériels mis au point sur chaque site pilote, des produits utiles pour la formulation de politiques. En janvier 2004, en Chine, un atelier national organisé à Dalian a été l'occasion pour les équipes des sites pilotes et un certain nombre de décideurs de débattre des principales recommandations relatives aux actions à mener pour réduire la pauvreté chez les jeunes migrants. En juin 2004, tous les partenariats concernant sept sites pilotes (Chifeng, Beijing, Dalian, Shanghai, Chengdu, Diqing et Kunming) avaient été conclus. Suite à l'exposition "Solidarité avec les migrants" organisée en novembre 2003, un film sur cette exposition et sur le projet a été produit et un ouvrage bilingue

(chinois/anglais) présentant le projet, les œuvres des artistes ainsi que les résultats des recherches effectuées sur les sites pilotes a été publié.

03514 Lutter contre les migrations impliquant l'exploitation des femmes et des enfants en Afrique

207. Deux études régionales sur les facteurs favorisant la traite des êtres humains ont été mises en route dans six pays pilotes (Bénin, Nigéria et Togo en Afrique occidentale ; Lesotho, Mozambique et Afrique du Sud en Afrique australe). Des équipes régionales interdisciplinaires, coordonnées par le Women's Consortium of Nigeria et le Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Pretoria analysent la façon dont la pauvreté, conjuguée à des facteurs politiques, juridiques et socioculturels, amènent femmes et enfants à être victimes de cette forme moderne d'esclavage. Parallèlement, l'Institut d'études sociales de l'Université de La Haye a été chargé de recenser une quinzaine de meilleures pratiques de lutte contre les migrations impliquant l'exploitation en Afrique qui serviront de point de départ pour la conception de campagnes de sensibilisation. Des consultations ont été menées avec les principales organisations internationales travaillant dans le domaine de la traite (OIT, OIN, UNICEF et ONUDC) afin de déterminer les points forts et les modalités de coopération de chacune d'entre elles. Un réseau interinstitutions de recherches sur la traite a été constitué à l'occasion d'une réunion sur l'amélioration des données et des recherches sur la traite organisé à Rome les 27 et 28 mai 2004. Enfin, un atelier interne a été organisé pour étudier les modalités d'une action globale en faveur de l'élimination de la pauvreté ainsi que les futures priorités (approche culturelle de la lutte contre le VIH/sida, égalité des sexes et droits de l'homme, droits des migrants).

03515 Contribution à l'élimination de la pauvreté en renforçant la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Bénin

208. Sur la base de l'expérience du biennium précédent et des résultats de la publication UNESCO-Karthala "La pauvreté : une fatalité ? - Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés - Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger" les projets intégrés de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la sécurité humaine ont été poursuivis d'une manière participative avec les populations locales. Les coordonnateurs des comités de gestion des projets au Burkina Faso, Mali et Niger ont participé à la réunion à l'île de Gorée, Sénégal (du 30 mars au 2 avril 2004) pour discuter les pistes d'opérationnalisation du concept qui définit la pauvreté comme violation des droits de l'homme. La réunion de Gorée a également permis d'effectuer une première évaluation des projets et leur connexion avec des comités de suivi nationaux (Mali, Niger) en charge de continuer la réflexion autour du concept, d'élargir le débat au niveau national et de mener les actions adéquates pour la prise en compte du concept dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et autres cadres majeurs de lutte contre la pauvreté.

04511 L'artisanat comme facteur de développement socioéconomique et culturel

209. Pour les groupes sociaux défavorisés, en particulier les femmes et les jeunes, l'artisanat présente le double avantage de pouvoir contribuer à une amélioration de leur niveau de vie et à la préservation du patrimoine culturel. À partir des résultats des travaux effectués au cours de l'exercice biennal précédent, le projet a commencé à être élargi au niveau régional : les activités en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Afrique et dans la région Asie-Pacifique ont été axées sur les groupes sociaux défavorisés, en particulier les femmes et les jeunes. Un atelier de formation pour les jeunes a été organisé dans le village de Phulang (Viet Nam). Le programme de formation prévu à Kingston (Jamaïque) devrait commencer en septembre et le Bureau régional pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes (Cuba) met actuellement au point un document de projet relatif au programme en Amérique centrale et dans les Caraïbes, destiné à être soumis aux sources de financement extrabudgétaires.

04512 Tourisme culturel et écotourisme dans les régions montagneuses d'Asie du centre et du Sud

210. Ce projet vise à promouvoir à l'échelon local un tourisme culturel et un écotourisme durables dans des régions montagneuses reculées d'Asie du centre et du Sud, les principaux objectifs étant de réduire la pauvreté, de freiner l'exode rural et de préserver le patrimoine culturel et naturel. Les activités entreprises au printemps 2004 dans huit pays - Bhoutan, Inde (Ladakh), République islamique d'Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Népal (Humla), Pakistan (Chitral et vallées Kalash) et Tadjikistan - visent essentiellement à créer des emplois locaux et à susciter des initiatives économiques par le biais d'activités de formation de la population locale, à développer des moyens d'hébergement gérés par la communauté et à encourager la production et la vente de produits d'artisanat de qualité, dans le cadre d'une stratégie de création d'emplois durables grâce au tourisme. L'élaboration de codes de bonnes pratiques à l'intention des voyageurs et des prestataires de services et l'organisation de festivals locaux, culturels et autres, figurent également au nombre de ces activités. De nouveaux sites d'exécution du projet, gérés par des ONG locales, ont été ouverts en Inde, dans l'Himalchal Pradesh et au Sikkim, venant s'ajouter aux huit sites qui l'avaient été au cours de la première phase du projet en 2002-2003. Le projet continue de bénéficier d'importantes ressources extrabudgétaires - plus de 700.000 dollars des États-Unis - provenant de fonds-en-dépôt norvégiens.

211. En avril 2004, le premier de deux ateliers régionaux a été organisé à Thimphu et à Phobjikha, au Bhoutan ; il a rassemblé des représentants des huit pays participant au projet, ainsi que des représentants d'ONG du Bhoutan, de voyageurs, d'organismes des Nations Unies et de gouvernements, ainsi que des professionnels du tourisme. Les participants ont examiné les résultats d'une évaluation de la première phase du projet effectuée en janvier et février 2004, ainsi que les activités sur le terrain prévues pour la saison de travail 2004. Les activités exécutées dans la vallée de Phobjikha, au Bhoutan, zone humide où séjourne la grue à col noir, espèce rare et menacée, s'inscrivent également dans le cadre de la stratégie visant à créer des emplois durables grâce au tourisme. Une réunion d'information à l'intention de spécialistes du développement et de professionnels du tourisme, organisée au Siège de l'UNESCO en juin 2004, a été consacrée aux activités au Tadjikistan et en Asie centrale. Le site Internet du projet peut être consulté à l'adresse suivante : www.unesco.org/culture/ecotourism.

04514 Formation des jeunes et lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable dans les Caraïbes (YouthPATH)

212. Les activités du projet YouthPATH (réduction de la pauvreté chez les jeunes grâce au tourisme et au patrimoine) visant à mettre les énergies créatrices des jeunes défavorisés de 15 à 25 ans (essentiellement dans les communautés rurales) au service de la préservation du patrimoine culturel et naturel de leurs communautés et du développement de ces dernières en tant que centres de tourisme durable se sont poursuivies dans cinq pays des Caraïbes (Bahamas, Barbade, Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines). Au cours des premiers mois de l'exercice biennal en cours, ce projet a fait l'objet d'une évaluation préalable, à mi-parcours et *a posteriori*. Cette évaluation a permis de constater que la première phase du projet avait eu un impact positif sur les jeunes et les communautés. Au cours de la deuxième phase du projet, trois nouveaux sites sont venus s'ajouter aux cinq projets existants (Sapodilla Cayes, district de Toledo au Belize ; territoire Caraïbe en Dominique ; et île de Galibi au Suriname). Dans tous ces nouveaux sites pilotes vivent des populations autochtones amérindiennes. Un atelier de formation de deux jours intitulé "Gestion axée sur les résultats : mise en œuvre de projets en faveur de la jeunesse sur des sites touristiques de leur patrimoine communautaire" a été organisé à l'intention des directeurs de projet et des coordonnateurs des activités pour les jeunes afin de les initier à l'utilisation, pour la planification, la gestion et l'exécution des projets, d'une approche de la gestion axée sur les résultats. L'atelier a

également permis aux participants de prendre connaissance de leurs projets respectifs, d'établir entre eux des circuits de communication et de coopérer en tant qu'unité étroitement soudée.

04515 Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara

213. Cette seconde étape opérationnelle du projet sur "le Sahara des cultures et des peuples" a commencé à mettre en place un cadre propre à favoriser l'autonomisation et les approches participatives dans les domaines de la culture, de l'environnement et du tourisme et de promouvoir le patrimoine culturel et naturel du Sahara par un tourisme qui réponde aux attentes des visiteurs tout en garantissant la durabilité des ressources et le respect des modes de vie des populations locales.

214. En complémentarité d'un travail stratégique sur le moyen et long terme et d'une sensibilisation des décideurs et acteurs stratégiques, l'action de l'UNESCO s'est développée à travers des activités concrètes de terrain qui produisent des effets réels et servent d'exemple et de levier à la lutte contre la pauvreté, en coopération avec des ONG locales : au Niger (formation des guides, T.O., femmes en situation de pauvreté, chômeurs et création du circuit touristique "les entendeurs d'Imzad", en Algérie (patrimoine immatériel), en Mauritanie (séminaire de formation au tourisme culturel pour des personnes démunies), au Mali (réhabilitation d'une maison en centre culturel) et au Maroc (amélioration des capacités d'une coopérative féminine). En janvier 2004, le projet a été présenté conjointement par l'UNESCO, le PNUD et le PNUE lors du festival des cultures des déserts de Timimoun (Algérie). Le PNUD a financé pour 44.000 dollars, l'étude de faisabilité et la rédaction du projet de document du projet pilote "les routes des ksour" (pour sa partie algérienne). Ce projet pilote consiste en la réhabilitation de maisons anciennes en hébergement touristique labellisé et en associations culturelles. Il a été présenté à Alger le 27 février 2004, lors d'une réunion de bailleurs de fonds. Des contributions d'un montant de 500.000 dollars ont été annoncées à l'issue de la réunion.

(ii) La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2004-2005 \$	Dépenses au 30.06.2004 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts pour les plans de travail au 30.06.2004 %
Total, Technologies de l'information et de la communication	3.250.000	469.140	14,4

01521 Nouvelles possibilités offertes aux enfants et aux jeunes souffrant de handicaps

215. Ce projet vise à mettre les avantages des TIC au service d'enfants et de jeunes de pays en développement souffrant de handicaps. L'accent est mis sur les compétences de communication et sur l'élaboration d'outils, de matériels et de méthodologies appropriés. Un recensement récent des matériels disponibles, y compris sur l'Internet, a mis en évidence le manque de programmes pédagogiques de qualité et peu coûteux s'adressant au groupe cible. La plupart des programmes disponibles ont été conçus par des sociétés privées et sont généralement trop coûteux pour la population concernée. Toutefois, les pays nordiques ont mis au point un certain nombre de programmes dans le cadre de projets financés par l'État, et certains d'entre eux seront mis

gratuitement à la disposition du projet. Un expert sera chargé d'examiner ces programmes, de suggérer les adaptations nécessaires et de mettre au point un spécimen à partir d'un des programmes disponibles.

01524 Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique

216. Le réseau des chaires UNESCO et institutions nationales spécialisées dans le domaine de la télédétection et des applications satellite a été élargi et renforcé. Ces institutions mettent en œuvre des projets de développement nationaux, dont les résultats concernent les aspects suivants : l'analyse rétrospective et la cartographie satellitaires des écosystèmes forestiers en Côte d'Ivoire ; l'imagerie par satellite appliquée au fleuve Niger et au lac Tchad ; la dégradation des sols au Botswana ; l'examen et la surveillance des montagnes de la Table en Afrique du Sud ; et la création, d'enseignements et de diplômes universitaires et postuniversitaires en matière de systèmes d'information géographique (SIG) et de télédétection appliquée aux ressources en eau et aux écosystèmes au Niger et au Bénin. En application de la résolution 32 C/52 appelant à fournir une assistance postconflit à la République démocratique du Congo, ce pays a été choisi pour participer au projet, et un soutien financier est apporté à son École régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) pour l'élaboration de projets nationaux pertinents.

217. En ce qui concerne la coopération internationale et interinstitutions, un partenariat a été établi avec l'Instituto Nacional de Pesquisas Espaciais (INPE) du Brésil et, en mai 2004, un expert de haut niveau de cet institut a fourni des services consultatifs à la chaire UNESCO d'océanographie et de sciences de la mer de l'Université Eduardo Mondlane au Mozambique. Des projets conjoints et des échanges d'enseignants et d'étudiants sont organisés. Le projet a aussi apporté sa contribution à la réunion annuelle du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) pour donner suite aux recommandations du Sommet mondial pour le développement durable relatives au renforcement des capacités. En mai 2004, un séminaire international sur la coopération internationale entre le CCT et l'Université du Missouri-Kansas City a été organisé au Siège de l'UNESCO, et l'équipe internationale du programme Bilko, dont le projet fait partie, s'est réunie à l'Université de Southampton pour examiner les progrès réalisés.

02521 Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur en Afrique

218. L'objectif général du projet est d'améliorer les possibilités d'apprentissage offertes dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur en utilisant efficacement les TIC comme technologie d'enseignement et d'apprentissage en Afrique. Ce projet (i) encouragera la numérisation et la production numérique des matériels d'apprentissage, afin de faciliter l'accès des étudiants à ces outils pédagogiques ; (ii) démontrera que les TIC constituent une technologie éducative économique applicable à l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur ; et (iii) allégera la charge de travail résultant du manque de personnel dans la plupart des universités africaines. Au cours de la période de janvier à juin, il a été procédé à une enquête sur l'équipement en TIC de cinq universités africaines et leur disposition à l'utiliser. Le rapport sur cette enquête montre que s'il existe dans la plupart des universités inspectées, au niveau de l'infrastructure, un réseau local bien établi, un problème se pose en ce qui concerne la vitesse de connexion à l'Internet. Le projet se concentrera donc sur la fourniture de contenus électroniques au moyen de CD-ROM mais ces contenus seront également accessibles par l'Internet. Un site Web sera créé pour les activités de formation. Le projet a été décentralisé en direction des Bureaux de l'UNESCO à Accra, Addis-Abeba, Harare et Yaoundé, afin d'assurer une formation sur place dans

ces sous-régions. S'agissant du financement extrabudgétaire, il y a lieu de noter que le Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques a affecté à une des activités de formation un montant de 20.000 dollars.

02522 Voix des petites îles

219. Le dialogue concernant les problèmes propres aux petites îles s'est enrichi d'un nouvel éclairage avec la production, en janvier 2004, du DVD intitulé *Small Islands Voice: Laying the Foundation*, qui doit avoir un rôle de sensibilisation. En 25 minutes, des habitants de petits pays insulaires donnent un aperçu de la multitude de problèmes qu'ils rencontrent régulièrement : évacuation des déchets solides, accroissement de la criminalité et de la violence, disparition des cultures traditionnelles, manque de perspectives économiques, dépendance excessive à l'égard du tourisme, "fuite des cerveaux", faiblesse du développement infrastructurel. Par la promotion du DVD, et en suscitant le débat grâce à la création de deux forums de discussion sur l'Internet, le projet a continué à faire progresser les modes de communication participatifs au niveau local (et mondial), tout en portant sur le devant de la scène les problèmes des petites îles. En outre, au cours de la période de six mois considérée, le forum mondial organisé par la "Voix des petites îles" (plus de 16.000 destinataires) a été le lien de débats concernant l'exportation d'eau de source de Saint-Vincent-et-les Grenadines, la pêche illicite au large de l'île de l'Ascension, dans l'Atlantique Sud, et le choix d'un "bon" mode de développement du tourisme pour Aitutaki (Îles Cook), dans le Pacifique. Les études de cas et les éclairages présentés sur le forum se sont révélés d'une grande utilité à des fins d'apprentissage, d'enseignement et de recherche, les articles de discussion étant en outre relayés par les médias locaux (presse écrite, radio) des îles des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique.

220. D'autres activités de sensibilisation des jeunes insulaires ont été centrées sur le forum des jeunes organisé par la "Voix des petites îles" sur l'Internet. Trente-huit écoles, de 12 territoires insulaires des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique, ont débattu de trois thèmes - "La vie et l'amour dans les îles", "Mon île natale" et "L'argent dans ma poche" - dans le cadre de l'initiative "Visions des jeunes pour la vie sur les îles" associée au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Pour renforcer la dimension interculturelle du forum des jeunes sur l'Internet, des élèves de Villa Clara (Cuba) se sont inscrits au début de 2004 à ce forum, sur lequel ils postent des réponses en espagnol et en anglais. Les liens interrégionaux ont été développés par le biais d'un programme d'échanges scolaires qui a permis à cinq élèves du secondaire des Seychelles et à leur professeur de se rendre aux Maldives en janvier 2004. L'un des objectifs du projet Voix des petites îles est aussi de faire en sorte que le grand public confirme par ses avis à l'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En janvier 2004, la réunion préparatoire interrégionale des petits États insulaires en développement s'est tenue aux Bahamas et a abouti à la Déclaration de Nassau. L'UNESCO a collaboré avec le Ministère de l'éducation des Bahamas pour permettre à des jeunes des îles New Providence et Family de participer à Youth Focus Bahamas, une manifestation de deux jours qui a réuni 35 jeunes venus définir leur vision de l'avenir de leurs îles et présenter leurs vues et un manifeste aux participants à la réunion principale de l'Organisation des Nations Unies.

02523 Sous-portails océanographiques régionaux UNESCO-COI dans le cadre du portail UNESCO de la connaissance

221. Les sous-portails UNESCO-COI d'information communautaire sur les océans pour l'Afrique (Portail océan pour l'Afrique), pour les Caraïbes et l'Amérique du Sud (*Portal Oceanico*) et pour l'Amérique du Sud (*FANSA Portal*) visent à faciliter l'accès à l'information et aux données sur tous les aspects de la recherche et de la gestion relatives aux océans et aux zones côtières. Les activités

des six premiers mois ont progressé comme prévu dans chacun des trois sous-portails. En ce qui concerne *Portal Oceanico*, des experts régionaux, en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Quito, ont été chargés de faire fonction de rédacteurs pour les sujets sur lesquels une information plus approfondie était nécessaire, ce qui va dans le sens du résultat escompté du projet consistant à accroître la participation à la production de contenus pour le portail. En outre, le rédacteur en chef du portail a participé à la réunion de rédaction et de planification du portail *FANSA* (efflorescences algales nuisibles au niveau régional), lors de laquelle les participants sont convenus que l'information produite serait étroitement intégrée avec le *Portal Oceanico*, ce qui augmenterait beaucoup le nombre des sujets traités.

222. Des experts régionaux en matière d'efflorescences algales nuisibles ont été désignés pour fournir des contenus au *portail FANSA*. La première réunion de rédaction et de planification, dont l'hôte a été la Fundacao Universidade do Vale do Itajai, au Brésil, a permis à tous les rédacteurs de recevoir la formation nécessaire pour introduire les informations dans le système. Outre le groupe de rédaction du portail, et en partenariat avec le Centre COI d'études scientifiques et de communication sur les algues nuisibles de Copenhague (Danemark), un groupe de fournisseurs de contenus a été sélectionné pour suivre une formation en ligne sur les efflorescences algales nuisibles dans la région et a été formé en outre à l'utilisation du logiciel choisi pour dispenser la formation en question. En Afrique, un réseau d'experts régionaux représentant des institutions d'Afrique de l'Est et de l'Ouest dans le domaine des sciences de la mer a été chargé d'introduire des contenus dans le *portail océan pour l'Afrique* et d'en assurer régulièrement la mise à jour, ce qui contribuera là encore au résultat escompté consistant à améliorer la participation à la production de contenus pour le portail, avec un plus grand nombre de sujets traités.

03521 Les TIC comme moyens d'améliorer la gouvernance locale en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes

223. Conformément à l'objectif consistant à favoriser la coopération, la constitution de réseaux et le partage des connaissances en matière de gouvernance, le projet est mis en œuvre en collaboration avec l'Escuela Virtual de Gobernabilidad (EVG) de l'Instituto Internacional de Gobernabilidad (IIG), en Espagne. Pour faire suite aux résultats obtenus au cours du dernier exercice biennal, trois modules d'un cours spécialisé sur la gouvernance locale en ligne ont été achevés et l'admission des étudiants commencera en octobre 2004. En prévision du démarrage du cours et pour assurer une participation africaine à l'enseignement dispensé, une équipe de professeurs africains a reçu une formation à la pédagogie en ligne, mettant particulièrement l'accent sur les techniques de soutien à l'apprentissage dans les environnements virtuels. Le projet a progressé régulièrement dans l'élaboration du second cours de spécialisation sur la gouvernance locale en ligne - CEGEL II -, qui est actuellement en attente de financement par des sources extrabudgétaires. CEGEL I (formation de fonctionnaires municipaux) a conduit à la création d'un réseau de 43 personnes, et il est prévu de mettre au point un cours supplémentaire de formation à distance, destiné aux agents de la fonction publique des Caraïbes et des pays lusophones, qui augmentera les capacités de gouvernance en ligne.

04522 Sous-portail DIGI-ARTS/portail UNESCO de la connaissance

224. Le projet Digi-Arts, portail Internet au service des artistes, notamment des adolescents et des jeunes, vise à promouvoir la créativité, la diversité culturelle et artistique ainsi que le dialogue interculturel. Pendant la période à l'étude, les activités ci-après ont été réalisées : (i) deux séminaires de téléapprentissage Digi-Arts de l'UNESCO (l'adresse : <http://www.mecad.org/unesco.html>) ont été organisés en espagnol et en anglais en mai et juin 2004, à l'intention d'artistes, de chercheurs, experts en informatique et d'autres spécialistes dans le domaine des nouveaux médias et des arts.

Plus de 1.000 étudiants originaires de différentes régions géoculturelles se sont inscrits à ces séminaires et les ont suivis ; (ii) la première session du programme "Jeunes créateurs numériques" (Young digital Creators), initiative mise en place sur le Web pour donner aux jeunes les moyens d'exprimer leurs points de vue sur des questions générales concernant le développement durable en les faisant participer à des activités numériques créatives, a été lancée avec trois applications en ligne, *Sound of our Water (Les bruits de l'eau chez nous)*, *Scenes and Sounds of my City (Les scènes et les bruits de ma ville)* et *Youth Creating and Communicating on HIV/AIDS (Les jeunes créent et communiquent autour du VIH/sida)* ; l'accent mis sur l'approche interdisciplinaire des arts, de l'éducation et de la technologie, les processus d'apprentissage créatifs et le dialogue interculturel a remporté l'adhésion de plus de 75 établissements parmi les écoles associées, les clubs et centres ainsi que le réseau Infojeunesse de l'UNESCO de différentes régions géoculturelles ; et (iii) de nouveaux professionnels des médias en Afrique ont été recensés et ils contribuent au développement des activités régionales de mise en réseau et à la formation d'une communauté numérique africaine, faisant ainsi fonction d'agents potentiels de mise en réseau à même de promouvoir des pratiques artistiques et créatives associées aux médias et à la technologie sur le continent.

05521 Les TIC en tant qu'instrument de la lutte contre le VIH/sida : modifier le comportement des jeunes par l'éducation préventive

225. Les travaux préparatoires à la création de centres d'information sur le VIH/sida pour les jeunes sont actuellement en cours en Bulgarie, au Mozambique et en Tanzanie. Ces centres ont pour objectif d'améliorer l'accès à l'information sur le VIH/sida et de mieux faire connaître aux jeunes de ces pays, en particulier aux jeunes filles, aux jeunes ruraux et aux jeunes défavorisés, les risques potentiels d'infection ainsi que les méthodes efficaces de prévention. Sont prévus notamment des séminaires et des stages de formation sur les compétences en TIC ; la production de dossiers d'information ; la création de contenus et de sites Web dans les langues locales facilement accessibles aux jeunes ; et une large diffusion des "meilleures" pratiques répertoriées dans ce domaine afin de développer chez les jeunes de nouveaux comportements pour lutter contre le VIH/sida.

05522 Application des TIC dans le secteur de l'audiovisuel et les services publics de radiotélévision dans les pays en développement

226. Le projet vise à donner des conseils aux pays en développement d'Afrique et d'Amérique latine sur le potentiel que représente l'application des TIC à la radiotélévision, tant dans le secteur de l'audiovisuel que dans les services publics de radiotélévision. Durant la période janvier-juin 2004, des thèmes de recherche ont été recensés dans le cadre de l'élément concernant les politiques de la radiotélévision et de l'audiovisuel et de l'élément concernant la production et la diffusion de contenus ayant un fort impact sur le développement sociétal. Ont également été élaborées des modalités régissant, d'une part, la formation des producteurs de contenus consacrés à des thèmes contemporains essentiels et, d'autre part, l'élaboration de principes directeurs applicables aux stratégies internationales et aux politiques nationales de l'audiovisuel.

05523 Les TIC au service de la diversité culturelle et du dialogue interculturel : développer les capacités de communication des populations autochtones

227. Pour contribuer à préserver les ressources culturelles des populations autochtones moyennant l'accès aux TIC et l'élaboration de contenus locaux, six activités de projet ont été lancées dans dix communautés autochtones : les Naga et les Mentawai dans la région Asie-Pacifique ; les Pygmées et les Himbas en Afrique ; et les Quechua, les Aymara, les Kikanantay, les Rapa Nui et les

Mapuche en Amérique latine. Ces activités ont pour objectif de favoriser l'utilisation des TIC afin d'aider les populations autochtones à réaffirmer leur identité et d'encourager la production de contenus culturels autochtones pour la télévision, la radio et les nouveaux médias, tout en ouvrant la voie à de nouvelles possibilités d'activités traditionnelles et novatrices génératrices de revenus.

05524 Campus électronique - amélioration de l'apprentissage ouvert et à distance

228. Ce projet a pour principal objectif d'encourager l'adoption et l'utilisation optimale de l'apprentissage ouvert et à distance assisté par les TIC comme socle du concept de l'université virtuelle. Il sera implanté en Méditerranée, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, en coopération avec les universités et les prestataires de programmes d'apprentissage ouvert et à distance. Pendant la période considérée, une enquête a été réalisée au Brésil pour évaluer les besoins d'apprentissage à distance dans la région amazonienne. Sur la base du rapport d'évaluation, qui est en cours d'élaboration, un appui sera apporté au Secrétariat d'État amazonien pour la science et la technologie (Brésil) dans le domaine de la formation des formateurs et de l'utilisation des nouvelles méthodes de formation. Sont également en cours (i) une étude des stages en ligne existants et (ii) la sélection de structures de formation pour établir un modèle de cours en ligne.

05527 Les TIC, outils au service de la gouvernance et de la participation démocratique

229. Ce projet est étroitement associé au processus qui mènera à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) prévu à Tunis (novembre 2005). Il privilégiera la fourniture de contenus portant sur les mécanismes politiques et les processus de décision et de participation, ainsi que sur la création d'un espace de dialogue en ligne entre les pouvoirs publics, les responsables communautaires, les ONG et les citoyens. Dans le cadre du processus du SMSI et à l'occasion d'une réunion de consultations sur la deuxième phase (Tunis), organisée le 29 avril 2004 avec des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO, une première initiative a consisté à examiner la possibilité d'assurer la participation de la société civile par le biais de réunions de consultations avec des groupes d'ONG qui pourraient se tenir en décembre 2004 et qui porteraient sur certains thèmes directeurs du Plan d'action du SMSI. Une réunion conjointe de toutes les ONG qui viserait à réaliser un consensus et une alliance en vue de la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI pourrait également se tenir pendant le premier semestre de 2005.

05528 Renforcement des télécentres en Amérique centrale

230. Des mesures liminaires ont été prises en vue d'obtenir les résultats escomptés, à savoir réunir des informations très détaillées sur l'existence, le développement, les caractéristiques, la nature et les objectifs des télécentres en Amérique latine moyennant les activités suivantes : (i) l'élaboration et l'application d'un instrument permettant d'obtenir des informations sur les projets en cours ou achevés concernant les télécentres dans la région ; (ii) la création d'une base de données de documents établis par des organismes s'intéressant à la mise en place de télécentres, comme la Banque interaméricaine de développement, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Instituto Centroamericano de Administración de Empresas (INCAE) et Somos@Telecentros ; les renseignements dégagés desdits documents mettent en lumière la diversité des projets ; et (iii) la réalisation d'une étude illustrant l'engagement des gouvernements d'appuyer des projets visant à réduire la fracture numérique et à démocratiser l'accès à l'information grâce aux TIC. Cet élément d'information figure dans un grand nombre d'accords importants signés par des chefs d'État de pays d'Amérique centrale.

231. L'un des objectifs du projet est également d'aider à formuler une politique cohérente et structurée en vue de promouvoir, développer, gérer et évaluer les télécentres dans la sous-région. À cet égard, des relations décisives ont été nouées avec des organismes publics nationaux qui œuvrent à la réalisation de projets de télécentres ou coopèrent à ces projets, notamment avec les services nationaux et conseils nationaux pour la science et la technologie. Les organismes ci-après ont également fait savoir qu'ils souhaiteraient coopérer au projet : (i) Instituto Centroamericano de Administración de Empresas (INCAE) ; chaires UNESCO sur la communication ; (ii) Asociación Latinoamericana de Escuelas Radiofónicas (ALER) ; (iii) Asociación Mundial de Radios Comunitarias (AMARC) ; (iv) Federación Latinoamericana de Facultades de Comunicación Social (FELAFACS) ; et (v) Red Latinoamericana de Radios para una Cultura de Paz (RADIPAZ). Un accord a été signé avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) en vue d'élaborer un certain nombre d'activités conjointes et de coopérer à l'exécution du projet.

05529 Logiciels libres et gratuits au service du traitement de l'information et de l'éducation

232. Un cadre a été défini pour réaliser une évaluation comparative globale des logiciels libres et gratuits et des logiciels éducatifs protégés aux fins de l'éducation en Afrique. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le recensement des principaux partenaires et logiciels a été finalisé pour les cinq éléments du projet, notamment : localisation des logiciels ; documentation relative aux logiciels ; organisation de LACFREE (Latin America and Caribbean Free Software/Les logiciels gratuits en Amérique latine et aux Caraïbes), en 2005 ; et mise en place du portail FOSS (Free Open Source Software/Logiciels libres et gratuits). Un accord a été conclu entre l'UNESCO et l'Université de Waikato (Nouvelle-Zélande) pour développer et renforcer encore le système de bibliothèques numériques de l'UNESCO, Greenstone, qui est libre et gratuit. Ce logiciel est un outil à la fois souple et convivial qui permet aux bibliothécaires de produire des contenus numérisés à partir de leurs collections et d'établir des catalogues, ce qui contribue à la réalisation de l'objectif recherché : élargir l'accès à l'information.

05530 Le portail UNESCO de la connaissance

233. La création sur l'Internet d'un grand portail de la connaissance au cours de l'exercice précédent permettra d'assurer un point d'accès à toute une gamme de savoirs diversifiés mis à la disposition du public, en même temps qu'un dépôt documentaire public et un moyen d'action. Suite à la première phase du projet, une évaluation comparative de la situation des portails/sites Web dans le cadre du système des Nations Unies et des organismes de développement, assortie de recommandations pour 2004-2005, a été achevée. Une série de réunions intersectorielles a été organisée en vue de définir les méthodes et mesures nécessaires pour renforcer la mise en œuvre d'un portail Web axé sur l'utilisateur, ouvert aux communautés qui créent/utilisent des informations dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Ces réunions ont passé en revue des thèmes tels que l'interface public-utilisateur ; les contenus/l'architecture technique ; le cadre logique de travail ; la gestion et le marketing ; la gestion et la formation ; les principes rédactionnels ; et la formation.

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

234. **Développement des relations avec les États membres d'Afrique** - Les visites effectuées par le Directeur général, en **Angola**, au **Botswana**, au **Cameroun**, en **Côte d'Ivoire**, au **Ghana**, au **Lesotho**, à **Maurice**, à **Madagascar**, à **Sao Tomé-et-Principe**, au **Swaziland**, en **Zambie**, aux **Seychelles**, aux **Comores** (la première visite officielle d'un Directeur général de l'UNESCO) et en **Ouganda**, ont permis de renforcer les liens de coopération avec ces États membres. Au cours de ces visites, le Directeur général a, notamment, procédé à l'ouverture des conférences des ministres de l'éducation des pays d'Afrique de l'Ouest - CEDEAO, au Ghana ; de l'Afrique centrale - CEMAC, au Cameroun ; des pays de langue officielle portugaise - PALOP, à Sao Tomé-et-Principe, ainsi

qu'au lancement officiel de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, au Ghana et à Maurice. Aux Comores, il a été convenu que l'UNESCO accompagnerait le processus de consolidation de la paix et de réconciliation nationale en cours ; le Directeur général s'est aussi engagé à plaider pour le renforcement de l'aide internationale à ce pays, au sein du système des Nations Unies. Dans chacun des pays, un accord de financement a été conclu au titre des fonds-en-dépôt japonais pour des projets prioritaires dans des domaines tels que le renforcement des capacités humaines, l'éducation préventive contre le VIH/sida, la protection de l'environnement, la préservation et la réhabilitation du patrimoine culturel. Des aide-mémoires ou des communiqués conjoints ont également été signés, qui orienteront la coopération future.

235. Plusieurs hautes personnalités ont par ailleurs effectué des visites au Siège de l'UNESCO. C'est le cas, en particulier, de S. E. M. Joaquim Chissano, président de la République du Mozambique et président de l'Union africaine et de M. Alpha Oumar Konaré, président de la Commission de l'Union africaine. La visite du Président du Mozambique a eu lieu dans le cadre des **Journées africaines**, organisées par les délégations permanentes, du 25 au 28 mai 2004, sur le thème "L'Afrique en marche". De nombreuses manifestations - conférences, concerts, expositions ont été organisées à cette occasion.

236. **Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le financement de projets prioritaires en Afrique** - Conformément aux résolutions 32 C/50, 32 C/51 et 32 C/52 de la Conférence générale, des plans d'action sont en cours de mise en œuvre pour l'Angola, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo. Des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 7 millions de dollars ont d'ores et déjà été mobilisées au profit de ce dernier pays. En outre, parallèlement à la restructuration de PEER, l'Organisation a mis en place des mécanismes de renforcement de ses activités dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest - le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée Bissau - en créant des antennes spécifiques dans les pays concernés ou au sein des bureaux qui les couvrent.

237. **Promotion de partenariats locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux dans la mise en œuvre du programme** - La coopération avec les OIG, ONG et les partenaires internationaux du développement de l'Afrique a été renforcée, comme en témoigne la réunion qui s'est tenue au Siège de l'Organisation le 9 avril 2004, entre les secrétariats de l'UNESCO et de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). En particulier, il est envisagé de mobiliser des ressources et des partenaires pour la mise en œuvre d'activités dans les États membres de la CPLP, dans les domaines prioritaires suivants : l'environnement, la formation des formateurs, les TIC, la sauvegarde et la promotion des sites et lieux de mémoire. Les deux secrétariats ont procédé à la signature d'un communiqué conjoint à l'issue de la réunion.

238. Au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO est chef de file du Sous-Cluster éducation pour le Cluster ressources humaines, emploi et VIH/sida. Le Département a, à ce titre, coordonné la participation du Secteur de l'éducation et des unités hors Siège aux activités de ce Cluster. Les bureaux de Harare et de Windhoek ont été impliqués dans ce processus et ont participé activement aux réunions du Cluster "Développement des ressources humaines" (Pretoria, janvier 2004), à la réunion de la Task team (mars 2004) et à la 6e Consultation régionale des agences des Nations Unies travaillant en Afrique (juillet 2004). L'UNESCO a par ailleurs aidé à l'organisation, à Livingstone (Zambie), en mars 2004, de la 23e réunion du Comité des organisations co-sponsors (CCO) d'ONUSIDA. Dans le domaine des sciences et de la technologie, un cluster thématique a été créé sur la proposition de l'UNESCO qui en assure d'ailleurs la coordination.

239. **Renforcement de la coopération avec l'Union africaine (UA)** - À l'invitation du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, le Directeur général s'est rendu à Addis-Abeba (Éthiopie), du 5 au 7 juillet, où il a assisté à l'ouverture de la troisième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, présidée par le Président Joaquim Chissano du Mozambique, en présence du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan. Le Directeur général a pu rencontrer en marge du Sommet la plupart des chefs d'État et de gouvernement présents. Lors d'un entretien avec le Président Konaré, ce dernier a réaffirmé l'importance qu'il attachait à une étroite coopération avec l'UNESCO pour l'organisation de la 4e session de l'Assemblée de l'Union africaine prévue à Khartoum (Soudan), en juillet 2005, et qui sera consacrée à l'éducation et à la culture. Le Président a aussi accepté l'invitation du Directeur général à faire partie du groupe restreint de personnalités pressenties pour donner des avis sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014). À l'invitation du Président de la 3e session de l'Assemblée de l'Union africaine, M. Olusegun Obasanjo, président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Directeur général s'est par ailleurs adressé à la XIe session dudit Comité.

240. **Liaison et coopération entre le Secrétariat et les comités de pilotage et de mise en œuvre du NEPAD assurées** - La coopération avec le secrétariat du NEPAD, dont l'intégration dans les structures de la Commission de l'Union africaine est en cours, s'est poursuivie. Toutes les actions sont mises en œuvre en concertation avec les commissaires de l'Union africaine en charge des domaines de compétence de l'UNESCO. La deuxième réunion du **Comité UNESCO pour le NEPAD**, qui portait sur l'intégration sous-régionale et régionale, s'est déroulée à Paris, les 5 et 6 avril 2004. Au terme de ses travaux, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations concernant notamment la coordination et l'harmonisation du soutien de l'Organisation à la Commission de l'UA et au secrétariat du NEPAD. Le Comité a également recommandé que la Commission soit invitée à titre permanent à participer à ses futures sessions. Les recommandations du Comité ont été transmises à l'ensemble des commissions nationales et des délégations permanentes auprès de l'UNESCO.

241. **Sensibilisation des décideurs politiques africains sur les enjeux et les contributions de l'Organisation à la mise en œuvre du NEPAD** - L'UNESCO a continué à apporter son concours au NEPAD en matière de renforcement des ressources humaines. Un Projet de plan d'action dans ce domaine a été élaboré, qui devra également inclure la partie nord du continent. Ce Plan sera ensuite soumis à la Commission de l'UA pour examen par les États membres. Le secrétariat du NEPAD entend encourager l'initiation d'un processus intergouvernemental d'examen du document avec l'ambition de parvenir à son adoption au plus haut niveau, lors du Sommet de l'Union africaine de Khartoum (2005) consacré à l'éducation et à la culture.

242. La culture est considérée par le NEPAD comme un facteur essentiel du développement et de la paix. Afin d'enrichir le document de référence d'octobre 2001 et de fournir une plate-forme pour une action revigorée en faveur de la culture, le secrétariat du NEPAD a décidé d'organiser une consultation régionale sur ce thème. L'UNESCO dont la contribution a été sollicitée pour ce faire, a convoqué, à Abidjan, en septembre 2003, une réunion d'experts dont le rapport et les recommandations serviront de base à la consultation envisagée. Celle-ci pourrait se tenir vers la fin de l'année 2004 ou au début de l'année 2005. Des démarches sont en cours auprès des organisations régionales et sous-régionales africaines ainsi que des unités hors Siège afin d'enrichir ce document de base. L'UNESCO et le secrétariat du NEPAD envisagent ensuite de soumettre le résultat de ces travaux à la Commission de l'Union africaine au titre de l'**Agenda global du Continent en matière de culture**.

243. La Conférence ministérielle sur la science et la technologie, coorganisée par l'UNESCO en novembre 2003, à Johannesburg, a conduit à la mise en place **du Conseil ministériel du NEPAD pour la science et la technologie**, qui poursuit les consultations en vue de la finalisation du Plan d'action adopté à Johannesburg. Ce Plan porte notamment sur les biotechnologies, les TIC, la biodiversité, les savoirs traditionnels et l'énergie. En janvier 2004, l'UNESCO a organisé une Table ronde ministérielle sur le rôle des réserves de biosphère comme laboratoires de développement durable. Par cette initiative, l'UNESCO entend promouvoir l'utilisation des réserves de biosphère comme sites opérationnels du développement durable dans la lutte contre la pauvreté et dans la mise en œuvre du plan d'action sur **l'Initiative environnement du NEPAD**. Le Gouvernement du Sénégal, en tant que coordonnateur du programme, a été invité à transmettre les conclusions de la rencontre au secrétariat du NEPAD et à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN).

244. Une **Journée thématique sur le NEPAD** a été organisée lors de la Consultation des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Afrique, qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) en mai 2004 (voir document 170 EX/12 Partie I (A) Add). En ce qui concerne la **publication et la diffusion de rapports, d'études et d'analyses**, le sixième numéro du bulletin *À l'écoute de l'Afrique* est paru en anglais et en français. Deux études sont en cours, l'une sur l'éducation en Afrique dans le cadre du NEPAD, l'autre sur la définition d'une stratégie de l'UNESCO envers les pays africains en situation de postconflit.

Programme de bourses

245. L'UNESCO a poursuivi son action au titre du Programme de bourses, qui vise essentiellement le partage de l'information, des connaissances et des données d'expérience entre les pays, permettant ainsi aux États membres **d'améliorer les qualifications et de renforcer les capacités nationales dans les domaines de priorité du programme de l'UNESCO**. Au cours de la période considérée, 39 bourses au total (Afrique : 8, États arabes : 6, Asie et Pacifique : 12, Europe : 3, Amérique latine et Caraïbes : 10) ont été attribuées à des bénéficiaires dûment approuvés par la commission nationale de leur pays d'origine. Soixante-quatre pour cent des bourses ont été accordées à des femmes et 36 % à les hommes. La valeur totale des 39 bourses financées par le Programme ordinaire et les projets extrabudgétaires est estimée à 1.228.327 dollars des États-Unis, dont 81 % sont allés aux sciences exactes et naturelles : la création de capacité a été renforcée dans le domaine de la biologie et de la biotechnologie et dans les technologies liées au développement durable et à la gestion rationnelle de l'environnement, en particulier pour les programmes relatifs aux ressources en eau et à leurs écosystèmes. Les bourses coparrainées UNESCO/L'ORÉAL pour des jeunes femmes se consacrant à l'étude des sciences de la vie, le Programme de bourses de recherche UNESCO/Keizo Obuchi, financé par le Japon, les bourses coparrainées UNESCO/Israël (MASHAV) et le Programme de bourses coparrainé UNESCO/République tchèque ont contribué à conforter les capacités dans ces domaines prioritaires. Les 19 % restant sont allés aux grands programmes ci-après : 8 % pour les sciences sociales et humaines, 5 % pour la communication et l'information, 3 % pour l'éducation et 3 % pour la culture.

246. Une nouvelle page Web a été lancée pour le Programme de bourses de l'UNESCO grâce à laquelle on peut obtenir tout renseignement pertinent concernant les mises à jour et les possibilités (<http://www.unesco.org/fellowships>). Un Répertoire des boursiers UNESCO : 2002-2003 a été mis au point de façon définitive et distribué à toutes les commissions nationales et délégations permanentes. Trois nouveaux projets ont été élaborés, négociés et parachevés au cours de la période considérée : un programme coparrainé UNESCO/Italie attribuant, à compter de 2004, 14 bourses à des femmes iraqiennes, pour étudier en Italie et obtenir des diplômes universitaires ; les bourses de l'amitié UNESCO/Suzanne Mubarak/Japon-Égypte, financées par le Japon et octroyées à des

femmes chercheurs pour leur permettre de réaliser des études sur la paix et la parité. Ce projet accorde dix bourses par an à des femmes originaires de pays en développement ; le programme coparrainé UNESCO/Cuba, qui débutera en 2005, et attribuera 16 bourses à des États membres de l'UNESCO de la région Afrique pour que les bénéficiaires fassent des études universitaires à Cuba.

Information du public

247. Tout en poursuivant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'information du public et de la communication, le Bureau d'information du public a été restructuré au cours des derniers mois afin de créer une plus grande synergie entre ses différentes sections et de susciter davantage de cohérence dans leurs activités ; d'actualiser les modes de communication par une utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication ; et d'employer de façon plus rationnelle les ressources humaines et budgétaires disponibles pour les activités d'information du public.

248. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2004-2005, le service des relations avec la presse a publié plus de 60 **communiqués de presse** et plus de 50 **avis aux médias**. Tous les communiqués de presse sont produits et distribués en anglais, espagnol et français. Certains communiqués de presse et avis aux médias ont également été distribués en russe et en arabe. Les communiqués de presse et avis aux médias avaient trait aux activités du Secteur de la culture (23), de la communication et de l'information (21), des sciences sociales et humaines (20), de l'éducation (15) et des sciences exactes et naturelles (8). Du point de vue de la couverture médiatique, la Journée internationale de la liberté de la presse et le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano ont appelé l'attention de la plupart des médias avec au moins 200 articles parus dans les journaux de 40 pays. L'inscription de nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial, l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et son abolition, et la Semaine de l'éducation pour tous avec le "Grand lobby" organisé par la Campagne mondiale pour l'éducation ont tous été médiatisés à l'identique dans le monde entier. Le BPI a aussi sorti le premier des trois numéros du *Nouveau Courrier de l'UNESCO* programmés pour cette année, lequel est consacré au développement des petites îles. Le deuxième numéro à paraître en septembre/octobre, comportera un dossier sur l'éducation préventive en matière de VIH/sida. Pour le confort du lecteur, le format de la revue a été légèrement modifié et le nombre de pages a été réduit.

249. Dans la poursuite des évolutions du Web entamées au cours du biennium précédent, les secteurs, ainsi que quelques bureaux hors Siège, ont poursuivi, sous l'impulsion de la Section éditoriale et des nouveaux médias de BPI, l'harmonisation et l'**intégration des différents sites Web thématiques**. Plusieurs études menées par des spécialistes externes éclairent ce travail qui a d'ores et déjà des incidences importantes sur la transformation graduelle du site Web en portail. Les études comparatives avec des institutions analogues à l'UNESCO ainsi que le résultat des "tests utilisateurs" menés par des ergonomes se sont avérés des plus intéressants et des plus utiles. Ils ont notamment permis de dégager les attentes principales des utilisateurs en termes de cohérence, de qualité des contenus et de multilinguisme et ont également permis de situer l'UNESCO dans un peloton de tête d'institutions cherchant à utiliser plus intensivement le Web et les possibilités offertes par l'Internet pour mettre en œuvre leurs activités. L'intégration des bureaux hors Siège et des instituts constituera une prochaine étape indispensable.

250. Au cours du premier semestre 2004, le Bureau a assuré les relations publiques de 63 **événements culturels**, concerts, expositions, projections, anniversaires et journées internationales. Le succès médiatique de ces événements a permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de visibilité. Parmi ces manifestations figurent : l'avant-première des "Mystères de Pompeï", documentaire fiction en partenariat avec la BBC et F2, "Metropolis" de Fritz Lang, premier film classé "patrimoine mondial" (Mémoire du monde) présenté dans sa version restaurée,

en partenariat avec MK2, le théâtre de marionnettes "Ningyo Johruru Bunraku" (Japon) et le "Carnaval de Barranquilla" Colombie, tous deux inscrits sur la Liste du patrimoine immatériel. La Section a, par ailleurs, participé à la mobilisation de grands reporters à travers les "Awards de la photo de l'humanité" décernés par la "China Folklore Photographic Association", un réseau de 25.000 photographes chinois. BPI a pris part aux actions de promotion menées par les secteurs, relatives à l'éducation préventive contre le VIH/sida, en collaboration avec Cristina Owen-Jones, ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO ; en faveur des femmes, en liaison avec Titouan Lamazou, artiste de l'UNESCO pour la paix ; et initié des partenariats avec le secteur privé, qui ont permis de soutenir des activités dans différents secteurs.

251. La section de l'**audiovisuel** a poursuivi son partenariat avec CNN. Parmi les 30 sujets produits par l'UNESCO et diffusés par cette chaîne figurent : le lancement de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, l'adoption de la Convention sur la protection du patrimoine immatériel, la protection du patrimoine culturel et naturel, le prix UNESCO/L'Oréal pour "Les femmes et la science" et les centres multimédias. L'UNESCO a coproduit avec la chaîne Discovery une nouvelle série de dix programmes courts sur les langues en danger. Ces programmes ont une diffusion globale dans 32 langues. Un partenariat a été conclu avec la NHK pour la production de 150 documentaires sur le patrimoine, 40 sur des sites culturels et naturels et deux sur la Vallée de Bamyane et la ville de Bam. Les matériaux ainsi rassemblés formeront les premiers éléments d'un fonds d'archives numériques sur le patrimoine.

252. Le Bureau a par ailleurs distribué aux grandes agences audiovisuelles (Eurovision, AP Télévision, Reuters) des sujets sur les lauréats du Prix L'Oréal, les nouveaux sites de la Liste du patrimoine mondial et les nominations d'ambassadeurs de bonne volonté. Un clip sur l'Année de commémoration de la lutte contre l'esclavage a été produit et distribué à tous les bureaux hors Siège et à de nombreuses télévisions. Un autre clip de présentation des chefs-d'œuvre du patrimoine immatériel a été présenté au cours de la réunion annuelle des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO.

253. Le système de classement des photos a été complètement rénové pour mieux refléter les priorités de l'Organisation. De nouvelles photos ont été acquises, portant sur l'éducation, l'hydrologie, l'information et la communication, le patrimoine physique et immatériel et la Route de l'esclave. Outre les photos distribuées aux délégations permanentes, la photothèque a traité 1.000 demandes au cours des six derniers mois émanant de journalistes, d'ONG, d'institutions académiques, des secteurs, des bureaux hors Siège et des instituts. La photothèque a fourni des documents iconographiques pour plusieurs expositions de l'Organisation et pour les Éditions UNESCO. Le **service photos** assure toute l'iconographie du "*Nouveau Courrier*" et alimente régulièrement la section Web et les "Webmasters" des différents secteurs. Dans le domaine du son, 500 enregistrements qui figurent parmi les plus demandés par les journalistes et partenaires de l'Organisation ont été transférés sur disque numérique.

254. Concernant les **publications**, 70 titres (livres, périodiques et CD-ROM) ont été publiés ou coédités, par les **Éditions UNESCO** et, pour certains, par l'IPIE et le BIE. Par ailleurs, 35 contrats ont été signés, dont 17 contrats de coédition et de cession des droits dans les langues officielles de l'Organisation : anglais (4), français (3), espagnol (3), arabe (1), chinois (6), et 18 contrats de traduction et publication dans des langues non officielles : Allemagne (2), Brésil (1), Grèce (4), Inde (6), Italie (1), Mongolie (1), Portugal (2) et République de Corée (1). Les négociations pour le dernier volume de *General History of the Caribbean* sont achevées ; d'autres sont en cours pour l'édition révisée du volume III.

255. Les activités de promotion comprenaient notamment la participation aux principales foires du livre et conférences internationales organisées dans le monde. La promotion des titres commercialisés par l'Organisation s'est poursuivie avec la création, la production et la diffusion auprès de groupes ciblés, d'un certain nombre de brochures promotionnelles dont *UNESCO Publishing News* et la brochure du Club des lecteurs. Le site Web de l'UNESCO est maintenant disponible dans trois langues (anglais, espagnol et français) et englobe le Club des lecteurs qui a été largement consulté, notamment dans le monde hispanophone. La visibilité de l'Organisation s'en est trouvée renforcée. La diminution du nombre de titres publiés en français et, en particulier, en espagnol, a eu des répercussions négatives sur le chiffre des ventes.

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

14001 256. **Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (projet de 33 C/5) préparé** : Un questionnaire substantiel détaillé a été préparé pour faciliter la consultation des commissions nationales pour l'UNESCO, des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les paramètres clés pour la préparation du 33 C/5. Au cours d'une série de consultations régionales entre le Directeur général et les commissions nationales de cinq régions, l'Amérique latine et les Caraïbes (Aruba), l'Afrique (Maputo), l'Asie et le Pacifique (Wellington), l'Europe et l'Amérique du Nord (Zurich) ainsi que les États arabes (Sanaa), un ensemble de recommandations spécifiques a été formulé aux fins d'examen par le Directeur général et le Conseil exécutif à sa 170e session. Ces consultations régionales ont été précédées par des consultations multipays sur les priorités du programme, renforçant ainsi les efforts de décentralisation de l'UNESCO.

257. **Suivi régulier de l'exécution et des résultats du 32 C/5, y compris l'évaluation des plans de travail** : Le Bureau de planification stratégique (BSP) a assuré le suivi, sur une base trimestrielle, de la progression de la mise en œuvre des plans de travail et a signalé tous les problèmes rencontrés dans les secteurs. Des rapports de suivi semestriels ont été préparés pour les hauts responsables avec une analyse approfondie et des demandes de mesures correctives.

258. **Perfectionnement et application des méthodes axées sur les résultats en matière de planification, de suivi et d'évaluation, dans les documents relatifs au Programme et budget et dans les rapports sur la mise en œuvre/assistance aux bureaux hors Siège en matière de gestion axée sur les résultats (RBM) et de gestion du plan de travail/formation à la RBM mise en place et proposée au Siège et dans les bureaux hors Siège** : BSP a créé en juin 2003 une petite équipe qui a pour mission d'orienter la culture et les pratiques managériales de l'UNESCO vers des résultats mesurables et transparents. Au cours des six premiers mois de l'année 2004, les résultats atteints ont été les suivants : (a) mise en œuvre du programme de formation pilote de la RBM par des ateliers proposés à plus de 100 membres du personnel engagés dans la programmation, au cours du premier semestre 2004, dans sept sites différents en Afrique, aux Caraïbes et au Moyen-Orient. Il ressort des réactions et des évaluations des participants que l'atelier a eu des résultats très positifs sur le travail en équipe et les capacités du personnel, ce qui est aussi perceptible dans des documents tels que ceux qui ont été préparés pour le Conseil exécutif de la COI (IOC/EC-XXVII/2 Annexe 16 rev.) ; (b) les plans de travail du 32 C/5 font état des résultats escomptés et les indicateurs de performance sont en amélioration constante grâce à la formation à la RBM. Pour la première fois toutes les rubriques des principaux axes d'action - accessibles en ligne - indiquent les résultats escomptés ; (c) un plan d'action pour 2004-2005 a été mis au point, subordonné à l'apport de fonds extrabudgétaires, en vue de renforcer la formulation de la qualité des résultats obtenus dans le projet de 33 C/5 et ses plans de travail. Le plan d'action a été présenté à plusieurs donateurs.

259. Nouvelle amélioration et consolidation du système SISTER, de son infrastructure et de son champ d'application/perfectionnement des capacités de suivi du programme par le système SISTER/développement de la formation au système SISTER au Siège et hors Siège :

Un effort important a été accompli pour assurer le stockage, le traitement et le suivi électronique par le système SISTER du 32 C/5 et de ses plans de travail approuvés. Plus de 800 plans de travail ont été saisis et mis à jour par l'équipe de SISTER pour le compte des bureaux hors Siège qui ont des difficultés pour y accéder. Afin de réduire les problèmes de liaison, une étude fonctionnelle et technique a été réalisée. La partie fonctionnelle du remaniement du système SISTER a été achevée afin de permettre au travail technique de commencer. Un groupe d'utilisateurs, composé de représentants des différents secteurs/services/bureaux sur le terrain a été mobilisé et suivra le processus de perfectionnement. En outre, une formation a été entreprise dans les bureaux hors Siège/bureaux de liaison/instituts à l'intention des points focaux (en collaboration avec la RBM, le BRC et l'équipe FABS). Un outil d'apprentissage électronique (Know-How) a été étudié, élaboré et mis en ligne à l'intention de tous les usagers. Plus de 300 usagers ont été aidés ou formés, notamment 11 délégations permanentes/commissions nationales. Afin de faciliter l'analyse des données contenues dans le système SISTER, des rapports sur la programmation et le suivi ont été réalisés et présentés à l'intention des responsables de haut niveau.

260. Élargissement du champ du dialogue entre les civilisations qui sera intensifié et mettra à contribution tous les domaines d'activités de l'Organisation et prendra mieux en compte les défis actuels et les spécificités régionales/création de mécanismes de mise en réseau : BSP a

poursuivi son rôle de coordination des activités de l'Organisation, en particulier les activités relatives au dialogue entre les civilisations, notamment celles liées à la mise en œuvre de la résolution 32 C/47 sur les "Nouvelles perspectives pour les activités de l'UNESCO relatives au dialogue entre les civilisations, en particulier au titre du suivi de la Conférence ministérielle de New Delhi" aux niveaux global et régional. Conformément aux recommandations de cette résolution, l'UNESCO a élargi le champ de ses activités en coopérant avec les organisations non gouvernementales (par exemple, un forum international coorganisé à Paris par le Forum Euro Méditerranée, science, développement et paix, intitulé "Le choc des civilisations n'aura pas lieu" en janvier 2004) et elle a identifié des possibilités concrètes d'action au niveau régional pour la région des États arabes (Colloque sur le dialogue entre les civilisations et les cultures, Sanaa, Yémen, février 2004, qui a conduit à l'Appel de Sanaa) et dans la région Eurasie/Asie centrale (Conférence internationale tenue à Issyk Kul, Kirghizistan, en juin 2004, qui a abouti à la déclaration d'Issyk Kul. La Conférence de Sanaa était consacrée à la formulation d'initiatives en matière d'éducation, de culture et de communication et celle d'Issyk Kul a été axée sur l'enseignement des valeurs, le patrimoine culturel et la gestion de l'eau, ainsi que le développement durable.

261. En vue d'élargir le champ des connaissances relatives au dialogue et à sa force inhérente en tant qu'outil de réconciliation, de compréhension mutuelle et de construction de la paix, d'autres publications sont parues dans la collection de l'UNESCO consacrée au dialogue entre les civilisations, qui comprend les actes de la Conférence sur le "Dialogue entre les civilisations - Quête de nouvelles perspectives" (New Delhi, juillet 2003), du "Forum régional sur le dialogue entre les civilisations" (Ohrid, août 2003), ainsi que de "Mondialisation à visage humain - pour le bénéfice de tous" (Tokyo, juillet 2003). En outre, le partenariat novateur Mondialogo sur le dialogue interculturel a bien progressé, avec l'établissement d'un concours scolaire auquel participent 1.500 équipes et 22.000 élèves et le lancement du Prix des sciences de l'ingénieur de Mondialogo. La liste des vainqueurs du concours scolaire sera communiquée en septembre 2004. Finalement, le mécanisme de mise en réseau virtuelle, établi dans le cadre du dialogue, a été activé en vue d'obtenir des contributions de diverses conférences et d'en diffuser les résultats et les présentations.

262. Renforcement de la coopération et de l'action conjointe avec le Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA et d'autres organisations : L'UNESCO a activement contribué aux activités et aux tables rondes préparatoires de la session de l'ECOSOC de l'été 2004, ainsi qu'à la session de l'ECOSOC elle-même, consacrée à la mobilisation des ressources pour les PMA en vue de mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles (Conférence PMA III, tenue à Bruxelles en 2001).

263. Coordination des activités de l'Organisation relatives aux femmes et amélioration de leur intégration dans les programmes : (a) L'UNESCO a contribué à la Campagne mondiale contre le sida en 2004. Cette campagne, portant sur une année, a été lancée en février 2004 et atteindra son point culminant en décembre 2004 avec la Journée mondiale sur le sida. Elle vise à accélérer et à dynamiser la réponse mondiale au VIH/sida en l'axant sur les femmes et les jeunes filles, en particulier grâce à une éducation préventive. La Section pour les femmes et l'égalité des genres du BSP et le Secteur de la culture ont défini le cadre de la contribution de l'UNESCO, en identifiant les concepts clés et les partenariats en consultation avec les bureaux hors Siège et les spécialistes qui travaillent sur le sida du point de vue des genres. (b) En ce qui concerne la Journée internationale des femmes, le 8 mars, des activités très diverses ont été organisées, dont beaucoup ont mis en lumière les problèmes concernant les femmes et le sida : une exposition de vidéos intitulée : "En mouvement, l'UNESCO salue les femmes dans l'art vidéo", en partenariat avec des parrainages privés ; la cérémonie de remise du Prix L'OREAL-UNESCO pour les femmes et la science ; une série de manifestations concernant "les réponses culturelles de l'Afrique au VIH/sida : les femmes et leurs combats", y compris la production d'une vidéo intitulée "Le Sud aide le Sud face au sida", en collaboration avec les Routes du sud et le Ministre de la culture du Mali et avec le soutien de divers parrainages privés ; la projection d'un documentaire intitulé "Shadow-Ombres afghanes", sur les conditions de vie des femmes en Afghanistan, la projection de "Ma femme est Yéré", film documentaire sur l'éducation des femmes africaines et, finalement, un colloque sur "Les femmes nomades d'Iran", complété par une exposition de photos réalisées par Morteza Poursamady. (c) BSP/WGE a aussi organisé le Colloque international sur les femmes au service de la paix, en coopération avec le Mouvement international pour la paix de Suzanne Mubarak, le 8 juin 2004. Il a mis en lumière le rôle important des femmes dans la défense de la paix et le besoin de reconnaître le rôle des femmes dans le processus de prise de décisions. Les orateurs comprenaient, notamment, Mme Suzanne Mubarak, Mme Marianna V. Vardinoyannis, Mme Leila Takla, M. Boutros Boutros-Ghali et Dame Margaret Anstee, qui est la première femme responsable d'une mission de maintien de la paix de l'ONU. (d) Différentes publications sont parues à l'appui des activités de la Section pour les femmes et l'égalité des genres, notamment le "UN Operational Guide on gender and HIV/AIDS: A Rights-Based Approach" et un "Handbook for Gender Focal Points in UNESCO National Commissions" qui fournit des conseils, des informations et une formation. Le Ministre des affaires étrangères finlandais a apporté son soutien à la publication du "Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO en matière de généralisation de l'analyse selon le genre". Le site Web de la section WGE a été perfectionné afin de devenir un centre de ressources international en ligne sur la généralisation de l'analyse selon le genre (<http://www.unesco.org/women/>).

264. Mise au point et offre à toutes les régions de modules de formation à la prise en compte de la problématique hommes/femmes : Un CD-ROM de formation des points focaux a été élaboré et mis à la disposition de tous les bureaux exécutifs au Siège et des points focaux hors Siège, fournissant un ensemble de ressources et d'outils qui peuvent contribuer à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les activités quotidiennes. Ce module a constitué la base d'un atelier de renforcement des capacités des points focaux pour l'égalité des sexes, en particulier hors Siège, en janvier 2004. Cette formation a permis aux participants de mieux comprendre les concepts de genre et de développement et d'appliquer l'analyse de la problématique hommes/femmes à leurs propres

contextes professionnels, renforçant ainsi la capacité qu'ont les points focaux d'agir en tant qu'agents du changement au sein de l'Organisation.

265. Coordination des activités de l'Organisation relatives aux jeunes et amélioration de leur intégration dans tous les programmes de l'UNESCO/Mise au point et offre d'outils de renforcement des capacités pour le travail auprès des jeunes dans toutes les régions : Afin de faire progresser l'intégration des besoins des jeunes dans les activités de l'Organisation, la Section de la jeunesse du BSP a fait paraître plusieurs publications relatives aux jeunes (toutes sont disponibles en ligne à <http://www.unesco.org/youth/>), à savoir (i) "autonomisation des jeunes et politiques nationales : la contribution de l'UNESCO", visant à aider les décideurs nationaux ; (ii) "l'engagement de l'UNESCO pour la jeunesse : le Forum des jeunes" qui fournit un aperçu des trois Forums jeunesse de l'UNESCO qui ont déjà eu lieu dans le cadre de la Conférence générale ; et (iii) "Tous différents, tous uniques : les jeunes et la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle", une version facilement utilisable par les jeunes de la Déclaration adoptée en 2001. En outre, la Section de la jeunesse du BSP a organisé une séance d'information à l'intention des délégations en mai 2004 à Paris concernant un Index sur le développement de la jeunesse, nouvel outil mis au point par UNESCO/Brasilia, qui vise à faciliter le suivi par les gouvernements des politiques concernant la jeunesse. Dans le domaine du VIH/sida, l'UNESCO a contribué au Forum panafricain des jeunes intitulé : "Le sida : une question d'éducation" (mars 2004, Dakar (Sénégal)) qui était axé sur le théâtre, la musique et l'approche culturelle de la lutte contre le VIH/sida. L'UNESCO a aussi poursuivi sa coopération avec les organisations intergouvernementales, y compris le Conseil de l'Europe.

266. Soutien et coordination, au sein de l'UNESCO et du système des Nations Unies, des activités en faveur d'une culture de la paix et relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. La coordination pour la culture de la paix du BPS a continué de recueillir et de diffuser des informations sur les contributions de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). De nouveaux points focaux ont été identifiés au sein de l'Organisation ainsi que dans d'autres organismes des Nations Unies, en vue d'intensifier la collaboration à mi-parcours de la Décennie. Un rapport sur les activités menées dans le cadre de la Décennie entre juin 2003 et juin 2004 a été préparé pour la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, comprenant des contributions des secteurs de l'UNESCO, de l'UNIFEM, de l'Université des Nations Unies, de l'Université pour la paix et du Bureau international du travail. Les contacts ont été maintenus avec un grand nombre d'acteurs non gouvernementaux, mettant ainsi l'accent sur l'importance de la société civile dans les activités relatives à la culture de la paix. Le site Web de l'UNESCO concernant la culture de la paix, qui est un outil clé de communication, a été perfectionné et constamment mis à jour (<http://www3.unesco.org/iycp/>). Il est actuellement transformé en "centre de ressources" avec l'intégration de nouveaux textes et la présentation des meilleures pratiques. De plus, une lettre d'information électronique a été créée et elle est diffusée à plus de 2.000 acteurs de la culture de la paix. Les contacts avec les collectifs d'ONG ont été encore développés par la participation à plusieurs conférences organisées par des ONG. Finalement, une étude a été entreprise parmi les lauréats du Prix UNESCO de l'Éducation pour la paix ainsi qu'auprès des détenteurs de la "mention honorable" afin de mettre à profit et d'exploiter les expériences et les suggestions des lauréats dans le domaine de l'éducation pour la paix.

Relations extérieures et coopération

267. Au cours de la période considérée, les relations avec les États membres ont été resserrées à divers niveaux et se sont traduites par des résultats significatifs, notamment le renforcement de la coopération par l'intermédiaire des consultations régionales des commissions nationales sur l'élaboration du Projet de programme et budget pour 2006-2007, la conclusion de plusieurs accords et la consolidation de la coopération régionale et sous-régionale avec les États membres, y compris de nombreuses visites du Directeur général dans les États membres.

268. Dans la région Europe et Amérique du Nord, le Directeur général a effectué des visites officielles en **Irlande**, où il s'est entretenu avec plusieurs ministres et a visité la bibliothèque historique du Trinity College, le Parlement et le site de Brú na Bóinne, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ; **Serbie-et-Monténégro** - à l'invitation du Président Marović, le Directeur général a effectué sa première visite officielle en Serbie-et-Monténégro. Il a visité d'abord la Serbie, où il s'est entretenu avec le Président de Serbie-et-Monténégro, le Premier Ministre de la Serbie et plusieurs ministres. Le Directeur général a participé le 3 mai aux activités liées à la Journée mondiale de la liberté de la presse et a remis le Prix mondial de la liberté de la presse. Ensuite, il a visité le Monténégro où il s'est entretenu avec le Président et plusieurs ministres ; **Espagne** - le Directeur général s'est rendu à Barcelone pour participer à la cérémonie d'ouverture du Forum Barcelone 2004. À cette occasion, il a eu un entretien avec M. José Luis Rodríguez Zapatero, président du Gouvernement espagnol ; **Royaume-Uni** - le Directeur général a donné une Conférence sur le thème du "Dialogue entre les civilisations et les valeurs universelles" à Peterhouse (Cambridge) et s'est rendu à Stonehenge, qui figure sur la Liste du patrimoine mondial, accompagné de Lord McIntosh, ministre du patrimoine ; **Danemark** - le Directeur général a eu des entretiens bilatéraux avec plusieurs ministres et a participé à trois réunions thématiques sur la science, le patrimoine immatériel et la diversité culturelle. Au cours de la période visée, trois chefs d'État et de gouvernement (**Géorgie**, **Lituanie** et **Canada**) se sont également rendus à l'UNESCO, et cinq nouveaux ambassadeurs ont présenté leurs lettres de créance.

269. En ce qui concerne la région des États arabes, le Directeur général a signé deux accords importants : un nouvel accord de coopération avec **ALECSO** pour 2005 et un plan des opérations pour la mise en place d'un centre d'excellence national pour la formation et l'enseignement techniques et professionnels à Bahreïn. Deux nouveaux ambassadeurs originaires de la région ont présenté leurs lettres de créance.

270. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Directeur général s'est rendu en visite officielle en **République dominicaine** - le Directeur général s'est entretenu avec le Président de la République, plusieurs ministres, sénateurs et députés, auprès desquels il a, en particulier, souligné l'importance de la ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel ; **Panama** où il a eu des entretiens avec la Présidente de la République et plusieurs ministres ; **Guatemala** - le Président du Guatemala et le Directeur général ont évoqué l'importance de la coopération avec l'UNESCO dans le domaine de la paix et de la réconciliation, ainsi que pour la promotion du patrimoine culturel maya. Il a rencontré Mme Rigoberta Menchú, ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, qui lui a présenté les activités de l'Académie des langues maya ainsi que son projet de création d'une université maya ; **Bahamas** - le Directeur général a eu des entretiens bilatéraux avec le Gouverneur général, le Premier Ministre, ainsi qu'avec plusieurs ministres, et a signé un communiqué reflétant les domaines de coopération renforcée. Il a aussi lancé officiellement le Colloque sur "L'esclavage : combats et victoires", qui s'inscrit dans le cadre de la Route de l'esclave (Caraïbes), ainsi que la deuxième phase du projet UNESCO de lutte contre la pauvreté dans les Caraïbes, intitulée "Youth Path" dans le domaine du tourisme tourné vers le

patrimoine. Deux nouveaux ambassadeurs originaires de la région ont présenté leurs lettres de créance.

271. Dans la région Asie et Pacifique, le Directeur général a effectué des visites officielles au : **Samoa**, à l'occasion de la réunion des Ministres de l'éducation des pays du Pacifique. Le Directeur général a aussi eu des entretiens bilatéraux avec le Premier Ministre et plusieurs autres ministres pour évoquer les mesures prises afin d'intensifier la coopération de l'Organisation avec les pays du Pacifique, en particulier dans les domaines de l'éducation de qualité, du patrimoine culturel et des statistiques ; **Tonga** - lors de cette première visite d'un Directeur général de l'UNESCO à Tonga, le Directeur général a rencontré des hauts fonctionnaires et la Princesse Salote Mafile'o Pilolevu Tuita. Il a aussi participé à la démonstration de "Lakalaka", proclamé chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ; **Nouvelle-Zélande** - le Directeur général a rencontré les dirigeants du pays, dont le Gouverneur général, le Premier Ministre et le Président du Parlement pour débattre avec eux des perspectives de consolidation des relations bilatérales. Il a également visité le Parc national Tongariro, qui est le premier paysage culturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ; **République kirghize** - à l'occasion de la Conférence internationale intitulée "L'Eurasie au XX^e siècle : dialogue des cultures ou affrontement des civilisations ?", le Directeur général a eu des entretiens approfondis avec le Président, le Premier Ministre et a inauguré, en présence de la première dame du pays, le Centre du dialogue entre les cultures et les civilisations et un centre UNESCO multimédia ; **Chine** - visite officielle à l'occasion de la 28^e session du Comité du patrimoine mondial ; et **Afghanistan** - deux nouveaux ambassadeurs originaires de la région ont présenté leurs lettres de créances.

272. En ce qui concerne les **commissions nationales**, les efforts se sont poursuivis au cours de la période visée en vue d'améliorer **leur contribution à la préparation des documents de planification de l'UNESCO, en particulier le projet de 33 C/5** : Les consultations régionales avec les commissions nationales concernant l'établissement du Projet de programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5) se sont déroulées à Oranjestad, Maputo, Wellington, Zurich et Sanaa et ont rassemblé 180 commissions nationales sur les 191 existant dans le monde. Les réunions ont produit des rapports régionaux contenant des propositions et des recommandations concrètes en vue du 33 C/5. L'approche des "consultations ascendantes" (de la base au sommet) a été renforcée par de nouvelles consultations de groupes faisant intervenir les commissions nationales et les directeurs des bureaux multipays de l'UNESCO. Des conférences quadriennales et statutaires ont aussi été convoquées dans trois régions (13^e Conférence en Amérique latine et dans les Caraïbes, 13^e Conférence en Asie et dans le Pacifique et 14^e Conférence en Europe) et des débats thématiques se sont déroulés, notamment dans des domaines fondamentaux comme la lutte contre l'esclavage et son abolition ; le pluralisme, le dialogue interculturel et les peuples autochtones ; les énergies renouvelables ; le NEPAD ; le VIH/sida ; l'éducation au service du développement durable ; la société de l'information ; le rôle des commissions nationales et de leurs partenaires dans la promotion du développement durable ; la stratégie euro-arabe et le dialogue entre les civilisations.

273. Afin de permettre aux commissions nationales de **mieux contribuer à la conception, à la réalisation et à l'évaluation du programme de l'UNESCO et d'amener des partenaires de la société civile à prêter leur concours à l'UNESCO, le renforcement des capacités des commissions nationales** est resté une priorité de premier plan. Au cours des six derniers mois, les efforts ont essentiellement porté sur la formation des responsables. Trois manifestations régionales et de groupes de pays se sont déroulées successivement en Asie, dans les pays baltes et les pays scandinaves et en Afrique orientale, mettant l'accent sur des thèmes comme les relations avec les médias, la création et la gestion des outils d'information, la constitution de partenariats et la collecte de fonds. De même, des initiatives ont été prises afin d'inviter les commissions nationales

expérimentées à prêter leur concours pour organiser des programmes de formation à petite échelle et mieux adaptés aux besoins. À cet égard, quatre commissions nationales (France, Nouvelle-Zélande, Dominique et Slovénie) ont fourni une assistance pour mener à bien et/ou accueillir un programme de formation/d'échange à l'intention des fonctionnaires d'autres commissions nationales. Un Recueil des bonnes pratiques des commissions nationales pour l'UNESCO a été publié en anglais et en français. Une autre publication bien appréciée, intitulée "L'architecture des commissions nationales pour l'UNESCO", lancée début 2003, est maintenant disponible en anglais, arabe, espagnol et français. L'"Annuaire des commissions nationales" a été mis à jour.

274. Également en vue de **renforcer les capacités opérationnelles des commissions nationales**, une cinquantaine des 70 demandes présentées par des commissions nationales au titre du Programme de participation pour 2004-2005 ont, après évaluation par le Secrétariat, fait l'objet d'une recommandation d'approbation. Ces demandes portent essentiellement sur la modernisation du matériel de bureau, la formation du personnel et le renforcement des capacités, ainsi que la mobilisation des partenaires. Comme lors des exercices biennaux précédents, certaines commissions nationales de PMA, de pays sortant d'un conflit et de nouveaux États membres ainsi que l'Autorité palestinienne ont bénéficié d'une assistance spéciale et de conseils. Afin de renforcer les outils et services de mise en réseau et de communication à l'usage des commissions nationales, les bases de données et le site Internet de l'UNESCO sur les commissions nationales, les clubs UNESCO, les parlementaires et le secteur privé ont été modernisés et améliorés.

275. Dans un souci **d'aider les commissions nationales à fonctionner efficacement dans un contexte nouveau et décentralisé et à avoir des échanges plus suivis avec le réseau hors Siège de l'UNESCO**, deux importants guides, à savoir le "Guide pratique à l'intention des commissions nationales pour l'UNESCO" et les "Principes directeurs pour l'interface et la coopération entre les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les commissions nationales pour l'UNESCO" ont été élaborés et mis à jour. Ces deux projets de texte ont été examinés dans un premier temps lors d'une réunion informelle tenue en janvier 2004 et diffusés à l'ensemble des commissions nationales et des bureaux hors Siège en vue de consultations élargies. Conformément au calendrier établi, la mise au point définitive de ces textes sera achevée fin 2004 - début 2005.

276. **Les efforts visant à relancer le réseau de centres et clubs UNESCO** se sont poursuivis tout au long de la période à l'examen. Un appui a été fourni pour une gamme d'activités internationales menées par les clubs, centres et associations UNESCO, conformément au 31 C/4 et comme suite à la décision 169 EX/7.1, notamment "Diversité culturelle - Europe unie, pour une collaboration plus étroite des clubs UNESCO de l'Europe" (avril 2004, Malte) et la 15e session du Conseil exécutif de la Fédération Asie-Pacifique des clubs et associations UNESCO (mai 2004, Chine). On a continué de s'employer à définir de nouvelles modalités de coopération avec la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) en tant qu'ONG internationale chargée de coordonner et d'animer le mouvement des clubs UNESCO. Conformément à la décision 169 EX/7.1, l'Organisation a poursuivi son appui aux travaux du Comité ad hoc pour le renouveau de la FMACU ainsi que son assistance aux activités des association, centres et clubs UNESCO. Un soutien intensif a été fourni au Comité ad hoc pour les travaux que dirige un chargé de mission nommé par le Directeur général, notamment la préparation d'une constitution révisée. Le Sous-Comité de rédaction a tenu sa première réunion en mars 2004 puis sa deuxième réunion du 16 au 18 juin 2004 à Paris et a bien avancé dans ses travaux. La première réunion du Comité ad hoc est prévue du 15 au 17 septembre 2004.

277. Mise en œuvre d'initiatives efficaces de partage d'informations, de promotion et de coopération dans le cadre du réseau UIP/UNESCO/Meilleure sensibilisation des parlementaires aux priorités de programme et initiatives de l'UNESCO : En coopération avec l'Union interparlementaire (UIP), les actions pour la désignation de points focaux parlementaires dans les parlements nationaux s'est poursuivie. Les actes de la réunion conjointe UNESCO/UIP tenue en octobre 2003 ont été publiés et diffusés lors de la 110e Assemblée de l'Union interparlementaire en avril 2004 à Mexico. Les actes ont été également adressés à toutes les commissions nationales afin de faciliter la mise en place d'une relation institutionnelle au niveau national entre le Parlement et la commission nationale. Cette diffusion a été l'occasion de relancer les parlements membres de l'UIP pour la désignation de points focaux pour l'UNESCO. Les secteurs de programme ont été sollicités pour associer systématiquement ces points focaux parlementaires aux activités prioritaires de leur secteur. La coopération avec les assemblées et associations parlementaires régionales s'est poursuivie avec la participation de l'UNESCO à la Conférence interparlementaire africaine sur le thème : "Les réfugiés en Afrique : les défis de la protection et solutions" en juin 2004. À la suite de la XXIXe session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) un projet d'accord de coopération a été préparé.

278. Afin d'encourager le renforcement, au niveau des pays, des municipalités et des communautés locales, de l'engagement politique en faveur des priorités et des initiatives de l'UNESCO, une coordination intersectorielle a été mise en place pour la participation de l'UNESCO aux principales réunions internationales prévues dans ce domaine en 2004. Pour la période considérée, l'UNESCO, à l'invitation du Maire de Paris et des présidents de la FMCU et de IULA, a participé au Congrès fondateur de la nouvelle organisation mondiale "Cités et gouvernement locaux unis (CGLU) issue de la fusion des trois grandes organisations existantes IULA, FMCU et Métropolis. La première séance plénière consacrée aux *Droits de l'homme dans nos villes* s'est déroulée en présence des Maires de Johannesburg, Sao Paulo, Moscou, Madrid et des conseillers municipaux de Venise et Bogota. Des ateliers thématiques ont été organisés sur les thèmes ci-après : *La gestion locale de l'eau, La ville multiculturelle, Le rôle du gouvernement local dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* ainsi que *Démocratie locale et participation citoyenne*. Une nouvelle brochure sur le partenariat entre l'UNESCO et les villes a été publiée à cette occasion. À la suite du Congrès, un accord de coopération entre l'UNESCO et CGLU a été mis en chantier.

279. Renforcement de l'impact des politiques et stratégies de l'UNESCO au sein des instances de l'ONU et au niveau interinstitutions/augmentation de la participation aux efforts et initiatives à l'échelle de l'ensemble du système : Le Secteur a coordonné la participation de l'UNESCO aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS/CEB), du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), de l'ECOSOC, aux réunions et sommets des organisations intergouvernementales (Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique) ainsi qu'aux diverses initiatives des organisations non gouvernementales et des fondations qui visent à mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire, telles que le NGLS (Service de liaison avec les organisations non gouvernementales). La Division a aussi diffusé les directives du Directeur général sur la mise en œuvre des décisions et recommandations pertinentes du CCS/CEB, de UNDG, de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'ECOSOC, sur le renforcement de la coopération des bureaux hors Siège avec le système des Nations Unies au niveau des pays (par exemple le CAP, Consolidated Appel Process), ainsi que sur le renforcement de la coopération avec les ONG locales et nationales et la coordination de leurs actions avec les bureaux hors Siège, les commissions nationales et le Comité de liaison ONG/UNESCO.

280. S'agissant de la **réalisation d'activités avec des OIG et ONG dans des domaines prioritaires**, les initiatives suivantes ont été poursuivies : signature d'un programme de coopération entre l'UNESCO et l'ISESCO pour un montant de 8 millions de dollars destinés à des activités relatives à mise en œuvre des ODM ; intégration des activités et projets de l'UNESCO dans le CAP en faveur de l'Afghanistan, de l'Iran, de l'Iraq, d'Haïti, de la République démocratique du Congo et de la Côte d'Ivoire ; mise en œuvre d'un projet de cartographie des ONG en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans les États arabes et en Asie-Pacifique. Il convient aussi de mentionner l'établissement d'un accord de coopération entre l'UNESCO et la Fondation MBI qui a permis de cofinancer des activités en faveur de l'Iraq et qui se propose de fournir un appui financier au renouvellement des systèmes éducatifs dans les pays arabes, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de coopération visant à l'arabisation de l'Internet .

281. S'agissant de **la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires**, l'application des recommandations figurant dans l'étude réalisée par le Commissaire aux comptes sur les activités extrabudgétaires de l'UNESCO continuera, en accord avec la décision du Conseil, d'orienter les activités, l'accent étant mis principalement sur **l'amélioration des procédures de préparation et de présentation des activités extrabudgétaires conformément aux objectifs stratégiques et priorités globales de l'UNESCO**, comme il est mentionné dans les documents C/4 et C/5 ; **l'accroissement des taux d'exécution** des projets extrabudgétaires, moyennant une meilleure planification et l'allègement des procédures administratives ; et **la diversification des sources de financement** et des modalités de coopération. Un certain nombre de résultats concrets ont été obtenus.

282. En février, le Directeur général adjoint a signé un **accord de coopération révisé avec la Commission européenne**, visant à aligner l'Accord de coopération UNESCO/CE en vigueur depuis 1996 sur l'accord de coopération global signé en avril 2003 entre la Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies. La signature de l'accord révisé a donné lieu à plusieurs échanges de vues importants avec de hauts fonctionnaires de la Commission européenne, et elle devrait contribuer à renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation pour tous, de la gestion de l'eau, de la recherche et de la diversité culturelle. Dans la mesure où les activités de développement de la Commission européenne sont fortement décentralisées, on veillera en particulier à dispenser au personnel des bureaux hors Siège de l'UNESCO une formation appropriée pour accéder au financement de la Commission.

283. Des progrès ont également été réalisés dans le cadre des mesures qu'a adoptées l'UNESCO pour renforcer sa **coopération avec des sources de financement arabes**. Une importante réunion d'information a été organisée en février avec toutes les délégations permanentes de la région arabe ; elle a été suivie de réunions bilatérales avec les délégations qui étaient le plus intéressées. Lors des consultations régionales sur le 33 C/5 tenues à Sanaa, un Atelier a été organisé afin de définir la stratégie la plus appropriée pour renforcer les relations de l'UNESCO avec la région arabe en matière de financement.

284. Autre exemple des efforts que fait l'UNESCO pour diversifier ses sources de financement et ses modalités de coopération, il faut mentionner de très grands progrès dans la définition de la **stratégie de l'Organisation en matière de partenariats avec le secteur privé**, ainsi que l'élaboration et la conclusion de plusieurs accords de financement importants avec des fondations et avec des sociétés privées. Dans ce contexte, une stratégie a été définie pour nouer des partenariats avec le secteur privé en vue de faciliter à l'UNESCO l'exercice de son rôle de chef de file durant la future Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

285. Tout en sachant que les contributions volontaires des gouvernements donateurs à titre bilatéral vont probablement demeurer sa source de financement la plus importante, l'Organisation s'est cependant tout spécialement efforcée de **s'assurer un accès croissant aux financements des institutions multilatérales**, essentiellement la Banque africaine de développement et le Fonds de l'OPEP, ainsi que le système des Nations Unies. À leur propos, il est particulièrement encourageant de constater qu'elle a réussi à obtenir des fonds pour plusieurs projets menés en Iraq en faisant appel au Fonds d'affectation spéciale créé à cet effet à la fin de 2003 par plusieurs donateurs, sous l'égide de la Banque mondiale et du Groupe des Nations Unies pour le développement.

286. En ce qui concerne le **renforcement des capacités de mobilisation de ressources**, un "guide pratique" des activités extrabudgétaires de l'UNESCO a été établi, en quatre langues, et distribué au personnel de l'Organisation au Siège et hors Siège, aux États membres et aux commissions nationales. Une formation spécifique sera proposée à toutes les parties intéressées pendant le reste de l'exercice.

[97 EX/Déc., 7.2 et 167 EX/Déc., 8.1] - Contribution de l'UNESCO aux projets et activités opérationnels de coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies

287. En tant qu'élément du système des Nations Unies, l'UNESCO doit faire rapport régulièrement à son Conseil exécutif sur les principaux faits nouveaux intervenus au sein du système en ce qui concerne les activités opérationnelles pour le développement et sur le rôle de l'UNESCO à cet égard. En application de la décision 167 EX/8.1, les informations ci-après sont présentées au Conseil exécutif dans le cadre du rapport statutaire du Directeur général sur l'exécution du programme.

288. **Programmation commune** : L'UNESCO, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), a participé aux diverses activités de ce dernier et en particulier au processus d'adoption des Directives relatives à la programmation commune au sein du système des Nations Unies. Ces directives soulignent la nécessité de simplifier et d'harmoniser les opérations du système des Nations Unies sur le terrain. L'UNESCO a souscrit à ces directives, qui visent à améliorer l'efficacité et la cohérence des activités de développement dans l'ensemble du système, tout en réduisant le coût des transactions relatives à leur mise en œuvre. L'application effective des Directives par l'UNESCO devra évidemment tenir compte de sa spécificité en tant qu'institution spécialisée ayant un budget et un cycle de programmation propres.

289. **CCA/UNDAF** : Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait procéder au printemps 2004 à une évaluation externe des instruments de programmation que constituent le CCA (Bilan commun de pays) et l'UNDAF (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement). Le rapport d'évaluation porte en particulier sur la mesure dans laquelle ces instruments ont permis aux activités pour le développement du système des Nations Unies de répondre de façon cohérente aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires. S'il reconnaît que, de façon générale, ils sont utiles pour orienter les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau national, il signale également un certain nombre de mesures à prendre pour améliorer encore l'efficacité et la coordination des différents organismes, et aboutir à une meilleure appropriation des activités par les pays. L'UNESCO se prépare à participer plus activement à l'élaboration des prochains CCA et UNDAF sur le terrain. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO ont été informés en mars 2004, par un mémorandum commun de BSP et de BFC, des directives concernant ces deux instruments telles qu'elles ont été revues en 2003, ainsi que du calendrier prévu pour l'élaboration de 16 UNDAF en 2004 et de 49 autres en 2005. Ils ont été priés de participer aussi efficacement que possible à ces exercices, compte tenu de l'évidente limitation que constitue pour l'UNESCO le fait de ne pas avoir de bureau dans tous les pays en développement. Des mesures sont prises pour dispenser au personnel des bureaux hors Siège une formation appropriée.

290. **Objectifs de développement du Millénaire :** L'UNESCO tient pleinement compte des objectifs de développement du Millénaire, comme en témoigne le fait que le document 32 C/5 place la réalisation de ces objectifs au cœur de toutes les activités de programme de l'Organisation. Le principal de ces objectifs - réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 - bénéficie d'une priorité élevée que reflète l'un des deux thèmes transversaux figurant dans le document 31 C/4, à savoir l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté. Un mécanisme a également été mis en place au sein de l'UNESCO pour développer et renforcer la capacité de l'Organisation de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et de mieux aider les pays à les atteindre. Les progrès enregistrés à ce jour peuvent se résumer comme suit :

- (i) Réduction de la pauvreté : Les programmes de l'UNESCO tiennent compte de façon croissante des multiples dimensions du phénomène de la pauvreté. Ils visent notamment à promouvoir et mobiliser les connaissances locales et à aider les communautés rurales et autochtones à résister à la marginalisation et à l'appauvrissement, tout en renforçant la sécurité des ressources. L'élimination de la pauvreté fait l'objet de plusieurs projets thématiques intersectoriaux et transversaux dans les documents 31 C/5 et 32 C/5.
- (ii) Éducation/égalité des sexes et autonomisation des femmes : L'UNESCO a pleinement intégré dans sa Stratégie à moyen terme et dans ses programmes et budgets les six engagements collectifs pris en 2000 à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui sont essentiels pour la réalisation de plusieurs des objectifs de développement du Millénaire. Un Cadre UNESCO pour la prise en compte systématique des questions de genre a été élaboré avec la participation de tous les points focaux pour la parité dans les secteurs, les bureaux hors Siège et les commissions nationales, et une formation dans ce domaine est assurée. Surtout, conformément à la stratégie énoncée dans le document 31 C/4, les besoins des femmes doivent être pris en compte dans l'ensemble des programmes.
- (iii) Pandémie de VIH/sida : L'UNESCO a joué un rôle moteur dans l'élaboration d'une stratégie en matière d'éducation préventive, qui a été adoptée par le CCS à sa dernière session en Zambie. Elle consacre en conséquence à l'éducation préventive des ressources provenant à la fois du budget ordinaire, d'ONUSIDA (voir également ci-après) et d'autres sources extrabudgétaires.
- (iv) Eau et durabilité environnementale : L'UNESCO assure, au sein du système des Nations Unies, la coordination du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, auquel participent 23 organismes des Nations Unies, des secrétariats de convention, des donateurs et d'autres entités s'intéressant à l'eau douce, et qui vise à donner un aperçu global des problèmes actuels liés à l'eau. La première édition du rapport, intitulée "L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie", publiée en 2003, fait le bilan des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement du Millénaire concernant l'eau en les situant, par ailleurs, dans le contexte plus large des efforts en faveur du développement durable.

291. **Dépenses d'appui aux programmes :** L'UNESCO a joué un rôle prépondérant dans la poursuite des consultations interinstitutions relatives à la mise en place, de préférence à l'échelle du système, d'un nouveau cadre pour le prélèvement des dépenses d'appui aux programmes sur les contributions extrabudgétaires, conformément aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2002. La question a été examinée de façon approfondie à l'occasion de deux réunions en décembre 2003 et avril 2004, une nouvelle réunion devant se tenir à l'automne 2004. S'il est probablement impossible, en raison des différences existant entre les diverses organisations du système des Nations Unies, de parvenir à un système totalement unifié, les

discussions ont permis de dégager un accord sur un certain nombre de principes et de définitions de base conduisant à un système de prélèvement des dépenses d'appui plus cohérent.

292. Participation de l'UNESCO à l'examen triennal 2004 des activités opérationnelles : Se fondant sur les consultations menées avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et la société civile, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté au Conseil économique et social, à sa session de juillet 2004, une analyse de la mise en œuvre globale de la résolution 56/201 mentionnée ci-dessus (document A/59/85), en guise d'introduction à l'examen triennal 2004 des activités opérationnelles des Nations Unies. À la lumière de l'ample débat que le Conseil économique et social a consacré à ce document, le Secrétaire général formulera une série de recommandations concernant l'examen proprement dit, qui aura lieu pendant la prochaine session de l'Assemblée générale. Cet examen revêt une importance particulière dans la mesure où il précédera celui des progrès accomplis concernant les objectifs de développement du Millénaire, prévu en 2005. L'UNESCO participe activement aux consultations interinstitutions qui aideront le Secrétaire général à formuler ses recommandations. L'UNESCO a suggéré, en particulier, que ces recommandations portent sur les points suivants :

- (i) L'existence, semble-t-il, d'un écart grandissant entre les fonds et programmes des Nations Unies d'une part et les institutions spécialisées d'autre part pour ce qui est des programmes et opérations sur le terrain. Au cours des débats du Conseil économique et social en 2004, certaines délégations ont suggéré que les institutions spécialisées n'étaient pas aussi efficaces que les fonds et programmes des Nations Unies et que par ailleurs elles paraissaient ne pas soutenir pleinement le programme de réformes du Secrétaire général. Étant donné que les institutions spécialisées ont un mandat et une mission distincts, ainsi qu'une structure et un mode d'opération notablement différents de ceux des programmes et fonds des Nations Unies, il pourrait être utile d'entreprendre une analyse commune de la situation afin de remédier à certains des problèmes et des lacunes existants. Cette initiative irait également dans le sens de la demande adressée au Directeur général dans la décision 167 EX/8.1.
- (ii) Le mandat et la structure du GNUD et sa relation fonctionnelle avec le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS). L'UNESCO suit dans la mesure du possible les nombreuses réunions et travaux du GNUD et de ses multiples mécanismes subsidiaires. Elle a tiré profit de sa participation à cet utile organe de coopération, de concertation, d'élaboration des politiques et d'échange d'information, notamment pour ce qui est des approches sur le terrain. Force est toutefois de reconnaître que pour l'UNESCO comme pour d'autres institutions spécialisées basées en Europe qui sont membres du GNUD, il n'est pas toujours possible de participer pleinement à toutes les réunions, celles-ci ayant le plus souvent lieu à New York. Il serait donc utile d'identifier les mesures que le GNUD pourrait prendre pour permettre aux institutions spécialisées de participer plus pleinement aussi bien à l'examen des politiques et stratégies qu'organise le Secrétariat du GNUD à New York qu'aux activités entreprises par le GNUD sur le terrain.
- (iii) La relation entre les instruments de programmation au niveau national mis en place par le système des Nations Unies (CCA/UNDAF) et les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) exécutées sous l'égide des institutions issues des accords de Bretton Woods. À cet égard, il conviendrait de prendre note de l'opinion exprimée par certaines délégations au cours du récent débat du Conseil économique et social, selon laquelle le degré d'investissement des pays est moindre en ce qui concerne les CCA/UNDAF que les SRP.

- (iv) La situation financière du système des Nations Unies dans son ensemble, et en particulier la possibilité pour les institutions de faire bénéficier les pays en développement d'un apport croissant de ressources, que ce soit dans le cadre de l'aide publique au développement ou sous d'autres formes. Une question sur laquelle il convient de se pencher à cet égard est le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources auquel font face quasiment toutes les institutions des Nations Unies, et son incidence sur la planification stratégique et programmatique.

293. Coopération entre l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : Comme prévu, le PNUD a décidé de ne pas reconduire, à compter de janvier 2004, les accords de coopération conclus avec les institutions spécialisées. Cette décision se traduit par une diminution des fonds que le PNUD alloue à ces institutions, notamment pour l'analyse sectorielle, l'élaboration des politiques et pour le soutien technique des projets de développement qu'elles exécutent. L'UNESCO peut toutefois continuer d'avoir accès aux fonds du PNUD en négociant directement avec les pays bénéficiaires la sous-traitance de certains éléments des projets dans le cadre de la modalité d'exécution nationale. De nouveaux programmes de coopération entre l'UNESCO et le PNUD ont en fait été identifiés au cours des derniers mois, notamment un programme intitulé "Préparer la voie aux futures équipes dirigeantes de l'Afrique", qui vise à former des jeunes ayant des qualités de dirigeants et à créer des réseaux à leur intention ; un autre intitulé "Aide à la préparation d'un plan national d'action pour le relèvement et la reconstruction en Côte d'Ivoire (PARRENCI)", et enfin un troisième intitulé "Soutien aux réseaux régionaux", exécuté conjointement avec l'UNOPS, qui vise à promouvoir le développement de capacités aux niveaux régional et communautaire. En termes de programmation, l'Administrateur du PNUD s'est prononcé en faveur d'une aide budgétaire accrue à un nombre réduit de projets, de mesures plus larges et plus radicales d'allègement de la dette, de nouvelles réformes dans les pays en développement de nature à renforcer la gouvernance, à encourager le développement rapide d'un secteur privé générateur d'emplois et des investissements accrus dans le développement humain.

294. Coopération de l'UNESCO avec la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNF/UNFIP) : Le développement de la coopération avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP) s'est poursuivi de façon régulière. Au cours de la période examinée, le renforcement de cette coopération s'est traduit par l'approbation de six nouveaux projets portant tous sur la biodiversité, d'un montant total de 11.590.000 dollars des États-Unis, dont l'exécution a été confiée à l'UNESCO. Au cours de la même période, l'UNESCO a signé avec la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux un mémorandum d'accord destiné à faciliter la mobilisation commune de fonds pour des programmes d'intérêt mutuel.

295. Coopération de l'UNESCO avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : Les relations avec le PNUE ne cessent de se développer. Au terme de longs pourparlers, un accord a été conclu en ce qui concerne la gestion d'un important programme portant sur *le développement des capacités scientifiques et techniques pour la gestion effective et l'utilisation durable de la biodiversité des terres arides en Afrique occidentale*. Ce programme porte sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans six réserves d'Afrique occidentale, essentiellement composées d'écosystèmes de savane.

296. **Coopération de l'UNESCO avec le Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS) :** L'UNESCO a coopéré avec l'UNOPS à l'organisation de la Conférence sur les énergies renouvelables qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO en février 2004. Ainsi qu'il a été signalé ci-dessus, des pourparlers sont en cours concernant un programme commun d'appui à un développement local décentralisé et la promotion de partenariats entre régions de pays développés et de pays en développement. Force est de reconnaître, toutefois, que la coopération avec l'UNOPS peut encore être considérablement renforcée dans le cadre de l'accord signé en novembre 2002. Les possibilités qui s'offrent à cet égard, notamment dans le domaine du relèvement des pays au sortir de conflits, ont été examinées à plusieurs reprises au cours des derniers mois, mais peu de décisions concrètes ont été prises.

297. **Coopération de l'UNESCO avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) :** Au cours de la période examinée, la coopération dans la région de la Corne de l'Afrique s'est poursuivie dans le cadre du *Programme HCR-UNESCO d'aide aux réfugiés rapatriés*, mis en œuvre maintenant depuis dix ans. Un nouveau projet commun HCR-UNESCO, intitulé *Projet d'appui technique à l'éducation pour la paix*, a été approuvé en janvier 2004 ; il sera exécuté par l'UNOPS et financé essentiellement par la Norvège.

298. **Coopération de l'UNESCO avec le Programme alimentaire mondial (PAM) :** Le 19 juillet 2004, l'UNESCO et le PAM ont tenu, au Siège de l'UNESCO, une réunion d'orientation sur "L'alimentation pour l'éducation dans le contexte de l'EPT", à laquelle a participé le Directeur exécutif du PAM. Cette réunion a permis de mieux comprendre l'importance des programmes d'aide alimentaire à l'appui de l'EPT, en particulier dans les pays les plus pauvres. Ces programmes consistent à dispenser une alimentation scolaire, mais aussi à soutenir l'éducation des filles et d'autres groupes défavorisés. À l'issue de la réunion, qui a notamment porté sur le rôle clé de l'éducation face à la pandémie de VIH/sida, l'UNESCO et le PAM sont convenus de renforcer leur coopération dans les domaines suivants : éducation des filles, éducation relative au VIH/sida, alphabétisation et éducation non formelle, en particulier pour les femmes, et Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.

299. **Partenariat de l'UNESCO avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) :** De juillet 2003 à juillet 2004, le Directeur général a présidé le Comité des organismes coparrainants (CCO) d'ONUSIDA. Pour l'exercice biennal 2004-2005, les fonds alloués à l'UNESCO sur le budget de base d'ONUSIDA ont été portés à 7,2 millions de dollars (contre 4 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent). L'UNESCO a été ainsi en mesure d'accroître considérablement ses propres ressources humaines consacrées à la lutte contre la pandémie et de mobiliser des fonds substantiels auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Dans le cadre de la coopération interinstitutions, l'UNESCO convoque une équipe spéciale interagences sur le thème "VIH/sida et éducation". Elle collabore à plusieurs autres initiatives interinstitutions et contribue à la plupart des grandes conférences et réunions internationales. En mars 2004, les organismes coparrainants ONUSIDA ont lancé conjointement une initiative dont la direction est assurée par l'UNESCO et qui s'intitule "Vers une génération libérée du sida : une initiative mondiale pour étendre l'éducation à la prévention du VIH/sida".

Programme de participation

300. Un rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence pendant le premier semestre de 2004 (document 170 EX/24) est soumis au Conseil exécutif à la présente session au titre du point 8.7 de l'ordre du jour provisoire.

Gestion des ressources humaines

301. Au cours des six premiers mois de l'exercice biennal, le Bureau de la gestion des ressources humaines a axé ses efforts sur la finalisation et l'application du cadre directeur et sur la mise en œuvre du programme de formation et de perfectionnement.

302. Les mesures prises et les résultats obtenus dans le contexte de **l'application des politiques** sont les suivants :

- **Politique de rotation et de recrutement** : dans le cadre de la nouvelle politique de recrutement, 47 postes du cadre organique (personnel international) vacants ou susceptibles de devenir vacants en 2004 ont été annoncés en interne pendant un mois en février 2004. À la fin avril 2004, c'est-à-dire dans un laps de temps de trois mois, 23 candidats internes avaient été nommés à ces postes, ce qui confirme la rapidité de la nouvelle procédure de recrutement dans sa phase interne et montre qu'elle appuie efficacement le déroulement de la carrière du personnel de l'UNESCO. Les postes qui n'ont pas été pourvus par voie interne ont été annoncés en externe pendant deux mois à compter de juin 2004.
- Deux grandes politiques ont été lancées en mars 2004 : la nouvelle **politique d'évaluation des performances** et la **politique de formation et de perfectionnement** : (i) la mise en œuvre de la nouvelle **politique d'évaluation des performances** a commencé par la définition des résultats escomptés/attributions à laquelle les membres du personnel ont procédé avec leurs supérieurs hiérarchiques dans l'ensemble de l'Organisation. Un nouvel outil en ligne (PerfoWeb) a été mis au point et rendu accessible sur l'Intranet en avril 2004. Plus d'une trentaine de séances d'information à l'intention des membres du personnel et de leurs supérieurs ont été organisées ainsi que des réunions sur la définition des résultats escomptés. Des vidéos de ces sessions ont été envoyées aux unités hors Siège et aux instituts pour la mise à niveau de leurs personnels. À la fin de juin 2004, près de 40 % des membres du personnel avaient enregistré leurs résultats escomptés dans PerfoWeb. Ce démarrage plutôt lent peut s'expliquer par deux facteurs : premièrement, comme tout nouveau processus, celui-ci nécessite une phase d'adaptation et de familiarisation pour l'ensemble des personnels concernés. Deuxièmement, la définition des résultats/attributions implique que les responsables consacrent pas mal de temps à leurs subordonnés sur une période relativement courte. En outre, il peut s'écouler un certain temps entre la discussion et la définition des résultats et la saisie effective des données dans PerfoWeb. Enfin, il a fallu apporter quelques améliorations et ajustements techniques mineurs à PerfoWeb, ce que DIT a fait avec diligence ; (ii) la mise en œuvre de la nouvelle **politique de formation et de perfectionnement** s'est traduite par la décentralisation des fonds pour la formation aux secteurs/bureaux et unités hors Siège, et par le lancement d'une série d'initiatives de formation en interne (paragraphe 61 ci-dessous).
- Le **modèle de compétence gestionnaire** pour les hauts fonctionnaires a été intégré au rapport d'évaluation des compétences et sert de base pour évaluer les compétences managériales de tous les administrateurs de la classe P-5 et de rang supérieur. En avril 2004, à partir de ce même modèle de compétence, une méthode et des outils d'évaluation ont été élaborés à titre expérimental pour le perfectionnement des cadres supérieurs.
- Sur le plan de la **répartition géographique**, 15 candidats externes (dont dix jeunes cadres) de pays non représentés ou sous-représentés ont été recrutés au cours des six premiers mois, ce qui a contribué à améliorer la répartition géographique. Le recrutement de ces dix

jeunes cadres, au niveau débutant, a également apporté de nouveaux talents au Secrétariat. Le processus de recrutement de dix jeunes cadres pour 2005 a commencé : 410 dossiers de candidature ont été reçus, dont 341 de pays sous-représentés et 69 de pays non représentés. La sélection finale sera achevée en octobre 2004.

303. Des mesures ont été prises pour améliorer le rapport coût-efficacité des services au Siège et hors Siège, en commençant par l'automatisation de la procédure d'enregistrement des opérations administratives concernant le personnel. Cette procédure automatisée, qui sera opérationnelle au dernier trimestre de 2004, accélérera le processus global des opérations relatives au personnel, contribuant ainsi à améliorer les services offerts aux fonctionnaires. Au cours de la même période, les critères d'octroi de l'allocation-logement ont été actualisés.

304. Les efforts accomplis pour affiner et mettre en œuvre le **programme de formation et de perfectionnement** ont débouché sur les résultats suivants :

- Dans le cadre de la **formation en interne** proposée par l'UNESCO, 277 membres du personnel ont suivi des cours sur les six langues officielles, dont 170 pour améliorer leurs compétences en anglais et en français ; 81 agents du cadre de bureau ont participé à l'examen d'aptitude linguistique de l'UNESCO. La formation aux applications informatiques pour la bureautique s'est poursuivie. Afin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'apprentissage, une démarche combinant les cours et les méthodes d'apprentissage électronique a été mise au point à titre expérimental.
- Dans le cadre du perfectionnement du personnel de direction, l'UNESCO a organisé en mars la première réunion à l'échelle mondiale de ses cadres supérieurs, qui a rassemblé près de 130 directeurs du Siège, des unités hors Siège et des instituts. Le but recherché était de "parvenir à une compréhension commune du profil futur de l'UNESCO et du processus de réforme". Il s'agissait de favoriser un échange informel d'idées et d'expériences sur ces questions entre tous les cadres supérieurs, dans le but de développer les modalités de coopération et de permettre une appréhension commune des priorités de l'Organisation. La réunion visait également à faciliter les contacts personnels et l'échange d'informations, à promouvoir l'esprit "maison" et à développer le sens du travail en équipe.
- Sur la base des premiers résultats de **l'apprentissage électronique** pour FABS, SISTER ainsi que les applications bureautiques, HRM élabore actuellement une stratégie à plus long terme d'apprentissage électronique, qui intègre notamment les possibilités d'étude à distance. Les bureaux hors Siège et les instituts ont reçu des CD-ROM pour la formation de leur personnel aux langues officielles et aux langues de travail locales. Le CD-ROM "Bienvenue à l'UNESCO", élaboré sur la base des données les plus récentes contenues dans le document C/5, est remis à tout membre du personnel nouvellement nommé. Outre des informations sur l'UNESCO, les questions de personnel et les problèmes d'installation, le CD-ROM comporte également un cours validé par un certificat "Règles de base de sécurité sur le terrain". Afin d'inciter davantage le personnel à pratiquer l'auto-apprentissage, dont l'apprentissage électronique constitue un volet important, HRM inaugurerà en septembre 2004 son nouveau centre multimédia à Bonvin. Dédié essentiellement à l'apprentissage linguistique, ce centre proposera également des médias interactifs et des ouvrages sur différents domaines relatifs au déroulement des carrières.

- Afin de compléter la formation générale par des dispositifs d'apprentissage et de perfectionnement répondant aux besoins spécifiques des programmes et des différentes catégories de personnel de l'UNESCO, quelque 2 millions de dollars de fonds ont été délégués aux secteurs, bureaux, instituts (catégorie 1) et unités hors Siège, au prorata de leurs effectifs. Chacune de ces entités est censée établir ses propres plans d'apprentissage et de perfectionnement à partir des plans individualisés assortis d'objectifs de performance, HRM jouant un rôle de coordination et de conseil. Ainsi, en juin 2004, HRM a aidé CLT à organiser un atelier pour l'ensemble du Secteur sur l'élaboration des projets et la mobilisation des ressources.
- D'autres fonds non décentralisés sont utilisés pour des formations spécifiques : formation à la gestion axée sur les résultats et formation aux outils de programmation nationaux tels que les DSRP, organisées en collaboration avec BSP. La formation aux droits de l'homme destinée aux membres du personnel est mise au point par SHS.

305. En ce qui concerne la Caisse d'assurance-maladie, des mesures spéciales ont été prises à court terme pour faire en sorte que les demandes de remboursement soient traitées en temps voulu. Parallèlement, une étude détaillée sur la stabilité et l'équilibre financiers à long terme de la CAM a été entreprise, en vue de soumettre un rapport au Conseil exécutif à sa 171e session.

Questions budgétaires et financières

306. Le **budget ordinaire** pour 2004-2005 approuvé par la Conférence générale à sa 32e session s'établissait à **610 millions de dollars**. Au 30 juin 2004, étaient venus s'ajouter à ce montant :

- (i) le report du solde non dépensé de 2.109.926 dollars, sous réserve de la vérification finale des comptes, au titre du budget ordinaire approuvé pour 2002-2003, conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 169e session (*décision 169 EX/6.3*), et
- (ii) des dons et des contributions spéciales d'un montant de 1.926.285 dollars, conformément à la Résolution portant ouverture de crédits (*résolution 32 C/85, paragraphe A(b)*),

ce qui a porté le montant des crédits ouverts à 614.036.211 dollars. Le montant ajusté des crédits ouverts pour 2004-2005, à l'exclusion du report de 2.109.926 dollars de 2002-2003, s'élève à **611.926.285 dollars** au 30 juin 2004. Le Directeur général exprime sa gratitude aux gouvernements, institutions et particuliers pour la générosité de leurs dons et contributions.

307. En ce qui concerne le **budget ordinaire** 2004-2005 à l'exclusion du report de 2002-2003, le montant total des **dépenses** au 30 juin 2004 s'établissait à 149.653.045 dollars, soit 24,5 % du montant ajusté des crédits ouverts (611.926.285 dollars).

308. En ce qui concerne les **dépenses de personnel**, les crédits ouverts au 30 juin 2004 s'élevaient à 331.186.500 dollars, y compris la réserve pour les reclassements. Au 30 juin 2004, les dépenses effectives au titre du personnel s'élevaient à 80.352.051 dollars, soit 24,3 %, ce qui est conforme au pourcentage correspondant à la période écoulée (25 %).

309. Au titre du **Programme de participation**, 1.785 demandes représentant un montant total de 42.727.324 dollars ont été reçues pour l'exercice biennal 2004-2005 avant la date limite de soumission (29 février 2004), dont 431, représentant un montant de 8.102.601 dollars, ont été

approuvées au 30 juin 2004. Ce chiffre inclut sept demandes approuvées au titre de l'aide d'urgence (175.000 dollars).

310. En ce qui concerne les **ressources extrabudgétaires**, le total des dépenses pour l'exécution des activités s'élevait à **126,4 millions de dollars** au 30 juin 2004 ; la ventilation de ce montant est indiquée dans le tableau ci-après, qui établit une comparaison avec la situation au 30 juin 2003.

Source de fonds	Dépenses pour l'exécution des activités		Augmentation/ (diminution) en 2004 par rapport à 2003
	Au 30 juin 2003 (6 mois)	Au 30 juin 2004 (6 mois)	
	En millions de dollars E.-U.	En millions de dollars E.-U.	En millions de dollars E.-U.
Sources des Nations Unies			
PNUD	3,4	2,9	(0,5)
FNUAP	0,3	0,2	(0,1)
UNOIP (Iraq)	34,7	1,7	(33,0)
Autres sources des Nations Unies	8,1	7,4	(0,7)
Sous-total, sources des Nations Unies	46,5	12,2	(34,3)
Autres sources			
Banque mondiale	2,1	0,8	(1,3)
Banques et fonds régionaux	1,7	2,5	0,8
Fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur			
Brésil	19,2	46,1	26,9
Autres fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur	3,6	4,1	0,5
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons	26,3	37,8	11,5
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	21,1	22,9	1,8
Sous-total, autres programmes	74,0	114,2	40,2
Total général	120,5	126,4	5,9

Le volume des dépenses au 30 juin 2004 est comparable au volume enregistré à la même période en 2003. Toutefois, le chiffre global de **126,4 millions de dollars** est la résultante de tendances différentes :

- Les dépenses au titre des fonds provenant des sources des Nations Unies accusent une nette diminution, essentiellement due à l'achèvement du programme "Pétrole contre nourriture" au bénéfice de l'Iraq, qui a pris fin en décembre 2003.
- Les fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur dans le cas du Brésil représentent 36 % des dépenses totales au 30 juin 2004, contre 15,9 % en juin 2003.
- La coopération bilatérale sous la forme de fonds-en-dépôt constitués par voie de dons fait apparaître un accroissement substantiel des dépenses (augmentation de 11,5 millions de dollars au 30 juin 2004 par rapport à la même période en 2003).

Cent soixante-dixième session

170 EX/4
Partie I Add.
PARIS, le 3 septembre 2004
Original anglais/français

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

PARTIE I

ADDENDUM

RÉSUMÉ

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif de l'état de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

Cet addendum présente les faits marquants observés dans les sous-régions qui relèvent d'un bureau multipays ainsi que les tendances et les aspects généraux de l'exécution du programme.

Faits marquants observés dans les sous-régions qui relèvent d'un bureau multipays et tendances et aspects généraux de l'exécution du programme

Bureau multipays de Kingston

1. Ce Bureau dessert 13 États membres, 3 États membres associés et 4 autres pays et territoires dans les Caraïbes anglophones et néerlandophones, dont 14 sont membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CARICOM est le principal organisme politique et économique à vocation régionale. Elle avance rapidement sur la voie d'une intégration régionale plus poussée, à travers la mise en place du Marché et de l'économie uniques de la CARICOM et de la Cour de justice des Caraïbes. Cette évolution implique la mise en œuvre d'une série de réglementations et de législations ainsi que la poursuite des négociations entre les États membres, la mise en place d'institutions régionales acceptables chargées d'exécuter les accords requis ; surtout, elle nécessite une volonté politique de la part des dirigeants de la CARICOM, ainsi que le soutien des ONG, des milieux d'affaires, des syndicats et des organisations confessionnelles. Toutefois, de multiples défis - mais aussi de nombreuses possibilités - se profilent pour la Communauté alors qu'elle progresse sur la voie de l'intégration, étant donné les limites inhérentes aux pays qui la composent et les facteurs qui les rendent vulnérables dans le contexte des nouvelles évolutions à l'échelle mondiale.
2. L'augmentation récente des cours du pétrole fait craindre que les économies des pays de la région ne soient déstabilisées encore un peu plus : l'impact des hausses du prix de l'énergie sur la croissance économique compromet sérieusement le développement de la région, en particulier dans sa dimension sociale. Les chefs de gouvernement des Caraïbes orientales sont convenus de mettre en place une cellule de réflexion sur la politique énergétique, chargée de les conseiller sur les économies d'énergie et les mesures efficaces à prendre dans cette optique, les sources d'énergie de remplacement et la réforme du secteur de l'énergie. Par ailleurs, l'expansion de l'Union européenne représente aussi un défi pour les États des Caraïbes qui font partie du groupe de pays ACP. Les pays de la CARICOM s'efforcent de consolider leurs liens économiques et leurs relations commerciales avec les autres zones de libre échange en Amérique centrale et en Amérique du Sud afin de contrebalancer les évolutions récentes intervenues dans la sphère des échanges multilatéraux.
3. La situation politique dans des pays comme Haïti a suscité de graves préoccupations au sein de la Communauté concernant le processus démocratique et la paix dans la région. En revanche, certains pays ont fait de grands progrès dans le domaine de la gouvernance en mettant en place des mécanismes tels que les réseaux d'administration en ligne, permettant ainsi à la population d'avoir plus facilement accès aux informations et aux services gouvernementaux.
4. Il convient d'accorder une plus grande attention à l'impact potentiel des fluctuations et des changements climatiques et à leurs incidences sur le développement durable des petites îles des Caraïbes. Les inondations récentes en Haïti et en République dominicaine ont montré la vulnérabilité des pays des Caraïbes face aux conditions climatiques. Parmi les principaux défis que doit relever la région figurent la gestion de ses ressources naturelles et côtières et des écosystèmes écologiquement vulnérables, ainsi que la prévention des catastrophes naturelles. La marginalisation et la vulnérabilité des jeunes confrontés à toute une série de problèmes sociaux - grossesses d'adolescentes, VIH/sida, toxicomanie, taux élevés de chômage et de sous-emploi, phénomène des sans-abri et violence - sont une source de préoccupation dans tous les pays de la région. Les gouvernements, appuyés par une gamme d'institutions et de partenaires aux échelons local, national et régional, s'efforcent de mettre au point des stratégies pour associer les jeunes aux processus de prise de décision et les impliquer dans la conception de politiques et de programmes à leur intention qui puissent les aider davantage à surmonter ces difficultés, les rendre moins vulnérables et accroître leurs chances.

5. L'éducation est une question majeure de politique publique dans la région ; les médias rendent compte quotidiennement des problèmes, des enjeux et des initiatives dans ce domaine ainsi que des projets s'y rapportant et du soutien dont ils bénéficient de la part de sources extérieures et du secteur privé. En Jamaïque, le débat politique sur l'éducation est particulièrement vif : le Premier Ministre a lancé une grande initiative en faveur de la réforme de l'éducation et des consultations, dont les médias se sont largement fait l'écho, se poursuivent depuis plusieurs mois à tous les niveaux.

6. Handicapés par l'insuffisance des moyens financiers et humains et par les problèmes de gestion, les systèmes éducatifs sont souvent accusés d'être "responsables" de l'augmentation de la violence et de la criminalité, de la perte des valeurs traditionnelles, de la marginalisation ou de l'exclusion sociale des jeunes ainsi que du manque de qualification et de compétitivité de la main-d'œuvre. L'objectif de l'éducation primaire universelle étant quasiment atteint et les taux d'inscription dans l'enseignement secondaire étant élevés, la qualité de l'éducation constitue désormais le problème prépondérant dans la région : les taux médiocres - et décroissants - de réussite aux examens de fin d'études régionaux, la faiblesse des compétences de base (lecture, écriture et calcul) des élèves à tous les niveaux, les taux élevés de redoublement et d'abandon scolaire chez les garçons sont autant de phénomènes qui préoccupent les ministères de l'éducation et la société en général. La réalisation de plusieurs objectifs de l'EPT (parité entre les sexes, alphabétisation des adultes, notamment) paraît compromise dans plusieurs pays.

7. L'augmentation constante des taux d'infection par le VIH/sida dans la région, qui occupent déjà la deuxième place après l'Afrique subsaharienne, représente un défi supplémentaire pour le système éducatif, qu'il s'agisse de mettre en oeuvre une éducation préventive dans le contexte d'une initiation sexuelle très précoce ou d'atténuer l'incidence de l'épidémie sur les enseignants et les élèves, dont beaucoup sont infectés ou atteints, et sur l'ensemble des structures d'enseignement. On observe cependant dans le secteur de l'éducation une prise de conscience croissante du rôle que celui-ci a à jouer : les initiatives récentes appuyées par l'UNESCO - tenue de la toute première Conférence des Caraïbes sur l'éducation en matière de VIH/sida, adoption d'une politique nationale sur la gestion du VIH/sida dans les écoles en Jamaïque et création d'une chaire UNESCO sur l'éducation et le VIH/sida à l'Université des Antilles occidentales, entre autres - sont autant d'évolutions qui témoignent de cette prise de conscience.

8. À l'ère de la mondialisation et dans la perspective de l'intégration régionale de la CARICOM, avec la création prévue d'un marché unique de la zone caraïbe, il est indispensable de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et polyvalente et l'on a bien conscience que la modernisation et le renforcement de la science et de la technologie ainsi que de l'enseignement technique et professionnel sont déterminants à cet égard. La demande de TIC pour l'éducation et l'enseignement à distance est également très forte de la part des gouvernements, qui reçoivent d'ores et déjà un solide appui des donateurs, notamment par l'intermédiaire de l'UNESCO. La formation des enseignants demeure une priorité élevée dans la région.

9. Dans un environnement culturel mondialisé, la région des Caraïbes s'efforce par tous les moyens de préserver son identité culturelle et d'exploiter sur le plan économique l'avantage concurrentiel unique dont elle jouit dans les arts, en particulier dans le domaine de la musique. L'expansion continue de la télévision par câble est devenue un sujet de préoccupation parmi les analystes de la vie sociale, qui estiment que le mélange de sexe et de violence à haute dose programmé 24 heures sur 24 est à l'origine de la vague de criminalité et de violence qui secoue maintenant la région.

10. Les gouvernements des Caraïbes ont entrepris de se doter de politiques culturelles bien structurées. La Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie ont récemment mis en place de nouvelles politiques culturelles s'inspirant du modèle de la Barbade, qui semble être celui qui convient le mieux aux schémas de gouvernance dans les États membres de la CARICOM. Les gouvernements ont également pris conscience du potentiel considérable qu'offrent les industries culturelles telles que la musique pour dynamiser les économies nationales fragilisées par la perte des sources traditionnelles de revenu que représentait l'exportation de la banane et de la bauxite.

11. Les gouvernements des Caraïbes et les responsables du secteur touristique sont attentifs aux nouvelles tendances du tourisme, qui montrent que le voyageur d'aujourd'hui est très curieux de découvrir les produits culturels et le mode de vie du pays où il va séjourner. Les musées, les galeries d'art et les sites historiques offrent désormais des attractions majeures. Le tourisme culturel et le tourisme axé sur les sites du patrimoine sont en passe de devenir les créneaux où la croissance est la plus forte, ces secteurs étant suivis de près par celui du tourisme communautaire. Une tendance qui devrait se confirmer à mesure que le tourisme reprend progressivement son essor, après la chute spectaculaire du nombre des touristes enregistrée au lendemain du 11 septembre.

12. Les mutations du paysage audiovisuel et la tendance à la concentration de la propriété des médias demeurent une source de préoccupation, essentiellement en raison des conséquences préjudiciables qu'elles peuvent avoir pour le pluralisme des médias, la diversité culturelle, l'exigence d'un journalisme de qualité et l'évolution du rôle que les médias - nouveaux ou traditionnels - sont appelés à jouer dans le développement. Face aux défis de la mondialisation, on constate dans les Caraïbes l'absence d'un renouveau des conceptions et des attitudes, par exemple en ce qui concerne la nécessité d'intégrer l'information et la connaissance au moyen des TIC pour mieux tirer parti des possibilités de développement. Si les médias contrôlés par les pouvoirs publics n'ont pas toujours offert la meilleure tribune pour une information indépendante et un libre débat, les médias commerciaux, quant à eux, n'ont pas pleinement pris conscience du rôle qu'ils peuvent jouer dans la dynamique de la démocratie et du développement économique.

13. Il est devenu urgent de formuler une politique harmonisée concernant les nouveaux médias et les TIC, de définir une stratégie pour le secteur de l'audiovisuel et de concevoir des programmes qui répondent à l'évolution de la société caraïbe.

Bureau multipays de Montevideo

14. Le Bureau de Montevideo fait office de bureau régional pour la science en Amérique latine et aux Caraïbes et de bureau multipays pour les membres du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay). Parmi ces derniers, il y a un bureau national de l'UNESCO à Brasilia et un bureau régional de l'éducation et une représentation auprès du Gouvernement chilien à Santiago du Chili. Les cinq États membres qui composent ce groupe de pays sont extrêmement différents tant par la taille de leur territoire et de leur population que par les données de leur situation socioéconomique.

15. Une légère reprise paraît se dessiner au sortir de la dernière débâcle économique (2001), et les statistiques nationales révèlent des taux de chômage généralement en baisse (14 % en Argentine pour le premier semestre de 2004, 10,8 % au Paraguay selon les chiffres nationaux disponibles pour 2002 et 14 % en Uruguay pour la période de février à avril 2004. Néanmoins, ces pays continuent à pâtir des effets des crises économiques récurrentes qu'ils connaissent. Les chiffres officiels concernant la pauvreté livrent le scénario suivant : en Argentine, en octobre 2002, 57,7 % d'un échantillon de population urbaine de 24.107.196 personnes (pour une population totale de 36.260.130 habitants) étaient pauvres selon l'*Instituto Nacional de Estadística y Censos* ; au Paraguay, les statistiques de la *Dirección General de Estadística, Encuestas y Censos* nous

apprennent que les gens qui vivent sans pouvoir satisfaire tous leurs besoins essentiels (pauvreté et extrême pauvreté confondues) atteignaient la proportion de 43,2 % de la population en 2002 ; dans le cas de l'Uruguay, enfin, les estimations de la pauvreté établies par l'*Instituto Nacional de Estadística* pour 2003 la chiffrent à 30,9 %, ce qui indique qu'il y a proportionnellement plus d'enfants que d'adultes qui en souffrent, du fait de la composition des ménages chez les pauvres, qui comptent en fait moins de 50 % d'adultes par famille. En 2002 et 2003, certains de ces pays, au premier rang desquels l'Argentine et l'Uruguay, ont été frappés par une grave crise économique et financière qu'ils surmontent lentement.

16. Depuis 1995, quatre des cinq États membres du groupe (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) forment le "marché commun du Sud", ou MERCOSUR. Le cinquième, le Chili, y participe, de même que la Bolivie et le Pérou, en qualité de membre associé. Le MERCOSUR est devenu le grand mécanisme sous-régional d'intégration économique et politique. Il fait de plus en plus sentir son influence dans les domaines de compétence de l'UNESCO, par exemple à travers les délibérations et décisions des réunions statutaires semestrielles des ministres de l'éducation, de la culture, des affaires étrangères, de l'environnement, et ainsi de suite, de ses pays membres. L'UNESCO participe à un certain nombre d'entre elles en qualité d'observateur.

17. Les résolutions issues de ces réunions fournissent des éléments de référence pour la définition de la stratégie et des activités de l'Organisation en faveur de la sous-région. De son côté, le MERCOSUR offre à l'UNESCO une enceinte où elle peut présenter ses thèmes et ses priorités aux décideurs. De plus, dans le cadre de sa politique de décentralisation, elle renforce à présent la coordination et les consultations avec les commissions nationales.

18. Centrée sur l'échelon local, l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation a pour principal objectif de préparer le terrain à des plates-formes utiles et durables pour l'EPT. Du point de vue stratégique, les objectifs de l'EPT s'inscrivent dans les réalités locales par le truchement d'interventions conçues dans l'optique des résultats pour stimuler l'expérience et l'innovation au sein de communautés de pratique et à partir de là établir des modèles méthodologiques permettant de reproduire les meilleures pratiques et innovations. En ce qui concerne les engagements nationaux en faveur de l'EPT, l'Uruguay n'a pas assisté au Forum de Dakar et n'a donc pas officiellement souscrit aux engagements qui y ont été pris. Cela ne signifie pas pour autant que ce pays se désintéresse de l'éducation, car l'éducation formelle y a subi depuis 1995 une transformation profonde. Alors que tous les pays s'emploient à assurer l'accès à l'éducation, le grand problème est celui de l'intégration. En Argentine, malgré un engagement officiel en faveur de Dakar, il n'y a pas de responsable de la mise en œuvre du plan d'éducation, et le Plan d'action national pour l'EPT n'a pas été reconnu pour tout le pays. Le Paraguay, pour sa part, a bien un plan national pour l'EPT, mais celui-ci n'a pas été rendu opérationnel.

19. Au niveau sous-régional, c'est avant tout la crise politique et sociale qu'Haïti a connue à la fin de 2003, avec son cortège de destructions et de pillages de bâtiments et d'archives, qui explique l'inexécution du programme en sciences exactes et naturelles. De ce fait, les données et le support logiciel ont été perdus, et il a fallu renoncer au projet de construction d'une plate-forme pour créer une banque de données à l'appui de la gestion intégrée des ressources en eau.

20. Des progrès satisfaisants sont à relever dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en ce qui concerne la coopération internationale et le renforcement des capacités dans les sciences de la terre et pour les risques naturels. Dans le cadre du Programme international de géosciences (PICG), des activités pluridisciplinaires ont été programmées avec la participation de scientifiques et d'institutions spécialisés de la région et d'ailleurs. Les activités de mise en réseau, formation et renforcement des capacités ont été conçues en collaboration avec les universités et les autres institutions géoscientifiques de la région. Le réseau GEOLAC (*Red Latinoamericana y del Caribe*

de Facultades-Departamentos de Geología, RED GEOLAC), créé avec le parrainage de l'UNESCO, a aussi été associé à ces activités. Des activités régionales ont par ailleurs été programmées et mises en œuvre pour rendre la région moins vulnérable aux catastrophes naturelles, surtout en ce qui concerne les aspects techniques et scientifiques de la préparation et de la prévention.

21. Un effort a été fait pour assurer et améliorer l'information et la communication avec les principaux homologues en sciences sociales, parmi lesquels l'Association des universités Groupe de Montevideo (AUGM), le CLACSO, le Coordonnateur régional des recherches économiques et sociales (CRIES), le réseau Paix et justice dans le respect des droits de l'homme, les autorités parlementaires (Commission parlementaire conjointe du MERCOSUR) et les administrations locales (MERCOVILLES), ainsi que le réseau Philosophie et sciences humaines du MERCOSUR.

22. Les réunions des ministres de la culture des pays du MERCOSUR, de Bolivie et du Chili sont la principale interface entre le plan de travail du bureau multipays de Montevideo et les politiques culturelles des États membres qu'il dessert. Les principaux thèmes débattus à l'occasion de ces réunions étaient la promotion et l'application des conventions de l'UNESCO concernant le patrimoine culturel, la Déclaration sur la diversité culturelle et Économie et culture. Les activités du bureau en la matière se situent généralement à l'échelle sous-régionale et sont centrées sur l'élaboration des politiques et la décision. La présence d'un Conseiller régional pour le patrimoine mondial a contribué à un regain d'intérêt pour la conservation et la gestion du patrimoine de la région et à une relance de ces activités.

23. Pour la communication et l'information, l'accent a été mis sur la coopération au sein du MERCOSUR, dans le cadre, par exemple, de son Séminaire sur le thème "Exemples de politiques publiques de la science, de la technologie et de l'innovation - Le passage à la société de l'information".

Bureau national de Katmandou

24. Le Népal est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un revenu par habitant de l'ordre de 230 dollars des États-Unis par an. Il connaît en outre des troubles politiques depuis octobre 2002, date à laquelle le roi avait dissous le gouvernement élu et l'avait remplacé par des ministres de son choix. Le 3 juin 2004, un nouveau Premier Ministre a été nommé. Depuis lors, deux ministres ont prêté serment, dont un de l'éducation et des sports. Cela dit, il faudra peut-être encore plusieurs semaines pour que le gouvernement soit entièrement constitué. Il est considéré comme extrêmement difficile, voire pratiquement impossible de tenir des élections générales dans la situation actuelle. On peut donc s'attendre à voir les difficultés politiques présentes subsister pendant un certain temps.

25. Depuis la rupture unilatérale, en août 2003, de l'accord de cessez-le-feu après plusieurs mois de négociations de paix avec le gouvernement, il y a eu une escalade de l'insurrection maoïste. Comme l'indiquait récemment une mission du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, 80 % du pays se trouvent sous le contrôle du gouvernement populaire maoïste. Les maoïstes s'efforcent de contrôler aussi le système éducatif : ils ont élaboré leurs propres programmes en la matière et forcent les écoles et les enseignants à les suivre. Il y a de nombreux cas d'"enlèvement" d'enseignants et d'élèves ou étudiants qu'ils veulent pouvoir ainsi endoctriner. Il y a aussi des informations indiquant que des enfants sont utilisés comme soldats. Du fait des activités des maoïstes et de la fréquence des grèves (*bandha*) durant la dernière année scolaire, les écoles n'ont été ouvertes que 150 jours sur les 220 que compte officiellement l'année scolaire. Une "grève de l'éducation" organisée par l'association des étudiants maoïstes se poursuit actuellement pour une durée indéterminée, et le Ministère de l'éducation et des sports a engagé en juin des négociations avec elle.

26. Du fait de cette situation et des problèmes de sécurité qu'elle pose, il est difficile de mener à bien les travaux et de fournir les services en temps utile. L'UNESCO et les autres organismes des Nations Unies ne sont pas directement visés par les attaques maoïstes, peut-être parce que les Nations Unies centrent leur action sur l'aide humanitaire. Le programme de centres d'apprentissage communautaires de l'Organisation n'a pas été perturbé, car il est transparent dans son fonctionnement comme dans sa gestion et privilégie la participation de la communauté et sa maîtrise des opérations. Des risques subsistent néanmoins, parce que le personnel du programme travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, et en particulier les bureaux d'éducation locaux. Vu la gravité des problèmes de sécurité, l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré des directives communes pour la sécurité et établi des documents pour informer et sensibiliser la population en insistant sur les mandats humanitaires du système des Nations Unies, complétés par un énoncé de mission spécifique et un exposé des activités des organismes des Nations Unies.

27. Du 3 au 5 mai, le Gouvernement népalais a organisé le Forum népalais du développement, en collaboration avec la Banque mondiale. L'UNESCO a participé à ce forum, ainsi qu'aux réunions thématiques préparatoires. L'insurrection et la situation en matière de sécurité, l'absence de gouvernement démocratiquement élu et représentatif et les violations des droits de l'homme ont été parmi les questions sur lesquelles les participants donateurs ont le plus insisté au Forum.

28. Le Népal a préparé un DSRP qui est en fait son 10e plan quinquennal (2002-2007). Ce plan met l'accent sur les actions en faveur des pauvres et les mesures de décentralisation (comme la transmission aux autorités locales de la gestion des écoles). La Banque mondiale et quelques donateurs ont plaidé en faveur de l'approche sectorielle, que le gouvernement a en principe adoptée. L'éducation, y compris, en particulier le programme d'EPT pour 2004-2009, est considérée comme un exemple de succès du Népal dans ses efforts pour appliquer l'approche sectorielle.

Bureau multipays de Bangkok

29. Au **Cambodge**, les élections du 27 juillet 2003 ont abouti à une impasse politique qui perdure maintenant depuis 11 mois, retardant ainsi la prise des décisions nécessaires pour mener à bien l'important processus de réforme de l'éducation dans le pays. En dépit de cette situation, l'UNESCO continue à appuyer la mise en œuvre du plan national pour l'EPT, en appliquant une approche sectorielle élargie sous les auspices du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports. L'UNESCO préside le Comité des donateurs pour l'éducation.

30. L'épidémie de VIH/sida touche aujourd'hui 2,6 % de la population adulte âgée de 15 à 49 ans, soit le taux le plus élevé de la région. On estime que le VIH a déjà infecté 169.000 personnes. Avec 20 nouveaux cas de sida par jour, l'épidémie de VIH/sida ne menace plus uniquement les groupes à haut risque désormais mais l'ensemble de la population. L'UNESCO a surtout axé son action sur les activités d'éducation à la prévention, en raison de la vulnérabilité des jeunes, et elle s'est aussi efforcée d'atteindre d'autres segments de la société par le biais de diverses campagnes d'information. Le VIH/sida a cependant continué à se propager dans toute la société et a touché des groupes isolés. Les minorités autochtones, ethniques et linguistiques du Cambodge, vivant pour la plupart dans les provinces de Mondolkiri et Ratanakiri dans le nord-est du pays, ainsi que les minorités sexuelles, les analphabètes ou les toxicomanes ne tirent aucun bénéfice des campagnes d'information de masse traditionnelles et il faut donc concevoir pour eux des solutions plus diversifiées et mieux adaptées. L'UNESCO aide les autorités nationales à répondre aux besoins de ces groupes cibles et elle préside le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida au Cambodge.

31. Eu égard à la mondialisation, les autorités et les spécialistes de la culture du Cambodge ont renforcé leurs efforts pour faire reconnaître la diversité des formes d'expression culturelles et artistiques du pays. C'est dans ce contexte que le Ballet royal du Cambodge a été proclamé chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité et qu'un inventaire du patrimoine culturel immatériel du Cambodge a été récemment publié par l'UNESCO.

32. Le problème du déboisement en général risque de porter atteinte au paysage du site d'Angkor qui fait partie du patrimoine mondial, en particulier du fait de la gestion de l'eau dans la région. C'est pourquoi l'UNESCO doit aussi conseiller les autorités nationales tant dans le domaine de la gestion de l'eau que dans celui de la protection du patrimoine culturel.

33. D'après la Commission du Mékong, les relevés des stations de surveillance montrent que le débit du fleuve est nettement inférieur aux débits les plus bas précédemment enregistrés. Cette situation a d'importantes conséquences pour la rivière Tonle Sap, qui se jette dans le lac Tonle Sap, lequel est une réserve de biosphère du programme MAB. Il est donc d'autant plus urgent de lancer une vaste campagne de sensibilisation à l'environnement et un ambitieux programme de recherche préparés conjointement par les autorités, la BAD, la FAO et l'UNESCO.

34. Au cours de la dernière décennie, le **Viet Nam** a obtenu des résultats impressionnants grâce à son programme de réformes du Doi Moi, comme en témoignent divers indicateurs du développement national. Des progrès sont enregistrés dans la réalisation de pratiquement tous les huit objectifs de développement pour le Millénaire et le premier - la réduction de la pauvreté (réduire la pauvreté de moitié entre 1990 et 2015) - a déjà été atteint avec 11 ans d'avance. Toujours dans le domaine de l'éducation, le Viet Nam a enregistré un taux remarquable de scolarisation dans le primaire de 92 % et il a pratiquement réalisé l'objectif de l'égalité entre les sexes dans le primaire et le secondaire. Dans le domaine de la santé, les taux de mortalité infantile et maternelle et d'autres risques sanitaires majeurs, comme la tuberculose et d'autres maladies contagieuses, ont été maîtrisés ces dernières années.

35. Cependant, à mesure que le Viet Nam avance sur la voie du développement, les problèmes qu'il rencontre sont de plus en plus complexes et de nature plus durable. Parallèlement, les transformations sociales et économiques engendrent elles-mêmes de nouveaux problèmes tels que le chômage et les risques sanitaires liés aux modes de vie, dont le fléau du VIH/sida fait partie. Le pays devra donc mettre en œuvre dans les années à venir des mesures et des interventions encore plus complexes, élaborées et ciblées. Cette nécessité apparaît encore plus évidente si l'on considère les résultats obtenus et les défis se posant au niveau local et non uniquement les données agrégées relatives au développement du pays.

36. Les Nations Unies ont publié cette année leur troisième rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'intitule *Closing the Millennium Gaps* et où l'on trouve les données les plus récentes relatives au développement. Ce rapport montre que le processus de développement socioéconomique national n'a pas apporté les mêmes bienfaits à tous. Les chiffres qu'il contient révèlent des écarts grandissants entre riches et pauvres, entre provinces et entre différents groupes ethniques. Par exemple, en ce qui concerne la pauvreté, l'écart entre les cinq provinces les plus favorisées et les cinq provinces les plus défavorisées varie largement et il s'établit à moins de 2 % à Hô Chi Minh-Ville pour atteindre plus de 76 % dans la province de Lai Chau. De la même manière, on observe des inégalités socioéconomiques considérables et croissantes entre différents groupes ethniques du Viet Nam, les Kinh et les Chinois, étant les mieux lotis, tandis que les Hmong, les Gia Rai et les Dao sont les plus défavorisés. Ainsi, malgré les taux de croissance annuelle élevés qu'il a enregistrés, jusqu'à 7 %, et le fait qu'il ait réduit de plus de moitié la pauvreté au cours de la dernière décennie, le Viet Nam reste confronté à de graves problèmes de pauvreté.

37. La **Thaïlande** est confrontée à un soulèvement dans le sud. Ce conflit est de nature "culturelle" et il a des causes sous-jacentes tant nationales qu'internationales. La défense de certains droits est en cause en raison de l'attitude de plus en plus restrictive de l'administration dans ce domaine.

38. Au **Myanmar**, le refus du gouvernement d'autoriser Aung San Suu Kyi à assister au dernier congrès national de son parti est également révélateur du blocage qui empêche l'évolution politique et économique de ce pays.

39. Le réseau autoroutier reliant l'Asie du Sud-Est à la Chine du Sud est désormais pratiquement achevé. Si les débouchés économiques s'en trouveront accrus, cela signifie également un risque d'extension des évolutions économiques, sociales, culturelles et sanitaires négatives. La formation de "bulles" économiques semble reprendre.

Bureau multipays de Jakarta

40. Trois des quatre États membres desservis par le Bureau multipays de Jakarta ont procédé à des élections pendant le premier semestre 2004. En **Malaisie**, Abdullah Ahmad Badawi est devenu Premier Ministre le 31 octobre 2003. Ses arguments concernant le développement rural, la gouvernance et la corruption, ainsi que la dimension humaine et sociale du développement, trouvent un écho dans l'opinion publique. En conséquence, la coalition au pouvoir, le Barisan Nasional, l'a largement emporté aux élections le 22 mars 2004, battant le parti d'opposition islamiste PAS. L'économie est par ailleurs en pleine expansion - le taux de croissance attendu pour les deux prochaines années est de 6 % et le gouvernement met en œuvre des mesures structurelles énergiques pour attirer les entreprises.

41. D'une manière générale, les programmes mis en œuvre ont des retombées positives - en particulier du fait de la priorité accordée aux communautés les plus pauvres, dont la situation est surtout préoccupante en Malaisie orientale. La Malaisie a eu à cœur début 2004 de faire inscrire sur la Liste du patrimoine mondial un site frontalier (avec l'Indonésie). Son niveau de développement économique étant assez élevé, la Malaisie s'est montrée désireuse de coopérer avec l'UNESCO dans certaines activités, par exemple dans le cadre de programmes de volontaires - possibilité qui est actuellement étudiée pour aider le Timor-Leste. Comme la législation est strictement appliquée et que les autorités sont conscientes des questions de sécurité et, d'autre part, que le pouvoir est aujourd'hui entre les mains d'un parti laïque fort, la Malaisie est moins menacée par le problème du terrorisme que d'autres membres du groupe de pays.

42. Aux **Philippines**, la présidente sortante, Gloria Macapagal Arroyo, a remporté les élections présidentielles. Le PIB a progressé régulièrement de 4,5 %, grâce principalement aux dépenses de consommation car la progression des exportations a été fragile. L'augmentation modeste du PNB par habitant s'est traduite par des progrès sociaux, le pourcentage de Philippins vivant avec moins de 1 dollar des États-Unis par jour (et 2 dollars des États-Unis par jour) étant ainsi tombé de 13,5 % (47,1 %) à 9,6 % (41,8 %) début 2004 : la plupart des objectifs de développement pour le Millénaire sont en cours de réalisation. Les activités de l'UNESCO continuent d'être menées dans de bonnes conditions dans ce contexte, bien que la poursuite des opérations à Mindanao soit rendue très difficile - en particulier le programme "GENPEACE" de l'UNESCO (genre, alphabétisme et paix), par les risques permanents d'actes terroristes et de raptés.

43. L'UNESCO est bien acceptée en **Indonésie**, en particulier pour sa contribution au développement de nouvelles pratiques et politiques de décentralisation en contact étroit avec la population, à la durabilité environnementale, à la protection du patrimoine mondial et à la liberté des médias. Toutefois, le fonctionnement du bureau est perturbé par des problèmes de sécurité : de

nombreux attentats à la bombe ont été perpétrés - un plastiquage léger a visé notamment le bâtiment des Nations Unies (et les locaux des Nations Unies à Ambon ont été détruits récemment à la suite d'émeutes). Ces attaques constituent une menace directe pour les organismes des Nations Unies. En étendant le programme d'activités en Indonésie aux madrasah, l'UNESCO est parvenue à instaurer des relations positives à haut niveau entre les responsables de l'enseignement islamique dans les Philippines du Sud et en Indonésie.

44. Le **Timor-Leste**, dernier État devenu membre de l'UNESCO, a connu une période de stabilité politique pendant la première moitié de 2004, en dépit des graves émeutes qui se sont produites à Dili. Cependant, les progrès du pays dans le domaine de la gouvernance sont lents. Cette lenteur est due en partie au manque de capacités à divers niveaux, qui fait que le pays est largement tributaire de consultants internationaux ; et à l'insuffisance des infrastructures - par exemple, l'utilisation du courrier électronique et de la télécopie et l'accès à des services téléphoniques réguliers sont très limités même dans les ministères. Les services sanitaires, les transports routiers et l'alimentation en électricité sont peu développés et irréguliers. La MANUTO, la mission d'appui des Nations Unies, a prolongé jusqu'en 2005 son mandat limité (paix et sécurité), reconnaissant l'absence de progrès réalisés dans les grandes réformes dont le pays a besoin. La portée des activités de l'UNESCO est donc énorme dans tous les secteurs, mais les difficultés de mise en œuvre sont réelles. L'antenne de l'UNESCO à Dili mène une action efficace, mais les programmes sont toujours retardés par des problèmes imprévus - ceux-ci étant dus parfois à la simple négligence des autorités qui ne s'acquittent pas de leurs responsabilités ou à l'impossibilité totale d'établir une quelconque forme de communication. Le groupe des États membres relevant du Bureau de Jakarta a cependant décidé collectivement d'aider le Timor-Leste, la prochaine réunion du groupe devant se tenir à Dili au Timor-Leste en décembre 2004. La stratégie des bureaux multipays de l'UNESCO est donc d'une utilité directe dans ces conditions difficiles.

Bureau multipays d'Almaty

45. Après les énormes difficultés consécutives à l'effondrement de l'Union soviétique (tous les indicateurs ont chuté et la transition s'est accompagnée de coûts sociaux élevés), le **Kazakhstan** connaît une croissance économique forte depuis le milieu des années 1990 (9,5 % en 2002). L'inflation y a été maîtrisée, une monnaie convertible et stable introduite, l'agriculture privatisée avec succès, le secteur bancaire renforcé et la croissance reste élevée, autant de facteurs positifs pour le développement social du pays. Les perspectives concernant le premier Objectif de développement du Millénaire (à savoir, réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici 2015) y sont encourageantes. Toutefois, les populations rurales sont toujours en difficulté. Le chômage (9 % en 2002 selon les sources officielles) est la principale cause de pauvreté.

46. Le pays dépend fortement de l'extraction de pétrole et de minerais et reste tributaire des sociétés étrangères. Sa stratégie de substitution des importations par des productions nationales n'a pas encore porté ses fruits. Les disparités économiques sont gigantesques entre zones urbaines et zones rurales, celles-ci manquant fréquemment d'infrastructures sociales et sanitaires de base. La corruption ronge la société et compromet l'application efficace des lois et la mise en œuvre des mesures législatives et de programmes. Pays en transition, le Kazakhstan conduit un certain nombre de réformes structurelles qui entraînent de fréquents remaniements au sein du gouvernement. La situation politique n'en demeure pas moins généralement stable.

47. Au **Kirghizistan**, les tensions subsistent entre communautés kirghizes et ouzbèkes sur les questions d'accès à la terre et au logement, affectant ainsi les relations interethniques. En 2000, les pouvoirs publics ont tenté d'endiguer l'exode persistant de Russes qualifiés en faisant du russe une langue officielle et en promettant d'accorder la double nationalité à la minorité russe. La situation économique reste difficile, toujours du fait de la transition depuis la période communiste.

La pauvreté y est toujours très élevée mais le pays progresse sur la voie de la réalisation du premier Objectif de développement du Millénaire, grâce aux politiques économiques rationnelles que le pays met en œuvre et à l'appui des institutions financières internationales et des principaux donateurs. Le pays doit néanmoins résoudre des problèmes de gouvernance et les tensions inter-ethniques.

48. La transition du **Tadjikistan** a été assombrie par des flambées de violence. En butte à des problèmes de sécurité persistants et à une conjoncture économique difficile, le secteur agricole exige des réformes : de nombreuses fermes d'État ne sont pas encore privatisées, les réseaux d'irrigation se détériorent et les investissements productifs sont limités. Le chômage atteint des niveaux élevés et les salaires moyens sont très bas (salaire mensuel moyen : 10,6 dollars des États-Unis). La pauvreté touche plus de 80 % des Tadjiks, avec des écarts d'une région à l'autre.

49. L'**Ouzbékistan** est le pays le plus peuplé d'Asie centrale. Selon un rapport de la Banque mondiale de l'été 2003, la croissance économique et les niveaux de vie y sont parmi les plus faibles des pays de l'ex-Union soviétique. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a annoncé en avril 2004 qu'elle réduisait son aide à l'Ouzbékistan en raison de l'incapacité du pays à mettre en œuvre des réformes et de son manque de respect des droits de l'homme. Récemment, le Gouvernement a modifié sa politique monétaire en levant le contrôle des changes pour satisfaire aux obligations prévues par l'article VIII des Statuts du FMI, introduisant ainsi la liberté des changes. Riche en ressources naturelles, notamment en gaz, or, uranium et coton, l'économie ouzbèke se développe et bénéficie d'investissements de la Turquie et d'autres pays.

50. Le pays a connu une vague de violence avec des attentats suicides au début de l'année 2004. L'Ouzbékistan est opposé à une intégration politique plus étroite des pays de l'ex-Union soviétique et s'est retiré du Traité de sécurité collective de la Communauté d'Etats indépendants.

Bureau multipays de Yaoundé

51. Le premier semestre de l'année 2004 aura été marqué par une redynamisation de la coopération avec l'UNESCO. Ce nouvel élan s'est traduit par une attention toute particulière donnée à la **République centrafricaine**, pays en situation de postconflit engagé dans un processus de transition démocratique. A cet égard, à la suite d'une première mission d'identification des besoins dans les domaines de compétences de l'UNESCO, des missions ont été entreprises par des spécialistes de programme des secteurs ED, CI et SC. Au plan pratique, plusieurs actions ont été mises en œuvre : projet de réhabilitation des écoles dans les zones affectées par les conflits ; validation du Plan national EPT ; séminaire de formation des journalistes dans la perspective d'élections pluralistes ; extension de la couverture nationale des radios.

52. S'agissant du **Cameroun**, les activités se sont poursuivies dans plusieurs domaines : l'éducation pour tous avec la mise en œuvre d'un projet de formation des enseignants aux disciplines scientifiques ; l'éducation à la prévention et la sensibilisation au VIH/sida ; la promotion d'une culture de la paix ; le développement de l'implantation des radios communautaires. Une ébauche de plan d'action a par ailleurs été élaborée, visant à la promotion de la diversité culturelle dans le cadre des deux conventions relatives à la préservation et à la protection du patrimoine matériel et immatériel.

53. Enfin, malgré quelques interventions au **Tchad**, notamment dans les domaines de l'éducation et de la communication, une relance cohérente des activités de l'UNESCO doit être initiée. Ce pays fera l'objet d'une attention particulière dans les mois à venir.

Bureau multipays du Mali

54. Pour accroître la visibilité de l'UNESCO, le Bureau s'efforce d'être présent dans toutes les instances de concertation et de coordination du SNU (CCA/UNDAF) et des Partenaires techniques et financiers (PTF), notamment au **Mali**. Ainsi, dans le cadre des travaux de l'UNDAF, l'UNESCO assure la présidence des groupes thématiques suivants : ONUSIDA/Mali ; communication ; genre et droits humains, ainsi que de la Commission thématique "Éducation". Au sein des PTF/Mali, en plus de la participation aux réunions mensuelles, l'UNESCO est chef de file de la Commission thématique "Éducation non formelle". Le Bureau participe en outre, dans toute la mesure du possible, aux rencontres avec les PTF au **Niger** et au **Burkina Faso** et se tient informé des travaux de coordination du SNU au Burkina Faso.

55. Au niveau des politiques nationales, il est utile de mentionner que deux pays du Cluster (Burkina Faso et Mali) ont organisé, au cours de ce premier semestre, leurs tables rondes de bailleurs de fonds, axées principalement sur l'analyse des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Pour le Burkina Faso, le Gouvernement a présenté le CSLP pour 2000-2015, assorti d'un programme d'actions prioritaires pour 2004-2006, qui devait servir de cadre de référence pour déterminer les engagements financiers et techniques des partenaires. Depuis la tenue de la table ronde de 1995, le Burkina Faso a réalisé d'importants progrès dans le domaine des réformes structurelles, de la gouvernance et du développement économique. Cependant, la pauvreté persiste encore et les indicateurs du développement humain restent en deçà des espérances. L'incidence de la pauvreté était estimée à 46,4 % en 2003 et il y a des raisons de croire que les objectifs OMD en la matière ne pourront être atteints. Le Gouvernement escompte une réduction à 35 % d'ici 2015. En matière d'éducation, il est évident que le pays ne pourra pas atteindre l'objectif de 100 % en 2015 (le taux attendu par le gouvernement à l'horizon 2015 est d'environ 86 %). La mise en œuvre du plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDE) a cependant permis d'enregistrer des progrès significatifs ces dernières années (le TBS est passé de 43 % en 2000 à 52,3 % en 2003). Le taux d'alphabétisation est passé de 21 % à peine en 1998, à 32,3 % en 2003.

56. La mise en œuvre au Mali du CSLP, adopté en 2002, a mis en évidence quatre questions essentielles : (i) les indicateurs, leur pertinence et leur qualité ; (ii) la capacité d'absorption des ressources extérieures, notamment dans les Secteurs de l'éducation et de la santé ; (iii) la problématique récurrente de l'harmonisation des politiques et des procédures des partenaires au développement ; (iv) l'appui budgétaire. La stratégie de lutte contre la pauvreté prévoit de réduire celle-ci de 63,8 % en 2001 à 47,5 % en 2006, avec une croissance du PIB de l'ordre de 6,7 % par an sur la période 2002-2006. Pour l'année 2003, l'économie malienne a enregistré un taux de croissance de 6,1 %, contre 4,2 % en 2002. Concernant la situation sociale, on note une amélioration des indicateurs au niveau du Secteur de l'éducation : le taux brut de la scolarisation au premier cycle est passé de 64 % en 2002 à 67 % en 2003. Ces indicateurs devraient sensiblement s'améliorer grâce notamment à la poursuite des projets d'appui au Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) : Éducation IV, financé par la Banque africaine de développement (BAD) et du Programme d'appui au système éducatif (PASED), financé par le PNUD-NORAD-Luxembourg, et pour lequel l'UNESCO est agence d'exécution.

57. En éducation, le bureau s'est employé à poursuivre le plaidoyer en faveur de l'EPT, à renforcer des capacités des ONG/OSC dans la mise en œuvre de l'EPT, et a ciblé son action sur l'éducation préventive et la lutte contre le VIH/sida. Deux projets majeurs ont été mis en œuvre, l'un sur l'amélioration des modules de formation d'enseignants, l'autre sur la promotion de l'éducation préventive dans le milieu des enfants en situation difficile et particulièrement les enfants de la rue avec le double objectif de : (i) permettre l'accès des enfants, notamment les enfants défavorisés, aux

droits fondamentaux tels que stipulés dans la Convention internationale sur les droits de l'enfant ;
(ii) protéger ou amoindrir l'impact de l'épidémie sur cette frange de population très vulnérable.

58. Dans le cadre de la promotion des droits humains, l'UNESCO a lancé un projet de formation à l'intention des élus locaux sur les droits humains, la démocratie locale et la citoyenneté. Ce projet prévoit d'organiser des cycles de formation aux droits de l'homme, à la démocratie participative et à la gouvernance locale dans les régions et le district de Bamako. Ces formations seront conduites dans le cadre d'un processus participatif.

59. L'UNESCO a aidé au renforcement de l'Office de radio télévision du Mali (ORTM) en apportant un appui à la formation des techniciens de la station radio mère et de ceux des quatre stations régionales en charge du transfert des éléments sonores sur support numérique. Cette activité a permis d'élargir l'utilisation des TIC (notamment le DAT : Digital audio tape et le montage numérique) par un nombre plus grand de techniciens. La célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse a par ailleurs donné lieu à plusieurs manifestations, conférences et débats, notamment sur le rôle de la presse en période électorale. La grande couverture médiatique de ces manifestations a contribué à sensibiliser les décideurs et l'opinion publique à ces questions. Dans le domaine de la culture, enfin, plusieurs activités ont été soutenues dans les pays membres concernés, allant de l'intégration de la diversité culturelle dans les politiques nationales, à la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel.

60. Durant le premier semestre de 2004, les pays desservis par le Bureau de Dakar restent marqués par les difficultés économiques et sociales, avec quelques améliorations par rapport au précédent biennium. Au **Cap-Vert** et au **Sénégal** l'évolution des indicateurs économiques et sociaux est positive. Cette stabilité facilite la mise en œuvre des programmes de développement. Au Sénégal, par exemple, le Programme de développement de la formation et de l'éducation rentre dans sa deuxième phase, qui prévoit une meilleure prise en compte des objectifs de l'EPT relatifs au genre et la formation qualifiante des jeunes et des adultes. En **Gambie**, le processus de développement suit son cours dans un contexte économique rendu difficile en raison, notamment, du bas niveau de développement rural et d'un fort taux d'analphabétisme.

61. Le **Libéria** et la **Sierra Leone** tentent de se stabiliser après des années de guerre. En situation de postconflit, ces pays méritent une attention particulière de la part de tous les partenaires, y compris l'UNESCO. La **Guinée** subit les contrecoups des bouleversements dans les pays frontaliers, en particulier en Côte d'Ivoire. Ceci occasionne un afflux incessant de réfugiés et une insécurité grandissante tandis que sur le plan interne les conditions économiques se dégradent.

62. La **Guinée-Bissau** se stabilise sur le plan politique, mais les activités de développement telles que celles de la Banque mondiale et des autres partenaires ont été interrompues ou sont restées longtemps en attente. Le redémarrage est très lent compte tenu de l'étendue des besoins. Le niveau de vie des populations demeure extrêmement bas. La situation sur le plan de l'éducation est également loin d'être satisfaisante même si, suite à l'application de la gratuité scolaire dans les écoles de base, le taux brut de scolarisation a connu une certaine amélioration. Les objectifs du nouveau gouvernement sont (i) l'accroissement de l'accès à l'éducation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement ainsi que (ii) le renforcement des capacités de gestion. Parmi les actions engagées on peut noter les suivantes : construction scolaire et participation communautaire ; réhabilitation des écoles et équipements scolaires ; distribution de manuels et de fournitures ; scolarisation des jeunes filles ; formation des enseignants.

63. D'une manière générale, les interventions du BRED A visent à répondre aux besoins prioritaires des pays du groupe axés sur la formation des enseignants, l'éducation de la petite

enfance, l'enseignement de base, la formation des parlementaires, ainsi que l'éducation et la formation des jeunes filles.

64. Dans le cadre du suivi de MINEDAF VIII, trois conférences sous-régionales, parmi lesquelles celles de la CEDEAO et du PALOPS, ont décidé d'élaborer et de mettre en œuvre des projets concrets visant à favoriser la coopération entre pays et l'intégration sous-régionale. Ainsi, des projets sous-régionaux ont été identifiés et préparés dans les domaines suivants : (i) formation des enseignants, notamment par l'éducation à distance ; (ii) lutte contre le VIH/sida dans le Secteur de l'éducation ; (iii) appui à l'éducation des filles ; (iv) appui à l'enseignement des sciences et de la technologie ; (v) éducation à la citoyenneté ; (vi) formation en planification et gestion de l'éducation ; et (viii) production de matériels didactiques.

65. Le BREDA envisage d'accorder une attention particulière aux pays en situation de postconflit ou en transition (Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone) dans le cadre du présent exercice biennal.

Bureau de l'UNESCO à Nairobi

66. Le Bureau de Nairobi dessert le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda. Au plan de la macroanalyse, le principal changement intervenu au cours des six derniers mois est l'afflux considérable de réfugiés dans certains des pays de ce groupe. En effet, le déclenchement récent des hostilités en République démocratique du Congo a provoqué des déplacements de personnes, dont certaines ont gagné le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. Ce phénomène est lourd de conséquences pour l'exécution des programmes. L'UNESCO pourrait être sollicitée pour élaborer des programmes d'éducation d'urgence à l'intention des réfugiés. En outre, l'exécution du programme ordinaire peut s'en ressentir, en particulier les activités relatives aux réserves de biosphère. En revanche, il est encourageant de constater que la paix revient progressivement au Burundi et il n'est pas impensable que l'ensemble de la région soit bientôt débarrassé des conflits.

67. Sur le front économique, on enregistre une amélioration de la performance dans tous les pays du groupe. Ces pays axent désormais leurs efforts sur le développement et non plus sur la gestion de la crise, ce qui devrait faciliter l'exécution des programmes de l'UNESCO, en particulier ceux qui concernent le développement à long terme, comme les programmes relatifs aux sciences et à l'enseignement supérieur. Ce recentrage ressort des demandes d'aide adressées à l'UNESCO qui portent sur l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur et la formulation de politiques en matière de sciences et de technologie.

68. Au plan sectoriel, les compétences scientifiques et technologiques sont encore faibles. Le problème est aggravé du fait que les moyens de formation (personnel, laboratoires, ouvrages et bibliothèques) sont eux aussi insuffisants. Le développement des ressources humaines en sciences et en technologie s'en trouve donc compromis. Toutefois, la quasi-totalité des universités ont récemment modernisé leur infrastructure de TIC. Il est donc désormais possible de faire appel, dans des proportions limitées, aux TIC comme outil d'enseignement, ce qui permet d'intensifier le processus de renforcement des capacités.

69. Certains pays de la région ont pris conscience du rôle important que la politique scientifique et technologique joue dans l'exploitation des ressources scientifiques et technologiques au service du développement socioéconomique. Cet aspect a été souligné au niveau régional, lors du Forum des ministres africains des sciences et de la technologie tenu en 2003 dans le cadre du NEPAD. À ce sujet, certains États membres de la sous-région ont sollicité l'aide de l'UNESCO pour la révision de leur politique nationale en matière de science et de technologie ou pour se doter d'une telle politique.

70. L'eau, qui joue un rôle déterminant dans le développement socioéconomique, est devenue la ressource naturelle qui pose les problèmes les plus aigus en Afrique, du fait que la majorité des populations n'ont pas accès, dans des conditions satisfaisantes, à une eau potable salubre et un assainissement approprié. Près d'un tiers des pays africains souffrent d'une pénurie chronique d'eau, alors que la demande ne cesse parallèlement de croître. L'alimentation en eau douce de qualité, en particulier, demeure en particulier une priorité absolue. Une planification, une gestion et une exploitation rationnelles des ressources en eau constituent le point de départ pour libérer le continent de la pauvreté et du sous-développement. Il est nécessaire de concevoir et de pratiquer une gestion intégrée des ressources en eau, qui mette notamment davantage l'accent sur la conservation et le stockage.

71. L'exécution des programmes relatifs à la culture a mis en évidence la nécessité d'inscrire les activités d'éducation et de sensibilisation du public dans une démarche plus intégrée. Il convient que l'UNESCO préconise une approche globale de tous les aspects de l'éducation centrée sur le patrimoine et qu'elle rattache cette dernière à des problématiques plus larges.

Bureau de l'UNESCO à Moscou

72. Des changements politiques notables sont intervenus depuis janvier 2004 au sein du groupe de pays desservis par le Bureau de Moscou, en particulier en ce qui concerne la **Fédération de Russie**. Peu de temps avant les élections présidentielles, le Président Vladimir Poutine a annoncé la mise en place d'un nouveau gouvernement et une réforme de l'administration. Le nombre des ministres a été ramené de 30 à 17 et toutes leurs fonctions ont été profondément remaniées. Par la suite, M. Poutine a été réélu président. Les réformes gouvernementales se poursuivent et, à ce jour, de nombreux ministères ne sont pas encore complètement réorganisés et ne disposent pas d'effectifs complets, ce qui a entravé l'exécution des programmes et entraîné certains retards.

73. En **Tchéchénie**, l'assassinat du Président Akhmad Kadyrov a empêché le démarrage d'un projet phare, portant sur le relèvement du système éducatif dans ce pays. On s'attend à ce que l'exécution de la plupart des activités soit reportée après les élections présidentielles, prévues en août 2004.

74. En **Géorgie**, M. Saakashvili a été élu Président après la "révolution des roses" de 2003. En rétablissant l'autorité centrale dans la région de l'Adjarie, il a consolidé son pouvoir.

75. L'**initiative Caucase** de l'UNESCO s'est poursuivie, à travers plusieurs activités visant à favoriser la coopération entre scientifiques et experts des trois pays du Caucase dans différents secteurs d'intérêt de l'UNESCO. Des réunions régionales d'experts ont été organisées dans le domaine de la culture et en ce qui concerne le programme sur L'homme et la biosphère de l'UNESCO. Si la situation politique n'a pas évolué, les possibilités de coopération au niveau des experts semblent par contre s'être légèrement améliorées.

76. Certains pays ont adopté des réglementations relativement libérales en ce qui concerne la liberté de la presse, en particulier dans la région du Caucase mais, dans d'autres pays, la situation de la presse reste une source de préoccupation.

77. L'épidémie de VIH/sida suscite de vives inquiétudes dans les pays desservis par le Bureau de Moscou. Plusieurs pays connaissent des taux d'infection alarmants. L'épidémie fait des ravages parmi les jeunes. Selon le Centre fédéral de lutte contre le sida, 67 % de toutes les infections par le VIH diagnostiquées dans la Fédération de Russie concernent la tranche d'âge des 15-25 ans ; parmi les cas répertoriés, c'est dans le groupe d'âge des 20-29 ans que l'incidence du VIH est la plus

élevée. Il convient toutefois de mentionner que le problème suscite une prise de conscience croissante et une volonté accrue de renforcer le dispositif national de lutte contre le VIH.

78. La zone de l'ex-Union soviétique est encore traversée par d'importants courants migratoires, qui entraînent des problèmes tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Il est nécessaire de renforcer les capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des migrations afin que l'insertion sociale des migrants s'effectue de façon pacifique et pour promouvoir les droits des migrants.

79. Le processus de ratification, par les pays de ce groupe, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, avance lentement et il est peu probable que des progrès soient réalisés en 2004-2005. Parmi les différents facteurs qui expliquent cette lenteur, il faut mentionner le respect insuffisant et la violation des droits sociaux et économiques de la population en général, le coût élevé des mesures requises au titre de la Convention et le fait que les pays de la CEI élaborent actuellement des réglementations internes dans ce domaine.

80. La persistance des problèmes politiques, économiques et sociaux dans les régions en proie à des conflits armés ou sortant d'un conflit (Tchéchénie, Daguestan, Haut-Karabakh, Pridnestrovie) alimente la xénophobie et l'intolérance et nécessite parfois l'intervention d'un médiateur pour stabiliser la situation. Un sentiment plus affirmé d'appartenance nationale se fait jour parmi la population des jeunes États, soucieuse de revendiquer son identité nationale, surtout lorsqu'elle est confrontée à des réformes socioéconomiques douloureuses. Il en résulte des poussées de nationalisme qui ne manquent pas d'avoir des incidences sur les droits des minorités nationales et ethniques.

81. Après des années de transition difficile et de réformes économiques parfois pénibles, nombre de pays de la CEI sont entrés maintenant dans une nouvelle phase de développement. Des instruments de mesure tels que l'indicateur du développement humain mis au point par le PNUD montrent que les conditions de vie se sont améliorées pour la plupart des individus au sein de la CEI depuis la fin des années 90 ; certains indicateurs régionaux n'en demeurent pas moins très préoccupants. Dans les zones reculées et en milieu rural, en particulier, les indicateurs de développement restent insatisfaisants.

82. Les structures scientifiques, de même que de nombreuses autres fonctions de service public, demeurent sous-financées dans les pays du groupe, ce qui continue d'entraver le fonctionnement des instituts scientifiques, dont plusieurs jouissent pourtant d'une réputation mondiale dans leur domaine de compétence. Si la situation s'améliore en Russie, d'autres pays du groupe connaissent encore des problèmes aigus du fait que de nombreux spécialistes hautement qualifiés quittent le secteur scientifique, voire le pays.

Bureau multipays de Santiago

83. Le Bureau régional et la CEPALC ont préparé le Séminaire de haut niveau sur "Le financement et la gestion de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes" qui s'est tenu à San Juan, Porto Rico, le 30 juin 2004, à l'occasion de la 30^e session de la CEPALC. Ce premier séminaire de haut niveau a réuni des ministres de l'éducation et de l'économie de pays de la région afin d'examiner et d'arrêter des stratégies visant à mobiliser des ressources financières pour l'Éducation pour tous et à en améliorer l'utilisation. Des organismes multilatéraux ont également été invités afin de renforcer les alliances en faveur de l'Éducation pour tous.

84. Les pays de la région ont besoin d'être vigoureusement appuyés pour atteindre les objectifs de Dakar et de Saint-Domingue d'ici 2015. À cet égard, un projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) a été approuvé lors de la Réunion régionale des ministres de l'éducation tenue à La Havane, en novembre 2002. Le PRELAC propose cinq orientations stratégiques que les pays doivent suivre pour atteindre les objectifs de l'EPT. L'une d'elles, *"la responsabilité sociale de l'éducation : une nécessité pour obtenir des engagements quant à son développement et ses résultats"*, souligne la nécessité de fournir un effort important pour améliorer la gestion et l'utilisation des ressources financières déjà allouées à l'éducation, mais aussi la nécessité d'en accroître le montant. Le Séminaire de haut niveau des ministres de l'éducation et des finances a représenté une occasion unique d'obtenir du secteur public qu'il s'engage plus fermement à assurer le financement et la gestion de l'éducation, ce qui est nécessaire pour améliorer l'efficacité des systèmes éducatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes. Comme l'avaient suggéré l'Argentine, le Brésil, le Pérou et le Venezuela lors de la Conférence générale de l'UNESCO, la conversion de créances est un moyen de trouver d'autres sources de financement pour l'éducation.

85. Pour fournir un support aux débats du séminaire, l'UNESCO et la CEPALC ont élaboré un document contenant une analyse et des recommandations qui s'intitule "Financement et gestion de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes". Ce document contient une analyse de la situation de l'éducation dans la région, une étude du rôle de la gestion des systèmes éducatifs dans les processus d'apprentissage des élèves et une prévision des coûts et des possibilités de financement de l'éducation à l'horizon 2015.

Bureau multipays de Quito

86. Pendant les six premiers mois de l'année en cours, la coopération dans la région andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) a été renforcée par des consultations et une réunion des commissions nationales pour l'UNESCO tenue à Quito, en mars. Il est possible de développer la coopération à partir des fonds de démarrage fournis par l'UNESCO en s'attachant à des questions plus stratégiques et essentielles, ce qui permettrait de contribuer à la réalisation des ODM et d'aider les gouvernements dans le processus de mondialisation et de libéralisation de leurs économies.

87. Au Bureau de l'UNESCO à Quito, qui est aussi un bureau régional pour la communication et l'information, une importance particulière est accordée aux nouvelles technologies dans différents secteurs, et la création de villes numériques, par exemple, est encouragée.

88. L'évolution politique de la région continue d'être le reflet d'une grande complexité en matière de gouvernance en raison de l'interaction de très gros facteurs de risque comme les cartels de la drogue, les activités paramilitaires et les guérillas. La question de la gouvernance a pris de plus en plus d'importance et s'est traduite par des exigences spécifiques dans plusieurs domaines : lutte contre la corruption, respect des droits de l'homme, transparence dans les processus de gouvernement, participation accrue du citoyen, orientation des investissements publics et relations entre l'État, la société civile et les secteurs public et privé. Dans ce contexte politique, la pauvreté, la marginalisation, l'inégalité sociale et la dette extérieure sont des préoccupations interdépendantes.

89. Les attentes vis-à-vis de l'UNESCO portent sur des aspects aussi importants que l'aide à la définition de stratégies et de politiques de nature à relever les principaux défis qui viennent d'être décrits. Il convient de souligner l'importance accordée au travail avec les populations autochtones et les communautés d'origine africaine qui représentent une part importante de la population totale des Andes. Une attention particulière est portée au patrimoine matériel et immatériel, et des sites actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Îles Galapagos, Cartagena de Indias, Cuenca, etc.) continuent de faire l'objet d'un suivi spécial.

90. La recherche d'un développement durable, l'élimination de la pauvreté et l'utilisation des TIC sont des thèmes qui débouchent sur des alliances avec différents acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région, comme pour le projet ART élaboré en partenariat avec le PNUD/UNOPS, la Commission européenne, l'OMS et l'OIT. Ce grand projet international a pour objet de développer de nouveaux modes d'action en faveur du développement humain durable en insistant sur des aspects spécifiques (comme la commercialisation pour favoriser l'économie et l'emploi ; la mise en place de réseaux de services ; la formation et l'éducation ; la promotion et la mise en valeur de la richesse culturelle et de l'identité des peuples ; la gouvernance et la protection civile et sociale).

Bureau multipays de Beijing

91. Le Bureau de Beijing qui couvre cinq pays de la sous-région de l'Asie de l'Est, à savoir la République populaire démocratique de Corée, le Japon, la Mongolie, la République populaire de Chine et la République de Corée, s'occupe d'une sous-région qui partage une longue et riche tradition historique et culturelle.

92. En **Chine**, le gouvernement a inauguré officiellement le Forum national sur l'EPT en décembre 2003. Le Ministère de l'éducation et le groupe thématique des Nations Unies sur l'éducation de base sont convenus d'associer le Forum national sur l'EPT et le Forum sur l'éducation du groupe thématique des Nations Unies afin de créer une synergie entre les efforts fournis aux échelons national et international en faveur de l'EPT en Chine. L'Organisation copréside le groupe thématique des Nations Unies sur l'éducation de base. Le Gouvernement chinois a accordé la priorité à l'éducation rurale et le Premier Ministre en a souligné l'importance dans son rapport à la deuxième session du 10e Congrès national du peuple, en mars 2004. L'UNESCO a fourni une assistance à des experts chinois en éducation rurale par l'intermédiaire du Centre international de formation et de recherche pour l'enseignement rural (INRULED). Il convient également de noter que l'écart de développement économique entre la Chine orientale et la Chine occidentale s'est creusé. Le Gouvernement a publié les statistiques de 2003 sur le VIH/sida (840.000 personnes séropositives et 80.000 malades du sida). L'UNESCO a participé activement aux travaux du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida et coopère aussi au projet ONUSIDA/FAP sur "le VIH/sida et l'EPT : les enfants séropositifs et touchés par le VIH/sida".

93. Par ailleurs, les droits de l'homme des travailleurs migrants qui quittent les zones rurales pour les zones urbaines constituent un problème qui commence à se poser en Chine. L'UNESCO a favorisé l'ouverture d'un dialogue entre collectivités locales, universitaires et ONG, en particulier sur la question des travailleuses migrantes. La Chine accorde beaucoup d'importance à la préservation du patrimoine culturel immatériel des minorités ethniques. L'UNESCO a fourni une assistance pour assurer la préservation et la revitalisation des langues menacées de certaines minorités ethniques. Grâce à des fonds-en-dépôt japonais, l'UNESCO a aidé l'Association chinoise de littérature et d'art populaires à rassembler et enregistrer des chansons folkloriques de dix groupes ethniques minoritaires pour en faire un alphabet phonétique international. La Chine a accueilli la 28e session du Comité du patrimoine mondial à Suzhou, du 28 juin au 7 juillet 2004.

94. En **République populaire démocratique de Corée**, après près de deux ans de préparation, le Plan national d'action pour l'EPT a été achevé et l'UNESCO est en train d'y apporter ses observations.

95. En **Mongolie**, l'UNESCO a appuyé une campagne d'une semaine sur l'EPT. Grâce à des fonds-en-dépôt coréens, le projet "Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan national d'action pour l'EPT" a pour objet de renforcer les capacités nationales de planification et de mise en œuvre de l'EPT. L'UNESCO a facilité l'organisation du Séminaire national sur la mise en place d'une politique de la science et de la technologie en Mongolie, qui s'est tenu en mai 2004 ; un plan

directeur élaboré à partir des recommandations d'une mission d'évaluation de l'UNESCO organisée en 2003, a été approuvé par les participants, y compris tous les ministères concernés. Le Gouvernement mongol a décidé de s'associer au Réseau asiatique de politique scientifique et technologique (STEPAN). L'UNESCO a apporté une aide financière à l'Institut international d'études des civilisations nomades (IISNC).

96. Pour l'ensemble des cinq pays couverts par le Bureau, la coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO et le Centre de Macao pour la coordination et la mise en œuvre des activités de programme de l'UNESCO s'est renforcée grâce à des consultations régulières, en particulier la réunion sous-régionale annuelle des secrétaires généraux des commissions nationales d'Asie de l'Est et le Festival UNESCO des jeunes artistes d'Asie de l'Est (CPAF). La cinquième réunion sous-régionale devait se tenir à Séoul le 31 juillet 2004 et le CPAF 2004 devait être accueilli par la commission nationale coréenne pour l'UNESCO et la ville de Suwon, du 29 au 31 juillet 2004. Le Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN) est un des plus actifs à l'échelon sous-régional dans le domaine scientifique et il bénéficie de l'appui de son secrétariat désormais installé au Bureau de Beijing.

Cent soixante-dixième session

170 EX/4
Partie II
PARIS, le 20 août 2004
Original anglais/français

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

PARTIE II

**Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur
de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2004-2005
(document 32 C/5 approuvé)
État au 30 juin 2004
N° 34**

RÉSUMÉ

La partie II du document 170 EX/4 contient :

- A. Le rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005 : conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005 (*résolution 32 C/85, paragraphes A(b) et (e)*), le Directeur général présente au Conseil exécutif :
- (i) un rapport sur les ajustements des crédits approuvés pour 2004-2005, pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal, et
 - (ii) les virements de crédits entre articles budgétaires qui sont proposés comme suite à ses décisions concernant les modifications apportées à la structure du Secrétariat.

Décision requise : paragraphe 9.

- B. Le tableau de bord de l'exécution du programme en 2004-2005 (document 32 C/5 approuvé) au 30 juin 2004.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

A. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2004-2005

- I. Ajustements des crédits approuvés pour 2004-2005 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal**
- II. Virements de crédits entre articles budgétaires proposés comme suite aux modifications apportées à la structure du Secrétariat**

Annexe Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2004-2005

B. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE (TABLEAU DE BORD)

I. Présentation du Programme et budget pour 2004-2005

- Figure 1 Évolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1981 à 2005 (Croissance nominale et croissance réelle)
- Figure 2 Répartition des crédits du budget ordinaire pour 2004-2005
- Figure 3 Répartition du budget total pour 2004-2005 (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) entre les dépenses de personnel et les dépenses au titre des activités et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme et la direction/administration
- Figure 4 Répartition du budget ordinaire pour 2004-2005 entre les dépenses de personnel et les dépenses au titre des activités et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme et la direction/administration
- Figure 5 Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de fonds et par grand programme
- Figure 6 Programmes opérationnels extrabudgétaires : allocations et dépenses

II. Exécution du programme au 30 juin 2004

- Tableau 1 Exécution globale par article budgétaire principal - Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires (Dépenses, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation)
- Tableau 2 Exécution du programme par article budgétaire principal et par source de financement principale - Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires (Dépenses, à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation)
- Tableau 3 Utilisation des fonds décentralisés par article budgétaire principal et par région
- Tableau 4 Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels

Tableau 5	Exécution du Programme de participation par région
Tableau 6	État des effectifs et analyse des dépenses de personnel
Tableau 7	Exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds
Tableau 8	Exécution des programmes extrabudgétaires par région
Tableau 9	Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur
Annexe	Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire par axe d'action

INTRODUCTION

1. Le "Tableau de bord de l'exécution du programme" est un document technique qui vise à faciliter l'examen et l'évaluation par le Conseil exécutif des aspects budgétaires de l'exécution des programmes approuvés au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires. Le document a été progressivement remanié afin de faciliter l'interprétation des figures et des tableaux, accompagnés, le cas échéant, d'explications et d'observations. En ce qui concerne le présent document, les modifications ci-après ont été introduites :

- (a) Aux fins d'un examen synthétique et efficace de la situation budgétaire globale, les informations habituellement présentées séparément au Conseil exécutif, c'est-à-dire le "Rapport sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005" et le "Tableau de bord de l'exécution du programme" ont été regroupés dans un seul document. Le présent document se compose donc des deux parties ci-après :

Partie A Rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005

Partie B "Tableau de bord de l'exécution du programme" au 30 juin 2004.

- (b) Le document présente, pour la première fois, un état global de la situation des fonds ordinaires et des ressources extrabudgétaires dans les trois tableaux suivants :
- Exécution globale par article budgétaire principal, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation (tableau 1)
 - Exécution du programme par principal article budgétaire et par principale source de financement (tableau 2)
 - Utilisation des fonds décentralisés par article budgétaire et par région (tableau 3).

Dans ces tableaux, pour chaque article budgétaire sont indiquées les allocations et les dépenses au titre tant du budget ordinaire que des fonds extrabudgétaires.

- (c) Dans le cadre de ce bilan global intégrant les ressources ordinaires et extrabudgétaires, il a été jugé préférable de présenter les allocations et les dépenses relatives aux fonds extrabudgétaires, qui financent habituellement des projets pluriannuels en termes de montants annuels et non plus semestriels. Cela correspond mieux au cycle réel de gestion des ressources extrabudgétaires et évite des erreurs d'interprétation quant aux fonds reportés des années précédentes.
- (d) Dans une volonté de simplification, tous les chiffres sont maintenant présentés en milliers de dollars.

2. Les débats récents sur la mise en œuvre du programme ont mis l'accent sur la priorité qu'il convient d'accorder à une gestion axée sur les résultats par rapport au suivi traditionnel par postes de dépenses. Le Secrétariat s'efforce en conséquence de trouver un autre mode de présentation des états financiers qui permettrait de privilégier l'analyse des résultats obtenus. Pour le moment, le présent document contient des données concernant trois catégories de dépenses que les États membres ont souhaité examiner plus particulièrement, à savoir l'assistance temporaire, les voyages officiels et les services contractuels (réf. décision 166 EX/3.1.1). Ces catégories ont fait l'objet d'un examen approfondi dont les résultats sont consignés dans le tableau 4.

3. En outre, en raison du fait que les fonds d'un montant de 2,1 millions de dollars des États-Unis reportés de l'exercice biennal 2002-2003, dont l'utilisation a été approuvée par le Conseil exécutif à sa 169^e session (décision 169 EX/6.3), sont clairement destinés à la régularisation de dépenses non liquidées et au renforcement des mesures de sécurité, les dépenses relatives à ces fonds reportés ne figurent pas dans le présent document. Toutefois, pour que le taux d'utilisation des fonds reportés puisse faire l'objet d'un examen, un rapport sera présenté à cette fin lors des futures sessions du Conseil exécutif, quand les résultats financiers de 2002-2003 auront été certifiés par le Commissaire aux comptes. En conséquence, le présent document ne fait référence qu'au budget approuvé figurant dans le document 32 C/5, sans les fonds reportés.

4. En ce qui concerne l'exécution du programme, il convient de noter que le taux global (dépenses par rapport aux allocations) enregistré au 30 juin 2004 est dans l'ensemble conforme à l'objectif correspondant à la période écoulée, tant pour ce qui est du budget ordinaire que des ressources extrabudgétaires. Le taux d'exécution est de 24,5 % pour le budget ordinaire (alors que le taux théorique de 25 %) et de 48,1 % pour les fonds extrabudgétaires (contre 50 % en théorie).

5. Néanmoins, pour les activités prévues au titre du budget ordinaire dont le taux d'exécution indiqué à l'annexe de la partie B est supérieur à 40 % ou inférieur à 10 %, des explications sont fournies, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, dans lesquelles le Directeur général est invité à inclure "dans les futurs rapports sur l'exécution du Programme et budget, une section distincte dans laquelle seront indiquées, avec des explications pertinentes, les activités pour lesquelles il existera un écart de plus ou moins 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues".

A. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2004-2005

I. Ajustements des crédits approuvés pour 2004-2005 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal

6. Conformément à l'alinéa (b) du paragraphe A de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005, le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2004-2005 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer au financement des frais de fonctionnement d'unités permanentes hors Siège. Le Directeur général a le plaisir de fournir ci-dessous des informations sur les dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice :

Source	Affectation	Montant \$
--------	-------------	---------------

Grand programme I - Éducation

(paragraphe 01001-01606 du document 32 C/5 approuvé)

A. Gouvernements

• Commission allemande pour l'UNESCO	Contribution au lancement de la version arabe du manuel <i>Comment porter plainte pour violation des droits de l'homme ?</i>	1.238
• Commission allemande pour l'UNESCO	Contribution à la publication en langue espagnole de l'ouvrage de Hüfner par le Secteur de l'éducation	3.000
• Ministère royal norvégien des affaires étrangères	Contribution à la mise en œuvre du projet sur l'exode des compétences et le marché de la main-d'œuvre universitaire et intellectuelle	22.000

B. Autres contributions

• Banque mondiale, région Afrique	Contribution à l'appui de la Conférence des ministres de l'éducation des pays membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) à Yaoundé, 14-17 janvier 2004	25.000
• Banque mondiale, région Afrique	Contribution à l'appui de la Conférence des ministres de l'éducation des pays lusophones d'Afrique (PALOP) et de la Guinée équatoriale organisée à Sao Tomé, 12-13 janvier 2004	60.000

Source	Affectation	Montant \$
• Banque mondiale, région Afrique	Contribution au Forum africain des parlementaires pour l'éducation (FAPED) réuni à Port Louis (Maurice), 16-19 février 2004	20.000
• Agence intergouvernementale de la francophonie	Contribution pour trois réunions organisées par le BREDA-Dakar (CEDEAO, CEMAC et PALOP)	14.634
• Microsoft, Nigéria	Contribution à l'Atelier sur les bibliothèques virtuelles (Virtual Library Workshop)	936
• Hewlett Packard, Nigéria	Contribution à l'Atelier sur les bibliothèques virtuelles (Virtual Library Workshop)	1.170
• Omatek Computers Limited, Nigéria	Contribution à l'Atelier sur les bibliothèques virtuelles (Virtual Library Workshop)	1.170
• International Telecommunications Co., Nigéria	Contribution à l'Atelier sur les bibliothèques virtuelles (Virtual Library Workshop)	1.170
• Bureau d'appui à la coopération canadienne (BACC), Cameroun	Contribution au projet "Culture de la paix avec et par les jeunes"	6.044
• UNICEF, Cambodge	Contribution à des activités relatives au VIH/sida à l'appui de l'étude du Ministère de l'éducation sur les conduites à risque chez les jeunes	12.300
• UNICEF, Ouzbékistan	Contribution à des activités dans le cadre du projet de prévention du VIH/sida	500
• Save the Children	Contribution en faveur du projet de réseau INEE	8.000
• UNICEF	Contribution en faveur du projet de réseau INEE	10.000
• Conseil norvégien pour les réfugiés	Contribution en faveur du projet de réseau INEE	10.000
• Union européenne	Contribution aux activités de recensement scolaire 2002-2003	10.563
• Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND)	Contribution aux activités relatives à l'enseignement supérieur dans le monde cinq ans après la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur	30.000

Source	Affectation	Montant \$
• Fondation Irini, Suisse	Contribution au Réseau du système des écoles associées	6.154
• Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Contribution (premier versement) à l'appui d'un atelier régional à Santiago (Chili), 26-27 février 2004	25.000
• Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Contribution au séminaire sur l'EPT organisé à Santiago (Chili) les 23 et 24 septembre 2003	6.000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution à l'atelier de lutte contre la pauvreté chez les jeunes filles en milieu rural, 19-22 février 2004, Islamabad	5.120
• Organisation internationale du Travail (OIT), Liban	Contribution à l'atelier régional sur l'EFTP	14.998
• Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Érythrée	Contribution à l'impression de manuels scolaires	720
• Concern Worldwide, Somalie	Contribution à l'impression de manuels scolaires	5.625
• Institut de coopération internationale de la Confédération allemande pour l'éducation des adultes (IIZ/DVV)	Contribution au Forum Asie centrale sur l'EPT	1.500
• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Cambodge	Contribution à des activités relatives au VIH/sida	20.000
Total, GP I		322.842

Grand programme II - Sciences exactes et naturelles
(paragraphe 02001-02607 du document 32 C/5 approuvé)

A. Gouvernements

- | | | |
|--|---|--------|
| • Ministère du développement international (DFID), Royaume-Uni | Contribution en faveur du projet relatif à l'évaluation des ressources en eaux souterraines en Afrique australe | 74.627 |
|--|---|--------|

Source	Affectation	Montant \$
<ul style="list-style-type: none"> Ministère du développement international (DFID), Royaume-Uni 	Contribution en faveur de la mise en place du Réseau mondial sur la gestion des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides (G-WADI)	91.853
<ul style="list-style-type: none"> Délégation permanente de la Principauté d'Andorre 	Contribution pour la réalisation d'une étude de cas sur les conflits et la coopération dans le bassin du lac Titicaca	35.000
<ul style="list-style-type: none"> Ministère des affaires étrangères, France 	Contribution pour l'organisation d'un atelier régional de formation en gestion et en résolution des conflits dans six réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest	68.664
<ul style="list-style-type: none"> Département d'État des états-Unis d'Amérique 	Contribution en faveur d'une collaboration scientifique convenue d'un commun accord entre l'UNESCO, le CIUS et les académies nationales des sciences et du génie (NAS et NAE) des États-Unis	500.000
B. Autres contributions		
<ul style="list-style-type: none"> Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Autriche 	Contribution en faveur d'un cours de formation sur l'application des techniques relatives aux isotopes artificiels à l'étude des eaux souterraines organisé au Caire (Égypte)	30.000
<ul style="list-style-type: none"> Zentrum für Entwicklungsforschung (ZEF), Allemagne 	Contribution à l'extension du programme hydrologique HELP	89.074
<ul style="list-style-type: none"> Comité national du PHI/PHO d'Allemagne, Institut fédéral d'hydrologie, Coblenz (Allemagne) 	Contribution en faveur de l'organisation et de la mise en place du cours de formation relatif à l'atelier sur la contamination des eaux souterraines organisé à Bangkok (Thaïlande) du 26 avril au 4 mai 2004	18.281
<ul style="list-style-type: none"> Fondo Ecuatoriano Populorum Progressio (FEPP) 	Contribution à la réalisation du film vidéo sur la Réserve de biosphère de Yasuni	2.000
<ul style="list-style-type: none"> Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) 	Contribution en faveur de l'organisation de la réunion du Conseil de coordination d'ArabMAB à Beyrouth (Liban), mars 2004	7.497

Source	Affectation	Montant \$
• US Geological Survey (USGS)	Contribution en faveur des activités du Consortium international sur les glissements de terrain visant à réduire les risques de glissements de terrain	13.600
• Light House Foundation, Allemagne	Contribution au forum "Vision des jeunes sur la vie dans les îles" qui sera organisé en liaison avec la grande réunion internationale qui se tiendra à Maurice	48.780
• National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA)	Contribution au projet CSI dans la mer d'Andaman relatif à la place des populations autochtones vivant dans les zones maritimes protégées de la mer d'Andaman en Thaïlande	5.000
• Banco Central del Ecuador	Contribution à la publication d'un ouvrage de recherche volcanologique intitulé "Las Montañas Volcánicas del Ecuador" (Les montagnes volcaniques en Équateur) et à la mise en œuvre d'activités dans ce domaine	18.000
• Exposition internationale de Saragosse, 2008	Contribution en faveur d'activités dans le domaine de l'eau à Saragosse	2.370
• Qatar Petroleum	Contribution en faveur d'activités scientifiques à Doha (Qatar)	30.028
Total, GP II		1.034.774
Grand programme III - Sciences sociales et humaines <i>(paragraphe 03001-03606 du document 32 C/5 approuvé)</i>		
A. Gouvernements		
• Ministère des finances de l'État du Niger, Nigéria	Contribution à la célébration de la deuxième Journée mondiale de la philosophie au Nigéria	1.937
• Direction du développement et de la coopération, Section des affaires multilatérales, Suisse	Contribution aux publications du MOST	7.133
Total, GP III		9.070

Source	Affectation	Montant \$
Grand programme IV - Culture <i>(paragraphe 04001-04607 du document 32 C/5 approuvé)</i>		
A. Gouvernements		
• Délégation permanente d'Oman	Contribution au Plan Arabia adopté par le Conseil exécutif à sa 161e session (document 161 EX/20)	2.000
• Gouvernement norvégien	Contribution au projet "Redonner vie au quartier historique de Betlemi à Tbilissi" (expertise régionale et internationale)	16.740
• Pays-Bas	Contribution à la publication des actes de la Conférence de l'UNESCO sur les langues menacées	9.219
B. Autres contributions		
• SOREAD 2M, Casablanca	Contribution au projet "Soutien à FES"	2.838
• Lord Wilson Heritage Trust, Hong Kong	Contribution au projet de publication d'études de cas de l'UNESCO en vue de la remise des prix 2002 pour la conservation du patrimoine de la région Asie-Pacifique	8.718
• S.E. Sheikh Ghassa Shaker, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO	Contribution au plan d'action pour la sauvegarde de l'espace culturel du district de Boysun (Ouzbékistan)	50.000
• S.E. Sheikh Ghassa Shaker, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO	Contribution au plan d'action pour la sauvegarde de l'épopée As-Sirah al-Hilaliyya (Égypte)	50.000
• Fondation Asie-Europe (ASEF)	Contribution (1er versement) à l'organisation de l'atelier de formation "De la tradition à l'innovation, design et innovation dans les formes esthétiques traditionnelles" (février 2004, Thaïlande) dans le cadre du label d'excellence décerné à des produits artisanaux d'Asie du Sud-Est	17.176
• Fondation Asie-Europe (ASEF)	Contribution (2e et dernier versement) à l'organisation de l'atelier de formation ASEF-UNESCO-AHPADA sur l'artisanat	4.294
Total, GP IV		160.985

Source	Affectation	Montant \$
--------	-------------	---------------

Grand programme V - Communication et information

(paragraphe 05001-05606 du document 32 C/5 approuvé)

A. Gouvernements

- | | | |
|---|--|--------|
| • Commission nationale monégasque pour l'UNESCO | Contribution au programme "Babel Mémoire du monde" pour l'activité relative aux projets phares régionaux | 26.408 |
|---|--|--------|

B. Autres contributions

- | | | |
|---|--|--------|
| • Remickaite Rasa, New York | Contribution en faveur de la Bibliothèque universitaire nationale de Bosnie | 594 |
| • Fondation William et Flora Hewlett | Contribution à la mise au point d'un projet d'éducation à l'aide des TIC en Palestine qui sera mis en œuvre dans le cadre d'INFOJEUNESSE | 30.000 |
| • Fondation Safadi | Contribution à la promotion de l'EPT par la réduction du fossé numérique dans les écoles publiques | 20.000 |
| • Plate-forme sur les TIC au service du développement | Contribution à des activités menées en collaboration dans le domaine des TIC et du multilinguisme | 10.710 |
| • Fondation Guillermo Cano, Colombie | Contribution au Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO- Guillermo Cano | 12.500 |
| • Agence canadienne de développement international (ACDI), Canada | Contribution au Prix Jean Dominique pour la liberté de la presse | 2.000 |

Total, GP V	102.212
--------------------	----------------

Titre II.C - Services liés au programme

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)

- | | | |
|---|--|---------|
| • Commission européenne | Contribution au Forum Euro-Méditerranée, 17-19 janvier 2004, UNESCO, Paris | 115.677 |
| • M. Ara Abramian
Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO | Contribution au financement de publications pour le Colloque international sur le dialogue entre les cultures et les civilisations | 40.0000 |

Total, BSP	155.677
-------------------	----------------

Source	Affectation	Montant \$
--------	-------------	---------------

Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration

Coûts indirects pour les bureaux hors Siège au titre de la gestion et de la coordination hors Siège (BFC)

Les contributions suivantes ont été versées par des gouvernements au titre des frais de fonctionnement des bureaux hors Siège :

• Mozambique	Bureau de Maputo	5.564
• Népal	Bureau de Katmandou	18.840
• Pakistan	Bureau d'Islamabad	17.736
• Costa Rica	Bureau de San José	24.430
• Cuba	Bureau de La Havane	20.500
• Thaïlande	Bureau de Bangkok	4.678
• Équateur	Bureau de Quito	41.250
• Roumanie	Bureau de Bucarest	7.724
	Total, Coûts indirects	140.722
	Total général, dons et contributions spéciales	1.926.282

II. Virements de crédits entre articles budgétaires proposés comme suite aux modifications apportées à la structure du Secrétariat

7. Le paragraphe A(e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2004-2005 dispose que "Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que, pour ce qui est du Titre II.A du budget, les lignes budgétaires afférentes aux programmes et domaines d'action correspondant à une résolution de programme de la Conférence générale constitueront des articles budgétaires". En conséquence, le Directeur général soumet la proposition de virements de crédits entre articles budgétaires ci-après, comme suite à sa décision de restructurer le Secrétariat :

- (a) **Transfert du Service des manifestations culturelles** : en vue de renforcer les synergies et d'accroître l'efficacité de la stratégie de communication, le budget du Service des manifestations culturelles a été viré du Titre III.D Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège (ADM) au Titre II.C Information du public (BPI). Ce budget se décompose comme suit :

Coûts d'activités : \$ 128.500
Dépenses de personnel : \$ 464.700

En conséquence, le virement porte sur un montant total de : **\$ 593.200**

- (b) **Transfert du Conseil d'appel** du Titre I.B Normes internationales et affaires juridiques (LA) au Titre III.D Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège (ADM). Le budget de fonctionnement du Conseil d'appel qui doit être viré en conséquence s'élève à :

	\$ 130.600
Montant total des virements de crédits proposés entre articles budgétaires	\$ 723.800

L'incidence de ces virements sur les secteurs et bureaux concernés est la suivante :

Titre I.B	Normes internationales et affaires juridiques (LA)	(\$ 130.600)
Titre II.C	Information du public (BPI)	\$ 593.200
Titre III.D	Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège (ADM)	(\$ 462.600)
Total		\$ 0

8. Il convient de rappeler que les virements ci-dessus entre articles budgétaires n'ont pas d'incidence sur le montant du budget total. Le **tableau révisé des ouvertures de crédits** qui tient compte des dons et contributions spéciales ci-dessus ainsi que des virements proposés entre articles budgétaires figure en **Annexe de la Partie A**.

PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ

9. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les dons et les contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, ainsi que les virements entre articles budgétaires qu'il propose d'opérer à l'intérieur des crédits ouverts, conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 32e session (*Résolution 32 C/85, paragraphe A(b) et (e)*), le document 170 EX/4 Partie II et les recommandations de sa Commission financière et administrative à ce sujet (170 EX/...),
2. Note qu'en conséquence de ces dons et contributions spéciales, le Directeur général a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de 1 .926.282 dollars se répartissant comme suit :

	\$
Titre II.A - Grand programme I	322.842
Titre II.A - Grand programme II	1.034.774
Titre II.A - Grand programme III	9.070
Titre II.A - Grand programme IV	160.985
Titre II.A - Grand programme V	102.212
Titre II.C - Services liés au programme	155.677
Titre III - Soutien de l'exécution du programme (Coûts indirects pour les bureaux hors Siège)	140.722
Total	1.926.282

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure au paragraphe **6** du document 170 EX/4 Partie II ;
4. Approuve les virements entre articles budgétaires d'un montant de **723.800 dollars** à l'intérieur des crédits ouverts ;
5. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits annexé à la présente décision.

Annexe
Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2004-2005

Article budgétaire	32 C/5 approuvé	32 C/5 approuvé et ajusté (169 EX/Déc., 6.3)	virements proposés		32 C/5 approuvé et ajusté
			(i) Dons reçus	(ii) Virements entre articles budgétaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION					
A. Organes directeurs					
1. Conférence générale	6 135 300	6 401 300			6 401 300
2. Conseil exécutif	7 958 700	8 010 400			8 010 400
Total, Titre I.A	14 094 000	14 411 700	0	0	14 411 700
B. Direction <i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Evaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques)</i>	18 378 700	18 469 800		(130 600)	18 339 200
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	3 579 500	3 579 500			3 579 500
TOTAL, TITRE I	36 052 200	36 461 000	0	(130 600)	36 330 400
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME					
A. Programmes					
Grand programme I - Education					
I. Personnel	48 215 600	48 479 000			48 479 000
II. Activités					
I.1 L'éducation de base pour tous					
I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés	21 692 200	21 915 400	178 007		22 093 407
I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT	14 133 100	14 232 200	41 563		14 273 763
I.2 Edifier des sociétés "apprenantes"					
I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle	4 826 200	4 828 500	44 998		4 873 498
I.2.2 Education et mondialisation	2 150 900	2 200 800	53 154		2 253 954
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation					
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000	4 591 000			4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	5 100 000	5 100 000			5 100 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900 000	1 900 000			1 900 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000	1 100 000			1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000 000	2 000 000			2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	2 200 000			2 200 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux*	1 960 000	1 960 000	5 120		1 965 120
Total, grand programme I	109 869 000	110 506 900	322 842	0	110 829 742
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles					
I. Personnel	30 594 300	30 778 600			30 778 600
II. Activités					
II.1 Sciences, environnement et développement durable					
II.1.1 L'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	8 992 500	9 010 300	341 205		9 351 505
II.1.2 Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations	3 013 200	3 022 100	108 189		3 130 289
II.1.3 Sciences de la terre : Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes	1 374 300	1 374 300	31 600		1 405 900
II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières	811 100	811 100	53 780		864 880
II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	4 795 800	4 795 800			4 795 800
II.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement					
II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur	5 835 100	5 918 100	500 000		6 418 100
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	1 105 400	1 105 400			1 105 400
Projets relatifs aux thèmes transversaux*	1 710 000	1 774 700			1 774 700
Total, grand programme II	58 231 700	58 590 400	1 034 774	0	59 625 174

Article budgétaire	32 C/5 approuvé	32 C/5 approuvé et ajusté (169 EX/Déc., 6.3)	virements proposés		32 C/5 approuvé et ajusté
			(i) Dons reçus	(ii) Virements entre articles budgétaires	
	\$	\$	\$	\$	\$
B. Programme de participation	23 000 000	23 000 000			23 000 000
C. Services liés au programme					
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	3 164 000	3 178 500			3 178 500
2. Programme de bourses	2 522 600	2 537 100			2 537 100
3. Information du public	14 516 100	14 604 900		593 200	15 198 100
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 068 400	7 112 900	155 677		7 268 577
5. Elaboration du budget et suivi de son exécution	4 154 200	4 176 300			4 176 300
Total, Titre ILC	31 425 300	31 609 700	155 677	593 200	32 358 577
TOTAL, TITRE II	386 020 400	387 875 100	1 785 560	593 200	390 253 860
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION					
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	18 511 000	18 547 300	140 722		18 688 022
B. Relations extérieures et coopération	23 194 000	23 342 700			23 342 700
C. Gestion des ressources humaines	30 800 300	30 979 200			30 979 200
D. Administration, entretien et rénovation des bâtiments du Siège	100 164 800	101 987 326		(462 600)	101 524 726
TOTAL, TITRE III	172 670 100	174 856 526	140 722	(462 600)	174 534 648
TOTAL, TITRES I-III	594 742 700	599 192 626	1 926 282	0	601 118 908
Réserve pour les reclassements	1 500 000	1 500 000			1 500 000
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	13 757 300	11 417 300			11 417 300
TOTAL DES CREDITS APPROUVES ET AJUSTES	610 000 000	612 109 926	1 926 282	0	614 036 208

* *Thèmes transversaux :*

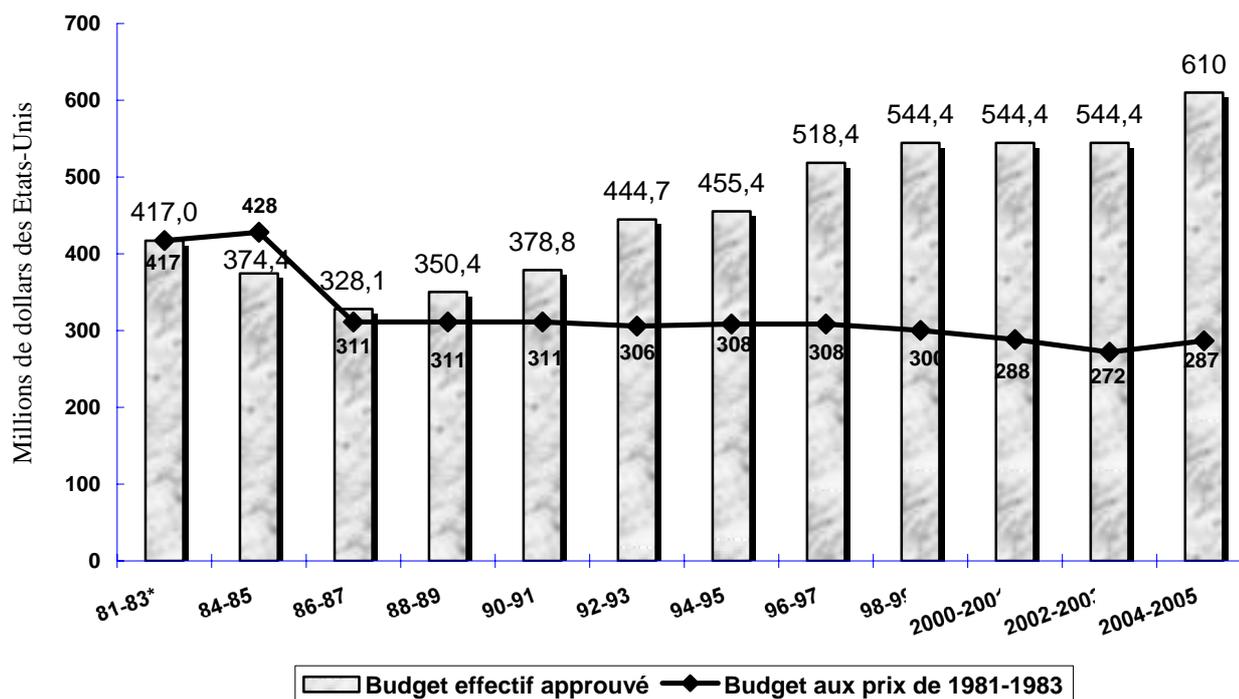
1. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.
2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

**B. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION
DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE
(TABLEAU DE BORD)**

I. Présentation du Programme et budget pour 2004-2005

Figure 1

**Évolution du budget ordinaire de l'UNESCO de 1981 à 2005
(Croissance nominale et croissance réelle)**



La figure 1 permet de comparer l'évolution du budget sur plus de dix exercices biennaux en **valeur nominale** (soit le plafond budgétaire approuvé) et en **valeur réelle** correspondant au volume de ressources réellement disponibles pour mener à bien le programme de travail compte tenu de la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation. Les prix ayant servi pour l'établissement du budget 1981-1983 sont pris pour base de référence

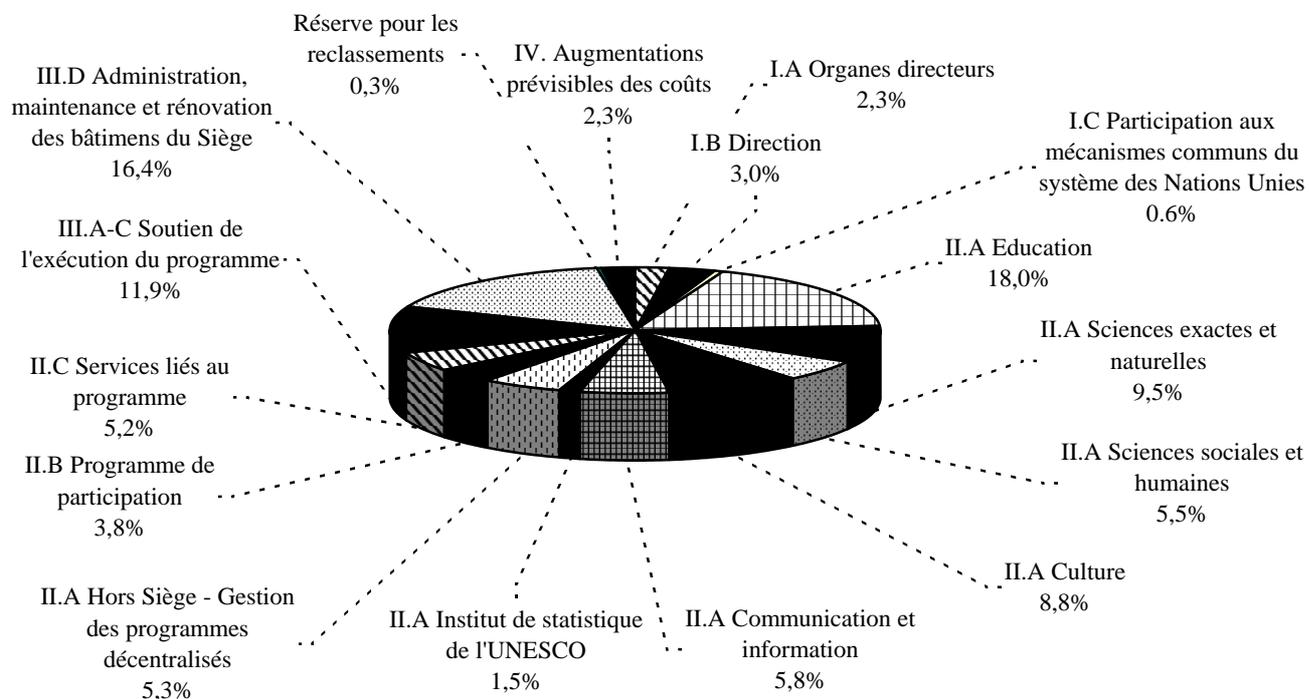
Observations

Malgré une tendance à l'augmentation du budget en **valeur nominale**, c'est-à-dire en dollars (voir la suite croissante de "panneaux"), les ressources subissent en réalité une détérioration significative en **valeur réelle**, sauf pour l'exercice en cours (2004-2005), qui pour la première fois depuis 1984-1985, affiche une croissance réelle positive. En général, l'Organisation est ainsi amenée à gérer des fonds qui vont en diminuant en termes réels et donc à rechercher constamment toutes les possibilités de s'assurer des gains d'efficacité.

* Chiffre correspondant aux deux tiers du budget triennal.

Figure 2

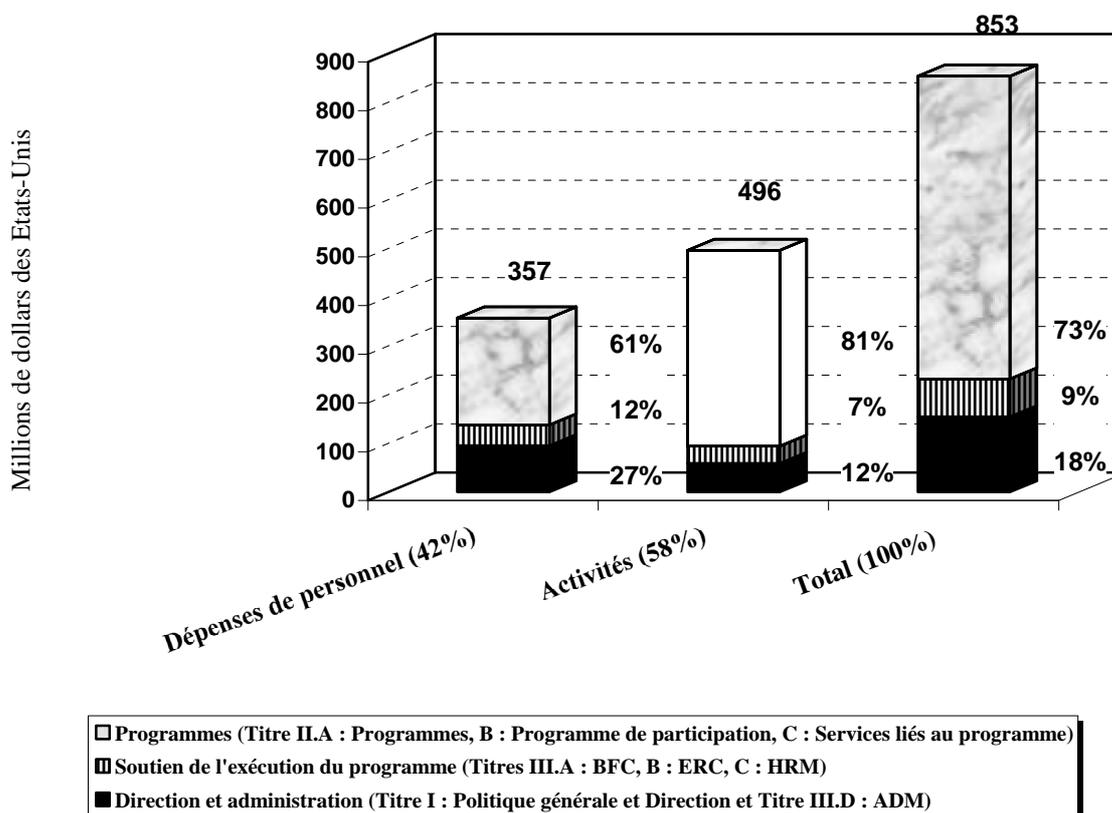
Répartition des crédits du budget ordinaire pour 2004-2005



La figure 2 indique la répartition du budget ordinaire en fonction des titres budgétaires figurant dans le document 32 C/5 approuvé (page XXI).

Figure 3

**Répartition du budget total pour 2004-2005
(budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)
entre les dépenses de personnel et les dépenses au titre des activités
et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme
et la direction/administration**



Le budget total (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) se subdivise en dépenses de personnel et dépenses au titre des activités, représentées respectivement par les deux premières colonnes. Chacune des trois colonnes se décompose en "programme", "soutien de l'exécution du programme" et "direction et administration".

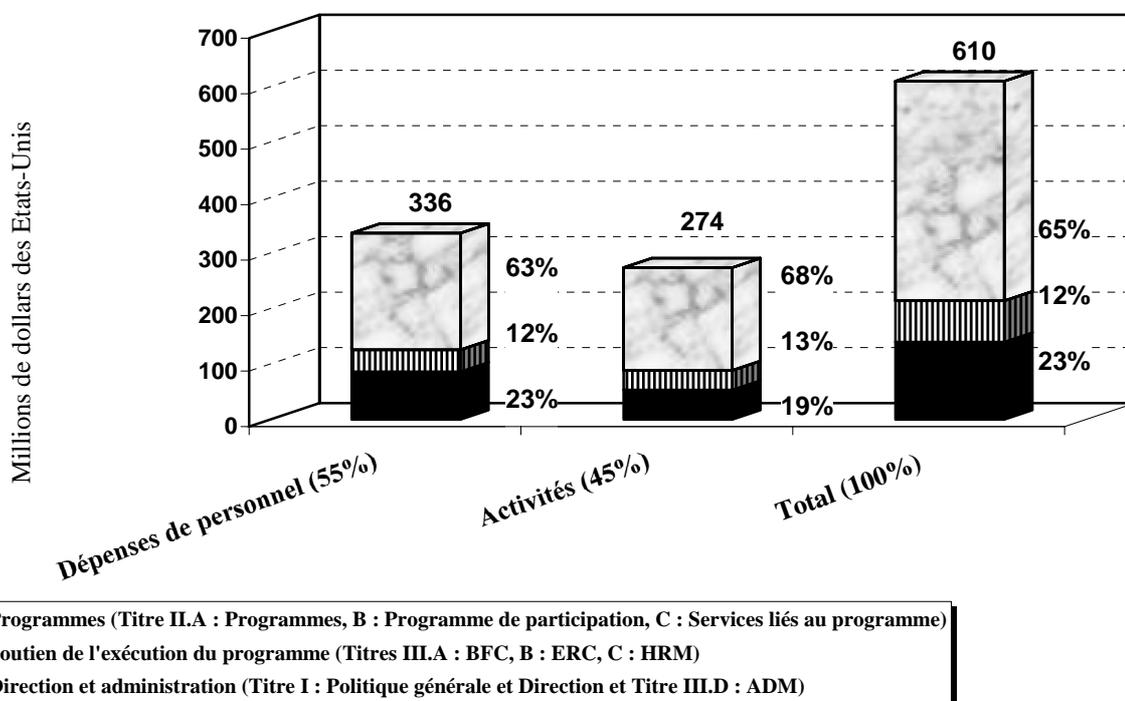
Cette analyse inclut le Titre IV du budget ordinaire mais ne tient pas compte du montant de 2,1 millions de dollars reportés de l'exercice précédent. En ce qui concerne les fonds extrabudgétaires, l'analyse se fonde sur le niveau des ressources reçues ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme au moment de l'élaboration du document 32 C/5 (243,5 millions de dollars). Pour les deux types de fonds, les coûts de personnel incluent exclusivement les coûts des postes établis.

Observations

Ce graphique montre que le poids relatif des postes établis au sein du budget total (budget ordinaire plus fonds extrabudgétaires) est de 42 %, contre 58 % pour les activités. Le poids relatif de la "direction et administration" et du "soutien de l'exécution du programme" dans le budget total s'établit à 27 %, tandis que le poids relatif de la "direction et administration" *stricto sensu* représente 18 % de ce budget.

Figure 4

**Répartition du budget ordinaire pour 2004-2005
entre les dépenses de personnel et les dépenses au titre des activités
et entre le programme, le soutien de l'exécution du programme
et la direction/administration**



La figure 4 concerne uniquement le budget ordinaire. Celui-ci se subdivise en dépenses de personnel et dépenses au titre des activités, représentées respectivement par les deux premières colonnes. Chacune des trois colonnes se décompose en "programme", "soutien de l'exécution du programme" et "direction/administration".

Cette analyse inclut le Titre IV du budget ordinaire mais ne tient pas compte du montant de 2,1 millions de dollars reporté de l'exercice précédent. Les coûts de personnel incluent exclusivement les coûts des postes établis.

Observations

Les coûts de personnel pèsent relativement plus lourd dans le budget ordinaire, où ils représentent 55 % (figure 4), contre 42 % seulement du budget total (figure 3). Cela tient au fait que le personnel permanent financé par le budget ordinaire participe également à l'exécution des programmes extrabudgétaires de l'UNESCO. En revanche, le nombre de postes établis financés par les ressources extrabudgétaires demeure relativement limité. La "direction/administration" et "le soutien de l'exécution du programme" représentent 35 % du budget ordinaire (figure 4) contre 27 % du budget total (figure 3). Cela tient au fait que les services administratifs sont financés par le budget ordinaire, mais soutiennent à la fois les activités du Programme ordinaire et les projets extrabudgétaires. Néanmoins, les ressources extrabudgétaires contribuent également au financement des frais généraux par le biais des fonds collectés au titre des dépenses d'appui.

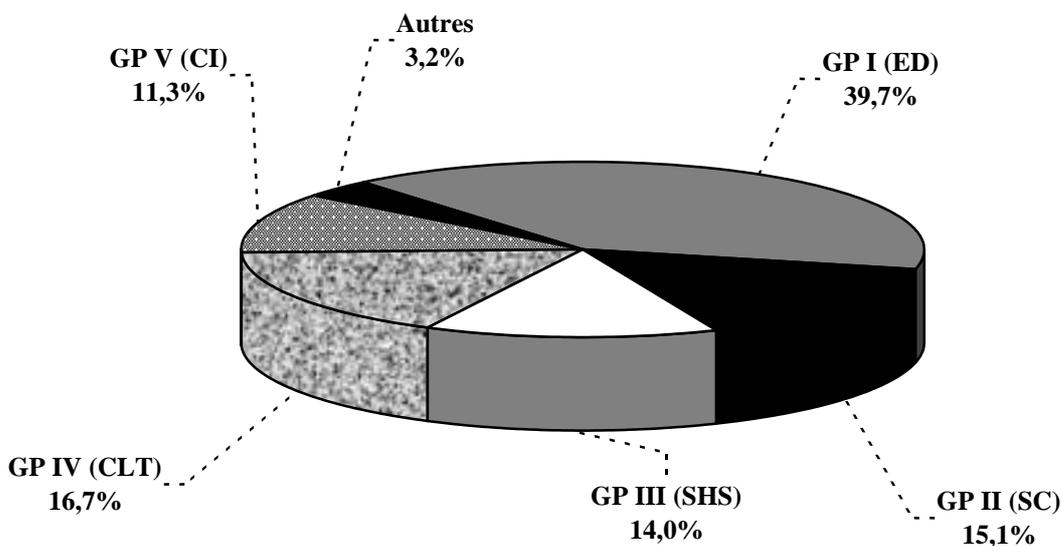
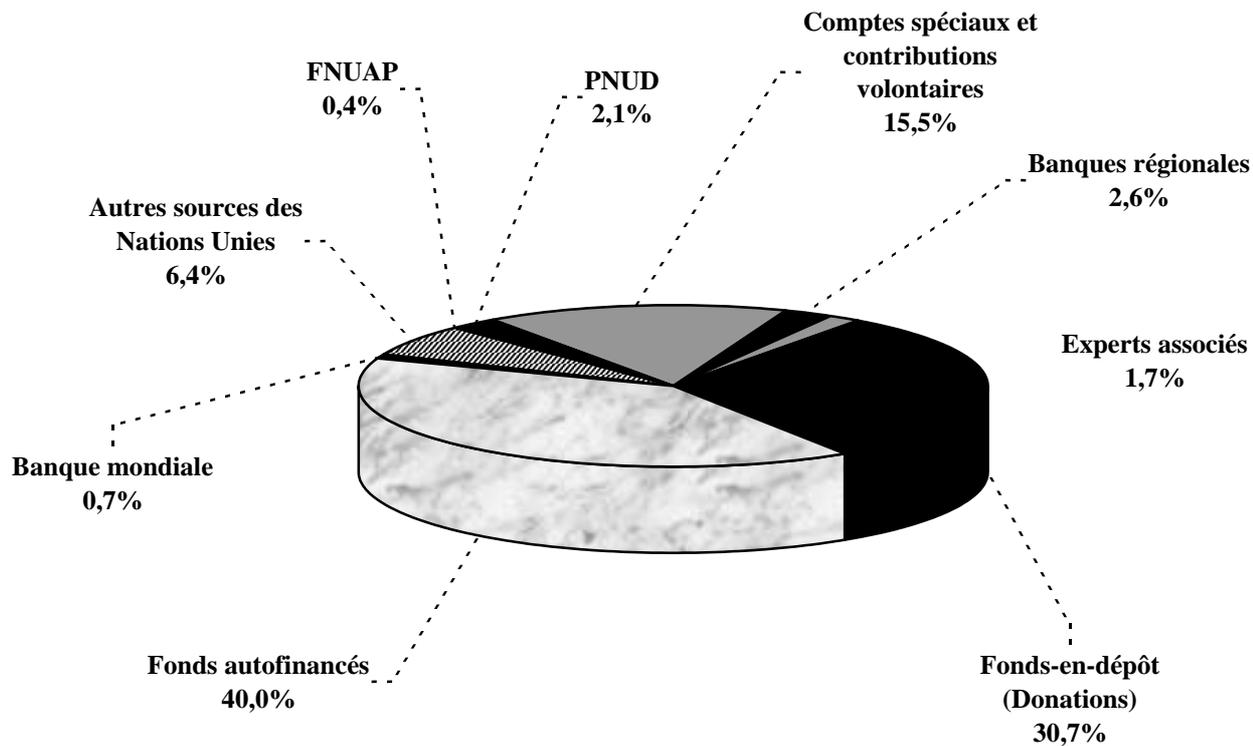
Dans le budget approuvé dans le document 32 C/5, les dépenses de personnel représentent 55 % du budget ordinaire. Leur poids relatif a diminué par rapport au budget approuvé dans le document 31 C/5, où il atteignait 59 %.

Figure 5

Programmes opérationnels extrabudgétaires
par source de fonds et par grand programme

Allocations au 30 juin 2004
(6 mois)

Total : 262,7 millions de dollars des États-Unis



L'analyse des ressources extrabudgétaires pour l'année 2004 a été faite sur une base annuelle contrairement aux analyses antérieures où la logique biennale propre au Programme ordinaire était appliquée. Compte tenu de la spécificité de la gestion des projets extrabudgétaires (logique pluriannuelle), l'analyse sur un biennium masque l'effet du report des fonds non utilisés en fin d'exercice. Ce qui induit un taux d'exécution automatiquement plus élevé.

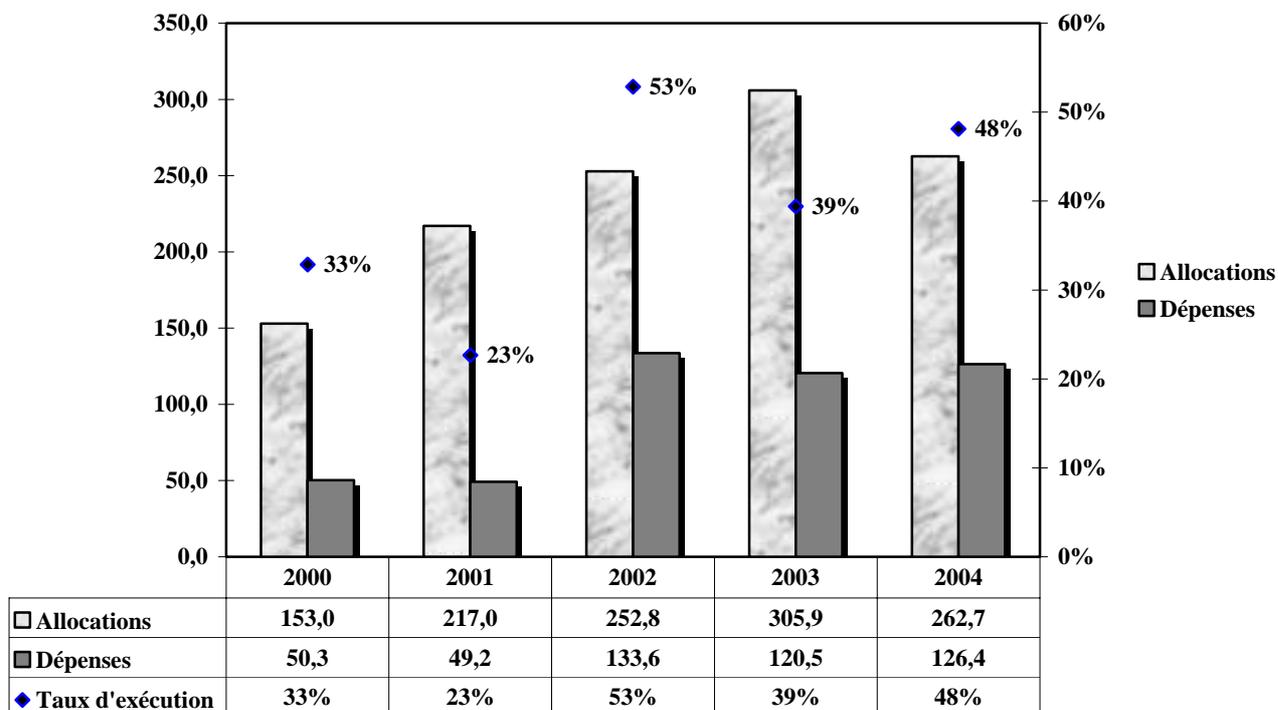
La figure 5 comprend deux graphiques qui montrent respectivement les allocations au 30 juin 2004 par source de fonds et par grand secteur de programme.

- Les fonds-en-dépôt au profit des donateurs, majoritairement au Brésil, constituent toujours une part importante des ressources extrabudgétaires avec 35,8 % du total des allocations. Il y a aussi une nette progression des fonds-en-dépôt sous forme de donations qui sont passées de 63,1 millions de dollars (20,6 % des allocations) à 80,6 millions de dollars (30,7 %). Les comptes spéciaux connaissent également une sensible croissance.
- Le graphique des allocations par grand programme montre que le Secteur de l'éducation est toujours le principal bénéficiaire des ressources extrabudgétaires avec 39,6 % des allocations. Il convient toutefois de noter une diminution des ressources allouées à ce secteur car il exécutait la totalité du programme "Pétrole contre nourriture".

Figure 6

Programmes opérationnels extrabudgétaires

**Allocations et dépenses au 30 juin 2004
(6 premiers mois)
(en milliers de dollars des États-Unis)**



La figure 6 illustre l'évolution des allocations et dépenses sur les cinq premiers semestres des cinq dernières années. Les allocations incluent les fonds non dépensés reportés de l'année précédente. L'on constate une progression constante des allocations entre 2000 et 2003. Entre 2003 et 2004 les allocations ont baissé de 14,1 %. En effet la fin du programme "Pétrole contre nourriture", comme expliqué précédemment, a fait baisser ces allocations de 115,8 millions de dollars de juin 2003 à juin 2004 soit -37,9 %. Ce qui signifie que les autres ressources extrabudgétaires ont progressé de 23,8 %. Il faut souligner que l'UNESCO, par le biais de la coopération bilatérale (fonds-en-dépôt), participe à la reconstruction de l'Iraq dans ses domaines de compétence. On notera que le taux d'exécution de 48 % sur les six premiers mois indique un bon rythme global d'exécution des projets.

II. Exécution du programme au 30 juin 2004

Tableau 1

Exécution globale par article budgétaire principal

Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

(Dépenses, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation au 30 juin 2004)

Afin de présenter un état d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, ce nouveau **tableau 1** fait apparaître l'exécution globale, par article budgétaire principal, du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation couvrant ainsi la totalité des fonds se rapportant à chaque article budgétaire.

En ce qui concerne le budget ordinaire, le tableau inclut, comme d'habitude, le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à sa 169e session ainsi que des ajustements de crédits concernant des dons et des virements entre articles budgétaires, détaillés dans la Partie II.A du présent document, qui sont proposés pour approbation par le Conseil exécutif à sa 170e session.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

Observations

Le taux global d'exécution du Programme ordinaire au 30 juin 2004, qui est de 24,5 %, est conforme à l'objectif de 25 % correspondant à la période écoulée. En particulier s'agissant des programmes (Titre II.A) et du soutien de l'exécution du programme et l'administration (Titre III), les taux ont dépassé cet objectif. Pour ce qui est des ressources extrabudgétaires, le taux d'exécution au 30 juin 2004 est comparable à celui enregistré pour la même période en juin 2003. Le taux global d'exécution des programmes extrabudgétaires pour les six premiers mois de 2004 est de 48,1 %, ce qui correspond plus ou moins au taux indicatif de 50 % devant théoriquement être atteint pour la première moitié de l'année.

Une explication du faible taux d'exécution du Programme de participation figure dans les observations relatives au tableau 5.

Tableau 1
Exécution globale du programme par article budgétaire principal
(Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les dépenses de personnel et le Programme de participation)
au 30 juin 2004
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Article budgétaire	Budget ordinaire				Ressources extrabudgétaires		
	32 C/5 approuvé	Crédits ouverts pour les plans de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs							
1. Conférence générale	6 135	6 137	647	10,5	-	-	-
2. Conseil exécutif	7 959	7 975	2 192	27,5	-	-	-
Total, Titre I.A	14 094	14 112	2 839	20,1	-	-	-
B. Direction							
3. Direction générale	2 428	2 438	674	27,6	-	-	-
4. Cabinet du Directeur général	7 116	7 163	1 566	21,9	443	342	77,2
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	5 504	5 522	815	14,8	1 167	508	43,5
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 331	3 216	681	21,2	-	-	-
Total, Titre I.B	18 379	18 339	3 736	20,4	1 610	850	52,8
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies							
	3 580	3 580	561	15,7	-	-	-
TOTAL, TITRE I	36 052	36 031	7 136	19,8	1 610	850	52,8
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME							
A. Programmes							
I Education	109 869	110 455	28 966	26,2	104 070	54 639	52,5
II Sciences exactes et naturelles	58 232	59 451	14 029	23,6	39 556	20 902	52,8
III Sciences sociales et humaines	33 337	33 440	7 222	21,6	36 842	19 449	52,8
IV Culture	53 380	53 750	12 832	23,9	43 943	21 174	48,2
V Communication et information	35 541	35 745	7 997	22,4	29 749	7 534	25,3
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	4 510	50,0	84	42	50,0
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	32 216	32 275	8 951	27,7	-	-	-
Total, Titre II.A	331 595	334 137	84 507	25,3	254 244	123 740	48,7
B. Programme de participation							
	23 000	23 000	606	2,6	-	-	-
C. Services liés au programme							
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	3 164	3 179	836	26,3	169	101	59,8
2. Programme de bourses	2 523	2 537	415	16,3	-	-	-
3. Information du public	14 516	15 198	3 784	24,9	19	8	42,1
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 068	7 251	1 957	27,0	671	452	67,4
5. Elaboration du budget et suivi de son exécution	4 154	4 176	1 102	26,4	-	-	-
Total, Titre II.C	31 425	32 341	8 094	25,0	859	561	65,3
TOTAL, TITRE II	386 020	389 478	93 206	23,9	255 103	124 301	48,7
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION							
A. Gestion et coordination des unités hors Siège							
	18 511	18 676	7 473	40,0	96	49	51,0
B. Relations extérieures et coopération							
	23 194	23 321	6 075	26,0	5 556	1 166	21,0
C. Gestion des ressources humaines							
	30 800	30 979	7 160	23,1	88	40	45,5
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège							
	100 165	100 524	28 604	28,5	229	10	4,4
TOTAL, TITRE III	172 670	173 500	49 311	28,4	5 969	1 265	21,2
TOTAL, TITRES I-III	594 743	599 009	149 653	25,0	262 682	126 416	48,1
Réserve pour les reclassements	1 500	1 500	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS							
	13 757	11 417	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	610 000	611 926	149 653	24,5	262 682	126 416	48,1

Tableau 2

Exécution du programme par article budgétaire principal et par source de financement principale Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires (Dépenses, à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation, au 30 juin 2004)

Afin de présenter un état d'ensemble de l'exécution du programme (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), le **tableau 2** fait apparaître l'exécution des **activités de programme** par article budgétaire principal et par source de financement principale tant pour le budget ordinaire que pour les ressources extrabudgétaires (le budget ordinaire ne comprend ni les dépenses de personnel ni le Programme de participation).

Comme d'habitude, ce tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et prend en compte les virements de crédits de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à sa 169e session, ainsi que les virements budgétaires concernant des dons et les virements entre articles budgétaires, détaillés dans la Partie II.A du présent document, qui sont proposés pour approbation par le Conseil exécutif à sa 170e session.

En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

Observations

Le taux d'exécution global des activités au titre du budget ordinaire au 30 juin 2004 s'établit à 27,2 %, ce qui est conforme à l'objectif de 25 % correspondant à la période écoulée. Le taux d'exécution des programmes extrabudgétaires pour les six premiers mois de 2004 s'établit à 52,4 % pour les sources des Nations Unies et à 47,7 % pour les autres sources, ce qui, dans les deux cas, correspond plus ou moins au taux indicatif de 50 % devant théoriquement être atteint pour la première moitié de l'année.

Tableau 2
Exécution du programme par article budgétaire principal et par source de financement principale
Budget ordinaire (à l'exclusion des dépenses de personnel et du Programme de participation)
et ressources extrabudgétaires au 30 juin 2004
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Article budgétaire	Budget ordinaire				Sources des Nations Unies			Autres sources		
	32 C/5 approuvé	Crédits ouverts pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION										
A. Organes directeurs										
1. Conférence générale	5 491	5 491	477	8,7	-	-	-	-	-	-
2. Conseil exécutif	6 532	6 532	1 883	28,8	-	-	-	-	-	-
Total, Titre I.A	12 023	12 023	2 360	19,6	-	-	-	-	-	-
B. Direction										
3. Direction générale	459	459	204	44,6	-	-	-	-	-	-
4. Cabinet du Directeur général	446	446	150	33,7	-	-	-	443	342	77,2
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	1 312	1 312	240	18,3	-	-	-	1 167	508	43,5
6. Normes internationales et affaires juridiques	386	255	19	7,5	-	-	-	-	-	-
Total, Titre I.B	2 602	2 471	613	24,8	-	-	-	1 610	850	52,8
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies										
	3 580	3 580	561	15,7	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE I	18 204	18 073	3 533	19,6	-	-	-	1 610	850	52,8
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME										
A. Programmes										
I Education	61 653	61 976	17 393	28,1	12 936	6 334	49,0	91 134	48 305	53,0
II Sciences exactes et naturelles	27 637	28 672	6 917	24,1	2 705	1 562	57,7	36 851	19 340	52,5
III Sciences sociales et humaines	14 994	15 003	3 101	20,7	192	95	49,5	36 650	19 354	52,8
IV Culture	19 413	19 574	4 925	25,2	5 534	2 635	47,6	38 409	18 539	48,3
V Communication et information	17 087	17 190	3 380	19,7	1 847	1 553	84,1	27 902	5 981	21,4
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	4 510	50,0	-	-	-	84	42	50,0
Total, Titre II.A	149 805	151 435	40 225	26,6	23 214	12 179	52,5	231 030	111 561	48,3
C. Services liés au programme										
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	582	582	238	40,9	-	-	-	169	101	59,8
2. Programme de bourses	1 519	1 519	46	3,0	-	-	-	-	-	-
3. Information du public	4 130	4 259	877	20,6	-	-	-	19	8	42,1
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 784	1 940	857	44,2	14	-	-	657	452	68,8
5. Elaboration du budget et suivi de son exécution	206	206	38	18,4	-	-	-	-	-	-
Total, Titre II.C	8 221	8 505	2 056	24,2	14	-	-	845	561	66,4
TOTAL, TITRE II	158 025	159 939	42 281	26,4	23 228	12 179	52,4	231 875	112 122	48,4
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION										
A. Gestion et coordination des unités hors Siège										
	14 639	14 779	6 278	42,5	-	-	-	96	49	51,0
B. Relations extérieures et coopération										
	4 350	4 350	1 664	38,2	-	-	-	5 556	1 166	21,0
C. Gestion des ressources humaines										
	15 302	15 302	3 168	20,7	-	-	-	88	40	45,5
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège										
	33 876	33 878	11 771	34,7	-	-	-	229	10	4,4
TOTAL, TITRE III	68 167	68 310	22 880	33,5	-	-	-	5 969	1 265	21,2
TOTAL, TITRES I-III	244 396	246 322	68 695	27,9	23 228	12 179	52,4	239 454	114 237	47,7
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COÛTS										
	6 570	6 570	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	250 966	252 892	68 695	27,2	23 228	12 179	52,4	239 454	114 237	47,7
TOTAL	250 966	252 892	68 695	27,2	23 228	12 179	52,4	239 454	114 237	47,7

Tableau 3

Utilisation des fonds décentralisés par article budgétaire principal et par région

Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires (Dépenses consacrées aux activités hors Siège, à l'exclusion des dépenses de personnel, au 30 juin 2004)

Le **tableau 3** fait apparaître l'utilisation des fonds décentralisés au 30 juin 2004 pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration). Afin de présenter un état intégré de l'exécution des activités, ce tableau met en regard les deux sources de financement : budget ordinaire et ressources extrabudgétaires. En outre, il indique pour la première fois une **ventilation par région** des crédits du budget ordinaire.

Les allocations et les dépenses concernant les fonds décentralisés comprennent les allocations financières aux instituts au titre du grand programme I - Éducation - qui sont considérées comme intégralement utilisées dès qu'elles ont été virées aux comptes spéciaux des instituts. Il en résulte un taux élevé de décentralisation (71,6 %) pour ce grand programme. Si l'on exclut les instituts, le taux de décentralisation pour l'Éducation s'établit à 44,3 % au 30 juin 2004.

En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

Observations

Les fonds décentralisés représentent 43 % du budget ordinaire total pour les activités et leur taux d'utilisation s'établit à 27 % au 30 juin 2004. Ce taux traduit une exécution dynamique des programmes décentralisés et est globalement conforme à l'objectif de 25 % correspondant à la période écoulée. En ce qui concerne le Titre II - Programmes et services liés au programme - près de 60 % du montant total des crédits ouverts au budget ordinaire pour les activités est décentralisé et alloué aux unités hors Siège, où le taux d'exécution s'établit à 23 %.

En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, 61 % du montant total des allocations pour 2004 est décentralisé. Le taux d'exécution pour les six premiers mois de 2004 s'établit à 46,6 %, ce qui est proche du taux indicatif de 50 % devant théoriquement être atteint pour la première moitié de l'année.

Des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les taux d'exécution supérieurs à 40 % ou inférieurs à 10 %.

Titre II - Programmes et services liés au programme

➤ *Grand programme I - Éducation*

Le taux d'exécution élevé (48,2 %) enregistré en Europe et en Amérique du Nord tient au fait que la majorité des instituts de l'UNESCO appartiennent à cette région. Comme indiqué ci-dessus, la portion annuelle des allocations financières aux instituts est enregistrée en tant que dépense (50 %) dès le début de l'exercice biennal.

➤ ***Grand programme II - Sciences exactes et naturelles***

Conformément à l'Accord-cadre UNESCO-CIPT, la contribution financière de l'UNESCO au CIPT de Trieste pour l'année 2004 a été versée et intégralement enregistrée comme dépense. Il en résulte un taux d'exécution élevé (41,3 %) pour l'Europe et l'Amérique du Nord.

➤ ***Grand programme III - Sciences sociales et humaines***

Le faible taux d'exécution (5,6 %) enregistré en Afrique s'explique essentiellement par l'absence de personnel de la catégorie des administrateurs dans la région. Le Secteur s'étant fixé pour priorité de pourvoir tous les postes vacants, les postes en question devraient être pourvus d'ici le début du second semestre.

➤ ***Grand programme IV - Culture***

Le faible taux d'exécution (6,5 %) enregistré pour les États arabes tient au fait qu'un certain nombre d'activités décentralisées au titre du patrimoine culturel et des arts et de l'entreprise culturelle sont programmées pour la fin 2004 et pour 2005.

Titre III.A - Gestion et coordination des unités hors Siège

Le taux d'exécution élevé (81,8 %) tient au fait que les budgets correspondant aux frais de fonctionnement des unités hors Siège n'ont pas encore été intégralement alloués aux bureaux hors Siège, alors que le schéma des dépenses et des engagements suit la tendance normale. Il en résulte pour l'instant un taux d'exécution excessivement élevé. Une fois que tous les fonds prévus pour les frais de fonctionnement des unités hors Siège auront été alloués à chacun des bureaux hors Siège, le taux d'exécution devrait être conforme au taux théorique.

Tableau 3
Utilisation des fonds décentralisés
par article budgétaire principal et par région (à l'exclusion des dépenses de personnel)
au 30 juin 2004
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Article budgétaire principal	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					
	Montant total des crédits alloués pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail)	Crédits alloués pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail)	Taux de décentralisation	Ventilation des crédits décentralisés par région	Dépenses (effectives/engagées)	Taux d'exécution	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Allocations pour toutes les unités hors Siège	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	%	\$	%	\$	\$	%	%	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION	18 073	-	-	-	-	-	1 610	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE I	18 073	-	-	-	-	-	1 610	-	-	-	-	-
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME												
A. Programmes												
I Education	61 976	44 372	71,6		13 613	30,7	104 070	70 369	67,6		36 056	51,2
- Afrique		11 645		26,2	2 887	24,8		12 074		17,2	5 408	44,8
- Etats arabes		4 861		11,0	638	13,1		1 510		2,1	551	36,5
- Asie et Pacifique		8 477		19,1	1 734	20,5		12 808		18,2	4 505	35,2
- Europe et Amérique du Nord		15 761		35,5	7 602	48,2		4 115		5,8	2 655	64,5
- Amérique latine et Caraïbes		3 628		8,2	752	20,7		39 862		56,6	22 937	57,5
II Sciences exactes et naturelles	28 672	9 613	33,5		2 109	21,9	39 556	21 270	53,8		10 162	47,8
- Afrique		2 604		27,1	575	22,1		439		2,1	241	54,9
- Etats arabes		1 411		14,7	246	17,4		5 845		27,5	1 098	18,8
- Asie et Pacifique		2 243		23,3	343	15,3		1 325		6,2	581	43,8
- Europe et Amérique du Nord		1 611		16,8	666	41,3		5 776		27,2	3 407	59,0
- Amérique latine et Caraïbes		1 743		18,1	278	16,0		7 885		37,1	4 835	61,3
III Sciences sociales et humaines	15 003	5 160	34,4		664	12,9	36 842	35 574	96,6		18 794	52,8
- Afrique		1 650		32,0	92	5,6		278		0,8	85	30,6
- Etats arabes		700		13,6	107	15,2		85		0,2	59	69,4
- Asie et Pacifique		1 110		21,5	134	12,1		178		0,5	141	79,2
- Europe et Amérique du Nord		410		7,9	116	28,3		-		-	-	-
- Amérique latine et Caraïbes		1 290		25,0	214	16,6		35 033		98,5	18 509	52,8
IV Culture	19 574	8 107	41,4		1 650	20,4	43 943	7 703	17,5		3 627	47,1
- Afrique		2 353		29,0	480	20,4		922		12,0	260	28,2
- Etats arabes		1 101		13,6	72	6,5		495		6,4	132	26,7
- Asie et Pacifique		2 432		30,0	523	21,5		4 160		54,0	2 344	56,3
- Europe et Amérique du Nord		622		7,7	112	18,1		821		10,7	88	10,7
- Amérique latine et Caraïbes		1 599		19,7	463	29,0		1 305		16,9	803	61,5
V Communication et information	17 190	7 768	45,2		1 654	21,3	29 749	25 116	84,4		5 997	23,9
- Afrique		2 257		29,1	494	21,9		2 145		8,5	1 644	76,6
- Etats arabes		1 011		13,0	112	11,1		200		0,8	99	49,5
- Asie et Pacifique		2 032		26,2	431	21,2		4 446		17,7	591	13,3
- Europe et Amérique du Nord		418		5,4	61	14,5		5		0,0	5	100,0
- Amérique latine et Caraïbes		2 049		26,4	556	27,1		18 320		72,9	3 658	20,0
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	100,0				84	84	100,0		42	50,0
- Europe et Amérique du Nord		9 020		100,0	4 510	50,0		84		100,0	42	50,0
Total, Titre II.A	151 435	84 040	55,5		24 200	28,8	254 244	160 116	63,0		74 678	46,6

Tableau 4

Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels (budget ordinaire au 30 juin 2004)

Comme indiqué dans l'introduction, les débats récents sur l'exécution du programme ont mis l'accent sur la priorité qu'il convient d'accorder à une gestion axée sur les résultats plutôt qu'au suivi traditionnel par postes de dépenses. Le Secrétariat s'efforce donc de trouver un mode de présentation des états financiers qui pourrait remplacer l'analyse par postes de dépenses. Il convient de rappeler, à cet égard, que la Conférence générale a simplement "pris note" des montants budgétaires par postes de dépenses tels qu'ils figurent à l'Appendice II du document 32 C/5 approuvé. De plus, dans le cadre de la procédure budgétaire et financière actuelle, l'analyse par postes de dépenses nécessite une vérification minutieuse et longue afin de faire correspondre les dépenses et les budgets de manière précise.

Des efforts ont toutefois été déployés pour suivre les dépenses correspondant à certains postes importants : le **tableau 4** fournit des données relatives à trois grandes catégories de dépenses auxquelles les États membres s'intéressent tout particulièrement, à savoir **l'assistance temporaire, les voyages en mission et les services contractuels** (réf. : décision 166 EX/3.1.1).

Ce tableau indique les dépenses réelles au titre du budget ordinaire pour ces objets de dépenses par article budgétaire principal et les met en regard avec les budgets indicatifs par postes de dépenses figurant dans l'Appendice II du document 32 C/5 approuvé. Il convient de noter ce qui suit :

- L'assistance temporaire est ventilée en deux catégories de contrats : "assistance temporaire et surnuméraires" et "consultants" dont le financement relève des dépenses au titre des activités.
- Les voyages en mission sont ventilés en deux catégories : les voyages des délégués (voyages des participants et voyages des membres du Conseil exécutif à la rubrique Organes directeurs) et voyages en mission du personnel. Pour chacune de ces catégories, le budget indicatif et les dépenses sont indiqués aux fins de comparaisons.
- Les services contractuels comprennent les contrats de recherche et les contrats d'auteur, la traduction extérieure, l'impression et la publication, les contrats pour l'organisation de réunions ou de séminaires de formation, les études d'évaluation et les honoraires de la Commissaire aux comptes.

Observations

Globalement, les taux d'exécution - 14 % pour l'assistance temporaire, 32,7 % pour les voyages des délégués, 35 % pour les voyages du personnel et 18,3 % pour les services contractuels, s'écartent quelque peu du taux théorique de 25 %. Cela tient principalement au fait que les secteurs et les bureaux ont beaucoup de difficulté à prévoir les coûts précis par postes de dépenses au moment de la préparation du budget (C/5), c'est-à-dire environ deux ans avant l'exécution effective des programmes. De plus, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, il est généralement admis que les spécialistes de programme choisissent la façon la plus efficace de dépenser les crédits disponibles afin d'atteindre les résultats escomptés, ce qui entraîne, en général, des écarts plus grands entre les dépenses et les budgets initiaux lorsque l'analyse est effectuée par postes de dépenses.

Néanmoins, compte tenu des vœux exprimés par les États membres, le Secrétariat continue à contrôler *a posteriori* et à suivre certains postes de dépenses, en particulier les voyages et l'assistance temporaire, en encourageant une utilisation plus efficace des ressources en vue d'atteindre les objectifs de programme.

Tableau 4
Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages
et des services contractuels (budget ordinaire) au 30 juin 2004
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Article budgétaire principal	Assistance temporaire					Voyages						Services contractuels		
	Budget indicatif (32 C/5)	Dépenses				Voyages des délégués			Voyages du personnel			Budget indicatif (32 C/5)	Dépenses	Taux d'exécution
		Assistance temporaire et surnuméraires	Consultants	Dépenses totales	Taux d'exécution	Budget indicatif (32 C/5)	Dépenses	Taux d'exécution	Budget indicatif (32 C/5)	Dépenses	Taux d'exécution			
\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%	
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION														
A. Organes directeurs														
1. Conférence générale	4 842	20	-	20	0,4	-	46	-	-	0	-	550	304	55,2
2. Conseil exécutif	3 690	779	-	779	21,1	2 142	439	20,5	-	207	-	-	5	-
Total, Titre IA	8 532	800	-	800	9,4	2 142	485	22,7	-	207	-	550	309	56,1
B. Direction														
3. Direction générale	45	3	1	4	8,6	-	1	-	280	115	41,0	15	1	5,2
4. Cabinet du Directeur général	85	5	7	12	13,9	-	20	-	220	26	11,7	50	21	41,4
5. Contrôle interne (Evaluation et audit)	530	-	19	19	3,6	-	7	-	270	73	27,2	443	109	24,5
6. Normes internationales et affaires juridiques	89	0	-	0	0,2	-	-	-	25	3	13,6	91	-	-
Total, Titre IB	749	8	27	35	4,7	-	27	-	795	217	27,3	598	130	21,7
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies														
	-	104	0	104	-	-	-	-	-	2	-	-	25	-
TOTAL, TITRE I	9 281	912	27	939	10,1	2 142	513	23,9	795	426	53,7	1 148	464	40,4
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME														
A. Programmes														
I Education	3 819	474	711	1 185	31,0	4 178	1 017	24,3	3 868	994	25,7	19 946	3 528	17,7
II Sciences exactes et naturelles	4 583	172	432	604	13,2	2 241	986	44,0	1 838	583	31,7	10 148	2 559	25,2
III Sciences sociales et humaines	2 517	101	66	167	6,6	425	573	134,8	900	273	30,4	8 200	986	12,0
IV Culture	2 686	321	284	605	22,5	1 819	256	14,1	1 111	378	34,0	9 587	2 381	24,8
V Communication et information	850	189	56	245	28,9	950	244	25,7	850	427	50,3	11 743	1 668	14,2
Institut de statistique de l'UNESCO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, Titre II.A	14 454	1 257	1 550	2 807	19,4	9 613	3 077	32,0	8 568	2 656	31,0	59 623	11 122	18,7
B. Programme de participation														
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	-
C. Services liés au programme														
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	174	14	0	14	8,0	-	41	-	139	71	50,8	181	36	20,0
2. Programme de bourses	4	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	5	-	-
3. Information du public	879	47	5	52	5,9	-	0	-	289	38	13,2	1 808	290	16,1
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	345	36	5	41	11,9	-	82	-	360	173	47,9	825	196	23,7
5. Elaboration du budget et suivi de son exécution	109	-	-	-	-	-	-	-	20	10	51,7	-	-	-
Total, Titre II.C	1 512	97	10	107	7,1	-	124	-	810	291	35,9	2 819	522	18,5
TOTAL, TITRE II	15 966	1 354	1 559	2 914	18,2	9 613	3 201	33,3	9 378	2 947	31,4	62 443	11 670	18,7
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION														
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	60	15	20	35	59,1	35	-	-	130	34	26,3	180	5	2,9
B. Relations extérieures et coopération	435	95	31	127	29,1	197	177	90	514	250	48,7	2 236	655	29,3
C. Gestion des ressources humaines	3 448	280	10	290	8,4	-	3	-	184	192	104,7	5 874	548	9,3
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	3 567	212	64	276	7,7	-	32	-	79	30	37,7	3 912	536	13,7
TOTAL, TITRE III	7 510	602	126	728	9,7	232	211	91,2	907	507	55,9	12 202	1 745	14,3
TOTAL, TITRES I-III	32 757	2 869	1 712	4 580	14,0	11 987	3 925	32,7	11 080	3 880	35,0	75 793	13 879	18,3
Réserve pour les reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS														
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	32 757	2 869	1 712	4 580	14,0	11 987	3 925	32,7	11 080	3 880	35,0	75 793	13 879	18,3

Tableau 5

Exécution du Programme de participation par région au 30 juin 2004

Le **tableau 5** présente l'exécution au 30 juin 2004 du Programme de participation par région, ainsi qu'en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales et l'aide d'urgence.

Observations

785 demandes représentant au total un montant de 42.727.354 dollars ont été reçues pour l'exercice 2004-2005 à la date limite de présentation (29 février 2004), dont 431 avaient été approuvées au 30 juin 2004 pour un montant de 8.102.601 dollars. Ce chiffre inclut sept demandes approuvées au titre du programme d'aide d'urgence (175.000 dollars).

Le taux général d'exécution de 2,6 % est imputable au fait que la date de la dernière réunion intersectorielle (17-18 juin 2004), deux semaines seulement avant le 30 juin 2004, n'a pas permis de procéder aux paiements. En outre, les rapports financiers et d'évaluation portant sur les activités de l'année précédente, que les États membres doivent soumettre avant que les activités prévues au titre de l'exercice en cours puissent commencer, n'ont pas été reçus.

Un rapport détaillé du Directeur général sur la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence figure dans le document 170 EX/24.

Tableau 5
Programme de participation
Exécution par région
au 30 juin 2004
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Région	Crédits alloués	Dépenses	Taux d'exécution
	\$	\$	%
AFRIQUE	1 822	126	6,9
ASIE ET PACIFIQUE	1 603	103	6,4
ETATS ARABES	533	60	11,3
EUROPE 1 (Europe occidentale, Etats-Unis d'Amérique, Canada)	580	-	-
EUROPE 2 (Europe orientale et centrale)	836	-	-
AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES	2 322	108	4,7
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES	231	34	14,7
PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE	175	175	100,0
Total partiel	8 103	606	7,5
SOLDE NON ALLOUE	14 897	-	-
TOTAL	23 000	606	2,6

Tableau 6

État des effectifs et analyse des dépenses de personnel (budget ordinaire au 30 juin 2004)

Le **tableau 6** indique l'évolution mois par mois des économies nettes de postes de janvier à juin 2004. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont **budgétairement vacants**, c'est-à-dire qui génèrent des économies, déduction faite de ceux qui sont employés pour financer une assistance temporaire. Ces informations ne sont donc pas directement comparables aux données qui peuvent être publiées par HRM et qui comptabilisent les postes vacants ouverts au recrutement, de ce fait généralement plus nombreux que les postes budgétairement vacants présentés dans ce tableau.

Le tableau 6 récapitule aussi les dépenses totales de personnel au 30 juin 2004, ventilées entre le Siège et les bureaux hors Siège.

Observations

Du 1er janvier au 30 juin 2004, le nombre moyen de postes budgétairement vacants a été de 100. Ce nombre dépasse, en moyenne, de 42 seulement celui des postes requis pour couvrir l'ajustement pour mouvements de personnels et délais de recrutement (fixé à 3 % pour l'exercice biennal en cours, soit 58 postes) nécessaire pour contenir les dépenses dans les limites du budget. L'évolution au cours des six premiers mois de l'exercice est caractérisée par une baisse du nombre de postes vacants qui génèrent des économies. Cela est dû à l'accélération du recrutement et à l'engagement de personnel pour l'assistance temporaire financée sur les fonds des postes vacants. De plus, il y a une série de facteurs complexes qui peuvent affecter les dépenses de personnel, y compris les disparités inévitables entre les coûts standard et les dépenses effectives. Le Bureau du budget assure un suivi rigoureux afin d'équilibrer les dépenses de personnel.

Les dépenses effectives de personnel au 30 juin 2004 s'élèvent à 80,4 millions de dollars, soit 24,3 % de l'enveloppe totale des crédits alloués, qui s'établissait à 331,2 millions de dollars. Ce taux d'exécution de 24,3 % reste conforme à l'objectif de 25 % correspondant à la période écoulée.

Tableau 6
Etat des effectifs et analyse des dépenses de personnel correspondant au document 32 C/5
Ventilation mois par mois des postes budgétairement vacants
pendant la période janvier - juin 2004

ANNEE/ MOIS	Nombre total de postes indiqués dans le document 32 C/5 approuvé	Postes pourvus			Postes vacants					Ecart par rapport aux exigences de l'ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement ("laps factor") (3 % = 58 postes)
		Siège	Hors Siège	TOTAL	Siège		Hors Siège		TOTAL	
					P	GS	P	L		
2004										
Janvier	1 946	1 293	521	1 814	27	45	46	14	132	74
Février	1 946	1 315	522	1 837	18	32	45	14	109	51
Mars	1 946	1 319	538	1 857	16	30	32	11	89	31
Avril	1 946	1 302	532	1 834	23	40	38	11	112	54
Mai	1 946	1 318	546	1 864	9	38	24	11	82	24
Juin	1 946	1 316	551	1 867	16	33	19	11	79	21
Moyenne	1 946	1 311	535	1 846	18	36	34	12	100	42

Etat cumulatif des dépenses de personnel au 30 juin 2004
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Crédits \$	Dépenses \$	Taux d'exécution %
SIEGE	248 772	60 987	24,5%
HORS SIEGE	80 914	19 365	23,9%
Réserve pour les reclassements	1 500	-	-
TOTAL	331 187	80 352	24,3%

Tableau 7

Exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds

1er janvier - 30 juin 2004

Le **tableau 7** montre la répartition détaillée des ressources extrabudgétaires par source de fonds. La répartition par source de fonds a connu des changements majeurs du fait principalement de la fin du programme "Pétrole contre nourriture" au profit de l'Iraq. Il représentait 38,5 % (117,6 millions de dollars des États-Unis) des allocations au 30 juin 2003 contre 0,7 % (1,8 million de dollars des États-Unis) au 30 juin 2004. Il faut noter une baisse générale des ressources provenant des Nations Unies également liée à la clôture des projets SPPD et STS du PNUD. Les fonds-en-dépôt sous forme de donations connaissent une augmentation substantielle due à la hausse des contributions du Japon, de l'Italie et des donateurs privés non institutionnels. À ce groupe s'ajoute la Norvège pour constituer les principaux donateurs de cette catégorie. Les allocations pour le Brésil ont doublé comparé à la même période de l'année dernière.

Tableau 7

Exécution des programmes extrabudgétaires par source de fonds*
1er janvier - 30 juin 2004

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Sources de fonds	2004			2003		
	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %
SOURCES DES NATIONS UNIES						
PNUD	5 446	2 880	53	8 521	3 408	40
FNUAP	971	179	18	1 116	290	26
Autres sources des Nations Unies						
OMS/ONUSIDA	5 593	2 648	47	5 143	2 453	48
FNUPI	5 022	2 340	47	6 449	3 601	56
UNOIP (Iraq)	1 793	1 693	94	117 634	34 736	30
PNUE	1 993	1 256	63	1 104	935	85
HCR	388	279	72	394	156	40
UNICEF	299	238	80	164	106	65
PAM	402	160	40	367	180	49
Autres	1 321	506	38	1 155	628	54
Sous-total, Sources des Nations Unies	23 228	12 179	52	142 047	46 493	33
AUTRES PROGRAMMES						
Banque mondiale	1 884	773	41	3 180	2 137	67
Banques régionales de développement et fonds régionaux	6 717	2 510	37	6 703	1 698	25
Fonds-en-dépôt sous forme de donations*						
Japon	30 161	14 347	48	22 281	8 790	39
Italie	18 315	5 877	32	11 831	5 061	43
Norvège	4 421	2 109	48	4 665	1 950	42
Flandres	2 292	1 277	56	2 107	1 010	48
Belgique	1 700	1 191	70	1 058	532	50
Allemagne	2 010	766	38	1 747	571	33
Pays-Bas	1 496	725	48	3 477	2 219	64
USAID	3 441	3 129	91	1 429	601	42
Commission européenne	2 881	2 167	75	3 697	1 272	34
Fonds privés	4 851	2 023	42	2 687	767	29
Autres	9 005	4 193	47	8 144	3 565	44
Fonds-en-dépôt au profit des donateurs						
Brésil	93 912	46 097	49	40 850	19 173	47
Autres	11 070	4 089	37	6 574	3 618	55
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	45 298	22 964	51	43 384	21 068	49
Sous-total, Autres programmes	239 454	114 237	48	163 814	74 032	45
Total	262 682	126 416	48	305 861	120 525	39

* Le montant des fonds alloués sous la rubrique "Fonds-en-dépôt sous forme de donations" n'inclut pas la contribution de certains donateurs aux Instituts (non traitée dans ce rapport) ainsi qu'à d'autres programmes de l'UNESCO qui peut être traitée sous d'autres rubriques. A titre d'exemple, l'Italie a contribué au Centre international d'Abdus Salam de physique théorique (CIPT) pour 22,8 millions de dollars et à l'Académie des sciences pour le tiers monde (TWAS) pour 0,7 million de dollars, ce dernier montant étant pris en compte sous la rubrique "Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires" du tableau.

Tableau 8

Exécution des programmes extrabudgétaires par région

1er janvier - 30 juin 2004

Le **tableau 8** combine les sources de fonds et les régions bénéficiaires. C'est la région Amérique latine et Caraïbes qui reçoit la plus grande part des ressources extrabudgétaires. Cela est dû à l'importance de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil. Déduction faite du Brésil, c'est l'Afrique, priorité de l'UNESCO, qui arrive en tête des allocations.

Tableau 8

Exécution des programmes extrabudgétaires par région*

1er janvier - 30 juin 2004

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

SOURCE DE FONDS	TOTAL	AFRIQUE	ETATS ARABES	ASIE ET PACIFIQUE	EUROPE ET AMERIQUE DU NORD	AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	PROJETS INTERREGIONAUX ET MONDIAUX
SOURCES DES NATIONS UNIES							
PNUD	2 880	2 240	590	32	15	3	-
FNUAP	179	20	-	114	-	5	40
Autres sources des Nations Unies							
OMS/ONUSIDA	2 648	103	42	409	1	223	1 870
FNUPI	2 340	1 231	-	104	-	405	600
UNOIP (IRAQ)	1 693	-	1 693	-	-	-	-
PNUE	1 256	178	-	22	-	2	1 054
HCR	279	273	-	6	-	-	-
UNICEF	238	182	25	31	-	-	-
PAM	160	-	-	-	-	-	160
Autres	506	59	108	304	-	-	35
Sous-total, Sources des Nations Unies	12 179	4 286	2 458	1 022	16	638	3 759
AUTRES PROGRAMMES							
Banque mondiale	773	79	142	41	-	459	52
Banques régionales de développement et fonds régionaux	2 510	1 966	44	370	-	126	4
Fonds-en-dépôt sous forme de donations							
Japon	14 347	2 809	675	7 612	367	991	1 893
Italie	5 877	1 731	118	910	2 116	356	646
Norvège	2 109	65	39	1 119	-	-	886
Flandres	1 277	232	359	-	59	54	573
Belgique	1 191	843	-	230	-	54	64
Allemagne	766	52	19	341	34	2	318
Pays-Bas	725	11	-	-	-	280	434
USAID	3 129	152	2 655	-	-	2	320
Commission européenne	2 167	549	32	-	136	359	1 091
Fonds privés	2 023	165	133	270	164	876	415
Autres	4 193	387	363	839	65	465	2 074
Fonds-en-dépôt au profit des donateurs							
Brésil	46 097	-	-	-	-	46 097	-
Autres	4 089	18	3 121	-	10	866	74
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	22 964	820	923	950	1 907	614	17 750
Sous-total, Autres programmes	114 237	9 879	8 623	12 682	4 858	51 601	26 594
Total	126 416	14 165	11 081	13 704	4 874	52 239	30 353

* Voir la note de bas de page du tableau 7.

Tableau 9

Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur

1er janvier - 30 juin 2004

Le **tableau 9** récapitule les allocations et dépenses par grand secteur de programme. Il en résulte une baisse des allocations pour le Secteur de l'éducation due à la fin du programme "Pétrole contre nourriture". En revanche le Secteur des sciences sociales et humaines profite de l'ampleur des activités de l'UNESCO au Brésil.

Tableau 9

**Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur
1er janvier - 30 juin 2004**

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Secteur	2004			2003		
	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %	Allocations	Dépenses	Taux d'exécution %
ED	104 070	54 639	53	190 999	64 094	34
SC	39 556	20 902	53	29 300	16 438	56
SHS	36 842	19 449	53	14 223	8 010	56
CLT	43 943	21 174	48	40 672	18 049	44
CI	29 749	7 534	25	21 736	10 305	47
Autres	8 522	2 718	32	8 931	3 629	41
Total	262 682	126 416	48	305 861	120 525	39

ANNEXE

Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire par axe d'action

(au 30 juin 2004)

L'**annexe** de la partie B fait apparaître le taux d'exécution du Programme ordinaire par axes d'action, tels qu'ils figurent à l'annexe du document 32 C/5 approuvé.

À l'issue des débats des dernières sessions du Conseil exécutif consacrés à la question de savoir s'il est rationnel d'analyser les dépenses de personnel par axe d'action, la méthode de présentation des données a été modifiée. En conséquence, depuis la 166e session du Conseil, les allocations et les dépenses relatives au personnel sont indiquées au niveau de l'article budgétaire principal, et celles qui concernent les activités sont indiquées au niveau des axes d'action.

Le tableau comprend le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits de ce titre à d'autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à sa 169e session, ainsi que les virements visant les dons et les virements entre articles budgétaires, présentés dans la Partie II.A et du présent document, qui devront être approuvés par le Conseil à sa 170e session.

Conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, dans lesquelles le Directeur général était invité à faire figurer, "dans les futurs rapports sur l'exécution du Programme et budget, une section distincte dans laquelle seraient indiquées, avec des explications pertinentes, les activités pour lesquelles il existerait un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues", des explications sont fournies pour les activités financées sur le budget ordinaire pour lesquelles le taux d'exécution indiqué dans la présente annexe est supérieur à 40 % ou inférieur à 10 %.

Observations

Au 30 juin 2004, Titre IV compris, le taux d'exécution s'établit à 25,1 % pour les dépenses au titre des activités et à 23,9 % pour les dépenses de personnel, soit un taux global de 24,5 % (voir le tableau 1), ce qui est à peu près conforme à l'objectif de 25 % correspondant à la période écoulée. Compte non tenu du Titre IV, le taux d'exécution atteint 25,7 % pour les activités et 24,3 % pour le personnel (voir le tableau 6 pour les dépenses de personnel).

On trouvera ci-dessous des explications sur le taux d'exécution des **activités** dans les cas où il est supérieur à 40 % ou inférieur à 10 % au 30 juin 2004 :

Titre I - Politique générale et Direction

- **1. Conférence générale : 8,7 %.** C'est en 2005 que les dépenses seront en majeure partie engagées, d'où la faiblesse du taux pour le moment.
- **3. Direction générale : 42,3 %.** Les dépenses au titre des missions officielles du Directeur général et dépenses connexes n'ont pas été proportionnelles à la période écoulée.
- **6. Normes internationales et affaires juridiques : 7,5 %.** Les frais de voyage et les services contractuels nécessaires au titre de cet article n'ont pas encore été intégralement engagés. Ces activités sont prévues plus tard dans le courant de l'année.

Titre II - Programmes et services liés au programme

➤ *Grand programme I - Éducation*

- **I.1.2 Axe d'action 3 : Suivi des progrès et évaluation des stratégies d'EPT : 4,6 %.** Cet axe d'action accuse pour le moment un faible taux d'exécution dans l'attente des résultats de l'examen stratégique des activités d'EPT actuellement en cours ; de plus, des activités sont prévues dans la suite de l'exercice.
- **Instituts de l'UNESCO pour l'éducation : 50 %.** Les montants annuels (50 %) des allocations financières prévues pour les instituts sont virés à leurs comptes spéciaux en début d'exercice et intégralement portés en dépenses dans les comptes du budget ordinaire. C'est ce qui donne un taux uniforme de 50 % pour toute la première année de l'exercice biennal.

➤ *Grand programme II - Sciences exactes et naturelles*

- **II.1.3 Axe d'action 1 : La géologie au service de la société : interactions roches-eau-vie : 41,8 %.** Les activités les plus coûteuses du PICG se sont déroulées au début de 2004. Le Conseil scientifique a tenu une réunion en février, et un contrat a aussi été conclu avec l'UISG, d'où un engagement financier important.
- **II.1.4 Axe d'action 1 : Promouvoir un programme intersectoriel et interrégional d'action dans les petits États insulaires en développement : 8,9 %.** Prévue à Maurice, la réunion internationale de l'ONU sur l'examen et la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a été reportée au début de janvier 2005.

➤ *Grand programme III - Sciences sociales et humaines*

- **III.2.2 Égalité entre les sexes et développement : 9,8 %.** Ce chiffre s'explique essentiellement par le retard qu'a pris la nomination d'un chef de section. La situation devrait en principe s'améliorer nettement dans les tout prochains mois.
- **III.2.3 Lutte contre le racisme et la discrimination : 40,5 %.** De grosses dépenses ont été engagées à l'occasion du Forum mondial des droits de l'homme, organisé en mai 2004 à Nantes.
- **Thèmes transversaux - TIC : 1,6 %.** La faiblesse de ce taux tient aux retards subis par les programmes décentralisés en faveur de deux régions, l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes. En Afrique, le projet concernant le réseau électronique de chaires UNESCO et le réseau virtuel africain UNITWIN de recherche et de formation a souffert de retards par suite de difficultés à recueillir l'information et à prendre les dispositions nécessaires. De même, à Kingston, le projet intitulé "Intégration sociale de communautés isolées des Caraïbes" a connu des retards à cause de l'absence d'un spécialiste de programme. Le taux d'exécution paraît devoir s'améliorer pour les deux régions.

➤ *Grand programme IV - Culture*

- **IV.1.2.2 Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable : 7,3 %.** Ce taux est

faible parce qu'un certain nombre d'activités décentralisées sont prévues pour la fin de 2004 et pour 2005.

- **IV.2.1.1 Prestation de services aux organes directeurs du patrimoine mondial : 41,9 %.** Le Secteur vient de terminer une activité très importante pour 2004 avec la session du Comité du patrimoine mondial tenue du 27 juin au 7 juillet à Suzhou (Chine).

➤ ***Grand programme V - Communication et information***

- **V.1.2.2 Promouvoir les apports des TIC dans l'apprentissage : 8,9 %.** La stratégie de l'UNESCO à cet effet est reliée à d'autres initiatives internationales afin de permettre une contribution rationnelle au Plan d'action institué au cours de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, en décembre 2003 à Genève. Comme le processus de mise en œuvre, y compris la conclusion d'alliances avec les ONG, en particulier celles qui participent au Sommet, vient de démarrer avec la première réunion du Comité préparatoire, tenue à la fin de juin 2004 à Tunis, les activités concrètes prévues au titre de cet axe d'action seront exécutées au second semestre de l'année.

➤ ***Institut de statistique de l'UNESCO : 50 %***

- Les montants annuels (50 %) des allocations financières prévues pour les instituts sont virés à leurs comptes spéciaux en début d'exercice et intégralement portés en dépenses dans les comptes du budget ordinaire. C'est ce qui donne un taux uniforme de 50 % pour toute la première année de l'exercice biennal.

➤ ***Programme de participation : 2,6 %***

- Le taux global de 2,6 % tient au fait que la date de la dernière réunion intersectorielle (17 et 18 juin), deux semaines seulement avant le 30 juin 2004, n'a pas permis d'effectuer les paiements. De plus, les rapports financiers ou les rapports d'évaluation sur les activités de l'année précédente, que les États membres sont tenus de présenter avant que l'activité de l'exercice en cours puisse débiter, ne sont pas parvenus à l'Organisation.

➤ ***Services liés aux programmes***

- **II C.1 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique : 40,9 %.** Les activités liées au NEPAD se sont déroulées en début d'année et n'entraîneront pas de grosses dépenses pour le reste de l'année.
- **II C.2 Programme de bourses : 3 %.** La date limite de présentation des demandes était avril 2004, tant pour 2004 que pour 2005. La procédure d'examen et d'approbation des demandes n'a été achevée que le 5 juillet 2004, ce qui explique la faiblesse du taux d'exécution à ce stade.
- **II C.4 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme : 44,2 %.** En ce qui concerne les jeunes, les femmes et l'égalité des sexes et la gestion axée sur les résultats, les activités ont déjà été menées et n'entraîneront pas de grosses dépenses durant les derniers mois de l'année.

Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration

- **III.A Gestion et coordination des unités hors Siège : 42,5 %.** Les dépenses prévues au titre du fonctionnement des bureaux hors Siège correspondent en majeure partie à des fonds réservés, comptabilisés à ce stade précoce comme des engagements de dépenses uniques, en prévision des paiements nécessaires au fonctionnement des bureaux (loyers, achats de matériel et de véhicules, assistance temporaire, maintenance, services collectifs, et ainsi de suite).
- **III.D.6 Services communs, services collectifs et gestion des bâtiments : 43,6 %.** Un montant élevé a d'ores et déjà été engagé en prévision des paiements à effectuer pour l'entretien, l'électricité, le chauffage, et autres services analogues. Le taux d'exécution indiqué correspond aux décaissements (40 %) et aux engagements non liquidés (60 %).

Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire*

au 30 juin 2004
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Article budgétaire	Coûts d'activités			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour les plans de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION						
A. Organes directeurs						
1. Conférence générale	5 491	477	8,7	646	170	26,3
2. Conseil exécutif	6 532	1 883	28,8	1 443	309	21,4
Total, Titre I.A	12 023	2 360	19,6	2 089	479	22,9
B. Direction						
3. Direction générale	483	204	42,3	1 980	470	23,7
4. Cabinet du Directeur général	422	150	35,6	6 717	1 416	21,1
5. Evaluation et audit	1 312	240	18,3	4 210	575	13,7
6. Normes internationales et affaires juridiques	255	19	7,5	2 961	662	22,4
Total, Titre I.B	2 471	613	24,8	15 868	3 123	19,7
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	3 580	561				
TOTAL, PART I	18 073	3 533	19,6	17 958	3 602	20,1
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME						
A. Programmes						
I EDUCATION						
I.1 L'éducation de base pour tous						
I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés						
1 Faire du droit à l'éducation une réalité pour tous les enfants	5 343	1 110	20,8			
2 Garantir l'égalité entre les sexes dans l'EPT	3 131	482	15,4			
3 Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle	6 244	1 426	22,8			
4 Améliorer la qualité de l'éducation	5 529	1 241	22,4			
5 Education et VIH/sida	1 090	324	29,7			
Total, I.1.1	21 336	4 584	21,5			
I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT						
1 Planification de la mise en œuvre de l'EPT	9 928	2 025	20,4			
2 Entretenir les efforts pour respecter les engagements politiques et financiers	3 312	600	18,1			
3 Suivi des progrès et évaluation des stratégies d'EPT	599	27	4,6			
Total, I.1.2	13 838	2 652	19,2			
Total, I.1	35 174	7 236	20,6			
I.2 Edifier des sociétés "apprenantes"						
I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle						
1 Rénovation de l'enseignement secondaire	546	80	14,7			
2 Promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie	531	56	10,6			
3 Réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels	897	109	12,2			
4 Promouvoir la diversité et la coopération dans l'enseignement supérieur	1 088	182	16,8			
5 Soutenir les enseignants et les personnels de l'éducation	1 601	224	14,0			
Total, I.2.1	4 664	652	14,0			
I.2.2 Education et mondialisation						
1 Saisir les opportunités et relever les défis	485	169	34,8			
2 Utiliser les réseaux mondiaux à l'appui de l'EPT	1 671	425	25,4			
Total, I.2.2	2 157	594	27,5			
Total, I.2	6 821	1 246	18,3			
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation						
<i>(Les allocations financières inscrites au budget ordinaire incluent les dépenses de personnel et les coûts des activités)</i>						
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591	2 300	50,1			
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)	5 100	2 550	50,0			
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900	950	50,0			
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100	550	50,0			
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 200	1 100	50,0			
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 000	1 000	50,0			
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 891	8 450	50,0			

Article budgétaire	Coûts d'activités			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour les plans de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	825	94	11,4			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 140	230	20,2			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 965	324	16,5			
Siège - Coûts indirects de programme (charges communes comprises)	1 125	136	12,1			
Dépenses de personnel				48 479	11 573	23,9
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	61 976	17 393	28,1	48 479	11 573	23,9
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES						
II.1 Sciences, environnement et développement durable						
II.1.1 L'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux						
1 Les changements planétaires et l'eau : avancement des sciences hydrologiques en vue d'améliorer l'évaluation	2 658	748	28,1			
2 L'eau pour satisfaire les besoins humains	2 195	458	20,8			
3 Education relative à l'eau et renforcement des capacités pour assurer un développement durable et la sécurité	2 488	515	20,7			
4 Pour une gestion durable des interactions terre-eau	1 744	275	15,7			
Total, II.1.1	9 085	1 995	22,0			
II.1.2 Sciences écologiques : Promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations						
1 Les réserves de biosphère : voies d'approche du développement durable	1 303	247	18,9			
2 Contribuer à réduire la perte de biodiversité : la science et le renforcement des capacités au service de la durabilité écologique	1 501	441	29,4			
3 Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable	232	29	12,4			
Total, II.1.2	3 037	716	23,6			
II.1.3 Sciences de la terre : Mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes						
1 La géologie au service de la société : interactions roches-eau-vie	652	273	41,8			
2 Partenariat mondial pour l'observation de la Terre depuis l'espace au service du développement durable	419	88	21,0			
3 Améliorer la prévention des catastrophes et la capacité d'y faire face	292	79	27,0			
Total, II.1.3	1 362	440	32,3			
II.1.4 Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières						
1 Promouvoir un programme intersectoriel et interrégional d'action dans les petits Etats insulaires en développement	457	41	8,9			
2 Elaborer des pratiques éclairées : créer des moyens de gérer les conflits relatifs aux ressources côtières dans les petites îles et les régions côtières	383	75	19,7			
Total, II.1.4	839	116	13,8			
II.1.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO)						
1 Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques	826	172	20,8			
2 Développer les capacités de surveillance et de prévision aux fins de la gestion et du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer	1 164	366	31,4			
3 Mettre en place et renforcer un mécanisme mondial permettant d'assurer à tous libre accès à l'intégralité des données et de l'information océanographiques	589	216	36,7			
4 Développer les questions de gouvernance des océans et accroître l'efficacité des organes directeurs de la COI	803	278	34,6			
5 Développer la capacité et l'efficacité des Etats membres en matière de recherche scientifique et de gestion et de développement durable de l'océan côtier et de la haute mer	954	208	21,8			
o COI - Coûts indirects de programme (charges communes comprises)	406	53	13,1			
Total, II.1.5	4 336	1 240	28,6			
Total, II.1	18 659	4 507	24,2			

Article budgétaire	Coûts d'activités			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour les plans de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
II.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement						
II.2.1 Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur						
1 Partenariats interdisciplinaires pour la promotion de la recherche fondamentale et l'utilisation du savoir scientifique	1 933	687	35,6			
2 Renforcement des capacités dans les sciences fondamentales	3 041	1 010	33,2			
3 Renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur et en technologie	987	107	10,8			
4 Promotion de l'éducation et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie	252	38	14,9			
Total, II.2.1	6 213	1 841	29,6			
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable						
1 Renforcement des capacités et gestion des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et des innovations	1 071	158	14,8			
Total, II.2.2	1 071	158	14,8			
Total, II.2	7 284	2 000	27,4			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 050	131	12,5			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	660	124	18,8			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 710	255	14,9			
Siège - Coûts indirects de programme (charges communes comprises)	613	102	16,6			
Dépenses de personnel				30 779	7 112	23,1
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	28 672	6 917	24,1	30 779	7 112	23,1
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES						
III.1 L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique						
1 Bioéthique	2 177	510	23,4			
2 Ethique des sciences et des technologies	920	197	21,4			
Total, III.1	3 097	707	22,8			
III.2 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination						
1 Promotion des droits de l'homme	841	293	34,9			
2 Egalité entre les sexes et développement	919	90	9,8			
3 Lutte contre le racisme et la discrimination	366	148	40,5			
Total, III.2	2 125	531	25,0			
III.3 Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine						
1 Anticipation et prospective	1 439	154	10,7			
2 Réflexion philosophique et sciences humaines	1 014	250	24,6			
3 Promotion de la sécurité humaine et de la paix	1 344	326	24,3			
Total, III.3	3 797	731	19,2			
III.4 Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II						
1 Formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales	2 160	537	24,9			
2 Migrations internationales et politiques multiculturelles	448	79	17,6			
3 Urbanisation	378	142	37,5			
Total, III.4	2 987	758	25,4			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	2 050	284	13,9			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	550	9	1,6			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 600	293	11,3			
Siège - Coûts indirects de programme (charges communes comprises)	397	80	20,2			
Dépenses de personnel				18 438	4 121	22,4
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	15 003	3 101	20,7	18 438	4 121	22,4

Article budgétaire	Coûts d'activités			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour les plans de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
IV CULTURE						
IV.1 Intégrer la diversité culturelle aux programmes politiques nationaux et internationaux						
IV.1.1 Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en oeuvre de son Plan d'action						
1 Application des principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle aux niveaux national et international	835	239	28,6			
2 Contribution du dialogue interculturel et du pluralisme au respect de la diversité culturelle	2 928	707	24,1			
Total, IV.1.1	3 762	946	25,1			
IV.1.2 Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement						
1 Assistance aux Etats membres dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques culturelles novatrices	1 125	229	20,4			
2 Améliorer la prise en compte des liens entre diversité biologique et diversité culturelle qui est une condition de base du développement durable	206	15	7,3			
Total, IV.1.2	1 331	244	18,4			
Total, IV.1	5 094	1 190	23,4			
IV.2 Contribution de l'UNESCO à la protection de la diversité culturelle du monde par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel						
IV.2.1 Promotion et mise en oeuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)						
1 Prestation de services aux organes directeurs du patrimoine mondial	993	416	41,9			
2 Protéger la diversité culturelle du monde et appuyer le processus de développement par le biais de la Convention de 1972	1 098	336	30,6			
Total, IV.2.1	2 091	751	35,9			
IV.2.2 Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative						
1 Préserver la diversité culturelle à travers la sauvegarde du patrimoine culturel physique	3 817	777	20,4			
2 Sauvegarde et promotion du patrimoine culturel immatériel	2 094	747	35,7			
3 Protection de la diversité culturelle par une action normative	1 411	249	17,7			
Total, IV.2.2	7 323	1 773	24,2			
Total, IV.2	9 413	2 524	26,8			
IV.3 Protéger la diversité culturelle par la créativité et le développement						
IV.3.1 Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable						
1 Les arts vivants et leur contribution au développement humain et à la cohésion sociale	753	187	24,8			
2 Associer, grâce à l'artisanat et au design, croissance économique et lutte contre la pauvreté	728	185	25,4			
Total, IV.3.1	1 480	372	25,1			
IV.3.2 Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique						
1 Industries culturelles et droit d'auteur : politiques et partenariats	1 459	270	18,5			
Total, IV.3.2	1 459	270	18,5			
Total, IV.3	2 940	642	21,8			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 200	365	30,4			
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	500	104	20,8			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 700	470	27,6			
Siège - Coûts indirects de programme (charges communes comprises)	427	99	23,2			
Dépenses de personnel				34 177	7 907	23,1
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	19 574	4 925	25,2	34 177	7 907	23,1

Article budgétaire	Coûts d'activités			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour les plans de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
V COMMUNICATION ET INFORMATION						
V.1 Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement						
V.1.1 Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale						
1 Promouvoir les recherches, les principes et les politiques qu'appellent les sociétés du savoir	952	255	26,8			
2 Renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles dans le domaine de la communication et de l'information	851	182	21,4			
3 Accroître l'accès des communautés par l'entremise des télécentres/centres multimédias, bibliothèques, archives et autres fournisseurs de services d'information	1 240	312	25,2			
4 Renforcement de la radiotélévision de service public	1 063	232	21,8			
Total, V.1.1	4 106	981	23,9			
V.1.2 Mettre les TIC au service de l'éducation						
1 Promouvoir l'éducation pour tous à travers les médias et autres moyens d'information	464	72	15,6			
2 Promouvoir les apports des TIC dans l'apprentissage	1 014	91	8,9			
3 Autonomiser les populations en leur apprenant à utiliser l'information, les médias et les TIC	692	77	11,1			
Total, V.1.2	2 170	240	11,1			
V.1.3 Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information						
1 Appuyer les contenus culturellement diversifiés et multilingues	2 799	623	22,3			
2 Préservation du patrimoine documentaire et audiovisuel	812	89	11,0			
Total, V.1.3	3 611	712	19,7			
Total, V.1	9 887	1 934	19,6			
V.2 Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication						
V.2.1 Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias						
1 Promouvoir la liberté de la presse, la liberté d'expression et la démocratie	1 828	492	26,9			
2 Promouvoir des médias indépendants dans les situations de conflit	843	162	19,2			
Total, V.2.1	2 671	654	24,5			
V.2.2 Appui au développement des moyens de communication						
1 Promouvoir le développement des médias	909	273	30,0			
2 Renforcer la contribution de l'information et de la communication au développement durable	841	184	21,9			
Total, V.2.2	1 750	457	26,1			
Total, V.2	4 421	1 111	25,1			
Projets relatifs aux thèmes transversaux						
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	2 430	284	11,7			
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 430	284	11,7			
Siège - Coûts indirects de programme (charges communes comprises)	452	51	11,3			
Dépenses de personnel				18 555	4 618	24,9
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	17 190	3 380	19,7	18 555	4 618	24,9
Institut de statistique de l'UNESCO (allocation financière - inclut les dépenses de personnel et les coûts des activités)	9 020	4 510	50,0	-	-	-
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés				32 275	8 951	27,7
Total, II.A	151 435	40 225	26,6	182 702	44 282	24,2
B. Programme de participation	23 000	606	2,6	-	-	-
C. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	582	238	40,9	2 597	599	23,1
2. Programme de bourses	1 519	46	3,0	1 019	368	36,2
3. Information du public	4 259	877	20,6	10 940	2 907	26,6
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 940	857	44,2	5 312	1 099	20,7
5. Elaboration du budget et suivi de son exécution	206	38	18,4	3 970	1 064	26,8
Total, II.C	8 505	2 056	24,2	23 837	6 038	25,3
TOTAL, TITRE II	182 939	42 887	23,4	206 539	50 319	24,4

Article budgétaire	Coûts d'activités			Dépenses de personnel		
	Crédits ouverts pour les plans de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution	Crédits ouverts	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux d'exécution
	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME PROGRAMME ET ADMINISTRATION						
A. Gestion et coordination des unités hors Siège (activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)	14 779	6 278	42,5	3 897	1 195	30,7
B. Relations extérieures et coopération	4 350	1 664	38,2	18 970	4 411	23,3
C. Gestion des ressources humaines	15 302	3 168	20,7	15 677	3 991	25,5
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège						
1. Coordination et soutien administratif	229	65	28,5	3 607	663	18,4
2. Comptabilité et contrôle financier	1 624	568	35,0	7 576	2 239	29,6
3. Systèmes informatiques et télécommunications	12 394	4 846	39,1	13 205	2 987	22,6
4. Achats	269	104	38,9	2 433	735	30,2
5. Conférences, langues et documents	4 327	1 020	23,6	23 150	6 023	26,0
6. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	10 476	4 557	43,5	16 676	4 186	25,1
7. Maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	4 560	610	13,4	-	-	-
Total, III.D	33 878	11 771	34,7	66 646	16 833	25,3
TOTAL, TITRE III	68 310	22 880	33,5	105 190	26 431	25,1
TOTAL, TITRES I - III	269 322	69 301	25,7	329 687	80 352	24,4
Réserve pour les reclassements	-	-	-	1 500	-	-
Total partiel, hors titre IV	269 322	69 301	25,7	331 187	80 352	24,3
TITRE IV AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COUTS	6 570	-	-	4 847	-	-
TOTAL, TITRES I - IV	275 892	69 301	25,1	336 034	80 352	23,9

* Pour des raisons techniques, le présent tableau n'est publié qu'en anglais et en français.